

MÉMOIRES INÉDITS

DE

MICHEL DE LA HUGUERYE

IMPRIMERIE GOUVERNEUR, G. DAUPELEY

A NOGENT-LE-ROTROU.

H.F. D
L 1848m

MÉMOIRES INÉDITS

DE

MICHEL DE LA HUGUERYE

PUBLIÉS

D'APRÈS LES MANUSCRITS AUTOGRAPHES

POUR LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

PAR LE BARON A. DE RUBLE

TOME DEUXIÈME

1577-1587.



A PARIS

LIBRAIRIE RENOUARD

HENRI LOONES, SUCCESSEUR

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE
RUE DE TOURNON, n° 6

M DCCC LXXVIII

EXTRAIT DU RÈGLEMENT.

ART. 44. — Le Conseil désigne les ouvrages à publier, et choisit les personnes les plus capables d'en préparer et d'en suivre la publication.

Il nomme, pour chaque ouvrage à publier, un Commissaire responsable, chargé d'en surveiller l'exécution.

Le nom de l'éditeur sera placé à la tête de chaque volume.

Aucun volume ne pourra paraître sous le nom de la Société sans l'autorisation du Conseil, et s'il n'est accompagné d'une déclaration du Commissaire responsable, portant que le travail lui a paru mériter d'être publié.

Le Commissaire responsable soussigné déclare que l'édition des MÉMOIRES INÉDITS DE MICHEL DE LA HUGUERYE, préparée par M. LE BARON ALPHONSE DE RUBLE, lui a paru digne d'être publiée par la SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

Fait à Paris, le 15 novembre 1878.

Signé LUDOVIC LALANNE.

Certifié,

Le Secrétaire de la Société de l'Histoire de France,

J. DESNOYERS.

QUATRIÈME LIVRE¹

A MONSEIGNEUR

ET

TRÈS-ILLUSTRE PRINCE FÉDÉRIC

COMTE PALATIN DU RHIN,

DUC DE BAVIÈRE, ÉLECTEUR DU SAINT-EMPIRE².

Sur lesquelz affaires de grande importance ayant communiqué plusieurs jours avec led. s^r duc et Beuttrich, estans bien instruietz, nous descendismes en Anvers par le mesme chemin qu'estions venuz, et,

1. L'en-tête du livre quatrième n'occupe pas une place en vue dans le manuscrit autographe des Mémoires, mais La Huguerye a écrit, sur la marge, en regard des premiers mots qui commencent le livre (fol. 134, v^o) : « Là se peut commencer le quatriesme livre : A Monseigneur et très illustre prince Federic, comte Palatin du Rhin, duc de Bavière, électeur du Saint Empire. »

2. Frédéric IV, duc de Bavière, comte Palatin du Rhin, fils de Louis V dont nous avons parlé (t. I, p. 14, note 3), né le 5 mars 1574, mort le 9 septembre 1610.

y ayant séjourné quelques moys pour reconnoistre le cours et sucez de leurs affaires, nous apprinsmes qu'ilz jectoient l'œil sur la royne d'Angleterre, pour en tirer secours d'hommes et d'argent, plus tost que sur la France, subjecte à tant de troubles et plaine de mille perfidies; considérans aussy que l'Angleterre paisible, par jalousie d'estat, pouvoit bien empescher la France d'y entendre, en l'estat misérable où elle est, et que la France au contraire ne pouvoit empescher les desseins d'Angleterre, qui avoit la mer à discrétion; pour quoy ilz avoient sagement jugé ce secours-là leur estre plus assuré, encores que led. s^r prince d'Orengé, selon ses premières erres, et quelques aultres, comme le comte de Lalaing¹, ses adhérens, qui, pour le voisinage de la France, pied à pied de leurs gouvernemens de Haynault et Arthois et aultres, estimoient avoir meilleure commodité de faire leurs affaires de ce costé-là, et, estansjà pratiquez, jectoient l'œil sur led. s^r duc d'Alençon², excusant la faulte qu'il avoit naguères faicte de prendre les armes contre ceux qui luy avoient acquis ung appennage de quatre ceus mil livres de rente en tiltres de duche et comtez, laquelle perfidie le rendoit très odieux aux Estatz

1. Philippe de Lalaing, baron d'Escornaix, fils de Charles de Lalaing, capitaine flamand du parti catholique indépendant. En 1570, il reçut la compagnie d'ordonnance qui avait appartenu au comte de Horn, et, en 1574, il devint capitaine général et grand bailli de Hainaut. Bernardino de Mendoza, dans ses *Commentaires*, parle souvent de ce seigneur.

2. Le duc d'Aujou, que La Huguerye continue à appeler duc d'Alençon, malgré le traité de Monsieur, était passé au parti du roi et de la Ligue, et avait accepté le commandement d'une armée catholique. Il prit La Charité (1^{er} mai 1577) et Issoire (12 juin).

des Pais-Bas, craignans qu'il ne se gouvernast de mesmes contr'eux, en faveur du roy d'Espagne.

Sur ces deux pointz, led. s^r d'Hargenliu et moy, assistez dud. s^r Sarrazin, jectames noz plombz, et, pour le faict d'Angleterre, négotiasmes souvent et fort secrètement avec led. s^r Davidzon¹, ambassadeur de la royne, logé en l'hostel des Anglois, et par lettres avec led. s^r de Wolsinghant, en sorte que, par bons mémoires et vifves raisons d'estat, nous feismes congnoistre à la royne et à son conseil qu'en inclinant aux requestes desd. Estatz, portées par le s^r marquis de Havrecht², pour se préparer contre les négotiations de France ès Pais-Bas, il luy estoit nécessaire que partye de ses deniers feust employée à la levée de partye des forces, soubz l'auttorité d'ung prince à sa dévotion, pour faire ce que son service requerra contre les doubtes que les forces françoyses luy pourroient engendrer; eu esgard aux desseins du prince d'Orange, qui ne sont propres à sa grandeur, ne voulant faire part du gasteau à personne, résolu de tromper tous ceux qu'il convie à ce festin, et, par ce mcym, tenir au moins une resne des affaires desd. pais en sa main, en fournissant ausd. Estatz une si grande somme qu'ilz lui demandoient.

1. Davidson (voy. t. I, p. 461, note), ambassadeur de la reine d'Angleterre, avait été envoyé aux Gantois en novembre 1578. Sur l'objet et les suites de sa mission, v. De Thou (liv. 66, 1740, t. V, p. 514).

2. Charles Philippe de Croy, seigneur d'Havré, châtelain héréditaire de Mons, comte de Fontenay, né en 1549, appartenait au parti espagnol. Il devint successivement ambassadeur à la diète de Ratisbonne, conseiller d'État, chef du Conseil des finances, et commandant général des compagnies d'ordonnance dans l'armée que le duc de Parme conduisit en Lorraine en 1587.

Ces avis, couchez par articles et fortifiez de raisons d'estat et d'avertissemens très importants, à toutes occasions trouvez véritables, furent cause que la royne, inclinant aux demandes desd. Estatz, pour les fortifier contre dom Jean d'Austria¹, se résolut d'employer une partye de ses deniers à la levée d'une gaillarde armée, qui seroit conduite par led. s^r duc Casimir, lequel lesd. Estatz recherchoient desjà pour la levée de 3000 chevaux seulement ; à laquelle, dont il ne se vouloit contenter, la royne feist adjouster par le moyem de ses deniers (car autrement n'eust esté fait puissance de lever le double de cavalerie, ung régiment de landsquenetz et quatre mil harquebuziers et cinq cens chevaux françois), avec délibération de le fortifier d'avantage de ses deniers et forces particulières, s'il en estoit besoing.

Ayant conduit l'affaire à telle disposition, estans asseurez des régimens anglois et pratiquans l'amitié des régimens escossois, nous en advertismes en diligence tant led. s^r duc Casimir que led. s^r prince, mon maistre, affin qu'il advisast sur cela ce qu'il luy sembleroit propre à son service, estimant, quant à nostre avis, conforme à celuy dud. s^r duc Casimir, qu'il pourroit, s'il luy plaisoit, amener lesd. 4000 harquebuziers et 300 chevaux françoys, gens d'eslite, des-

1. Don Juan d'Autriche, fils naturel de Charles-Quint et de Barbe Blomberg, né à Ratisbonne le 24 février 1545, vainqueur de la flotte turque à la bataille de Lépante (7 octobre 1571), gouverneur des Pays-Bas après Louis de Requesens (nov. 1576). Motley (*Hist. des Prov. unies*, trad. Guizot, t. IV, p. 2) et Gachard (*Correspond. de Guillaume le Taciturne*, t. IV, préface) ont trace de lui de beaux portraits.

quelz la solde seroit assurée pour commencer à prendre autorité en ceste armée ; ou, s'il trouvoit n'y debvoir venir que lorsqu'elle seroit preste d'entrer en France, pour ne donner point d'alarme, au moins il feist faire ceste troupe par quelque seigneur à sa dévotion, sinon que led. s^r d'Hargenlieu la feroit pour son service ; et, quant aud. s^r duc Casimir, nous l'advertismes qu'il dépeschast en diligence led. s^r Beutterich, comme il feist, pour conclurre l'affaire avec la royne d'Angleterre, laquelle il alla trouver à cet effect ; conseillant d'avantage aud. s^r duc de faire la hauffane et reutefane¹, les plus fortes qu'il pourroit, comme aussy led. régiment de lansquenetz ; et, quant aux François, qu'il nous en laissast faire ; que led. s^r d'Hargenlieu y donneroit bon ordre.

Le prince d'Orenge empescha tant qu'il peult ceste levée, qui luy estoit suspecte ès mains dud. s^r duc Casimir, qu'il seavoit n'estre pas son amy, et se doubtoit de la conjunction dud. s^r prince et de quelques intelligences avec les Anglois, Escossois et François ; et, voyant qu'il n'y pouvoit remédier, il y apporta tous les retardemens et difficultez dont il se peult adviser. Et, ne se contentant pas de cela, pour ne se pouvoir assurer de ceste force-là, il se fortifia d'aultres levées qu'il feist avec grande despense, sans nécessité, du comte de Schwartzbourg², son beau-frère, pour ung régiment de 3000 chevaux, et dud. marquis de Havrect pour ung de 1500 chevaux. Et lors commença, led.

1. Hauffahne et reiterfahne (voy. t. I, p. 348, note).

2. Gunther, comte de Schwartzembourg, seigneur de la Thuringe, époux de Catherine de Nassau.

s^r prince d'Orange, à reconnoistre la faulte qu'il avoit encores naguères faicte d'empescher les moyens de la levée dud. s^r duc Casimir pour retourner en France, par l'intelligence qu'il avoit avec led. s^r Du Plessis pour le roy de Navarre, et eust voulu pour beaucoup qu'il y eust esté avec toutes ses forces, dont nous donnasmes aussy advis aud. s^r duc Casimir ; et, s'il voyoit advenir ce qu'on disoit en Anvers de l'espérance de la descente de l'archiduc Matthias¹ en Flandres², qu'il ne feroit pas mal de faire d'une pierre deux coups, en servant la royne d'Angleterre : faire congnoistre à l'empereur Rodolphe³ (car Maximilien⁴, son père, estoit mort presque au mesme temps que l'électeur palatin), le service qu'il luy pouvoit faire en ce voyage ; et qu'à ce prince-là aultant qu'à la royne d'Angleterre desplairoient tousjours les entreprises

1. Matthias, archiduc d'Autriche, fils de l'empereur Maximilien II, né le 24 février 1557, appelé dans les Pays-Bas par les seigneurs catholiques afin de balancer l'autorité du prince d'Orange, ne sut montrer ni force ni autorité. Il revint en Autriche à la fin de 1580, fut élu empereur d'Allemagne le 29 septembre 1612 et mourut le 20 mars 1619.

2. Matthias partit de Vienne le 3 octobre, et arriva à Lier le 30. Le *Bulletin de la commission d'histoire de Belgique* (série III, t. V, p. 288) contient un récit de sa fuite. A la Bibliothèque nationale, on conserve une curieuse note du P. Labbe sur cet aventureux voyage (N^e de Colbert, vol. 338, f. 517). Le traité de Matthias avec les États est imprimé dans le *Corps diplom.* de Dumont, t. V, p. 314.

3. Rodolphe, archiduc d'Autriche, fils aîné de l'empereur Maximilien II et de Marie d'Autriche, fille de Charles-Quint, ne à Vienne le 18 juillet 1552, roi de Hongrie, roi de Bohême et roi des Romains, empereur après la mort de son père, mort à Prague le 20 janvier 1612.

4. Maximilien II, empereur d'Allemagne, mort à Ratisbonne le 12 octobre 1576.

des François sur ces païs-là, comme à luy-mesme, sa maison en estant trop voisine ; ce qu'il feist aussy fort sagement. Et tout cela fut négocié et résolu durant l'hiver, en l'année 1578.

D'aultre part, comme j'ay dict, aulcuns seigneurs des Païs-Bas catholiques, comte de Lalaing et aultres, négotioient tous les jours avec led. s^r duc d'Alençon pour faire entrer dans le Païs-Bas les forces françoyses¹ ; et le roy, son frère, disoit ne s'en vouloir mesler, bien aise touteffois d'avoir les forces ès mains de son frère, pour le doubte auquel il estoit, à cause de la force dud. s^r duc Casimir, et pour faire ce que le temps et l'occasion luy conseilleroit.

Nous voyons quelquefois les agens dud. duc d'Alençon en Anvers, entre aultres ung nommé Dommartin², se disant maistre des requestes de son hostel, et ne faisans contenance que de chercher à vendre les terres dud. s^r prince. Et leur fismes assez congnoistre le péril auquel il se trouverroit ung jour par telle négociation, ayant affaire au prince d'Orenge, qui ne désire que de se servir de luy et puis le renvoyer par

1. Les catholiques flamands indépendants, irrités de l'insuffisance de l'archiduc Matthias, avaient appelé le duc d'Anjou. Motley a très-bien raconté les intrigues diplomatiques qui précédèrent son entrée en Flandre (*Hist. de la fond. des républ. unies*, t. IV, trad. Guizot, chap. V). Le prince français avait débuté par un coup de maître, la prise de Mons, qu'il devait à l'habileté de sa sœur, Marguerite de Valois. Voyez les *Mémoires* de cette princesse, édit. Lalanne, p. 93 et suiv.

2. Dammartin ou Dommartin, serviteur du duc d'Anjou, révéla au roi la conspiration de Salcède (*Mém. de Marg. de Valois*, édit. Lalanne, p. 223). Il ne faut pas confondre ce personnage avec un capitaine allemand du même nom que nous trouverons dans la suite des *Mémoires de La Huguerye*.

plusieurs moyens artificieux ; que je ne pouvois d'ailleurs me persuader que l'honneur dud. s^r duc d'Alençon feust propre aux peuples de ces païs-là ; et, d'autre part, lesd. Estatz n'eurent pas faulte de remonstrances du péril qui leur estoit imminent, de la personne et entremise dud. s^r duc d'Alençon, lequel n'avoit aultre but que d'user de tous moyens pour parvenir au mariage d'une fille d'Espagne : ou en faisant au roy, son frère, quelque tour de son mestier pour le recouvrement desd. Païs-Bas, ou le forceant à cela par le trouble d'iceux ; jointet l'expérience qu'ils en avoient veu naguères en ses déportemens envers les François¹, qui par leur sang luy avoient acquis ung si grand appennage. Led. s^r duc d'Alençon, comme il trenchoit des deux costez, oultre led. Dommartin catholique, avoit encores ung aultre ambassadeur vers led. prince d'Orange, qui estoit le s^r des Pruneaux², de party contraire, qui traictoit avec led. s^r prince d'Orange pour faciliter sa négociation, sans lequel aultrement il n'eust peu rien faire et non pour amitié qu'il luy portast, comme il parut bien depuis.

Toutes ces considérations-là, fort véritables et de grand prix, eurent tant de force que led. s^r duc d'Alençon reccut plusieurs grandes traverses en ses desseings et voyages en Flandres ; de sorte que, luy estant accordé par lesd. Estatz de commender géné-

1. Allusion à l'ingratitude montrée par le duc d'Anjou à l'égard du parti huguenot, qui lui avait procuré les grands avantages du traité de Monsieur.

2. Le s. des Pruneaux, négociateur, tour à tour au service du duc d'Anjou et du roi de Navarre (*Lettres de Henri IV*, t. I, p. 360). Conférez avec la note de la p. 70 du t. I.

ralement aux forces de la campagne, quand il y voit led. s^r duc Casimir avec une si belle armée, il n'y osa jamais entrer et feist tousjours son cas à part avec une petite force de François qu'il avoit amené ausd. País, où il fut receu par led. s^r comte de Lalaing à Montz¹. Et delà alla assiéger une vicoque² appelée Beins³, pendant que led. s^r duc Casimir entretenoit don Joan d'Austria à le reconnoistre au passage de la Meuse, et, le voyant trop bien accompagné, tourner visage vers Malines au camp du comte de Bossut⁴, lequel il désiroit attaquer avant l'arrivée dud. s^r duc Casimir, qui touteffois feist telle diligence qu'arrivant près Malines, ses gens de pied François, entendans l'alarme, au lieu de se loger, y coururent alaigrement, de sorte que tout se passa sans péril. Et fut procédé si avant sur les diffidences⁵ de la personne dud. s^r duc d'Alençon⁶ que les meilleures provinces, nommément

1. Le 7 juillet 1578, le duc d'Anjou partit de Verneuil, presque seul, à cheval; en deux jours il se transporta à Bapaume, puis à Arras, puis à Mons (*Journal de Lestoile*, édit. Champollion, p. 101). On conserve à la Bibliothèque nationale, dans le fonds français (vol. 3317), un certain nombre de lettres de ce prince, adressées à d'Humières, et écrites de Mons pendant l'été de cette année.

2. *Vicoque*, bicoque.

3. Binche, en Hainaut, sur la Haine.

4. Maximilien, comte de Bossut, capitaine flamand, d'abord serviteur de Philippe II, passa vers la fin de sa vie à la cause du prince d'Orange et commanda l'armée des États. Il mourut à Anvers le 21 décembre 1578, d'une fièvre maligne. Voyez sur sa mort Motley (t. IV, p. 289).

5. *Diffidences*, défiances.

6. Le duc d'Anjou avait signé avec le prince d'Orange, stipulant au nom des États, une convention en 23 articles (13-20 août 1578) (Dumont, *Corps diplomatique*, t. V, p. 320). Une partie de la correspondance de ce prince pendant cette année est conser-

celles du comté de Flandres, qui est de telle force qu'elle faict le tiers des contributions de toutes les dix-sept provinces, n'en voulut point ouyr parler, mays bien fut conduite à ce point par personnes interposées, comme led. s^r d'Hargenlieu et moy, de consentir à ce qui touchoit led. s^r duc d'Alençon, à condition que, demeurant en France pour favoriser les affaires généraux desd. Païs-Bas, il y envoyast pour son lieutenant-général led. s^r prince de Condé, selon le conseil que nous en avons donné à ses ambassadeurs, pour débiter¹ led. s^r prince d'Orange, qui l'avoient trouvé bon et si bien persuadé à leur maistre qu'il en estoit content et en recherchoit led. s^r prince, espérant par son moyem chevir² des forces dud. s^r duc Casimir, comme c'estoit le vray moyem pour y parvenir.

Mays led. s^r prince d'Orange, voyant qu'oultre led. s^r duc Casimir qu'il n'avoit peu empescher de venir si fort, il auroit encores sur les bras led. s^r prince de Condé qu'il avoit offensé, et que la bonne réputation qu'ils avoient ès cueurs des peuples desd. païs (et qu'ilz augmenteroient tous les jours par ung bon accord et entreprises de la guerre) luy pourroit oster toute autorité, en favorisant les seigneurs et provinces, qui desjà l'avoient à contre cueur, reconnoissans son ambition, avarice et tyrannie extrême, masquée du nom de liberté, qu'il exerçoit contre lesd. s^{ts} et provinces, en faisant emprisonner les ungs,

vée à la Bibl. nationale dans les vol. 3277, 3278, 3280, 3281, 3317, du fonds français.

1. *Débiter*, débouter.

2. *Chevir*, venir à bout.

comme le s^r de Champaignay¹, homme de bon esprit et qui avoit communément en la bouche une sentence de Cicéron très-véritable, qu'il applicoit aud. s^r prince d'Orange *Bellum gerimus uni necessarium, omnibus periculosum*, traversa cette négociation-là, tant qu'il peult, envers lesd. Estatz ; leur remonstrant qu'il n'estoit raisonnable de hasarder en leurs affaires la vie de ce prince-là, qui estoit tant nécessaire aux affaires de France que sans luy naguères son party estoit en grand péril, que graces à Dieu il y avoit assez d'autres princes en France ; et négotia tellement sur cela avec led. s^r duc d'Alençon qu'il feist choisir le duc de Montpensier², frère de sa femme³, par le moyem de laquelle il en sçauroit disposer à son plaisir, eu esgard au naturel dud. s^r duc de Montpensier qui estoit facile à manier, et, pour peu d'expérience qu'il avoit ès affaires du monde, aisé à tromper.

Et, ne pouvant faire gouster cela à lad. province

1. Frédéric Perrenot, seigneur de Champagney, né à Barcelone, le 3 avril 1536, gouverneur d'Anvers pour Philippe II en 1573, s'était laissé « brabantiser », suivant l'expression du cardinal de Granvelle, son frère (Groen Van Prinsteren, *Arch. de Nassau*, t. VI, p. 339), et avait passé au parti des États. Il mourut en 1600. La *Société de l'Histoire de la Belgique* a publié ses mémoires, 1860, in-8.

2. François de Bourbon, duc de Montpensier, fils aîné de Louis de Bourbon, duc de Montpensier, et de Jacqueline de Longwic, né en 1539, gouverneur de Touraine et plus tard de Normandie, servit avec éclat la cause royale sous Henri III et sous Henri IV, malgré les passions ligueuses de sa femme, la célèbre Catherine-Marie de Lorraine, fille du duc de Guise. Il mourut à Lisieux, le 4 juin 1592.

3. Charlotte de Bourbon-Montpensier, princesse d'Orange, dont nous avons parlé t. I, p. 196 et 251, notes.

de Flandres, qui congnoissoit l'intention dud. s^r prince d'Orenge et demouroit résolue en la personne dud. s^r prince de Condé par noz négociations soubz le nom dud. s^r due Casimir, il chercha ambitieusement le moyen de la forcer à son but par les voyes extraordinaires, plusieurs fois en vain; et tant y travailla qu'enfin il ayma mieux perdre ceste province qu'y voir ung aultre prince que luy en autorité; ce que je dy en gros, laissant les particularitez des négociations et armes de ce temps-là à aultres, pour ce que je n'y ay pas tousjours esté et ne veux parler que de ce que j'ay veu et négocié, pour faire entendre qu'enfin led. s^r due Casimir estant arrivé en Flandres, avec seize mille hommes de guerre¹, contre la volonté dud. s^r prince d'Orenge. Voyant qu'il estoit traversé par luy en son dessein pour led. s^r prince de Condé, commença à traicter, par led. s^r d'Hargenlieu et moy, au camp avec les deux régimentz de Stuard et Beffort, escossois, et avec les deux régiments anglois de Noritz (et l'aultre colonel s'appelloit Morgant, ce me semble). Et eusmes plus de peine à persuader lesd. Escossois que les Anglois, qui sçavoient que led. s^r due Casimir estoit serviteur de leur maistresse, mays enfin nous en vinsmes à bout; ruinans du tout le régiment dud. s^r de La Garde et augmentant, led. s^r d'Hargenlieu, son

1. Le duc Jean-Casimir de Bavière, le protecteur de La Huguerye, ne rêvait que des conquêtes à son profit. Il parut à la fin d'août dans les environs de Malines avec une armée de 12.000 hommes en partie soudoyée par la reine d'Angleterre. Il ne montra pas plus de capacité que ses deux rivaux, l'archiduc Matthias et le duc d'Anjou. Voyez les récits de Motley (*Hist. de la fond. des Prov. unies*, trad. Guizot, t. IV, p. 231, 272, 279, 281 à 286). Voyez la note 3 de la page 22.

régiment des soldatz dud. La Garde, qui estoient tous françoys et ne désiroient rien plus que de venir en France. Cependant que led. s^r duc Casimir traictoit par ses colonelz de reistres et lansquenetz avec les aultres reistres et lansquenetz de l'armée, qu'il tiroit tous à soy, de sorte qu'estant asseuré de vingt mil hommes de pied françois, escossois, anglois et allemandz et de douze mil reistres, il s'advança jusques en Flandres, avec le régiment seul dud. s^r d'Hargenlieu, pour advertir led. s^r prince de Condé de se tenir prest et se rendre par l'Angleterre en Flandres, pour, lorsqu'il seroit arrivé, faire marcher la force, prendre artillerie et munitions à Gand et entrer en Picardye avec ceste force, qui estoit encores sus pied et estoit proche du licenciement, quant aux Alemandz, affin d'y faire tout l'hyver le plus grand effort qu'il leur seroit possible pour restablir l'édict de may 1576 et led. s^r prince aud. gouvernement et de là retourner avec la mesme force en Flandres et y asseurer les affaires de ces peuples-là, tant contre la tyrannie des Espaignolz que dud. s^r prince d'Orengé. C'estoit la plus belle négociation qui fut faicte de long temps pour servir à ces peuples-là et rendre la pareille au prince d'Orengé et au duc d'Alençon qui avoient tant traversé lesd. s^{rs} prince de Condé et duc Casimir.

Led. s^r Du Plessis, après la paix de France, s'estoit rendu en Flandres ¹, et, voyant led. s^r d'Hargenlieu et

1. Au mois d'avril 1577, Du Plessis-Mornay s'était rendu en Angleterre au nom du roi de Navarre. Il y resta quinze mois. En juillet 1578, il passa dans les Pays-Bas, et y resta jusqu'en 1580 (*Mémoires de mad. de Mornay*, édit. de la Soc. de l'Hist. de France. p. 114 à 129).

moy en l'armée dud. s^r duc Casimir manier tous les affaires et disposer ces forces-là, se doubta, voyant le temps proche du licenciement en septembre 1578, de quelque grand dessein. Et, pour faire bonne mine et en apprendre la vérité, comme il nous voyoit travailler avec le consentement des Estatz à la vente des terres dud. s^r prince de Condé, creut que c'estoit pour faire les fraiz, nous vint trouver; et communiqua lectres du roy de Navarre, son maistre, se plaignant de ce retranchement de paix, qu'il avoit fait seul touteffois, et de plusieurs contravencions, et désirant se servir de l'occasion des forces dud. s^r duc Casimir toutes prestes pour en avoir raison; auquel effect il avoit receu pouvoir dud. s^r roy de vendre ou engager aussy de ses terres en Flandres pour telle somme qui seroit nécessaire. Et de fait nous monstra ses lectres et pouvoirs. Et nous doubtans bien, veu ses déportemens d'Angleterre et ceux de La Personne en Allemagne en l'année précédente, que ce n'estoit qu'une continuation du mesme artifice, avec l'advis du prince d'Orenge, pour rompre tout, nous luy respondismes que, si le roy son maistre estoit mal, il n'avoit que ce qu'il avoit désiré et négocié pour rompre le col au grand secours dud. s^r duc Casimir, qui estoit tout prest d'entrer en France, et, quant à nous, que nous n'avions aultre affaire en Flandres que pour la vente des terres dud. s^r prince, dont je luy fei voir le pouvoir et le consentement desd. Estatz en forme; et que led. s^r d'Hargenlien, veoyant estre occuppé à cela, au temps que led. s^r duc Casimir venoit en armes en Flandres, luy ayant beaucoup d'obligation en général et en particulier, il n'avoit peu refuser l'hon-

neur qu'il luy avoit faict des quatre régimentz dont il en avoit voulu commender ung seulement, à condition de s'en descharger, quand led. s^r duc sortiroit dud. país; auquel de parler d'affaire quelconque nous n'en avions poinct de charge, ne désirant led. s^r prince que de se servir de l'occasion et autorité desd. Estatz pour vendre lesd. terres et en payer ses debtes; et que, s'il avoit commendement du roy son maistre de négotier quelque chose avec led. s^r duc, il le pouvoit faire. Il répliqua que c'estoit son intention, mays que n'ayant poinct d'accès vers luy il nous prioit de l'assister, dont nous excusames pour n'avoir de ce faire aucun commendement dud. s^r prince, qui seroit adverty ou le debvroit estre; s'il estoit ainsy qu'il nous disoit, qu'il s'adressast hardiment aud. s^r duc Casimir, lequel, tost après, nous advertismes. Et feusmes d'advis qu'il laissast faire led. s^r Du Plessis et entrast en quelque traicté avec luy, en vertu de ses pouvoirs, et en tirast ce qu'il pourroit par la vente desd. terres, et, pour le descharger de la difficulté de vendre, prist en gage la terre d'Anguyen¹, pour 200 mille écus, et traictast là-dessus avec luy par escript. Si led. s^r Du Plessis le faisoit, ce seroit une justification et beau fondement de ses armes, y cust tant d'artifice qu'on voudroit; s'il y reculoit, descouvriroit la vérité de son intention, qui ne tendoit qu'à

1. Enghien, ville du Hainaut, que le roi de Navarre tenait de son père, Antoine de Bourbon. Elle demeura en sa possession jusqu'après son avènement au trône de France, époque où il la vendit au prince d'Aremberg. C'est pour perpétuer le souvenir de cette possession patrimoniale de la maison de Bourbon que le nom d'Enghien a été donné à une seigneurie située près de Montmorency.

sentir le but dud. s^r duc et l'empescher, et lors il en pourroit user comme il verroit le requérir un tel cas.

Led. s^r duc Casimir se gouverna de mesmes, et Le Plessis, estant près de luy, luy ayant exhibé ses lectres et faict voir ses pouvoirs, Beutterich ne se peult tenir, selon sa liberté, de dire : « Mays est-ce à bon escient, mons^r Du Plessis? Nous avons esté si souvent trompez! Ung chat eschaudé craint l'eau froide. » Led. s^r Du Plessis assura que c'estoit l'intention de son maistre et qu'à cet effect il estoit desjà en quelque traicté pour vendre ou engager quelques terres pour telle somme qu'il luy diroit estre nécessaire. Beutterich deist que c'estoit commencer bien tard à vendre pour avoir de l'argent, lorsqu'ilz estoient sur le point d'estre licenciez, et que cela s'appelloit faire et ne faire pas; mays que, s'il y alloit à bon escient, ilz sçavoient ung moyem prompt pour trouver la somme de deux cens mille escuz qu'il convenoit avoir pour aller de Flandres en France avec force convenable. Du Plessis deist que son pouvoir n'avoit point de somme limitée, sinon telle qu'il seroit de besoing; qu'il espéroit que son maistre auroit très agréable ce qu'il feroit par l'advis dud. s^r duc. Lequel, prenant la parole, deist : « Je ne veux pas conseiller au roy, vostre maistre, de vendre; mays il y a deux cens mille escuz en ung lieu à ma dévotion; engagez-moy la terre d'Anguyen pour cette somme-là et je la prendray sur mon crédit et feray davantage; je ne partiray point de France que la somme ne soit rendue par le roy et la terre rendue par moy à vostre maistre, sans qu'il luy en couste ung liard. » Le Plessis se trouva pris et ne peult aultre chose respondre, sinon

qu'il supplioit led. s^r duc de coucher cela par articles, lesquelz il envoyroit en poste en toute diligence vers son maistre et s'asseuroit d'en avoir response dans quinze jours. Ceste response, qui ne rompoit ny asseuroit, feist assez congnoistre aud. s^r duc qu'il y avoit de l'asne¹, et luy deist : « Vous avez puissance de traicter, traictiez ; et ce sera à vostre maistre de ratifier, ainsy qu'on a accoustumé. » Et comme led. Du Plessis demeura là, led. s^r duc, pour luy oster tout moyem de soupçonner de son intention, luy deist : « Le terme est long et je ne sçay si je seray encores en ce païs, vous en ferez comme il vous plaira ; aussy bien ai-je des affaires qui m'appellent en Alemaigne. »

Nous avions près de nous ung varlet de chambre dud. s^r prince de Condé, exprès pour l'advertir par luy de nostre intention, affin qu'estant prest à partir il donnast advis partout de la force preste à entrer et de son partement, pour faire prendre les armes partout, sur ung extrême mescontentement qui estoit ès cueurs de tous ceux du party d'avoir ainsy esté trompez. Je fei la dépesche en chiffre, si difficile que je n'avois peur qu'il feust descouvert, estant de quatre alphabetz de divers caractères, lesquelz signifioient ou lettres ou sillabes, ou vocables ou nulles. Du Plessis, qui nous hantoit familièrement, congnoissoit led. varlet de chambre et feist semblant de vouloir escrire par luy au roy de Navarre ; mays nous dismes qu'il n'alloit pas en Guyenne, ains seulement à Paris, au conseil dud. s^r prince, sur quelques difficultez qui sont

1. Locution proverbiale qui signifie qu'il y a un malentendu (Littré).

en la vente desd. terres. Il ne deist mot là-dessus, mays il escripvit par la poste à l'agent du roy de Navarre en court de France¹ de ses soupçons, fort confidentment; et par la poste ordinaire desd. Pais-Bas donna advis du voyage dud. varlet de chambre, lequel, passant à Paris, et cherchant au Louvre le s^r Philippes, thrésorier dud. s^r prince, pour avoir de l'argent affin de passer outre en diligence, fut recongneu et pris prisonnier avec nostre pacquet qu'il avoit en mains; dont n'ayant peu tirer la substance entière, y veirent quelques traitcz de plume entrelacez, en langue vulgaire, qui leur creirent le soupçon; et ne pouvans rien apprendre dud. varlet de chambre, qui ne sçavoit aussy rien, après l'avoir retenu quelques jours et esgaré le pacquet, le renvoyèrent. Et fut prise résolution, pour pourvoir à la crainte que leur donna led. s^r Du Plessis par ses advis, de faire accorder une conférence entre la royne et led. s^r roy de Navarre à Nérac, pour y résouldre tout ce qui estoit requis à ceux du party dud. s^r prince de Condé de reprendre les armes en ceste occasion.

Pendant toutes les négociations des s^{rs} Des Pruneaux et de Bussy d'Amboise (qui avoit led. Dommartin en Anvers avec luy vers les estatz, et l'autre estoit en Holande, près le prince d'Oréngé), nous ne faisons mine d'autre chose que de chercher à vendre les terres

1. Le roi de Navarre n'avait pas de représentant résidant à la cour de France; son agent habituel à la cour, à la fin de 1578, était le s. de Constans. A l'appui de cette indication, outre les documents cités dans le t. I des *Lettres de Henri IV*, nous pouvons signaler une importante instruction du 12 juillet 1578 publiée dans le *Bulletin du comité de la Langue*, 1^{re} série, t. III, p. 60.

dud. s^r prince, dont nous avions obtenu la permission desd. Estatz, contre la volonté dud. s^r prince d'Orenge, qui se doubtoit que ce feust pour armer (et il vouloit servir à garder la paix en France toute telle qu'elle estoit, pour en tirer secours, afin de s'establir et après se mocquer des François). Nous estions souvent recherchez des serviteurs dud. s^r duc d'Alençon pour servir à ses affaires; et nous excusions sur les affaires de nostre maistre, qui ne nous permettoient pas de faire longue résidence èsd. Pais-Bas. Et me voyant pressé par led. s^r de Bussy d'en dire mon avis, je luy déclaray librement que, pour la longue congnoissance que j'avois des humeurs de ces pais-là et des affaires et secretz dud. s^r prince d'Orenge, je ne croiois pas que leur maistre feist aultre chose en Flandres que d'y perdre beaucoup de réputation et de noblesse, et qui pis est, graver au cueur du roy d'Espaigne ung ardent désir de s'en venger, à l'advenir, en pareil ou aultre cas, en France; que le but de tel, qui luy faisoit bonne mine, n'estoit aultre que de faire renaistre la guerre, entre les deux rois et de s'establir présentement par les forces de leur maistre et puis se maintenir par les dissensions entre les deux royaumes. Led. Dommartin, qui estoit présent, reconnoissoit bien ce que je disois, et on voyoit beaucoup d'argumentz en leurs négociations; mayz l'ambition avoit tellement aveuglé ceux qui possédoient ce prince-là qu'ilz ne pensoient à aultre chose qu'à se rendre maistres des estatz dud. Pais-Bas et en faire leurs affaires, soubz l'autorité dud. s^r duc d'Alençon, leur maistre.

Et, comme led. s^r duc d'Alençon en eut receu quelque advis et en reconnoissoit quelque chose, estant à Montz en Haynault et nous lors en l'armée dud. s^r duc Casimir, il s'advisa de me faire escrire par led. s^r comte de Lalaing, gouverneur de Haynault, son confident en ses négociations de Flandres, tendant à me persuader d'aller à Montz soubz couleur de quelques aultres affaires qui s'y estoient passez, durant qu'elle fut occupée par led. feu s^r comte Ludovic de Nassau¹, frère dud. s^r prince d'Orenge, mays j'apperecu bien par le style de la lectre que c'estoit aultre chose qui l'avoit meü à m'escrire. Et ayant communiqué ses lectres aud. s^r duc Casimir et discouru avec luy sur le vray but d'icelles, ores qu'il congneust bien que je pourrois apprendre beaucoup de choses en ce petit voyage-là pour le bien de ses affaires, si eut-il telle appréhension de quelque péril pour moy qu'il ne me voulut jamais permettre d'y aller, bien de faire response au subject ouvert de la lectre dud. s^r comte, si pertinemment qu'il y pouvoit bien reconnoistre que j'avois bien senty qu'il ne me prioit pas d'aller à Montz pour ce qu'il m'escripvoit, mays que c'estoit pour m'employer à réconcilier led. s^r duc Casimir aud. s^r duc d'Alençon, auquel il donnoit ung grand empeschement en ses desseins, n'y ayant rien peu avancer par ung voyage que led. s^r duc d'Alençon avoit auparavant faict faire au cappitaine Beaujeu à cet effect, lorsque nous estions encores en Gueldres (led. s^r duc Casimir estant d'humeur, comme tous

1. Voyez le t. I, p. 107 et suivantes.

princes allemandz, de ne se défier pas légèrement, quand on traite la première fois avecques luy, et de ne se laisser aussy jamais tromper deux fois) ; outre que la levée dud. s^r duc Casimir estoit si contraire aux intentions dud. s^r duc d'Alençon, tant pour le regard de la royne d'Angleterre que de l'empereur, lesquelz s'opposoient du tout à l'entrée dud. s^r d'Alençon ausd. País-Bas, qu'ilz ne se pouvoient accorder ensemble. Ce que led. s^r duc d'Alençon eut subject de reconnoistre évidemment par l'entrevue desd. s^{rs} archiduc Mathias et duc Casimir, qui luy présenta son armée en bataille près la ville de Lire¹, laquelle led. s^r archiduc trouva fort belle. Et ma response aud. s^r comte de Lalaing luy feist aussy bien congnoistre qu'il n'y avoit point d'espérance en ce qu'il désiroit. Et depuis, estant led. s^r duc d'Alençon à Beins qu'il assiégeoit, pour donner quelque bonne opinion de luy, à trois petites lieues de nostre armée, sans toutefois y oser entrer pour y commender, comme il en avoit le tiltre et l'autorité, je fuz de rechef sollicité par plusieurs de mes amys, qui estoient en son armée et venoient voir la nostre, d'y aller, mais je ne me voulu jamais laisser embarquer en ung affaire que je leur diz rondement estre impossible, pour des raisons qu'ilz ne sçavoient pas ; et leur ouvry ung seul moyen qui y eust peu avancer quelque chose, si led. s^r prince de Condé y eust esté, mays que, prévoyant tous les jours de plus en plus le succèz des affaires des País-Bas par la contrariété de tant d'intentions diverses, je me garderois bien de plus luy conseiller d'y venir.

1. Lier, en Brabant, sur la Nèthe, entre Malines et Anvers.

Or cette appréhension des forces et desseings dud. s^r duc Casimir ayant esté cause du voyage de la royne mère à Nérac¹, vers le roy de Navarre, avec lequel elle y entra en conférence et accorda de délivrer à ceux du party dud. s^r roy de Navarre quatorze places, en divers lieux, pour leur servir de seuretez et les contenter, affin de les empescher de prendre les armes, comme il fut fait². Quand elle veit ses soupçons passez et led. s^r Casimir retiré, elle traicta ung nouveau soublèvement d'armes artificieux avec led. roy de Navarre, lequel commenceroit, affin de retirer lesd. places par une paix.

Led. s^r duc Casimir, voyant l'occasion passée d'aller en France, passa en Angleterre³ pour y rendre compte à la royne de tout ce qui s'estoit passé pendant le séjour de ses forces en Flandres, et à quoy il avoit tenu qu'une si belle force n'eust fait ung meilleur effect

1. La reine-mère, en août 1578, était allée reconduire la reine de Navarre à son mari et essayer de convertir le Béarnais à la cause royale. Une première entrevue eut lieu à La Réole en août 1578, une seconde à Nérac en février 1579. Les documents inédits sur cette campagne diplomatique sont fort nombreux; nous ne citerons que les recueils de lettres conservés à la Bibl. nat. dans les vol. 3203, 3247, 3300, 3349, 3345, 3384, 3385, etc., du fonds français.

2. L'accord conclu à Nérac, le 23 février 1579, est signé de Catherine, du roi de Navarre, de Bouchard, représentant du prince de Condé, et de quelques autres députés huguenots. Il est imprimé dans le *Corps diplomat.* de Dumont, t. V, p. 336, et dans les Pièces justificatives de la *France protestante*, p. 159.

3. Casimir, contraint par son incapacité de laisser le commandement de l'armée qu'il avait conduite au pillage plutôt qu'à la conquête des Pays-Bas, abandonna ses troupes, se retira en Allemagne et plus tard en Angleterre (jauv. 1579), où il reçut l'ordre de la Jarretièrre. Voyez la note de la page 12.

que de faire retenir dom Joan d'Austria à Namur et s'y retrancher, où il mourut¹, et voir si ceste princesse auroit du cueur de s'opposer à bon escient à l'usurpation que les François pratiquoient desd. Païs-Bas, recongneut qu'elle estoit desjà changée par les propositions du mariage du duc d'Alençon, qui se promettoit, estant ung avec ceste princesse, de joindre les Païs-Bas à l'Angleterre, ce que la royne ne cherchoit pas, comme chose très malaisée, mays bien de continuer à troubler le roy d'Espagne en cet estat-là, qui est ung cavalier² sur son royaume, ayant veu que par la force elle n'y pouvoit rien espérer et aussy peu par les pratiques et négociations, congnoissant bien la contrariété du but dud. s^r prince d'Orenge, duquel l'authorité estoit telle parmy ces peuples-là qu'il l'en empescheroit tousjours aisément ; elle ne vouloit aussy en sorte quelconque voir tomber cet estat-là ès mains des François ; mays s'assurant bien, à son exemple, que, quelque bonne mine que feist led. s^r prince d'Orenge aud. s^r duc d'Alençon, ce n'estoit son intention et l'empescheroit bien de s'y establir, quand bien pour se maintenir il auroit appellé led. s^r duc d'Alençon, lequel il rejecteroit aussy aisément qu'il l'auroit introduit et qu'il auroit faict rejecter le roy d'Espagne, leur prince naturel. De quoy se doubtant bien led. s^r duc mesmes, tant parce que j'en avois descouvert à ses

1. Don Juan d'Autriche (t. I, p. 4, note) mourut de la fièvre au camp retranché de Namur, le 1^{er} octobre 1578. Les ennemis de Philippe II l'ont accusé d'avoir fait empoisonner ce grand capitaine. Rien ne confirme cette accusation. Voyez Motley (trad. Guizot, t. IV, p. 255).

2. *Cavalier*, ouvrage avancé, terme de fortification.

embassadeurs et agens que par plusieurs lectres dud. s^r prince d'Orenge, qui avoient esté surprises par ses gens, il ne voyoit aultre expédient pour tromper la royne d'Angleterre que de proposer ce mariage et l'endormir en l'espérance de la conjunction des Pais-Bas à la couronne d'Angleterre¹, et, pour se dépestrer des empeschemens dud. s^r prince d'Orenge, quand il seroit receu pour prince, que de chercher quelque artificieux moyem pour s'en deffaire du tout, gaignant les plus autorisés entre les Estats et ceux en particulier qui n'aymoient pas led. s^r prince d'Orenge; ou pour s'en rendre le maistre, s'il pouvoit, et, en ce cas, le garder et joindre à la France, ou du moins y acquérir une si bonne part qu'elle peult luy servir à traicter avec le roy d'Espagne et parvenir au mariage susdict.

Led. s^r duc Casimir, par une confidence très estroicte qu'il avoit contractée avec le s^r comte de Leycestre, qu'il appelloit son père (et led. s^r comte appelloit led. s^r duc son filz) sentant tous ces discours-là, prévint bien que ce n'estoit temps perdu de s'amuser à telz affaires; et, estant assez asseuré que led. s^r duc d'Alençon n'y prouffiteroit rien, se contenta de ce voyage et de faire bien congnoistre le naturel dud. s^r duc d'Alençon aux peuples desd. Pais-Bas par ung petit traicté appelé *Le*

1. Les projets de mariage du duc d'Anjou et de la reine d'Angleterre avaient été mis en avant par la reine Catherine dès l'année 1574 (*Correspond. de La Mothe-Fénélon*, t. V, p. 19). Elle y revint avec insistance en 1578 (Documents insérés dans les *Mémoires de Nevers*, t. I, p. 540 et suiv.). La plupart des historiens ont pensé que la reine d'Angleterre, malgré ses hésitations apparentes, avait toujours été décidée à n'y pas donner suite.

Patriote, faict par led. Beutterich, lequel le feist imprimer et publier par tout. Et, ayant prins congé de la royne et receu son ordre, s'embarqua et prist son chemin par la Holande, où led. s^r prince d'Orenge feist tout son effort vers les Estatz pour le faire arrester, soubz couleur d'avoir, disoit-il, mal faict leurs affaires. Mays lesd. Estatz, mieux advisez, ne se voulurent mesler des inimitiez de ces deux princes ; et, l'ayant au contraire fort honoré en son passage, reconnoissant encores leur ancienne subjection à la maison palatine, il se retira droiet à Heydelberg, ayant laissé led. s^r d'Hargenlieu avec son régiment au service de Gand et désiré que je demeurasse encores avec luy en Flandres ; comme je fei, pour voir comme toutes choses se passeroient et l'advertir, comme aussy led. s^r prince de Condé, de toutes choses.

Avant qu'aller en Angleterre, led. s^r duc Casimir avoit mandé le s^r Hubert Languet, son conseiller, des plus grandz hommes d'estat de son temps, et qui, bien que François naturel, estoit aussy conseiller du duc de Saxe, beau-père dud. s^r duc Casimir, pour voir s'il y auroit moyem par son entremise, fort agréable aud s^r prince d'Orenge, qui avoit aussy espousé en secondes nopces la niepce¹ du duc de Saxe², son maistre, fille du duc Moritz³, de raccommoier les affaires. Et estoit allé et venu led. s^r Languet de Gand en Anvers à cet

1. Anne de Saxe, seconde femme de Guillaume le Taciturne.

2. Auguste le Pieux, duc de Saxe, mort le 11 février 1586 (t. I, p. 11, note 4).

3. Maurice, électeur de Saxe, né le 24 mars 1521, mort le 11 juillet 1553.

effect, se promettant merveilles dud. s^r prince. Et, sur ces négociations-là, il voulut persuader aud. s^r Beutterich de voir led. s^r prince d'Orange, l'assurant qu'il en recepvroit beaucoup d'honneur et de bon visage, affin que de là en avant il peust traicter luy-mesmes les affaires dud. s^r duc, son maistre, avec led. s^r prince d'Orange. Led. s^r Beutterich m'en demanda advis. Je ne luy conseillay pas, l'assurant au contraire, par la congnissance particulière que j'avois du naturel dud. s^r prince d'Orange et que je tenois dud. feu s^r comte Ludovic, son frère, qui le congnoissoit bien, que, s'il y alloit, il se mettroit en danger de n'en retourner pas. Led. s^r prince d'Orange s'estoit acheminé jusques à Dendermonde¹; Beutterich se hazarda d'y aller, sur la parole dud. s^r Languet, et y receut ung tel affront, que, s'il ne se feust retiré secrètement, il eust eu pis.

Led. s^r prince d'Orange entretenoit ceux de Gand de belles paroles et touchoit secrètement à s'asseurer de la ville, en laquelle le magistrat avoit esté fraichement renouvelé, contre sa volonté, et le s^r d'Embize² continué premier bourgmaistre ou eschevin, dont il estoit en extrême cholère; pourquoy led. s^r prince d'Orange gaigna le s^r de Rihove³, gouverneur de la

1. Dendermonde, au confluent de la Dendre et de l'Escaut.

2. Jean d'Embize, échevin de Gand, tour à tour hostile et dévoué à la cause du prince d'Orange, huguenot fanatique, aussi cruel dans son parti que le duc d'Albe dans le sien. Convaincu de trahison, il fut déposé de ses charges municipales et decapité à Gand le 4 août 1584 (Motley, t. IV, p. 178, 349, 509; De Thou, liv. 79, 1740, t. VI, p. 374).

3. Jean de Ketulle, seigneur de Rihove, gouverneur de Gand et plus tard de Dendermonde, avait été d'abord le complice

ville, et par luy feist ung matin mectre la bourgeoisie en armes (qui ne se faict sans estonner tous ceux qui sont dedans, comme nous y estions lors, estant ce peuple dangereux en ses esmotions); et tendoit led. s^r de Rihove à prendre led. s^r d'Embize prisonnier et l'envoyer aud. s^r prince d'Orengé, auquel effect il le manda en son logis; où, estant arrivé et demeurant trop longuement, au gré des habitans qui l'aymoient comme ung gentilhomme cherchant le bien de leur ville, ilz se mutinèrent contre led. Rihove, amenèrent le canon devant son logis. Et la chance fut tellement tournée contre led. Rihove qu'il fut contrainet chercher son salut entre les bras dud. s^r d'Embize, lequel, fort généreusement et sans se ressentir du péril d'où il sortoit, le mist hors de lad. ville, d'où il s'en alla trouver led. s^r prince d'Orengé; lequel y vint depuis visiter led. s^r duc Casimir, mays le plus foible. Et ne cessa, depuis le partement dud. s^r duc Casimir, de chercher tous moyems d'y brouiller tout pour y restablir son authorité, qui y estoit fort diminuée par la congnoissance de son ambition; ce qui donna occasion à ceux de Gand, assistez du reste du comté de Flandres, de rechercher led. s^r prince de Condé, par nostre moyem, de prendre la charge des affaires dud. comté de Flandres, avec ung ordre admirable tiré du dénombrement des familles, tant des villes et bourgs privilégiés que des villages, pour l'entretienement de 2,000 hommes de

d'Embize dans les soulèvements de Gand, mais il ne le suivit pas dans ses palinodies. Ce fut lui qui découvrit la trahison d'Embize et qui le fit décapiter. Voyez la note précédente.

pied et 400 chevaux et artillerie convenable ; les dix familles riches fournissans à l'entretienement d'ung homme de cheval et les dix familles médiocres à l'entretienement d'un homme de pied, avec ung honorable traictement pour sa personne, maison et gardes, par moys, en espérance de passer plus oultre, sur le contentement de ses comportemens ; dont fut traicté avec nous et nous fut exhibé le rolle de chacun en tout dud. comté pour y recongnoistre la vérité et fondement de leur offre, qui estoit si bien compassée qu'il y restoit encores des moyens pour employer aux affaires extraordinaires. Et ne fuz jamais plus estonné que de congnoistre telle force dud. comté de Flandres, ne m'esbahissant pas si ledit comté paye, comme j'ay dict, le tiers des contributions desd. pais et si on dict qu'il n'est comte que de Flandres.

Commençant lors à supposer l'ambition dud. s^r prince d'Orenge sur ung si beau morceau, nous ne peusmes moins faire que donner espérance à lad. ville de leur ayder en cela. Et en advertismes led. s^r prince de Condé, mays de telle sorte que par noz discours il recongneut bien qu'en faisant mine de l'exhorter à embrasser ce party, nous luy donnions subject de juger qu'il n'estoit expédient à son service de se brouiller en telz affaires. Et prins moy-mesmes dès lors résolution de me retirer en Allemagne pour les advis que j'avois de mon maistre de quelque nouveau subject de remuement en France et pour ne voir les choses bien assurées aud. pais de Flandres, dont je ne fus pas si tost party que le trouble y creust, en suite des menées dud. s^r prince d'Orenge, lequel, retourné à

Gand, y cassa le magistrat et en establit ung à sa dévotion¹.

Et touteffois, avant que partir de Gand, je fei tant par mes advis envers led. s^r prince de Condé, mon maistre, selon le désir dud. s^r duc Casimir, qu'il résolut de s'aprocher desd. Païs-Bas et de se loger en son gouvernement de Picardye, ce qu'il négotia au commencement de l'année 1579; et tant y advança qu'il s'y assura de la surprise de la ville de La Fère², de l'ancien patrimoine de sa maison, au comté de Marle³, en laquelle ville il s'achemina, luy troysiesme en poste, déguisé depuis St Jehan d'Angely, passant par le milieu de la ville de Paris et y prenant des chevaux de poste. Et entra en lad. ville de La Fère, accompagné d'ung bon nombre de noblesse du pais de Picardie qui l'attendoit, pour estre près desd. Païs-Bas, aux occurrences des affaires qui changeroient tous les jours, de sorte qu'ilz pouvoient donner nouveau subject auxd. s^{rs} prince de Condé et duc Casimir d'y entreprendre.

Or estant led. s^r duc Casimir par nous adverty, à mon arrivée en Alemaigne, du dessein dud. s^r prince, il résolut de me dépescher en Angleterre vers la royne, sur les propos qui s'eschauffoient du mariage d'elle et

1. En juillet et août 1579. La Huguerye falsifie ouvertement les faits; nous y revenons plus loin. Voyez Motley, t. IV, p. 351.

2. Le prince de Condé s'empara de La Fère le 29 novembre 1579. Le récit de La Huguerye est confirmé par d'Aubigné (*Hist. univ.*, 1626, col. 1017) et par De Thou (liv. 72, 1740, t. V, p. 615). On conserve à la Bibliothèque nationale (Ve de Colbert, vol. 29, f. 433) un récit inédit de la prise et de la reprise de cette ville.

3. Le comté de Marle avait appartenu à Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, oncle de Condé. Un fils d'Antoine, mort en bas âge, avait reçu le nom de comte de Marle.

dud. duc d'Alençon. Et m'y envoya avec lectres de créance double vers la royne, tendant à tirer prouffit de telle alliance, faisant reprendre aud. s^r duc d'Alençon le party qu'il avoit laissé, et vers led. s^r de Walsingand¹, secretaire d'Estat, et autres conseillers pour descouvrir la vérité de l'intention de la royne sur la proposition dud. mariage, si c'estoit affin de l'accomplir, et, en ce cas, employer toutes les raisons que j'avois promptes pour l'empescher, tant au bien et repos de la royne et de ses estatz que du party dont elle faisoit profession. Et de ceste seconde créance m'estoit commendé d'user secrètement, sobrement et accortement, et, pour la mieux dissimuler, visiter led. s^r de Mauvissière², ambassadeur du roy en Angleterre, et le s^r de Simier³, ambassadeur dud. s^r duc d'Alençon, lequel lor estoit en grand crédit près de la royne, et leur tenir propos agréables sur le fait de ceste alliance

1. Francis Walsingham (t. I, p. 38, note).

2. Michel de Castelnau, s. de Mauvissière, né vers 1520, en Touraine, plusieurs fois ambassadeur en Écosse et en Angleterre, un des agents les plus autorisés de Henri II, des trois rois, ses fils, et de Henri IV. Il mourut à Joinville en 1592. Il a laissé des Mémoires qui s'étendent de 1569 à 1570 et qui ont été réimprimés dans toutes les grandes collections sur l'Histoire de France. L'édition la plus complète est celle de Bruxelles, 1731, 3 vol. in-folio. On conserve à la Bibliothèque nationale (f. fr., vol. 3307 et 3308) un recueil de minutes de lettres du roi et de la reine qui lui sont adressées et qui sont relatives à son ambassade en Angleterre.

3. Jean de Seymer, maître de la garde-robe du duc d'Anjou et son favori, gentilhomme corrompu et prêt à tout. Il tua, dit Lestoile, son frère qu'il supposait l'amant de sa première femme, la demoiselle Dangeau (édit. Champollion, t. I, p. 101). Il épousa en secondes noces Louise de l'Hospital, dont parle Tallemant des Réaux (éd. Paris, t. I, p. 29 et 94).

et comme si j'eusse esté envoyé pour y servir, pour de là passer à La Fère en Picardye, après avoir advis de l'arrivée dud. s^r prince de Condé, pour luy faire rapport de toutes choses et regarder à le loger dans Cambray, par le moyem du s^r d'Inchy ¹, gouverneur de la ville et citadelle (lequel ne la pouvoit longtems garder, sans l'appui de quelque proche et affectionné voisin), affin de loger ledit s^r prince seurement et dresser, à la faveur de ceste ville et pais de Cambray, ung fort canton d'icelles de La Fère, de Beaurevoir, Bohain ² et aultres places du comté de Marle, afin d'y pouvoir amasser forces, et ayant ung pied dans lesd. Pais-Bas, y entreprendre et surprendre à toutes occasions, ayant led. s^r duc Casimir tout prest à marcher au besoing, avec la faveur des places de Sedan et de Jametz.

Estant ainsy instruiet et ayant avec moy le s^r Sarrazin, secrétaire dud. s^r prince de Condé, nous arrivames en Angleterre environ Noel, aud. an 1579. Et, si tost que la royne en fut advertye, elle nous donna prompte audience, avant que nous eussions eu moyem de parler à personne, dont je congneu bien la raison telle que je l'avois préveue; et pour ceste cause me résolu, en parlant à elle, d'eslargir mon discours fort agréablement sur le fait de ce mariage qu'elle dé-

1. Baudouin ou Charles de Gavré, baron d'Inchy, fils du comte de Frezin, gouverneur de la citadelle de Cambrai pour le compte de l'évêque souverain. Voyez le portrait que Marguerite de Valois trace de ce seigneur flamand, et le charmant récit des coquette-ries destinées à attirer ce capitaine au parti du duc d'Anjou (*Mémoires*, édit. Lalanne, p. 91).

2. La Fère, Beaurevoir et Bohain (département de l'Aisne).

monstroît en toutes ses paroles et actions désirer, voulant mal à tous ceux qui ne le trouvoient pas bon, comme elle le feist sentir à ung honeste et docte gentilhomme anglois, qu'elle feist traicter sévèrement en justice à la poursuite dud. s^r de Simier, pour avoir escript et publié ung discours plain de raisons très pertinentes contre ledit mariage. Le s^r de Stafford nous vint quérir à Londres, d'où il nous mena à Greenwich vers la royne (qui l'employoit en ce mariage et se fioit de lui, à cause de la dame de Stafford, sa mère, qu'elle aymoît et qui avoit congnoissance de ses plus secrètes actions), où nous eusmes une audience fort bénigne et favorable, me donnant ceste princesse tout loisir de luy faire l'espace d'une heure ung discours de congratulation sur la bonne volonté qu'elle monstroît avoir à ce mariage; et avec une énumération des grands biens qu'elle en pourroit tirer pour l'assurance de son party par toute la chrétienté et spécialement en France et en Flandres, qui estoient les deux pointz de ma charge; l'exhortant de s'y affectionner et y disposer et obliger estroitement le cueur dud. s^r duc d'Alençon, par le moyem duquel elle feroit cesser toutes les traverses et entreprises contre ceulx de son party, et, en ce faisant, se descharger de leurs impunitéz et poursuites ordinaires en son endroict, en leurs nécessitez, et avoir ainsy plus de moyem d'assister led. s^r duc d'Alençon en ses affaires des Païs-Bas.

Mon discours long et assez beau fut tant agréable à ceste princesse qu'elle s'eschauffa en la response qu'elle me feist, entrant si avant aux louanges dud. s^r duc, qu'elle m'advoua d'aymer comme ung prince vertueux et ne faisant mal à personne, qu'elle disoit estre la

vraye marque de la vraye religion, et qu'elle avoit bonne espérance de parvenir par son moyen à ce que par moy led. s^r duc Casimir luy avoit fait entendre, lequel elle en remercioit de tout son cueur, ne nous voulant céler touteffois qu'elle sçavoit bien qu'en Flandres nous n'estions pas serviteurs dud. s^r duc d'Alençon. Je répliquay que nous estions serviteurs de Sa Majesté, nous employant près led. s^r duc Casimir, son général, en ce qu'il nous commandoit, et d'ailleurs, que nous estions obligez au service dud. s^r prince de Condé, nostre maistre, sans le congé duquel ne pouvions rien entreprendre, comme nous l'avions remonstré aux agens dud. s^r duc d'Alençon en nous en excusant, et ne congnoissant que trop lors led. s^r duc Casimir, estant armé des deniers pour le service de Sa Majesté, et fraichement garny de très grande occasion de ne se pouvoir pas bien lors entendre avec led. s^r duc, comme elle sçavoit micux que moy; mays qu'à présent que led. s^r duc Casimir, son serviteur, sçavoit que l'intention de Sa Majesté est de s'allier par mariage avec led. s^r duc d'Alençon, pour le service qu'il avoit voué à Sa Majesté, il ne pouvoit moins faire que se conformer à sa volonté, priant Dieu de bénir ses intentions et d'en faire sortir les fruitz qu'elle en pouvoit tirer.

Laquelle mienne response luy pleut tant que, nous donnant congé et assurance de bien adviser et pourvoir à ce que je luy avois proposé, elle ne faillit d'en advertir aussy tost lesd. s^{rs} de Mauvissière et Simier, se louant merveilleusement de mon discours et disant qu'elle ne voyoit point venir de sutz françoys vers elle; qui fut cause que lesd. s^{rs} ambassadeurs,

sans attendre que nous feissions le debvoir à nous commendé de les saluer, nous envoyèrent visiter et prier de les voir, comme nous feismes, donnant lectres dud. s^r duc Casimir aud. s^r de Simier, qui nous avoit commendé de le voir, m'excusant d'estre prévenu de sa courtoisie ; lequel nous feist fort bonne chère en sa maison, à Greenwich, et led. s^r de Mauvissière aussy, en son logis, à Londres, avec lesquelz séparément je discouru amplement : sçavoir, avec led. s^r de Mauvissière de tout ce que je congnoissois appartenir à la grandeur du roy et de la couronne de France, sur l'estat des affaires que j'avois veu et manié, tant en Alemaigne qu'en Flandres, où j'avoys servy des premiers à jecter les fondemens sur lesquelz ledit s^r prince d'Orenge avoit basty la prospérité des affaires qu'il gouverne aujourd'huy, à ceste seule intention, en laquelle sont survenues plusieurs traverses et malentendus, qu'il est expédient d'oublier aujourd'huy, et faire de tous costez, à qui mieux mieux ; que j'avois en particulier disposé led. s^r duc Casimir à ce bien-là d'aymer mieux voir les Estats des Pais-Bas soubz l'authorité de la couronne de France que de celle d'Espagne, puisqu'il avoit congneu que le dessin moyem estoit plus à désirer qu'à espérer, adjoustant plusieurs aultres particularitez que la briefveté de ces mémoyses ne me permet de représenter ; qu'en cela je ne voyois que deux empeschemens, l'ung du costé de la royne d'Angleterre, qui estoit levé par l'affection que j'avois recongneu en elle, ès responces qu'il luy a pleu me faire, touchant le mariage dud. s^r duc d'Alençon ; mayz que l'aultre empeschement, procédant dud. s^r prince d'Orenge, n'estoit pas aisé à oster, d'aultant que par les secrets de ses

affaires, que j'avois manié soubz le feu s^r comte Ludovic, son frère, j'avoys appris que jamais ce prince ne seroit conduit à ce point-là, n'ayant aultre but que pour luy-mesmes, et, quand bien il fera aultre contenance, ce ne sera que dissimulation, pour se servir des forces de France à s'establiir peu à peu, puis donner ung croc en jambe aux François, si la nécessité de ses affaires le requiert, ou bien actendre jusques à ce qu'il ait mys les deux roys en guerre ouverte, qui est son but; s'assurant que lors les François auront tant d'affaires chez eux qu'ils se retireront de Flandres par force, et l'Espagnol sera si empesché à se deffendre qu'il demeurera quant à luy cependant en toute liberté d'accommoder ses affaires à son intention, selon les occurrences; que je ne voyois point de moyem d'y pourvoir, à ceste difficulté-là, si Dieu ne dispose de la personne dudit s^r prince d'Orange, la mort duquel explaneroit du tout le chemin aud. s^r duc d'Alençon, se retrouvant lors en armes èsd. Pais-Bas.

J'en diz encores plus aud. s^r de Simier, qui me l'advoua et me monstra des coppies de lectres dud. s^r prince d'Orange, qui avoient esté surprises, me confessant qu'ils avoient trouvé véritable tout ce que j'avois dict à Anvers aud. s^r de Bussy¹ et aultres agens dud. s^r duc d'Alençon. Sur quoy je receu de tous deux toutes sortes de courtoisies. Mais quand on eut descouvert que je visitois led. s^r de Wolsinghant et aultres conseillers, là se feit voir leur soupçon si avant que la royne défendit par Stafford aud. s^r de Wolsinghant de parler plus à moy; ce qu'ayant recogneu je fei con-

1. Louis de Clermont de Bussy-d'Amboise (t. I, p. 136, note 4).

tenance de ne m'en soucier pas, car j'avois fait ce que je désirois, et suppliy la royne de nous donner passeport pour aller à La Rochelle trouver led. s^r prince, mon maistre, ne lui descouvrant rien du dessein de la Fère, laquelle je ne scavois encores estre surprise. Et l'appris par le soupçon qui creut en l'esprit de ceste princesse, quand elle eut advis de son ambassadeur en France que led. s^r prince de Condé estoit entré à La Fère, dont led. s^r de Wolsinghant nous feist advertir par maistre Geoffroy, chirurgien françoys qui le gouvernoit; car lors elle et lesd. s^{rs} de Mauvissière et Cimier se doubterent qu'il y avoit de la menée et que nous demandions artificieusement passeport pour La Rochelle; néantmoins la royne m'accorda son passeport. Et, pour ce que mon dessein estoit de passer secrètement à Calaiz pour prendre la poste jusques au chasteau d'Hargenlicu et là prendre des chevaux pour aller à La Fère, il nous fut besoing d'avoir passeport dud. s^r de Mauvissière, lequel ne le nous eust baillé que pour nous perdre; mais led. maistre Geoffroy, qui le gouvernoit, en obtint ung par le moyem du s^r Pasquier, qui estoit secrétaire du roy en la charge dud. s^r de Mauvissière, soubz le nom de deux marchandz allans à Paris; avec lequel passeport nous feismes le voyage, non sans besoing d'user de prudence, nommément à Calaiz et Montreuil, où nous feusmes conduitz vers les gouverneurs, lesquelz par leurs demandes nous feirent congnoistre qu'ilz avoient charge d'y prendre garde.

Et arrivasmes à La Fère peu après led. s^r prince, lequel fut très aise de nostre venue, pour apprendre de nous l'estat au vray de toutes choses et prendre

résolution de ce qu'il auroit à faire tant pour Flandres qu'Alemaigne, affin de se conserver en lad. ville de La Fère, où il nous disoit estre entré, sans le secu du roy de Navarre, lequel il s'asseuroit estre homme pour convenir avec le roy des moyems de l'en retirer ou par négociation ou par levée d'armée, exprès pour luy oster la force. Led. s^r prince print aussy grand plaisir au discours que je luy fei de nostre négociation d'Angleterre. Il estoit la my janvier, en l'an 1580, quand nous arrivasmes près dud. s^r prince, auquel ayant faict ung rapport bien particulier de tout ce qui s'estoit passé en Flandres et en l'armée dud. s^r duc Casimir et de nostre passage exprès par l'Angleterre pour le venir trouver, affin de l'exhorter à chercher les moyems de s'accommoder de la ville et citadelle de Cambray et de Bohain, Beaurevoir et aultres places du comté de Marle, pour y avoir des forces prestes et se maintenir au besoing avec l'ayde dud. s^r duc Casimir, il print aisément ceste résolution. Et délibéra de nous employer à Cambray, vers led. s^r d'Inchy, lequel estoit en grande peine pour le doubte du siège, duquel il estoit menacé, mal pourveu de forces, si loing du secours du prince d'Orange qu'il n'en pouvoit rien espérer et ne pouvant faire estat assuré dud. s^r duc d'Alençon; qui fut cause qu'estans arrivez vers luy, nous le rassurames fort par le moyem des offres que nous luy feismes de la part dud. s^r prince; en la main et protection duquel, à sa perte, il résolut de se mettre en effect et secrètement toutefois entre luy et nous, pour la confiance qu'il avoit en la vertu et preud'homme dud. s^r prince de Condé; à condition toutefois qu'il continueroit ouvertement en la négociation qu'il

avoit commencée avec led. s^r duc d'Alençon, pour n'incommoder les affaires des Estatz-Généraux. Et pour y commencer, il pria led. s^r prince de le fortifier de deux enseignes de gens de pied, comme il feist incontinent; et luy envoya la compaignye du s^r D'Erville¹ et une aultre, remectant à conclurre de tout, quand il plairoit aud. s^r prince de Condé prendre la peine d'aller jusques à Cambray.

A mon retour à La Fère, laissant led. Sarrazin à Cambray, pour continuer la négociation, et passant par la maison du s^r de Valières, où estoit mon giste, en y allant et retournant, pour ce que led. s^r de Valière faisoit contenance d'estre fort serviteur dud. s^r prince et aspiroit au gouvernement de lad. ville de Cambray. je commençay à voir des signes de doubter de luy, n'espérant pas tant dud. s^r prince que d'estre logé en la citadelle de Cambray², comme il désiroit contre raison, n'estant convenable d'en déposséder led. s^r d'Inchy; et senty bien de sa femme, plus sage que luy, son ambition, et qu'il faisoit estat d'aller trouver led. s^r duc d'Alençon, dont je fei rapport aud. s^r prince; lequel, après avoir envoyé lesd. deux compaignyes à Cambray et donné l'ordre requis pour s'asseurer des cappitaines de Bohain et Beaufort, me dépescha en Alemaigne pour advertir led. s^r duc Casimir du succès de ses affaires en Picardye et de sa négociation de Cambray et luy faire rapport de ma négociation d'Angleterre et luy déclarer les négociations du roy, qui ne

1. Le s. d'Erville, gentilhomme d'Artois.

2. Phrase obscure que nous expliquons ainsi : « je commençai à doubter de lui (de Valières), qui perdit esperance d'obtenir le gouvernement de la citadelle de Cambrai, comme il désirait »....

cherchoit qu'à le tirer de La Fère et le renvoyer à S^t-Jehan-d'Angely; que la royne vouloit à cet effect conférer avec luy prez La Fère, mays qu'il estoit résolu de la garder, tant qu'il pourroit; qu'il sçavoit bien qu'on l'en vouloit oster, ou par négociation ou par force, et que le roy de Navarre n'ayant consenty à sa venue en Picardye, il estoit bien adverty qu'il s'accommodoit avec le roy, pour faire naistre une guerre exprès, affin de l'assiéger là-dedans, si on ne l'en pouvoit tirer par l'entremise et négociation de la royne mère; que led. s^r duc d'Alençon y tenoit la main, craignant que son voisinage de Cambray n'interrompist ses affaires en ceste ville-là, en Flandres; le priant, à ceste occasion, de prendre de bonne heure la résolution nécessaire en ce cas à son secours, et que, pendant mon voyage, il acheveroit son traicté avec led. s^r d'Inchy pour Cambray; désirant que led. s^r duc Casimir, comme tuteur du jeune duc de Bouillon¹, le disposast et ses terres souveraines à estre de la partye; dont je jectay les fondemens, passant à Sedan, et trouvay led. s^r duc Casimir à Lautern, où je congneu bien en conférence avec luy et Beutterich, qu'il estoit bien adverty des intelligences qui estoient entre le roy et led. s^r roy de Navarre; et sceu lors, au vray, que c'estoit par le moyem dud. s^r duc de Guyse, lequel

1. Guillaume-Robert de La Mark, duc de Bouillon, fils de Robert de La Mark et de Françoise de Bourbon-Montpensier, né à Sedan, le 1^{er} janvier 1562, devint duc de Bouillon en 1574. Son inclination pour la réforme et la rivalité traditionnelle de sa maison avec les ducs de Lorraine le poussèrent à prendre les armes en 1586. Il reçut du roi de Navarre le commandement en chef de l'expédition allemande de 1587. Nous retrouverons ce prince dans le cours de ces Mémoires.

traictoit avec led. s^r duc Casimir par l'entremise du s^r de Malroy¹ et faisoit de belles offres pour empescher les effectz de lad. intelligence, aultant dommageable aud. s^r duc de Guise et à toute sa maison qu'à ceux du party dud. s^r duc Casimir.

Et passa led. s^r Beutterich si avant vers moy que de me dire que, si mon maistre se vouloit bien résouldre, il y auroit belle place pour luy par le moyem de son maistre; qu'aussy bien led. s^r roy de Navarre le trompoit, et, s'il le laissoit faire, [qu']il le ruineroit du tout; que c'estoit là le vray moyem d'asseurer mon maistre à La Fère et autres places ès environs, et de parvenir à Cambray, voire de l'eslargir encores davantage en la frontière de Champagne et Picardie, et de faciliter une belle entreprise en Flandres; en quoy son maistre, en le faisant, mettroit le verd et le sec; me déclarant ces choses par commendement dud. s^r duc, son maistre, lequel il me disoit davantage ne vouloir plus rien traicter avec led. s^r roy de Navarre; que je retourasse vers mon maistre avec ce secret-là en bouche et à mon retour j'apportasse sa résolution sur ce que dessus et que j'y trouverois le s^r comte de Vignory²,

1. Robert de Heu, seigneur de Maleroy, avait été quelque temps au service du prince de Condé qui l'avait envoyé, en 1575, de Bâle en France (Ve de Colbert, vol. 399, f. 22). Plus tard il passa au service du duc de Guise, puis du roi de Navarre. Il était beau-frère de Clervant.

2. François de Quinquempoix, s. du Mais, comte de Vignori, fut blessé mortellement d'un coup d'arquebuse, au siège de La Fère (juillet-août 1580). Il était le confident du duc de Guise. A la nouvelle de sa blessure, Guise prit la poste et se rendit auprès de lui, pour prévenir, dit-on, les confidences qu'il pourrait être tenu de faire à ses derniers moments (De Thou, liv. 72, 1740. t. VI, p. 19).

de la part dud. s^r duc de Guyse, et que lors toutes choses se pourroient fort bien accommoder contre les insincéritez dud. s^r roy de Navarre et de ses serviteurs (ce sont les propres mots), et qu'on assureroit ceux du party de toutes choses raisonnables ès mains de noz deux maistres, pour les provinces de deçà Loyre ; qu'ilz espéroient faire trouver cela bon pour le repos du party à ceux qui gouvernoient le navire à Sedan et à Genevve. Et fut ma dépesche récapitulée par led. s^r duc Casimir en prenant congé, dont je promis faire fidèle raport et en diligence, leur protestant de la roughture de ceste négociation, s'ilz en communiquoient avec ceux ausquelz ilz en vouloient parler, qui ne la gousteroient jamays. Ilz estoient à la vérité bien advertiz des négociations du roy de Navarre en court par ce moyen-là et mieux que led. s^r prince, auquel on les celoit pour ce qu'il estoit ennemy de telles pratiques et corruptions, estant si homme de bien que jamays il n'a voulu avoir intelligence contraire à son party.

Je dei aud. s^r duc Casimir que cet affaire-là méritoit d'y bien penser, que j'en trouvois le fondement très bon de redresser une amitié entre les deux maisons de Bourbon et Lorraine, oster toutes défiances des deux partiz, et, par ce moyem, estouffer les humeurs des guerres civiles et se tourner contre ceux qui nourrissoient les dissimulacions et n'avoient aultre but que leur plaisir particulier, comme ces deux rois, abusant chacun ceux qu'ilz vouloient se reposer sur leur fidélité, et plus led. s^r prince qu'aultre, auquel je l'avois bien fait congnoistre par mon rapport de toutes choses, depuis que je ne l'avois veu en partant de

S^t Phal, près Troyes; mais qu'il y avoit subject de doubter en ceste négociation qu'il y eust quelque anguille soubz roche, et regarder à si bien assurer le fait qu'on ne feust poinct trompé. Led. s^r duc Casimir me deist que j'y serois présent, que son cousin et luy tiendroient les assurances de ce traicté et que il estoit prest de conclurre du tout avec les colonelz du roy pour armer et se joindre tous ensemble soubz luy, pour servir à ung bon effect et à leurs payemens, que ce moyem-là estoit suffisant pour assurer led. s^r prince à La Fère et en son gouvernement et pour parvenir à Cambray, où, si ce traicté se faict, led. s^r duc d'Alençon ne pourroit plus passer et led. s^r d'Inchy seroit forcé de se mectre entre ses mains, pour puis après faire plus en Flandres, selon que les occasions s'en présenteroient; et sur ces dernières paroles il me dépescha.

Estant arrivé à La Fère, je ne trouvay pas le traicté de Cambray si avancé que j'espérois qu'il devoit estre pendant mon voyage; et ayant fait mon rapport aud. s^r prince, seul en son cabinet, je le trouvay assez bien disposé à sentir que c'estoit de ceste négociation et y entrer en sa qualité¹ s'il y voyoit du fondement, déclarant quant à luy qu'il n'avoit jamais eu aultre désir que de voir les deux maisons en bonne amitié, et, de sa vie, n'avoit porté mauvaise volonté à la maison de Lorraine; que ce que disoit led. s^r duc Casimir des deux rois estoit vray et qu'eux, voulans ruiner tout le monde, méritoient qu'on les en empeschast bien, et

1. C'est-à-dire : à sentir *combien était importante* ceste négociation et à y entrer...

qu'à cela il serviroit volontiers, selon le reng qui luy appartenoit; qu'il désiroit sur cela me renvoyer en Alemaigne pour estre présent au traicté dud. s^r comte de Vignory, mays vouloit que auparavant j'allasse avec luy à Cambray, pour résouldre avec led. s^r d'Inchy, sur ce qui avoit esté continué en ma négociation par le s^r Sarrazin, en mon absence. Et y alla led. s^r prince au commencement de caresme et le s^r de La Noue avec luy, où il fut receu honorablement et avec applaudissement de la bourgeoisie, et logé en l'hostel de l'évesque, n'ayant voulu prendre l'hostel S^t Paul, appartenant au roy de Navarre, où il n'y avoit point de meubles.

Et s'y passa le traicté fort doucement et bien à propos¹, excepté que led. s^r de La Noue désira que par le dernier article d'icelluy le tout feust déclaré estre fait soubz le nom dud. s^r duc d'Alençon, et, à faulte d'y vouloir par luy entendre, selon la nécessité de la place, que le tout demeureroit soubz le nom dud. s^r prince seul. Je combati fort cet article du s^r de La Noue, homme trop respectueux en affaire de telle importance, veu la congnoissance parfaite qu'il avoit du mauvais tour que nous avoit joué led. s^r duc, et remonstray que ce n'estoit que traisner son lien et qu'il estoit nécessaire que tout feust fait soubz le nom

1. Le baron d'Inchy (p. 31, note 1) appartenait au parti du duc d'Anjou depuis le voyage de Marguerite de Valois à Cambrai. Vers le commencement de l'année 1580, il traita avec le duc d'Anjou et reçut dans la place un corps de troupes françaises commandé par Jean de Mouluc, seigneur de Balagny (*Mém. de Marg. de Valois*, édit. Lalanne, p. 9 et 17. — De Thou, liv. 74, 1740, t. V, p. 785).

de l'ung ou de l'autre seulement ; si au nom dud. duc d'Alençon, que cela debvoit estre traicté par ses propres serviteurs, et que c'estoit remettre led. s^r prince ès liens et dangers desquelz il estoit sorty à bonne heure ; mays on me feist taire en me disant que ce n'estoit qu'une excuse au bout dud. traicté seulement, m'assurant en particulier led. s^r d'Inchy que ce n'estoit de sa part que pour contenter les Estatz et led. s^r prince d'Orenge et qu'en effect ayant eu cet honneur de voir led. s^r prince et congnoistre sa preud'homme, il estoit du tout à luy, et à aultre qu'à luy ne pourroit avoir affaire, estant si voisin et de telle autorité qu'il ne pouvoit avoir faulte de ce qui seroit en sa puissance. Et je luy répliquay qu'à luy appartenoit de se bien résoudre à cela, et que, s'il prenoit l'autre party, il ne seroit pas long temps sans avoir tout loisir de s'en repentir, comme led. s^r prince et tout son party. Tout le monde demeura muet, excepté moy, qui ne me pouvois contenter de voir encor mon maistre servir à celly qui l'avoit si mal recongneu que de le vouloir enfermer en la tour de Bourges¹. Et nonobstant toutes mes remonstrances, cela se passa ainsy, par la mollesse dud. s^r de La Noue, lequel seul ne voulut aultrement signer le traicté ; et fut son exemple cause de refroidir tous les aultres qui y estoient allez en aultre résolution. Et ne fuz pas aussy d'advis que led. s^r prince menast led. s^r de La Noue, ayant depuis plusieurs années recongneu que les respectz dud. s^r de La Noue avoient retardé et rompu beaucoup de bons effectz. En retournant de Cambray, led. s^r prince

1. Voyez tome I, p. 340.

passa par Bohain, comme en allant il avoit pris son chemin par Beaurevoir, assurant ces deux places par l'augmentation de la garnison.

A nostre retour à La Fère, led. s^r prince voulut seul résoudre avec moy de l'affaire d'Allemagne, dont je luy avois fait rapport. Il estoit fort mal content du roy et plus encor de la royne mère, qui estoit venue conférer avec luy en ung village, à my chemin de Chauny¹ à La Fère, pour le renvoyer à S^t Jehan d'Angely², à quoy il n'avoit voulu entendre, et se fioit fort peu dud. s^r roy de Navarre, qu'il congnoissoit luy porter envie et mauvaise volonté. Et pour ce se résolut de voir ce qui se passeroit en cet affaire d'Allemagne avec le comte de Vignory; et, si il pouvoit voir clairement assurez les poinctz que je luy avois rapporté, et le reng et honneur, qui luy appartenoyent, bien gardez, pour estre le chef d'une réformation publique contre ceux qui souilloient l'estat et le nom françois de toutes sortes de perfidies, vices et ordures, il seroit bien disposé d'y entendre et de s'unir et allier davantage très estroitement avec led. s^r duc de Guyse, pour couper broche à tous différendz de religion et adviser ensemble à se garder chacun des mauvaises volontez qu'on leur portoit, mays surtout affin qu'il demeurast et feust conservé en la ville de La Fère et en son gouvernement.

1. Chauny, département de l'Aisne.

2. La négociation de la cour pour faire sortir Condé de La Fère dura plusieurs mois. Une lettre qu'il écrivit à la duchesse d'Uzès, le 14 février 1580, de La Fère, donne d'assez importants détails sur ces pourparlers et sur ses propres intentions (F. fr., vol. 3387, f. 15).

Je traitté de Cambray et places voisines, pour demeurer lad. ville et souveraineté de Cambray et Cambrésis comme neutre et d'Empire, en ses mains, et les relever et tenir nuement dud. Empire, qu'à telz effectz les forces feussent levées soubz son auctorité pour servir de ce costé-là au but où il tendoit en Flandres, et que moyennant cela il tiendroît la main que ceux de son party entrassent en telles résolution et confédération pour le bien, honneur, repos et soulagement de l'estat et couronne de France; mais il me défendit de rien découvrir de sa volonté qu'après avoir esté présent au traitté dud. s^r duc Casimir avec le comte de Vignory et veu leurs résolutions, et, à mesure que je verrois les choses aprocher à telle conclusion, que hardiment j'y portasse son nom, le résignant entre les mains dud. s^r duc Casimir pour vivre et mourir avec luy, comme ilz avoient promis et juré l'ung à l'autre; et surtout que je pressasse led. s^r duc Casimir de haster une bonne levée, soit sur ce subject-là ou sur ung aultre; et qu'il sentoît bien qu'on le vouloit desloger de La Fère par la force et le renvoyer à S^t Jehan, pour l'esloigner de telles négociations, dont le roy et la royne se doubtoient fort, depuis la surprise de La Fère et traitté de Cambray, joint l'entreprise faicte peu auparavant sur la ville de Strasbourg¹, dont je n'estendray point le discours, pour ce qu'elle n'est passée par mes mains, mais seulement ung commendement que j'eu dud. s^r prince

1. Le seigneur de Maleroy, à la persuasion du comte de Vignori et du duc de Guise, avait combiné un coup de main sur Strasbourg que le roi de France fit échouer. De Thou raconte avec détails cette affaire (liv. 74, 1740, t. VI. p. 140).

d'en advertir le magistrat de lad. ville, comme je fei, se sentant leur obligé pour le bon traictement qu'il y avoit receu en sa retraicte.

Or l'affaire dud. s^r duc Casimir avec le comte de Vignory commença à estre esventée par ceux de Sedan et Genevve, ausquelz Beutterich en avoit communiqué, de la part de son maistre, qui l'en degoustèrent; non touteffois qu'on sceust que led. s^r prince, mon maistre, feust de ceste partye; car cela seul je sçavois, et n'y avoit personne qui en eust congnoissance avec moy que led. s^r duc Casimir et Beutterich, encores n'estoit-ce que soubz condition de la conclusion dont ilz m'avoient asseuré. Ces bruitz-là, avec la résolution prise auparavant de retirer les villes de la conférence de Nérac, et l'envie qu'on avoit de renvoyer led. s^r prince à S^t Jehan d'Angely feirent résouldre par commung advis du roy et dud. s^r roy de Navarre la prise des armes faict en l'année 1580¹.

Et de faict tost après arriva à La Fère le s^r de Guitry², de la part dud. s^r roy de Navarre, chargé, ce disoit-il, de raisons très prégnantes, qui le contraignoient à prendre les armes, priant led. s^r prince de s'y résouldre, ayant commission avec son advis de passer en Alemaigne, pour y solliciter du secours de bonne heure. C'estoit en peu de paroles toute la

1. Guerre civile, dite Guerre des Amoureux, commencée le 15 avril 1580, terminée le 26 novembre par le traité de Fleix.

2. Jean de Chaumont, seigneur de Guitry ou Quitry, conseiller et chambellan du duc d'Alençon, passa, après la mort de ce prince, au service du roi de Navarre dont il devint un des négociateurs favoris, surtout auprès des princes allemands. Nous retrouverons souvent Guitry dans la suite de ces Mémoires. Il mourut en 1592.

substance de ce qu'il feist entendre de la part dud. s^r roy, son maistre, aud. s^r prince, lequel me le communiqua, me disant qu'il voyoit à présent la vérité de mes remonstrances trop évidente; que c'estoit une guerre artificieusement esmeuë par intelligence entre les deux rois pour les causes que je luy avois dict et que, tant s'en fault que ceste guerre feust utile ou nécessaire au party dud. s^r roy de Navarre, que ceux des provinces les plus fortes et qui tenoient les places n'y vouloient entendre, comme il avoit senty des propos dud. s^r de Guित्रy, reconnoissans bien que ceste guerre ne tendoit qu'à les ruiner.

L'arrivée dud. s^r de Guित्रy fut cause que led. s^r prince, avant que se résouldre et laisser aller led. s^r de Guित्रy plus outre, m'envoya en diligence en Alemaigne, et, pour éviter le danger des chemins qui estoient desjà guettez, me donna ung cheval avec lequel je fei la nuit le voyage jusques à Sedan, d'une traite, pour voir ce qui se résouldroit par la communication dud. s^r duc Casimir avec le comte de Vignory; affin que, si l'affaire réussissoit et que je visse la conclusion prise et les armes se lever, j'entrasse de sa part en ceste négociation, par le moyem dud. s^r duc Casimir, auquel je portois parole dud. s^r prince de faire avec luy tout ce qu'il verroit estre pour le mieux; me commandant led. s^r prince de ne me descouvrir ny communiquer aud. s^r comte de Vignory, ains de laisser tout faire aud. s^r duc et tascher seulement d'estre en lieu où, pour assurance de toutes choses, je peusse voyr leurs discours et délibérations sans estre veu dud. comte de Vignory. Et feist néantmoins led. s^r prince entendre aud. s^r de Guित्रy qu'il m'envoyoit pour

communiquer avec led. s^r duc sur les causes de sa venue et tascher à le disposer à l'intention dud. s^r roy de Navarre ; et que, suivant ce que je rapporterois, on adviseroit s'il seroit expédient de prendre les armes ou non ; car led. s^r prince avoit aussy bien descouvert aux propos de Guitry qu'il n'alloit pas en Alemaigne pour solliciter du secours, mays, soubz ceste couleur, pour l'empescher artificieusement, comme avoit faict led. s^r de La Personne, et advertir led. s^r roy de Navarre, à cet effect, quand il seroit temps de conclurre la paix, qui seroit aussy tost commencée à traicter que les armes prises.

Guitry feist mine de n'estre content de tant attendre, assurant tellement la guerre qu'il ne falloit plus dilayer, disoit-il ; et touteffois, ne pouvant aller en Alemaigne, sans risque, que par nostre moyem, ny estre receu dud. s^r duc Casimir qu'avec l'entremise dud. s^r prince, il fut contrainct de patienter ; qui fut la cause qu'il me fut commendé de faire une telle traicte, craignant que led. Guitry donnast advis de mon partement pour me faire surprendre, doubtant que je fusse chargé d'affaires de conséquence à luy cachées ; ce que je fei et passay outre en telle diligence que j'arrivay à S^t Nabor¹ presque aussy tost que led. s^r de Malroy, que je rencontray, après disner, dans les boys au devant de Honbourg, qui ne sçavoit rien de moy ; et je sçavois qu'il alloit pour la conférence avec led. comte de Vignory. Nous allasmes de compaignye ; et, en discourant ensemble par les chemins, je senty qu'il portoit assurance de la venue dud. comte, lequel le suivoit.

1. Saint-Nabor, en Alsace, près de Schelestadt.

Estans arrivez à Lautern, nous n'y trouvasmes pas led. s^r duc Casimir, lequel estoit dans les boys, à la chasse, où led. s^r de Malroy l'alla trouver; et je demeuray attendant led. s^r duc, qui retourna au soir et me donna audience, avant se coucher, m'assurant que led. comte arriveroit la nuict, comme il feist. Et fut conduict à la porte près du chasteau, qui n'ouvre pas souvent. Et, estant mis dedans la ville, fut conduit par Beutterich en son logis, en la rue au devant de la porte dud. chasteau, si secrètement que jamais homme ne le veit que led. s^r duc Beutterich et moy. Ayant led. s^r duc souppé, il me mena en son cabinet avec Beutterich, où il me donna, comme j'ay dict, audience, prenant, disoit-il, bon augure de ce que Malroy et moy nous estions rencontrés si à propos, sans sçavoir rien l'ung de l'autre. Et ayant ouy ma charge sur le faict dud. comte de Vignory et le discours de l'occasion de la venue de Guitry (sur lequel il se print à rire, car Malroy l'en avoit desjà adverty; de la part dud. s^r duc de Guyse, du dessein du roy et du roy de Navarre), il remercia infiniment mon maistre de l'honneur qu'il luy faisoit de fier sa fortune en son amitié, jurant lors en son alemand *beigott*¹ qu'il en avoit raison et que ce qu'il traictoit tendoit à son bien et conservation; qu'il ne me vouloit point dissimuler qu'il estoit très-bien adverty de l'intelligence du roy avec le roy de Navarre contre mon maistre et pour retirer du party les villes de la conférence de Nérac; que c'estoit le but de Guitry; qu'il estoit marry extrêmement de voir mon maistre si indignement traicté de son cousin; qu'il luy

1. *Beigott*, pardieu.

feroit un tour de parfait amy ; et, si l'affaire se pouvoit conclurre avec le comte de Vignory, qu'eux deux ensemble y donneroient bon ordre et empescheroient bien ces deux roys-là ; qu'il vouloit porter tout le maltalent¹ de ceste négociation-là. Et, pour entendre néantmoins tous les discours, avoit résolu que Beutterich, lors de leur conférence, me feroit entrer par sa chambre en un lieu secret derrière la tapisserie, où je ne serois veu, et verrois et entendrois toutes choses, affin que, si l'affaire ne succédoit², au moins on ne se peust jouer du nom de mon maistre.

Par l'espace de deux jours entiers fut traicté entr'eux : et tous les poincts concernans l'association et les armes, levées et traictez avec les colonelz du roy y furent bien résoluz et sans dispute ny longueur. Mays, quand on vint aux assurances, on y demeura longtemps. Led. s^r duc asseuroit de porter à ceste association led. s^r prince, mon maistre, et le duc de Bouillon, duquel il estoit tuteur, quand il verroit assez d'assurance pour luy et son party et qu'on luy garderoit l'autorité qui appartient au reng qu'il tient en France. Et, affin qu'ilz eussent moins de subject de dilayer pour avoir à traicter avec aultres, on deist aud. s^r comte de Vignory qu'on se contenteroit des assurances que led. s^r duc de Guyse donneroit plus grandes ès gouvernemens de Champaigne et Bourgogne et au Messin pour tout le royaume, lesquelles assurances serviroient tant aux forces estrangères pour leurs

1. *Maltalent*, mauvais effet ; pour *rancune* suscitée par cette négociation.

2. Il s'agit de la négociation de Vignori avec Casimir.

vieilles et nouvelles soldes qu'aud. s^r prince et à son party; lequel poinct arresta tout, disant led. comte de Vignory qu'il n'avoit charge de nommer les places, mays que, s'il plaisoit aud. s^r duc les nommer, il retourneroit en poste vers led. s^r duc de Guyse, son maistre, et rapporteroit en diligence tout contentement. Led. s^r duc répliqua que led. s^r duc de Guyse congnoissoit mieux les places, que luy et mons^r le duc de Meyne, son frère, avoient en leur puissance, que nul aultre; qu'il leur en pourroit demander qui ne seroient pas à leur dévotion. Led. comte pressa led. s^r duc de les nommer affin d'éviter longueur et voyages qui ne faisoient qu'esventer l'affaire. Led. s^r duc deist : « Au nom de Dieu qu'il ne tienne pas à cela que tout n'aille bien ! Je me doubte bien pour Metz qu'il y auroit trop de difficulté, à cause de la citadelle, » mays que Thoul et Verdun estoient plus aisez pour le gouvernement de Metz; pour la Bourgogne, Chalons et Langres; et pour la Champagne, Chalons, S^{te} Menehould et Rocqueroy; que, par le moyem de telles assurances qui seroient mises ez mains de personnes agréables, led. s^r prince de Condé porteroit son party à ceste négociation et luy la faveur d'Allemagne, et que, pour comble de sa confiance, il espéroit avoir tant de crédit vers led. s^r prince que de luy faire espouser la fille dud. s^r duc de Guyse; et, quant à luy, qu'il avoit une fille unique desjà grande et estoit par ce moyem disposé de la donner au filz¹

1. Charles de Lorraine, quatrième duc de Guise, fils de Henri de Lorraine et de Catherine de Clèves, né le 20 août 1571, mort en 1640 en exil en Italie.

dud. s^r duc de Guyse, avec ung beau mariage et espérance de tous ses meubles et acquetz, qui valoient ung milion d'or, sans toucher au Palatinat; et qu'il avoit telle auctorité sur le duc de Bouillon qu'il luy feroit prendre encores une aultre princesse de la maison dud. s^r duc de Guyse, telle qu'il seroit advisé; et que par ce moyem led. s^{rs} prince, duc de Guyse et luy seroient troys testes en ung chapperon et feroient bien les affaires publiques et les leurs particulières.

Led. s^r comte de Vignory confessa que ces alliances-là rendroient l'association indissoluble et en feist grand cas, s'assurant que son maistre en seroit très joyeux, mays qu'il demandoit beaucoup de places et de conséquence; que touteffois il estoit bien assuré que son maistre faisoit tant d'estat de la parole et alliance dud. s^r prince et de luy qu'il n'y auroit rien qu'il ne feist pour parvenir à leur amitié et sauver par leur bonne intelligence les deux partiz de la ruine projectée par les deux roys; qu'il feroit toute diligence et en rapporteroit résolution au plus tost qu'il pourroit aprocher son maistre, en lieu non suspect. Qui fut en substance la conclusion de ceste conférence, sur laquelle led. s^r comte de Vignory partit, la deuxiesme nuit après son arrivée et avec luy led. s^r de Malroy.

Et lorsqu'ilz feurent partiz, led. s^r duc entra en discours avec moy, me demandant ce qu'il me sembloit de sa négociation, que je ne peu que louer grandement, pour l'ordre qu'il y avoit gardé, et qu'à la vérité le nœud de l'affaire consistoit aux assurances et la fermeté aux alliances, sans quoy on ne se pouvoit pas bien résoudre et fier à des princes qui avoient tousjours faict paroistre leur mauvaise volonté envers

le party et maison dud s^r prince ; que je le remerciois très humblement de la peine qu'il avoit pris de parler pour mon maistre et se faire fort de luy, qui ne le desderoit jamais. Sur quoy j'estois en volonté de retourner promptement vers mon maistre ; mays led. s^r duc voulut que j'attendisse près de luy le retour dud. comte de Vignory ou qu'il eust de ses nouvelles pour le moings, pour porter une résolution assurée à mon maistre d'ouy ou de non ; et que cependant en ma présence il feroit une bonne dépesche à tous ses colonelz, pour prendre assurance de leurs reittersmaistres de ne s'obliger à aultre quelconque, et feroit de mesmes par le colonel Mandesloo envers les aultres colonelz du roy, ses compaignons, et que cependant discourrions et esbaucherions les affaires ; à quoy je n'osay contredire, le suppliant de me permettre donc d'envoyer vers mon maistre, affin qu'il ne feust en peine de mon service, ce qu'il trouva bon. Et escripvit comme moy, m'ayant prié de dresser les lectres de telle substance que mon maistre les peust monstres aud. s^r de Guित्रy pour le contenter, ce que je fei sur la dépesche faicte ausd. colonelz, comme attendant leur response ; et, par une aultre lectre que mon homme donna à part à mon maistre, je luy touchay briefvement par ung jargon, d'entre luy et moy tout le sommaire de la conférence, sans nommer personne, avec ung advis du commendement que je receu dud. s^r duc Casimir de le solliciter de ne se laisser point enfermer ; et que, s'il estoit pressé, il se retirast à Cambray ou à Sedan, sinon qu'il vint en Alemaigne, où il seroit le bien venu ; et led. s^r duc me feist encores adjouster que led. s^r prince ne traitast point avec

led. s^r duc de Bouillon pour se retirer chez luy, mays qu'il vint à Sedan et y demeurast, espérant faire que ce jeune prince-là feust aussy de la partye traictée en la conférence, et qu'il en désiroit faire une bonne alliance, affin de s'ayder de ses places, selon l'espérance qu'il en avoit donné aud. s^r comte de Vignory.

Mon homme arriva à La Fère les festes de Pasques¹, où il donna toutes mes lectres aud. s^r prince (qu'on avoit prins pour l'en mectre dehors par beaucoup de sortes de négociations : une de la royne mesme, dont ay parlé cy-dessus, et une aultre des s^{rs} de La Marsilière, conseiller au grand conseil, choisy par le roy, de l'advis du s^r de Vileroy, comme personnage fort advisé, modéré et sage, encores qu'il feust de la Religion, et Beauvoir La Noce, qui portoit le secret, duquel on ne s'estoit descouvert aud. s^r de La Marsilière, homme de bien, et qui, n'ayant usé en ceste négociation que de la voye ordinaire, tomba en soupçon dud. Beauvoir d'avoir adverty led. s^r prince du secret de sa charge; et en fut empoisonné par led. La Noce à Paris, de crainte qu'il en parlast davantage, dont il mourust tost après, estant de retour en son chasteau de Moulins); lequel, se voyant menacé d'ung siège, pour estre les armes prises par le roy de Navarre à cet effect et ne se pouvant bien asseurer dans Cambray, à cause des pratiques dud. s^r duc d'Alençon, se résolut quelque temps après de sortir de La Fère, y ayant laissé une forte garnison et le s^r de Mouy pour gouverneur². Et, tirant à Sedau, prié de n'y entrer,

1. En 1580, Pâques tomba le 3 avril.

2. Condé, craignant d'être assiégé dans La Fère, partit subite-

après avoir veu dehors la ville Mademoiselle de Bourbon¹, sa fille, qu'il n'avoit jamais veu (et la congnoissoit si peu qu'il print Mademoiselle de Bouillon² pour sa fille), il print, luy neufiesme, le chemin que je luy avois mandé par mon homme, à Jametz et à Audon³, où, estant adverty qu'on avoit mys les carrabins⁴ hors de Metz pour le surprendre, il passa à travers le duché de Luxembourg, jusques à Triefves, et de là a Birquefelz et Langstal⁵, où il fut receu par le s^r de Seinkingen⁶, au chasteau, pour le conserver de

ment le 22 mai 1580 avec trois gentilshommes, après avoir adressé au roi une sorte de manifeste (copie, V^e de Colbert, vol. 29. f. 430) et donné à Mouy le commandement de la ville (minute. ibid., f. 432). Sur le récit de sa fuite, les trois historiens les mieux informés de la seconde moitié du xvi^e siècle, Lestoile (édit. Champollion, p. 123), d'Aubigné (*Hist. univ.*, 1626, col. 1019) et de Thou (1740, t. V, p. 791, et t. VI, p. 17), s'accordent parfaitement.

1. Catherine de Bourbon, marquise d'Isle, née à Paris au mois d'octobre 1574, fille de Condé et de sa première femme, Marie de Clèves, avait coûté la vie à sa mère; elle fut élevée par la duchesse de Bouillon. Elle mourut au Louvre le 30 décembre 1595. sans avoir été mariée.

2. Charlotte de La Marek, née le 5 novembre 1574, hérita de son frère mort le 1^{er} janvier 1588, à Genève (p. 39, note), à la condition d'épouser un prince protestant et de maintenir le calvinisme à Sedan. A seize ans, à l'instigation du roi de Navarre, le 11 oct. 1591, elle épousa le brillant Henri de la Tour-d'Auvergne, vicomte de Turenne, l'auteur des Mémoires. Moins de trois ans après ce mariage, elle mourut en donnant le jour à un fils qui mourut en naissant. Elle laissa à son mari la plus grande partie des biens de l'illustre maison de La Marek (Haag, *la France protestante*, art. La Marek).

3. Jametz, Audun, département de la Meuse.

4. *Carabins*, arquebusiers à cheval chargés des reconnaissances.

5. Birkenfeld et Langstadt dans le grand duché du Rhin.

6. Le s. de Sickingen était le fils de Frantz de Sickingen. capi-

ceux de Metz, qui arrivèrent le soir en la ville (et avoient pris aucuns des siens venans après luy) ; se louant ce bon gentilhomme, lors extrêmement malade, d'avoir cet honneur de recevoir avant mourir en sa maison ung si grand prince ; lequel, nonobstant sa grande maladie dont il mourut tost après, il feist recevoir et traicter fort honorablement ; et donna si bon ordre à sa conduite par chemins extraordinaires, qu'il arriva à Lautern seurement¹, où il trouva led. s^r duc qui le receut et feist loger. Et, ayant conféré ensemble de tout ce qui avoit esté traicté avec le comte de Vignory et trouvé tout semblable à ce que je luy en avois dict a son arrivée, survint led. s^r de Guित्रy, venu seul par ung aultre chemin, lequel on ne cherchoit pas aussy, que led. s^r due ne veit pas volontiers, saichant trop le secret dessein de son maistre et le but de son voyage.

Cependant le comte de Vignory ne retournoit point et n'envoyoit point de ses nouvelles, sinon que Malroy excusa la longueur par ung mot de lectres, assurant qu'il suivoit le duc, son maistre, qui estoit en voyage, pour le joindre et faire résoudre sur sa dépesche, mays nous congneusmes bien depuis que led. s^r duc

taine allemand, originaire de Landstull, en Palatinat, célèbre par le dévouement qu'il montra, dès le commencement de la réforme, aux chefs du parti luthérien. Sur la maison de Sickingen, voyez *Zur Geschichte Von Sickingen*, par Muench, 1827, 2 vol. in-8.

1. Condé était arrivé le 4 juin 1580 à Freidelsheim, et écrivit de là deux lettres aux magistrats de Strasbourg : la première pour donner des explications sur sa nouvelle prise d'armes, la seconde pour demander un délai à ses créanciers. Ces deux lettres sont imprimées dans les *Documents relatifs à l'Hist. de France*, par M. de Kentzinger, t. I, p. 87 et 90.

de Guyse voyant les armes reprises, comme il désiroit, s'estoit refroidy, pensant se servir de ceste guerre-là, sans estre subject à aucunes assurances, et y faire assez ses affaires, sans passer plus oultre avec ces princes qu'il pensoit n'estre pas en bon estat pour entreprendre ce qu'il désiroit; en quoy il se trompa grandement, car c'estoit la plus belle occasion qu'il eust peu soubzhaïter; au lieu de quoy, contre son traicté, il se laissa aller jusques à estre de la partye du siège de La Fère, où il alloit et venoit, et avec luy led. comte de Vignory, lequel, pour le salaire de son insinécrité en ceste négociation, y ayant enfin esté tué, led. s^r duc de Guyse, en estant adverty, y alla en poste, pour retirer tous les mémoires qu'il portoit tousjours avec luy de ceste negociation et d'autres, de crainte qu'ilz ne feussent veuz.

Le roy de Navarre estoit seul en armes¹, ne pouvant venir à bout de les faire prendre à ceux de son party, qui congnoissoient bien ses secrètes intentions et ne se fioient pas de luy², de sorte que, faisant le roy boame mine avec luy, dressa toutes ses forces contre la Fère³. Et, ne voyant ny Vignory ny Malroy ny de

1. Après une déclaration menaçante (imprimée dans *Lettres de Henri IV*, t. I, p. 288), le roi de Navarre se mit en campagne. Dans la nuit du 4 au 5 mai, il attaqua la ville de Cahors et la prit après plusieurs jours d'un combat acharné. Ce fut le premier et le seul exploit de la guerre des Amoureux.

2. La Rochelle et les villes protestantes du Languedoc refusèrent de prendre les armes. Voyez Aubigné (*Hist. univ.*, 1626, col. 991).

3. Le 18 juillet, la ville de La Fère fut assiégée par l'armée royale sous le commandement de Matignon (*Hist. univ.*, 1626, col. 1020).

leurs nouvelles, led. s^r prince se résolut de gagner le temps et traita et conclud avec led. s^r duc Casimir, suivant la capitulation précédente. Et pendant que, selon lad. capitulation, led. s^r duc Casimir préparoit sa levée, led. s^r prince, avec son advis, résolut d'aller secrètement et en diligence en Angleterre après avoir dépesché le s^r de Clervant, lequel s'estoit aprouché de luy sans mandement, non sans soupçon, luy donnant de grandes espérances de trouver moyems d'avoir argent du duc de Savoye¹, soubz certaines conditions, et de traicter avec ceux de Languedoc, Dauphiné et Provence, à mesme effect, laissant led. s^r prince le s^r comte de Laval, qui l'estoit venu trouver, près dud. s^r duc Casimir, pour, en son absence, avoir soing de toutes choses, sans s'en attendre aud. Guitry, qui demouroit seul, et duquel led. s^r duc Casimir se moquoit en effect; mais il ne failloit pas d'avertir le roy, son maistre, de ce qu'il pouvoit apprendre des secretz dud. s^r duc et dud. s^r prince, affin de haster la paix. Nous descouvristmes bientost après que l'espérance dud. s^r de Clervant en Savoye estoit des deniers d'Espaigne², soubz le nom de Savoye, ce qui procédoit de

1. Emmanuel-Philibert de Savoie, né le 8 juillet 1528, vainqueur, le 10 août 1557, du connétable de Montmorency à la bataille de Saint-Quentin, épousa, le 9 juillet 1559, Marguerite de France, sœur de Henri II. Il mourut le 30 août 1580, au milieu de la campagne que raconte ici La Huguerye.

2. Bien que le roi eût plusieurs fois désavoué les entreprises de son frère en Flandre (voy. notamment sa lettre à Schomberg, 20 juin 1580, Vc de Colbert, vol. 400 non paginé), le roi d'Espagne ne croyait pas à ces désaveux et ne négligeait rien pour créer des embarras au roi de France. Les affirmations de La Huguerye, racontant que Philippe II subventionnait les huguenots, sous le couvert du duc de Savoie, demanderaient à être confirmées.

l'intelligence estroicte du s^r de Lesdiguières¹ avec le duc de Savoie, près la personne duquel il avoit ung gentilhomme ordinaire, y ayant tousjours continué depuis les affaires du mareschal de Bellegarde²; et m'asseuray bien lors que cela ne se pourroit pas résoudre avec led. s^r prince, sinon soubz le masque du nom du duc de Savoie, duquel Clervant disoit avoir bonne assurance.

Le voyage dud. s^r prince en Angleterre fut résolu sur ce qu'on congneut que quiconques il y envoyroit seroit traversé par les pratiques du roy de Navarre et du duc d'Alençon, soubz le prétexte des affaires des Pais-Bas, et que la présence dud. s^r prince, assisté d'ung ambassadeur dud. s^r duc Casimir, pourroit remédier à cela; pour quoy led. s^r prince, propre à entreprendre toutes choses les plus hazardeuses du monde, quand il y voyoit de la raison, se mist en ce voyage avant la S^t Jehan, luy neufiesme, dont j'estois l'ung, passa par la Holande et Zélande, sans estre congneu, et arriva au port de Margat³ à l'emboucheure

1. François de Bonne, seigneur de Lesdiguières, né en Dauphiné le 1^{er} avril 1543, devint le chef des protestants du Dauphiné en 1577, maréchal de France en 1608, duc et pair en 1611, conue-table en 1621. Il mourut le 16 septembre 1626.

2. Roger de Saint-Lary de Bellegarde, gentilhomme provençal, lieutenant de la compagnie du maréchal de Thermes, son oncle, maréchal de France en 1574, s'empara moitié par ruse, moitié par force, avec la complicité du duc de Savoie, du marquisat de Saluces et s'y rendit presque indépendant. Il mourut en 1579 pendant ses négociations avec la reine-mère, de la gravelle, suivant Duplex (*Hist. de Henri III*, p. 77), empoisonné, au dire de la plupart des historiens. Voyez Secousse, *Mémoires hist. sur Roger de Bellegarde*, 1764, in-12.

3. Margat, à la pointe de Nord-Foreland.

de la Tamise, avant la S^t Jehan, dépescha vers la royne le s^r Sarrazin, son secrétaire, pour l'advertir par le moyem du s^r de Valsinghant de son arrivée, qui trouvèrent ceste nouvelle fort estrange et inopinée, estans repeuz d'aultres espérances de la part desd. s^r duc d'Allençon et roy de Navarre; et donna la royne ordre de le faire recevoir et loger en ung chasteau près Rochestre, où elle envoya vers luy pour l'advertir du lieu de son audience à Neufich¹, auquel elle le feist conduire et loger dedans le parq et l'ambassadeur dud. s^r duc Casimir avec luy.

Led. s^r de Mauvissière, qui lors estoit encores ambassadeur de France, se trouva en grande peine pour la venue dud. s^r prince, et employa tout son crédit pour empescher l'effect de son voyage; et en parla à la royne, laquelle luy deist qu'il advisast à bien respondre au discours dud. s^r prince, lequel elle luy mettroit en barbe, pour recongnoistre la vérité de tout ce qu'il luy avoit fait entendre. Cela intimida fort led. s^r de Mauvissière de son costé, mays nous donna aussy subject de faire mauvais jugement de la disposition de la royne, laquelle avoit desjà pris une aultre résolution, à l'instance desd. s^{rs} duc d'Allençon et roy de Navarre. Et touteffois, sur les propositions dud. s^r prince et conférence de luy et dud. Mauvissière en sa présence, lequel led. s^r prince mist au bout de son rollet, tant par la vérité de son discours que son éloquence naturelle, la royne déclara avoir assez de quoy recongnoistre les justes et équitables raisons qui mouvoient led. s^r prince de presser ses affaires, avec la

1. Norwich, dans le comté de Norfolk.

volonté et charge expresse du roy de Navarre, des instructions duquel baillées aud. Guitry il feist apparoir, ne se pouvant ceste princesse assez esmerveiller des procédures dud. s^r roy de Navarre sollicitant ung secours par Guitry en Alemaigne et la paix en Angleterre, mays que si, dans ung moys, elle ne voyoit la paix, dont on luy avoit donné espérance des deux costez, et à laquelle le duc d'Alençon l'asseuroit de tenir la main, elle n'abandonneroit point la cause dud. s^r prince en chose si juste et raisonnable.

Sur quoy led. s^r prince, luy ayant remonstré que cependant on assiégoit et pressoit la ville de La Fère, qui estoit sa retraicte en son gouvernement et chasteau de sa maison, la supplia de faire sursoir aussy les armes pendant ceste belle et artificieuse négociation d'une paix faicte avant les armes prises, dont ceste princesse s'esmeut fort, regrettant de voir son autorité employée en de telles insincéritez; et promist d'en faire instance par son ambassadeur, auquel elle en feist une dépesche exprès, donnant parole aud. s^r prince et à l'ambassadeur dud. s^r duc Casimir d'assister à bon escient led. s^r prince, si, dedans led. temps, elle ne voyoit les effectz dont on l'avoit assurée, et priant led. s^r duc Casimir par sa response de disposer cependant sa levée, si bonne et forte qu'on en peust tirer des effectz et non plus de paroles; ce qui fascha fort led. s^r de Mauvissière, qui, en ayant donné advis au roy, et l'ambassadeur du roy de Navarre à son maistre, eschauffèrent le traité de paix, avant mesmes que ceux du party dud. s^r prince eussent pris les armes.

Led. s^r prince, ayant pris congé de la royne et laissé charge de la solliciter de sa promesse, se hasta

de retourner en Alemaigne, ce qu'il ne peult faire si secrètement qu'il ne feust descouvert en Flandres, en passant par Brugges et Gand, qu'il conserva contre une entreprise des Espaignolz, de sorte qu'il ne se peult eschapper de voir le prince d'Orenge et l'archiduc Matthias; nous ayant dépesché led. s^r Sarrazin et moy avec l'embassadeur dud. s^r duc Casimir pour aller devant luy préparer son chemin à Colongne, affin de ne tomber en aucun danger, comme il fut si bien pourveu à cela qu'il passa seurement, nonobstant les embusches dressées par la garnison de Kerpen. Et, à son retour près dud. s^r duc Casimir, luy déclara tout ce qui s'estoit passé en Angleterre et qu'il ne s'y falloit pas beaucoup attendre.

Led. s^r de Clervaut y arriva aussy bientost après nous avec aussy peu d'effect des espérances qu'il nous avoit donné, mays ung voyage qu'il feist faire au capitaine Monet vers le roy de Navarre nous descouvrit l'enclouure¹ de sa négociation et qu'il n'avoit garde de rien faire, ayant adverty par led. Monet le roy de Navarre de sa négociation, duquel il receut commandement de ne se haster et du traicté que renouoit led. s^r duc Casimir avec les colonelz du roy, dont il luy manda qu'il ne seroit besoing et qu'il estoit prest de conclurre une paix.

Voyant led. s^r prince si peu d'effect des deux costez et l'advys qu'il eut de la reddition de La Fère², faulte de secours, qui estoit ce qu'attendoit led. s^r roy de

1. *Enclouure*, empêchement.

2. La Fère fut reprise par le maréchal de Matignon, le 12 septembre. D'Aubigné raconte l'événement avec détail (*Hist. univ.*, 1626, liv. IV, chap. 13).

Navarre pour conclurre la paix, il fist ung aultre traicté avec led. s^r duc Casimir, résolut d'aller luy-mesmes en Dauphiné et Languedoc et mener Beutterich avec luy, pour faire que lesd. provinces, qui avoient fraichement prins les armes par force, à l'instance dud. s^r roy de Navarre, demeurassent fermes et ne consentissent à ceste paix qu'il traictoit et estoit prez de conclure sans luy et eux, et, pour les faire résouldre, de donner aud. s^r duc Casimir, en gage de la despence qu'il faisoit pour leur secours, la ville d'Aiguesmortes avec les salins et fort de Peccaix¹.

Led. s^r prince, après avoir esté à la foire de Francford, en septembre aud. an 1580, pour y communiquer avec quelques personnes qui avoient des affaires avec luy, feist ce voyage de Dauphiné et Languedoc, luy dixiesme seulement², sur l'assurance que led. s^r de Clervant luy donna de la seureté de son passage et d'avoir, soubz son nom, sans descouvrir led. s^r prince, ung passeport du duc de Savoye avec ung archer de ses gardes, par le moyem de l'agent dud. s^r de Lesdiguières, résident à Thurin près la personne dud. duc de Savoye, comme de fait il l'obtint, estant allé devant pour cet effect actendre led. s^r prince en sa maison de Couppet³, près Genefve, où il nous logea secrètement; et nous feist le lendemain passer incongneuz par le milieu de lad. ville de Genefve, et.

1. Aignes-Mortes et Peccais sont dans le département du Gard. Le fort existe encore et les salines sont toujours exploitées.

2. D'Aubigné, d'accord avec La Huguerye, dit que le prince de Condé passa en Languedoc pour rallumer la guerre civile (*Hist. univ.*, 1626, col. 1015).

3. Coppet, canton de Vaud (Suisse).

hors d'icelle, nous séparer en deux petites troupes pour moins de soupçon. Led. s^r prince avec cinq alla par Chambéry et le reste par le chemin de Faussigny; et, passant par la montaigne, droiet à Aiguebelle, les deux troupes se rassemblèrent, marchans touteffois toujours et logeans séparément et en diverses hoste-leries, jusques à Rivoles et au marquisat de Saluces, où le cappitaine Anselme¹ vint trouver led. s^r de Clervant, sur le chemin, avec une cornette de chevaux légers, sans congnoistre led. s^r prince; et nous feist conduire jusques au bourg de Coniz, d'où nous debvions, comme il avoit esté conseillé, prendre la main gauche pour aller à Barcelonnette et éviter la garnison de Demont². Mays led. s^r de Clervant, qui estoit nostre guide, au premier village hors dud. bourg de Coniz, se laissa tromper par ung sergent de la milice dud. s^r duc de Savoye, nommé Morette, lequel, nonobstant qu'il veist l'archer des gardes de son prince qui avoit charge de nous conduire, soubz prétexte des neiges, qu'il disoit estre grandes par les montagnes qu'il nous convenoit passer, luy persuada de prendre ung chemin aisé qu'il monstreroit luy-mesmes, sans passer par

1. Pierre Faugier, seigneur de Saint-Anselme, capitaine provençal, ancien confident du maréchal de Bellegarde « également hardi et scélérat » (De Thou). Après la restitution du marquisat de Saluces au roi (Pièces sur cette affaire, Vc de Colbert, vol. 29, f. 260 et suiv.), il obtint la ville de Tarascon pour refuge; mais peu de temps après, à Aix, il fut arrêté par Alphonse d'Ornano, conduit au château d'If et étranglé (*Mémoires d'Ant. de Puget*, ann. 1581). La généalogie de ce capitaine est imprimée dans l'*Hist. de la noblesse du Comtat* par Python Curt, t. I, p. 497, et t. IV, p. 624.

2. Demonte, place forte du Piémont.

led. Demont. Et, en ce faisant, nous conduisit led. Morrette, de propos délibéré, entre deux embuscades des soldats de lad. garnison, desquelles la première nous ayant laissé passer, nous trouvâmes investiz. Et ne peusmes faire mieux que de nous faire mener aud. Demont dévalisez et logez en une hostellerie, avec ung corps de garde ordinaire en icelle; où, ayant pris congnoissance du cappitaine Jehan Baptiste, qui commandoit en lad. garnison, sur les remonstrances que je luy fei que nous estions gentilzhommes francoys, retournans d'Italie et désirans en nostre retour voir Avignon, me permist d'envoyer vers le s^r de S^t Michel, leur chef, estant lors en la ville de Coniz, où il se faisoit penser d'une arquebusade au genoil, me donnant espérance de toute courtoisie de sa part. Et de faict, y fut envoyé led. s^r Sarrazin, lequel sceut si bien pratiquer led. s^r de S^t Michel qu'il ordonna que nous feussions renvoyez libres et que tout nous feust rendu.

Pendant le voyage dud. s^r Sarrazin, ce qui me pesoit le plus en cet inconvénient estoit la personne dud. s^r prince, que je craignois estre descouvert, pour ce que le s^r de La Valette¹ estoit là auprès, à Rhanel, aud. marquisat; lequel avec le temps en eust peu estre adverty, pourquoy je ne me contentay pas de la négociation dud. s^r Sarrazin. Et trouvay moyem de pratiquer plus estroitement led. cappitaine Jehan Baptiste pour nous meetre hors de là en une nuit; et le gaignoy si

1. Bernard de Nogaret, seigneur de la Valette, ne en 1553, amiral de France, gouverneur du Dauphiné, frère aîné du célèbre duc d'Epemon. Il fut tué d'une arquebusade au siège de Roquebrune, en Provence, le 11 février 1592. Il ne laissa pas d'enfants de sa femme, Aune de Batarnay du Bouchage.

bien que, si led. s^r de S^t Michel eut fait le long ou le rétif, il nous eust mis dehors, en une nuit, par le moyen que j'avois traicté avec luy de faire donner une faulse alarme de nuit et envoyer les plus mutins à la guerre, affin de n'avoir aucun empeschement à nostre parlement. Led. s^r prince se venoit ordinairement reposer près de moy sur ma paillasse et y coucher, pour apprendre secrètement de moy comme ma négociation se portoit ; et jouoit fort bien son personnage, se mectant le dernier à la table et contrefaisant le valet. Je l'asseuray que d'une sorte ou d'autre il seroit bientost hors de ceste peine.

Et de fait arriva led. s^r Sarrazin, avec commandement aud. cappitaine Baptiste de nous mectre en liberté et nous faire restituer tout ce qui nous avoit esté osté ; et avoit donné ordre pour la seureté du passage dud. s^r Beutterich, qui venoit après nous. Les mutins qui nous avoient arrêté et dévalizé et en espéroient encores plus de prouffit envoyèrent en diligence vers led. s^r de S^t Michel, leur caporal, avec tous les papiers qu'ils avoient trouvé dedans les besongnes de nuit dud. s^r de Clervant et de Vignoles¹, cappitaine des gardes dud. s^r prince, pour empescher nostre liberté, comme il eust fait, ayans lesd. s^{rs} de Clervant et de Vignoles fait une très grande faulte, le premier de porter des mémoires de sa levée et l'autre le rolle de sa compaignye de gardes ; may Dieu nous favorisa tant que led. cappitaine Anselme, adverty de

1. Benjamin de Vignoles est signalé dans une note de M. Berger de Xivrey comme chevalier de l'ordre du roi et maître-d'hôtel du comte de Soissons (*Lettres de Henri IV*, t. I, p. 586).

nostre accident, feist une entreprise pour nostre délivrance, laquelle nous ne cherchions pas avec les armes, à cause de la personne dud. s^r prince; et estant à la guerre rencontra led. caporal, qu'il print prisonnier avec tous led. pappiers. Et cependant je pressay led. cappitaine Baptiste de faire donner l'alarme la nuit et mettre hors les mutins à la guerre, et, en obéissant au commandement dud. s^r de S' Michel, nous faire sortir, comme il feist avec tout ce qu'il nous peust faire rendre.

Et, estans à demye lieue de là, rentrez ès terres dud. s^r duc de Savoie, avant le retour desd. mutins, nous nous trouvasmes si despourvez d'argent que n'avions pas de quoy faire ferrer noz chevaux, dont advint que, passant le mont de L'Argentièr¹, duquel la cime est unie comme un pré et ayant fort gelé, mon cheval vieux ferré glissa des quatre piedz et faillit à me rompre une jambe; et le premier qui me secourut fut led. s^r prince qui mist pied à terre. Nous arrivasmes à Barcelonnette et de là à La Tour de Seyne², où le cappitaine La Briole³, gouverneur dud. lieu, receut led. s^r prince et l'accommoda de ce qui fut en sa puissance, et nous prépara le passage de la Durance, sur le bord de laquelle rivière led. s^r de Lesdiguières nous envoya bonne escorte pour passer au devant de Tallard⁴

1. L'Argentièr, dans le département des Hautes-Alpes.

2. Seyne. dans le département des Basses-Alpes.

3. Le recueil des *Lettres de Henri IV* contient une lettre de ce prince au capitaine La Briolle pour l'inviter à répartir sur les églises protestantes de Provence une levée d'argent destinée aux mercenaires étrangers (t. 1, p. 581).

4. Tallard, dans le département des Hautes-Alpes.

jusques à Gap, où il nous accommoda de toutes choses.

Le bruit courut incontinent partout de l'arrivée dud. s^r prince en Dauphiné¹, lequel estant parvenu jusques en la garnison de Demont, les soldatz furent fort marriz d'avoir perdu une si bonne curée, et jusques à Thurin, dont led. s^r duc de Savoye² receut ung grand déplaisir; et, saichant comme tout estoit advenu à Demont, en fut de tant plus indigné que ce tort avoit esté faict aud. s^r prince, en la présence de l'archer de ses gardes, lequel avoit esté arresté avec nous, au grand mespris de l'autorité dud. s^r duc de Savoye; auquel led. s^r prince, estant à Gap, me commenda de faire une honeste dépesche et le remerciant de la courtoisye dont il avoit usé envers led. s^r de Clervant pour la seureté de son passage, et se plaignant à luy dud. sergent Morette et d'autres, ses subjectz, qui l'avoient trahy et infidèlement servy, au mespris de ses passeportz et de l'archer de ses gardes avec une prière de faire restituer tout ce qui avoit esté volé à luy et aux siens; en quoy led. s^r duc de Savoye se

1. Le roi, toujours mal servi, ne fut informé que par Schomberg, à la fin d'octobre, du départ de Condé de Francfort. Encore restait-il dans l'incertitude sur la direction suivie par le prince et sur l'objet de son voyage, ou même sur son entrée en France (Lettre orig. de Henri III à Schomberg; V^c de Colbert, vol. 400, non paginé).

2. Charles-Emmanuel de Savoie, fils de Philibert-Emmanuel, le vainqueur de Saint-Quentin, et de Marguerite de France, né le 12 janvier 1562, prince ambitieux et avide, toujours prêt à prendre les armes pour agrandir ses États, épousa, le 11 mars 1585, Catherine d'Autriche, fille de Philippe II, et mourut à Savillan le 26 juillet 1630.

comporta très honestement, feist pendre led. Morette et deux aultres, feist rechercher partout jusques ès mains des Juifz de Coniz ce que les soldatz de Demont y avoient vendu, et nous feist rendre tout ce qui se peult lors recouvrer, voire fut en volonté d'y faire arrester led. s^r de S^t Michel, jusques à ce qu'il eust faict satisfaction à tout et réparé le tort qui avoit esté faict aud. s^r prince et à luy, si led. s^r prince n'eust entendu au contraire, ayant toute occasion de se contenter dud. s^r de S^t Michel. Et feist led. s^r duc de Savoye une response fort humaine aud. s^r prince, regrettant qu'il n'avoit eu ce bien que led. s^r prince se feust fié en luy de sa personne, qu'il l'eust receu, selon l'honneur qu'il luy doibt, en tel lieu et si secrètement qu'il luy eust pleu; et l'eust plustost conduit en personne qu'il luy feust arrivé aucun tel inconvenient, dont il estoit extrêmement déplaisant et en feroit faire une telle justice qu'il en avoit toute occasion de contentement, avec une honeste offre de tout ce qui estoit en sa puissance.

Ces honestes lectres dud. s^r duc de Savoye, avec l'advis de l'agent dud. s^r de Lesdiguières, nous donnoient beaucoup subject d'espérer dud. s^r duc tout ce que nous pouvions désirer pour l'affaire qui nous menoit; et fut fort pressé d'y disposer, led. s^r prince, sur ceste belle occasion, affin de m'y envoyer, nous assurant led. s^r de Lesdiguières, par la bouche dud. s^r de Clervant, que sans faulte j'obtiendrois tout ce que je demanderois au nom dud. s^r prince, mon maistre. Et ceste assurance procédoit des secrètes communications de l'agent dud. s^r de Lesdiguières à Turin avec led. s^r duc de Savoye, sur l'inclination

dud. s^r de Lesdiguières à ne recevoir la paix du roy de Navarre et pour son assurance et advancement aux armes. Et cela tendoit du costé dud. s^r duc de Savoye, du tout à la dévotion d'Espagne, à empescher le voyage dud. s^r duc d'Alençon en Flandres par le trouble de France, au contraire de l'intention dud. sieur duc d'Alençon qui pressoit ceste paix, soubz pretexte de sond. voyage de Flandres. Pour les contenter je sonday la volonté dud. s^r prince sur ce subject, luy faisant entendre ce que j'avois appris de cet affaire, mais je le trouvay toujours mal disposé à telle négociation, pour le soupçon qu'il avoit justement conceu que cela procédast d'Espagne, où il ne vouloit avoir aulcune communication, nonobstant que je luy remonstrasse les traictez dud. s^r roy de Navarre avec le roy d'Espagne, par l'entremise dud. s^r Dubourg¹. Et résolut de se contenter des moyens qu'il espéroit recueillir desd. trois provinces de Dauphiné, Languedoc et Provence, estant ce prince si amoureux de l'honneur du royaume de France qu'il ne vouloit en rien deppendre des moyens d'Espagne, ennemye et jalouse de sa grandeur. S'il faisoit prudemment et en homme d'estat ès affaires esquelz il se retrouvoit, j'en laisse le jugement aux lecteurs ; mays je sçay bien que d'autres n'estoient pas si

1. Les négociations du roi de Navarre et du roi d'Espagne conduites par Du Bourg sont peu connues. M. Berger de Xivrey (*Lettres de Henri IV*, t. I, p. 133, note) insinue qu'elles se rapportaient à une descente des Turcs à Aigues-Mortes. La correspondance de Du Bourg, conservée aux Archives, toute de la première moitié de 1577, nous autorise à penser que ces négociations n'eurent point de but précis et ne furent que de vagues pourparlers (Arch. nat., K. 1542, nos 57, 59, 60, 61, 62, 69, 75, 81).

scrupuleux. Dont j'adverty led. s^r de Clervant, qui en feist le rapport aud. s^r de Lesdiguières, lequel, non content de ceste fois-là, remist depuis sus cet affaire par led. s^r de Clervant en Languedoc, espérant que ce prince, ayant recongneu la difficulté de faire ce qu'il désiroit èsd. provinces, y seroit plus disposé; mays il y prouffita aussy peu que la première fois.

Sur laquelle résolution dud. s^r prince, il fut question de regarder à l'estat et aux moyems de lad. province de Dauphiné, que led. s^r prince trouva fort incommodez par la division que led. s^r roy de Navarre avoit artificieusement semé entre la noblesse du hault et bas Dauphiné, par le ministère du s^r de Loques¹, ministre du vicomte de Tureyne, tendant ceste division à oster l'autorité aud. s^r de Lesdiguières, à cause de ses intelligences en Savoye. Lesquelles playes led. s^r prince voulant guérir avant que partir de la Provence, il convoqua toute la noblesse et le Tiers estat à Dye, pour entendre les raisons qu'avoient ceux du bas Dauphiné de se séparer du commendement dud. s^r de Lesdiguières, et, y ayant pourveu, les exhorter à faire fondz promptement et de deniers clairs. Et de faict, ayant led. s^r prince en ladite assemblée, tenue au moys d'octobre aud. an 1580, ouy les raisons des gentilzhommes du bas país de Valentinois contre led. s^r de Lesdiguières et les responses d'icelluy, très pertinentes

1. Bertrand de Loque, ministre protestant, né à Champeaux, exerça longtemps ses fonctions en Guyenne et notamment à Casteljaloux. En 1581, il appartenait à la maison de Turenne et fut envoyé en mission à Genève. Après le mariage de Turenne, il le suivit à Sedan. Il est l'auteur d'ouvrages de polémique protestante énumérés dans la *France protestante* de Haag, art. Loque.

pour sa justification, bien que sa richesse excessive, au respect du bien de sa maison, l'arguast d'ung grand péculat en l'administration des finances de lad. province, raccommoda l'affaire le mieux que faire se peult et leur feist prendre résolution de se cottiser tous volontairement, chacun en son particulier, à telle somme qu'il voulut ; d'où se devoit recueillir une notable somme pour employer aux fraiz de lad. levée que faisoit led. s^r duc Casimir (lequel les en assura par led. s^r Beutterich, son ambassadeur), et empescher les effectz de la paix projectée par led. s^r roy de Navarre, de la conclusion de laquelle on commençoit dès lors à sentir le vent, sans aucun consentement ny dud. s^r prince, son cousin, ny de tout le party, qui en receut ung grand mescontentement. Et plus on se plaignoit dud. s^r roy de Navarre, plus, au contraire, on louoit et admiroit la bonté, fidélité, douceur et humeur populaire dud. s^r prince, lequel postposant le respect de sa grandeur et affaire particuliers aux affaires publiques, n'espargnoit sa vie et l'exposoit libéralement à tous hazards.

Ce qui fut cause que la noblesse et tiers estat de lad. province, spécialement ceux du bas país, sur les remonstrances que je fei aux plus apparens, ayman de plus en plus led. s^r prince, jectèrent avec moy les fondemens d'une négociation de grande importance pour la demeure dud. s^r prince au chasteau, ville et principaulté d'Orenge, petit país souverain et beau, tenu lors par le s^r de Blacons¹, gentilhomme de qualité

1. Hector de La Forest, seigneur de Blacons, gentilhomme provençal, fils de Jacques de La Forest, capitaine dans la compagnie de Monluc, fut un des officiers de Monbrun et de Lesdiguières,

aud. pais, qui l'avoit pris sur le s^r de Barchon, Liégeois, gouverneur de lad. principaulté, lequel, à l'exemple du prince d'Orange, son maistre, favorisoit le party contraire et faisoit de très mauvais offices à lad. province de Dauphiné. Auquel lieu, ville et chasteau d'Orange, la noblesse et tiers Estat de lad. province s'asseuroient, à juste raison, comme depuis il est apparu, que les provinces voisines de Languedoc et Provence avec eux assigneroient volontiers aud. s^r prince entretenement convenable à sa qualité. chacune province mil escuz par moys, qui estoient troys mil escuz, avec la solde de sa garde et de la garnison dud. chasteau d'Orange, plus forte qu'alors, y ayant ung port sur le Rhosne en lad. principaulté d'Orange, appellé La Grange au Raix, près Avignon, et en assiette propre à dresser une entreprise sur lad. ville et le contat de Venisse².

Led. s^r de Blacons mesmes, gouverneur de lad. principaulté, m'en parla fort affectueusement, me priant de la part de la noblesse du bas pais de tenir la main envers led. s^r prince à cet effect, avec mille offres pour mon particulier, me remonstrant que c'estoit le seul moyem de guérir la division qui avoit esté semée entr'eux. laquelle aultrement renaistroit

devint vers 1577 gouverneur d'Orange, maréchal de camp en 1591, et mourut à Orange en 1596 (*France prot.*, art. Blacons).

1. Le s. de Barchon, gentilhomme liégeois, étoit gouverneur de la principauté d'Orange pour le compte de Guillaume le Taciturne dès 1571, et tâchoit d'y maintenir la paix. Il fut chassé de son gouvernement par les protestants du Dauphiné indignés de sa modération. Voyez La Pise, *Hist. des princes et princip. d'Orange*, 1639, p. 447.

2. Le comtat Venaissin.

aussy tost que led. s^r prince seroit hors de la province. Et, bien que peult estre led. s^r de Lesdiguières n'en feust pas content en son ame, voyant ung tel supérieur, et qu'il eust près de luy des gens qui lui feroient trouver cela très mauvais, pour ce que par ce moyem le prouffit leur eschapperoit de la main, entre aultres le conseiller Calignon¹, qu'ilz tenoient avoir une secrète intelligence avec led. s^r roy de Navarre et trahir lad. province, pour ruiner toute leur défense et les faire passer par sa volonté, si est-ce qu'ilz n'oseroient jamais y contredire. Quoy considérant, et que cet affaire avoit ung bon fondement en lad. province, je leur promis d'y tenir la main, les exhortant de tenir cela secret, procurer et avancer sourdement cet affaire entr'eux et en faire venir le goust aux provinces voisines, par le moyem de leurs confidens, et que, lorsque led. s^r prince seroit en Languedoc, je mesnageroie le semblable aux occasions, avec les gens de bien, et y disposerois l'esprit dud. s^r prince sur l'estat de ses affaires et le juste mescontentement qu'il avoit de se voir mesprisé par led. s^r roy de Navarre; et, lorsque l'affaire seroit hors de contradiction, les trois provinces en requerroient led. s^r prince et l'obtiendroient aisément de luy, notamment s'ilz faisoient diligence de mectre ensemble les deniers de lad. levée, qui estoit le vray moyem d'y parvenir; qu'ilz avoient raison de dire que c'estoit le vray expédient pour guérir leur division, mays que je passois plus oultre,

1. Geoffroy Soffrey de Calignon, né à Saint-Jean, en Dauphiné, d'abord secrétaire et confident de Lesdiguières, puis secrétaire et enfin chancelier du roi de Navarre. Sur sa mission auprès de ce prince, voyez d'Aubigné, 1626, col. 1075.

les assurant que c'estoit le seul moyem de conserver le party et led. s^r prince tout ensemble, ayant lesd. troys provinces la commodité de faire les fondz pour la levée d'Alemaigne et Suisse, et, leurs garnisons fournies, de mettre ensemble en campagne dix mille hommes de pied et deux mille bons chevaux pour y joindre. A quoy nous demeurasmes résoluz à nostre partement de Dye, d'où nous feusmes conduitz par quatre cens gentilzhommes dud. país de Dauphiné, les mieux montez et armez du monde, jusques à Livron, où led. s^r de Blacons, gouverneur, et plusieurs aultres gentilzhommes traittèrent led. s^r prince en passant país.

Et ayans passé le Rhosne au Ponsin¹, au dessoubz dud. Livron, vinsmes au giste en la ville de Privaz, en Viverais, où nous commençasmes aussy à voir de grandz désordres en l'administration des affaires. Et remectant led. s^r prince à y remédier en une assemblée de toute la province de Languedoc, par l'advis du s^r de Vacherolles², gouverneur de Viverais, jecta les fondemens de lad. levée de deniers et moy de lad. négociation pour la demeure dud. s^r prince à Aurenge,

1. Le Ponzin, village situé au confluent de l'Ouvèze et du Rhône, presque en face de l'embouchure de la Drôme, sur laquelle est Livron. La petite ville de Livron est célèbre au xv^e siècle par le siège heureux qu'elle soutint contre Henri III en 1575 et 1576.

2. La Huguerye désigne probablement le capitaine Vacheresse, qui était, non pas gouverneur du Vivarais, mais le plus important capitaine de partisans du pays. Voyez de Thou, liv. 55, 1740, t. IV, p. 750. Le gouverneur du Vivarais, en 1580, était le s. de Tournon, capitaine de cinquante hommes d'armes (*Hist. du Languedoc*, t. V, p. 383).

qui fut trouvée fort bonne, s'y affectionnans les plus autorisez aud. pais de Viverais pour la faire découler en tout le reste du pais par leurs confidens. Et ayant passé la rivière à La Gorce¹, avec l'escorte de l'infanterie dud. pais, nous arrivasmes à Uzès et à Nismes, au commencement de novembre aud. an², où mons^r de Chastillon, filz digne de son père³, gouverneur du bas pais de Languedoc, receut led. s^r prince fort honorablement et led. s^r Beutterich, envoyé de la part de son maistre pour faciliter les affaires en ce qui deppendoit de son autorité, pendant qu'il faisoit la levée.

Nous avions eu affaire en Dauphiné à ung bon nombre de brave et honorable noblesse, capable de raison et remonstrances, mays nous feusmes de bonne heure advertiz que nous trouverions en Languedoc des cervelles estranges et des humeurs fort difficiles à manier, peu ou point de noblesse, les affaires entre les mains d'ung peuple bizarre, dissimulé et avaritieux ; pourquoy je remonstray aud. s^r prince qu'avant que découvrir l'occasion de son voyage il estoit expédient qu'il employast quelques jours à reconnoistre ce peuple-là et ceux qui avoient plus d'autorité aux affaires et luy pouvoient plus servir, pratiquer leur bonne volonté et dévotion à son service

1. La Gorce, près de la rivière de l'Ardèche (département de l'Ardèche).

2. D'après le marquis d'Aubais, Condé arriva à Nismes le 14 novembre 1580 (*Pièces fugit. pour servir à l'Hist. de France*, in-4^o, t. II. Mémoires de Merle, p. 18).

3. Châtillon (t. I, p. 291, note), fils de l'amiral Coligny, commandait le parti huguenot dans le Haut-Languedoc. Voyez les *Pièces fugitives* du marquis d'Aubais, t. II, Mémoires de Merle.

par sa communication douce et familière, telle qu'il est requis d'observer en l'estat de leurs affaires plus populaires qu'aultrement, comme le naturel dud. s^r prince doux et bening y estoit fort propre. Et de faict, en peu de jours, pratiquant ceste voye, il y acquist une grande bienveillance, jusques à admirer ce bon prince et dire publiquement qu'il estoit ung tel prince qu'il leur convenoit pour estre deschargez des harpies et sangsues qui leur succoient toute leur substance, soubz l'autorité dud. s^r roy de Navarre, lequel consommoit en dons et bienfaictz ce qui estoit destiné aux affaires publiques, en gratifiant la dame de Théligny¹ et plusieurs aultres, desquelz il se servoit pour maintenir son autorité en lad. province; et puis dire qu'ayant led. s^r prince esté visité de tous les ordres de lad. ville, celuy que nous redoubtions le plus, composé des plus advisez, qui estoient ceux de la chambre mi-partye et du sage présidial de Nismes², faisant porter la parole par le président de Clausonne³ avec apparat, ilz se trouvèrent si

1. Il y a deux dames de Théligny célèbres au xvi^e siècle. La première, fille de Coligny (t. I, p. 31, note 1), alors réfugiée en Suisse, épousa plus tard Guillaume le Taciturne. Aubery du Maurier a écrit sa vie (*Mémoires sur l'hist. des Prov. unies*, 1754, t. I, p. 278). La seconde était Marie de Launay, épouse de Odet de La Noue, seigneur de Théligny, fils du célèbre La Noue. L'indication de La Huguerye et l'insinuation qui l'accompagne nous paraissent absolument invraisemblables pour ces deux dames.

2. La chambre mi-partie du Languedoc, c'est-à-dire composée par moitié de conseillers huguenots et catholiques, avait été établie par le traité de Monsieur, non pas à Nîmes, mais à Montpellier (*Hist. du Languedoc*, t. V, p. 318).

3. Guillaume Roques, seigneur de Clausonne, président au parlement de Toulouse, magistrat protestant, cité par de Thou pour son courage (liv. 36, 1740, t. III, p. 507), tenait un rôle important

estonnez de la response que led. s^r prince leur feist sur le champ, à l'issue de son disner, sur tous les poinetz de leur discours et remonstrance, plaine de douceur et humanité et entrelassée d'une telle gravité de propos qu'en eurent opinion qu'il avoit esté adverty de leur résolution et s'estoit préparé à leur faire telle response. Me prenant à part led. s^r président et me priant luy faire ce plaisir de luy donner une coppie de ceste si sage et gratieuse response qui les obligeoit tous à estimer et honorer ce prince plus que telz qui avoient consommé toute leur aage aux estudes, je luy diz en me soubzriant que cela n'estoit en ma puissance, que c'estoit chose non préméditée et à laquelle led. s^r prince n'avoit pensé qu'après l'avoir ouy ; dont il entra en une grande admiration, et s'adonna et toute sa compaignye à aymer et honorer ce prince et à faciliter de leur autorité toutes ses intentions, recepvant aussy led. s^r de Clausonne en son particulier tout ce qu'il pouvoit désirer dud. s^r prince, pour le secours de sa famille qui n'estoit pas si bien pourveue que ses vertuz et qualité le méritoient.

Ayant led. s^r prince si heureusement jecté ung si bon fondement de ses desseings, résolut, en son conseil, de faire ouverture de l'occasion de son voyage, ce qu'il désira estre fait seulement à personnes de confiance, choisies de tous les ordres, et que nous avions desjà pratiqué et rendu capables de toutes bonnes choses, pour en faire rapport soit en assemblée générale, s'il

dans le parti huguenot du Haut-Languedoc (*Hist. du Languedoc*, t. V, p. 330 et suiv.). On le retrouve en 1583 à Montauban, à la tête du même parti (*Lettres de Henri IV*, t. I, p. 508).

estoit besoing de la communiquer à cet effect, soit en particulier à tous ceux qu'il apartiendrait. Et leur ayant, avec son éloquence naturelle, sommairement discoursu tous ses travaux et dangers tous frais, le soutènement du siège de La Fère, la prise d'icelle, ses voyages en Alemaigne et Angleterre et la dernière résolution de ce périlleux voyage, qu'il avoit prise avec led. s^r duc Casimir, dont led. s^r Beutterich présent estoit fidèle tesmoing pour les en assurer de la bouche de son maistre, et au contraire de cela toutes les pratiques qu'il avoit descouvert pour empescher leur secours et surtout par une conclusion de paix apostée à cet effect sans eux et luy, dont il avoit eu desjà quelque advisement, à la ruine totale du party; il les exhorta et pria d'apporter avec luy tout ce qui estoit en leur puissance pour effectuer ce qu'il avoit promis, traicté, juré et capitulé avec led. s^r duc Casimir, et vaincre en cela, si faire se pouvoit, la bonne volonté de ceux de Dauphiné, qui s'y estoient promptement et volontairement résoluz et cottizez et s'y employoient à bon escient, affin de satisfaire aux frais de la levée que led. s^r duc faisoit pendant son voyage, laissant à leur bonne discrétion d'adviser par quelz moyens ils y pourroient plustost et mieux satisfaire, soit du fondz public ou de leurs facultez particulières, affin qu'il s'en retournast en diligence pour la conduite dud. secours et empescher leur ruine qu'il sçavoit estre projectée par la conclusion d'une paix faicte avant la guerre.

Leur response donna grand contentement aud. s^r prince, et leur conseil fut de ne remettre pas ceste délibération-là à une assemblée générale trop longue

et plaine de grandes difficultez, mais de choisir personnes de qualité et confidence requises pour envoyer sur les lieux et traicter secrètement cet affaire-là, duquel par ceste voye ilz espéroient meilleure et plus prompte issue; qui fut cause qu'il dépescha en tous les cartiers de lad. province personnes confidentes et des pais mesmes avec ceux qui estoient venuz congratuler sa venue, tant en Gévaudam, Viverais que partout ailleurs, l'assurant les depputez desd. lieux de trouver chascun en leur cartier telle disposition à l'effect de sa volonté qu'il pourroit désirer, le suppliant cependant de faire voir au fondz du général ce qui y peult estre de prest et content, et, à cet effect, de faire rendre bon compte au s^r Barthelemy¹, recepveur général du bas pais de Languedoc, qu'ilz disoient s'estre enrichy en peu d'heure des finances publiques. Ce qui fut résolu et exécuté par commission dud. s^r prince pendant lesd. voyages; et fuz, entre aultres, commis à l'audition du compte dud. recepveur, lequel, adverty de tenir son compte prest, se pourveut si bien de rolles et quitances de toutes partz qu'au lieu d'estre redevable il se trouva luy estre deub une bonne somme de deniers.

Led. s^r prince avoit, dès son partement d'Alemagne, adverty led. s^r roy de Navarre de la capitulation et levée qui se faisoit par led. s^r duc Casimir, affin de se gouverner selon cela, et du voyage qu'il faisoit esd. provinces, affin de pourvoir à ce qui estoit nécessaire

1. Barthélemy, qualifié de président à la chambre des comptes, passa au parti catholique et accepta en 1583 une commission du roi (*Hist. du Languedoc*, t. V, p. 394).

pour le premier mois; et luy avoit faict une aultre dépesche exprès, à son arrivée en Dauphiné, de ce qu'il y avoit bien acheminé à cet effect, avec espérance qu'il avoit de faire de mesme, au Languedoc, où il alloit; lesquelles dépesches avoient mis led. s^r roy de Navarre et led. s^r duc d'Alençon, qui estoit à Coutras¹, en une extrême peine, craignans que la présence dud. s^r prince en ces provinces-là ne rendist tout leur traicté de paix infructueux. Qui fut cause que, pour plus grande authorité, ilz advisèrent que led. s^r duc d'Alençon dépescheroit vers led. s^r prince; et fut pour ce voyage choisy le s^r de La Vergne, cappitaine de ses gardes, ayant bonne part aux bonnes grâces dud. s^r prince, pour avoir esté avec luy en Alemaigne, en son voyage de l'an 1575, où il s'estoit sauvé, lorsque son maistre fut arrêté. Et arriva près dud. s^r prince à Nismes, environ la S^t Martin, chargé de belles propositions concernans l'honneur et augmentation de la couronne de France par ses entreprises de Cambray et des Pais-Bas, l'intérêt que led. s^r prince y avoit, pour estre du sang de France, et l'obligation qu'il avoit de servir à la manutention de lad. ville de Cambray, pour en avoir disposé la conservation pendant qu'il estoit à La Fère, que l'occasion pressoit et les fers en estoient si avant au feu qu'il ne pouvoit plus reculer, ce qu'il ne pouvoit faire sans avoir préalablement mis le royaume en repos, comme il espéroit avoir faict avec le roy de Navarre en toute diligence et sans

1. A la suite du traité de Fleix, le duc d'Anjou, le roi de Navarre et Bellièvre, les trois négociateurs du traité, se transportèrent à Coutras. Ils y étaient le 8 décembre (f. fr., vol. 3330, f. 65); ils s'y trouvaient encore le 28 du même mois (ibid., vol. 3247, f. 69).

attendre les depputez, pour éviter la longueur, ny de ses nouvelles, faisant cet estat de luy qu'il s'y recommanderoit, en assurance de pourvoir à son particulier à leur entreveue, à son contentement; pourquoy il le prioit de venir bientost, ayant besoing de sa personne pour estre son lieutenant général en ceste belle entreprise, luy en gardant l'autorité et la place et n'ayant encores rien voulu ordonner sans luy¹.

Le roy de Navarre de son costé y envoya coup sur coup Beauchamp² et Constans³, les deux plus signalez macquereaux de sa court, non tant pour traicter avec led. s^r prince, son cousin, que pour lui couper l'herbe soubz le pied et rompre tous ses desseins, par le moyem de ses créatures et confidens et par les pratiques d'amour. Et, pour ce que led. s^r roy de Navarre se doubtoit qu'on se serviroit grandement du sel de Pecquaix pour faire le fondz de lad. levée, il y depescha ung borgne, son tailleur et valet de chambre, nommé Beausemblant⁴, avec mandement et assignations sur led. sel pour l'acquit des partyes et fournitures de son mestier; en feist d'avantage des dons à

1. Le duc d'Anjou venait de signer au Plessis-lès-Tours, le 19 septembre 1580, un pacte présenté par les États-Généraux dont la couronne de Flandre devait être le prix. Ce traité est imprimé dans le *Corps diplomatique* de Dumont, t. V, p. 380.

2. Beauchamp, gentilhomme souvent envoyé en mission par le roi de Navarre (*Lettres de Henri IV*, I, 334, II, 405).

3. Le s. de Constans, gentilhomme du roi de Navarre, capitaine et négociateur souvent envoyé en mission. Voyez d'Aubigné, ann. 1577 et suiv. Cf. la note de la page 18.

4. Beausemblant était en effet tailleur et valet de chambre du roi de Navarre, qui parle deux fois de lui dans ses lettres comme d'un de ses serviteurs favoris (*Lettres de Henri IV*, t. I, p. 455, 630).

ses secrétaires La Marsilière et Du Jay¹ et à aultres, exprès pour consommer ces finances-là, affin que led. s^r prince ne s'en peust servir, demandant au surplus six mois de son estat de mil escuz par mois aud. bas païs; et d'avantage dépescha derechef led. s^r de Locques en Dauphiné pour rompre tout ce que led. s^r prince y avoit faict résoudre, et disposer tout le monde à recepvoir sa paix.

Ausquelles choses led. s^r prince bien adverty pourveut sagement, remerciant led. s^r duc d'Alençon de sa bonne volonté par led. s^r de Clervant qu'il y envoya, m'estant excusé de ce voyage pour ce qu'il convenoit ou que je me laissasse corrompre, comme feist led. s^r de Clervant, ou que je me préparasse à soustenir de grandes difficultez; l'assurant qu'il ne céderoit jamais à personne au désir de l'avancement de ceste couronne, mays que sa poursuite et naturelle obligation estoit de bien pourvoir à la conservation d'icelle, auquel effect il sçavoit des choses nécessaires et avoit fraîchement refusé de beaux et grandz partiz; et qu'il estoit malaisé de parvenir à la conservation de cest estat, sinon en traictant les subjectz également pour leur oster toute occasion de mescontentement et révolte; qu'il voyoit où en estoit le roy d'Espagne en ses Païs-Bas, qu'il convenoit bien pourvoir à ce que tel inconvenient n'arrive en ce royaume; que véritablement la paix en estoit le seul moyen, mais non pas une paix faicte inégalement à l'avancement des ungs

1. Dujay, secrétaire du roi de Navarre, employé par lui dans l'administration de ses biens personnels. Voyez une lettre du 10 juin 1577 dans les *Lettres de Henri IV*, t. VIII, p. 112.

et ruine des aultres, que ce n'estoit pas oster le mal mays le croistre; que le roy pouvoit de son costé en disposer comme il luy plaisoit, mays que le roy de Navarre et luy n'avoient aultre autorité en ce party que celle qu'ilz en avoient receu par les articles de leur ellection, qui ne leur attribue pas une puissance monarchique, estant ce party composé de grand nombre de la noblesse et du tiers Estat, qui leur ont donné puissance sur eux non pour disposer de leur vie, honneur, biens et seureté sans eux et leur consentement¹; que, quant à luy, il n'avoit encores oublié le serment qu'il leur avoit faict en recepvant leurs lectres d'eslection, qu'il estoit résolu de leur garder sa promesse inviolablement; qu'à l'instance du roy de Navarre et pour tout le party il s'estoit acheminé en Alemaigne, y avoit traicté, capitulé et juré au nom de tous, et s'y estoit sy avant obligé qu'il ne pouvoit faire aultrement sans violer sa foy et sentir sur luy la pesanteur du bras de Dieu vengeur de l'infidélité; qu'au mespris de tout cela il voyoit que, pendant qu'il travailloit et mettoit sa vie en mille hazards, sans luy et sans tout le party on tailloit et rongnoit d'eux tous trop librement, en leur absence; que, quand on l'appelleroit et tous ceux du party avec toute liberté de dire leur advis de leur vie, honneur, biens et seureté, lors l'affaire d'une paix, estant bien et meurement delibéré, se pourroit conclurre et exécuter avec assurance et sans aucune difficulté, qu'à cela il serviroit

1. Ce passage reproduit quelques-unes des idées soutenues dans la *République* de Bodin et dans la *Franco-Gallia* de François Hotman.

tousjours de très bon cueur. Ce fut la dépesche de La Vergne; et, quant à Constans et Beauchamp, il leur demanda s'ilz n'avoient aultre chose à faire en ceste province qu'à luy; et, sans faire semblant de congnoistre leurs menées, les dépescha incontinent de pareille substance, ne leur donnant loisir de parachever leurs pratiques et amourettes, et rabilla en peu d'heures tout ce qu'ilz pouvoient avoir gasté en lad. province.

Et feist une bonne dépesche en Daulphiné, pour confirmer tout le monde en la résolution, qui y avoit esté prise en sa présence, leur envoyant les responses qu'il avoit faict tant aud. s^r duc d'Alençon qu'aud. s^r roy de Navarre, qui furent si agréables à ces trois provinces que l'intention et dessein dud. s^r prince y furent encores plus favorisées, en aymèrent d'avantage led. s^r prince et feirent dès lors plus ouvertement estat de le retenir au milieu d'eux, à quelque prix que ce feust, pour se conserver soubz son autorité contre les intelligences dud. s^r roy de Navarre avec le roy à leur ruine. Et fut alors plus vulgaire le bruit qui commençoit à courir de la demeure dud. s^r prince² èsd. provinces, chose qui tourmentoit l'esprit du roy, dud. s^r duc d'Alençon, dud. s^r roy de Navarre et plus encores dud. s^r duc de Mommorency³, lors gouverneur

1. *Il*, le prince de Condé.

2. Le bruit s'était répandu que Condé n'était allé en Languedoc que pour s'y rendre indépendant (Sully, *Œconomies royales*, 1778, t. I, p. 171).

3. Henri de Montmorency, seigneur de Damville, gouverneur du Languedoc, était devenu duc de Montmorency par la mort de son frère aîné, François de Montmorency, décédé sans enfants le 15 mai 1579.

résident aud. pais de Languedoc, lequel craignoit de se voir despoillé de son autorité aud. gouvernement en la présence ordinaire dud. s^r prince; s'assurans ces quatre personnes-là que la demeure de ce prince véritable, loyal, populaire et fort aymable rendroit ces trois provinces encores plus difficiles et maltraictables que devant, et que led. s^r prince attireroit à luy plusieurs aultres places comme desjà il avoit commencé une belle négociation avec le s^r Artevitti¹, consul de Marseille, lequel traversa tout le gouvernement pour aller en France soubz son passeport. Et, quant aux assignations dud. Beausemlant, pour ce qu'elles estoient conceus pour debtes particulières dud. s^r roy de Navarre, qu'il n'estoit raisonnable d'acquiter des deniers publics, il y pourveut, mays ce fut des deniers de son estat de mille escuz par moys; contenta le secrétaire Du Jay, qui estoit homme de service au party, mais ne voulut rien faire pour le secrétaire La Marsilière, le haissant pour ce qu'il estoit de la faction du vicomte de Tureyne, contraire à ses desseins pour le mariage de Madame la princesse de Navarre², et

1. Probablement Philippe Altoviti, baron de Castellane, qui épousa Renée de Rieux, dite la belle Chasteauneuf, fille d'honneur de la reine Catherine, maîtresse de Henri III. Il fut tué par le duc d'Angoulême dans une querelle où les deux adversaires se donnèrent la mort, 2 juin 1586 (*Journal de Lestoile*, édit. Champollion, p. 203).

2. Catherine de Navarre, alors âgée de 21 ans, était courtisée par plusieurs ambitieux qui, espérant que Henri de Navarre n'aurait point d'enfants, se flattaient d'hériter après lui du royaume de Béarn. Parmi ces ambitieux, l'histoire signale le prince de Condé, le comte de Soissons, son frère, et Turenne. Voyez les *OEcon. roy.* de Sully, liv. III.

courratier¹ des intelligences de son maistre en court : et deist tout hault au conseil que led. La Marsilière ne méritoit d'estre recongneu des deniers du party, auquel il faisoit de si mauvais offices, à l'occasion desquelz le roy son maistre avoit esté contrainct de luy oster les secretz du party et les mectre ès mains du secrétaire Du Pin², affin de contenter ceux qui s'en plaignoient.

Pendant toutes ces choses, on avançoit l'affaire de la levée des deniers, en Languedoc, et ceux de Dauphiné asseuroient led. s^r prince que leur somme s'en alloit preste. Et me pressa led. s^r de Clervant, avant partir pour aller vers led. s^r duc d'Alençon, de sentir encores si, sur le mauvais tour qu'on faisoit aud. s^r prince en ceste paix et le juste mescontentement qu'il en avoit, pour éviter à la longueur et incertitude de la levée des deniers qui se faisoit èsd. provinces ou pour y joindre en tout cas et faire les forces plus grandes, led. s^r prince se trouverroit poinet plus disposé qu'en Daulphiné au party de Savoye, dont il me monstra lectres dud. s^r de Lesdiguières, portans assurance d'une bonne somme et coppye des lectres de son agent à Thurin. Et estoit led. s^r de Lesdiguières fort affectionné à cela, prévoyant par une grande prudence, qui a toujours esté en luy, ung grand orage sur luy par la conclusion de ceste paix. Je dis aud. s^r de Cler-

1. *Courratier*, courtier (*Dictionn. de Ménage*).

2. Jacques Lallier, s. du Pin, conseiller du roi de Navarre, secrétaire général de ses finances, avait été secrétaire de l'amiral Coligny (*Bulletin de la Soc. de l'Hist. du Prot. franc.*, t. IV, p. 199). Marguerite de Valois le représente comme un huguenot fanatique (*Mémoires*, édit. Lalanne, p. 158, 159). Il mourut avant le mois de décembre 1592 (*Lettres de Henri IV*, t. I, p. 127, note).

vant que je ne croiois pas de prouffiter en cela, que je congnoissois l'esprit et courage de ce prince, et qu'il verroit ès instructions que je luy avois délivré, que led. s^r prince y faisoit estat, en termes généraux, d'avoir mesprisé l'ouverture qui luy en avoit esté faicte; que touteffois il ne tiendrait à faire encores venir cela à propos, quand je serois seul avec led. s^r prince; et que si, sur ses mescontentemens, je l'y trouvois tant soit peu enclin, je le pousserois plus avant, mais que de l'exhorter à pousser à cela, je ne le pouvois ny debvoir faire; c'estoit ung coup de maistre; que de sa part il mesnage le roy de Navarre, lequel, estant desjà entré une fois en ceste lice, n'y sera pas rétif, si on le peult retirer des poursuites dud. s^r duc d'Alençon, tendant, soubz couleur des affaires des Pais-Bas, à ruiner les deux cousins et le party tout ensemble par la précipitation d'une paix. Et je ne gagnay rien de faire encores tomber à propos la négociation de Savoye; jamais ce prince ne la peust gouter, sentant bien qu'elle venoit d'Espagne.

Cependant la guerre continuoit en ces trois provinces et la paix estoit près dud. s^r roy de Navarre, lequel et led. s^r duc d'Alençon, ayans entendu les responses dud. s^r prince, conclurent, nonobstant cela, de pourvoir à l'exécution de lad. paix¹. Et fut dépesché à cet effect led. vicomte de Turenne², lequel arriva à

1. Le duc d'Anjou, pour être libre de son action en Flandre (note 1, p. 83), s'était fait l'agent du traité de Fleix (26 novembre 1580), qui reproduisait les stipulations de la paix de Bergerac.

2. La mission de Turenne est racontée par d'Aubigné (*Hist. univ.*, 1626, t. II, col. 1071) et surtout dans les Mémoires de Turenne lui-même (édit. du *Panth. litt.*, p. 423).

Nismes, accompagné de joueurs de violes, de jainz¹, baladins, bouffons, poètes, macquereaux et toutes sortes de personnes vicieuses, pour corrompre ceste province de Languedoc par les femmes, assez enclines aux plaisirs, et faire embrasser à la jeunesse les délices de la paix. En faisant son chemin il communiqua avec led. s^r duc de Montmorency², son oncle³, luy insinua ceste paix, pour la faire exécuter de sa part, et receut de luy toutes les secrètes confidences qu'il avoit à Montpellier, Nismes et aultres places, pour y faire le semblable, au nom du roy de Navarre; à quoy led. s^r duc de Mommorency travailla affectueusement, sur l'assurance que led. vicomte luy donna que led. s^r prince ne demeureroit pas longtemps en son gouvernement et qu'il y pourvoiroit en ce voyage à son contentement. Et arriva à Nismes, en cet équipage, près dud. s^r prince, environ karesme-prenant, temps fort propre aux desbauches de sa suite, chargé d'instructions, tant dud. s^r duc d'Alençon que du roy de Navarre, près duquel ayant acquis telle auctorité et familiarité aux affaires et plaisirs qu'il avoit bien osé penser au mariage de la princesse de Navarre, s'insinuant par tous artifices en ses bonnes grâces, et faisant en cet endroit de très mauvais offices aud. s^r prince, lequel avec toute raison y prétendoit. Et estima aussy estre

1. *Jains*, masques (Janus).

2. Turenne se rendit d'abord à Montpellier, puis à Nismes, où il vit le prince de Condé (*Mémoires de Bouillon*, édit. du Panth. litt., p. 424). Il avait vu Montmorency en passant à Pézenas (*Hist. du Languedoc*, t. V, p. 387).

3. La mère de Turenne était Éléonore de Montmorency, fille aînée du connétable.

tant honoré et autorisé de ceste charge qu'il aborda led. s^r prince avec ung train, équipage et orgueil extraordinaire et indigne de sa qualité et profession ; et le feist encores plus paroistre en ses propos, en l'audience qu'il eut dud. s^r prince, sans auleun respect du reng et qualité qui luy appartenoient en ce royaume, dont je demeuray fort esbahy, ayant eu commandement de mon maistre de demeurer près de luy, ce qui fut encores mieux remarqué par led. s^r prince, comme trop mieux congnoissant l'honneur et le respect naturel qui luy estoit deu. Ce qui fut cause que led. s^r prince, fronecant le front, comme il avoit accoustumé, quand il prenoit garde de près à quelque chose, après avoir receu ses lectres et entendu ce qu'il luy deist, se résolut, de luy-mesmes et sans auleun conseil, de luy demander ses instructions pour les voir et penser à ce qu'il auroit à faire là-dessus ; luy demanda davantage à qui il avoit affaire aud. país et pour qui il avoit lectres, affin qu'il ne s'y feist rien que d'ung commung accord et sans auleune faction, partialité et division, de laquelle il ne vouloit ouyr parler, mays seulement de moyens généraux, honestes et ouvertz, pour faire toutes choses avec la raison.

Sur ceste parole, led. vicomte s'eschauffant davantage en sa grandeur prétendue et propos haultains, respondit qu'il n'avoit commendement de luy déclarer aultre chose que ce qu'il luy avoit dict, qu'il ne luy estoit besoing de voir son instruction et qu'à cela il n'estoit question de faire response, mays besoing d'une prompte obéissance et exécution pour le bien du royaume, selon qu'il luy avoit discouru. Ceste response haultaine fut prise par led. s^r prince au poinct

d'honneur; et, avec une gravité ung peu eschauffée, dist aud. vicomte qu'il vouloit voir ses instructions (comme de faict enfin il les luy délivra), pour reconnoistre s'il avoit telle charge, à laquelle il avoit de quoy respondre, en ung mot qu'il n'estoit subject et ne debvoit obéissance qu'au roy, mays que si telz et si arrogans propos venoient du creu dud. vicomte qu'il sçavoit bien le moyem d'en avoir la raison, et que dans peu de jours il luy feroit entendre sa résolution, l'advertissant de ne semer cependant en ceste province aucune division au préjudice de ce qu'il y avoit négocié.

Et cela dict led. s^r prince, laissant led. s^r vicomte en sa chambre, entra en son cabinet, m'appellant pour luy faire lecture desd. lectres et instructions. L'orgueil dud. vicomte luy feist oublier de reconnoistre l'esprit dud. s^r prince qui estoit entré en une sourde cholère, à cause de telz propos et comportements, et demeura en la chambre. Et, après que led. s^r prince eut entendu la lecture desd. lectres et instructions, n'y reconnoissant rien de tel que ce qui estoit sorty témérairement de la bouche dud. vicomte, il commença à s'eschauffer davantage et s'esmeut tellement qu'il me commenda d'appeler Vignoles, capitaine de ses gardes. Le propos et la couleur de son visage me feirent congnoistre son intention, et, ayant faict mine de chercher led. Vignoles, je retournay vers luy et, voyant bien qu'il estoit disposé à se ressentir de la bravade dud. vicomte, je m'efforçay de l'adoucir par le respect de la qualité d'embassadeur de deux grandz princes, qu'il respectoit et ausquelz il portoit tant d'honneur qu'il pouvoit

supporter la faulte et imprudence dud. vicomte, du moins jusques à ce qu'il leur en eust fait sa plaincte ; et, s'ilz ne luy faisoient raison de telle irrévérence, il auroit lors tout subject de la rechercher ; ce que je luy disois pour le modérer et avec le temps refroidir sa cholère, en la chaude de laquelle je le vis prest à faire ung coup, dont il eust esté mémoire et qui eust servy d'exemple aux aultres de se comporter sagement et modestement en leurs charges¹. Et les comportements précédens dud. vicomte en son endroict estoient cause qu'il y procédoit plus chaudement et qu'il me com-menda de rechef d'aller voir si led. Vignoles estoit venu. En quoy reconnoissant sa persévérance, à la sortie de son cabinet, je rencontray fort à propos Serron, secrétaire dud. vicomte, qui avoit esté commis de mon frère au contrerolle général des vivres de l'armée dud. s^r prince, en l'année 1576 ; auquel me saluant je prins subject, de propos en aultre, de dire que son maistre n'avoit besoing d'attendre plus long-temps led. s^r prince qui estoit en son cabinet, occupé à voir ses lectres, mémoires et instructions et en grande cholère ; que son maistre feroit bien de le laisser penser à cela et prendre advis de la nuict, et que demain il le pourroit voir. J'apperceus bien que ce jeune homme fort advisé m'avoit bien entendu, car voyant que j'envoyois encores ung page chercher Vignoles ou son lieutenant, il alla trouver son maistre près de la fenestre et luy persuada de se retirer et

1. Le dépit de Condé, à la nouvelle du traité de Fleix, venait, suivant les Mémoires de Bouillon, de ce qu'il s'était imaginé que le roi de Navarre avait tiré du traité « des avantages secrets à son préjudice. » (Édit. du *Panth. litt.*, p. 424.)

laisser led. s^r prince adviser à ses affaires. Je fuz fort aise de le voir sortir de la chambre dud. s^r prince, qui estoit logé en la maison du lieutenant général Rosel¹, et fei encores depuis ce qui me fut possible pour modérer led. s^r prince, et me puis vanter de l'avoir lors garenty d'ung grand et dangereux affront, sans dire davantage, et que led. vicomte en a esté depuis fort ingrat envers moy en toutes occasions².

Le s^r de Clervant retourna au mesme temps de son voyage de Nérac et Coutraz; et, au lieu d'y faire ce que led. s^r prince luy avoit commendé, retourna vers luy empoisonné d'espérances pour son particulier et chargé d'affaires concernans le service desd. s^{ts} duc d'Alençon et roy de Navarre, assurant de leur part led. s^r prince de faire pour son particulier tout ce qu'il désireroit. Cela fascha tant led. s^r prince de voir ce gentilhomme, de la preudhommie duquel il avoit toujours faict estat, s'estre ainsy laissé corrompre par ceux vers lesquelz il l'avoit envoyé que de là il luy escripvoit des lectres dont le secrétaire estoit le s^r de Believre, conseiller d'estat du roy, plaines de persua-

1. Rosel ou Rozel, famille protestante du Haut-Languedoc, dont plusieurs membres sont nommés dans l'*Hist. du Languedoc*, soit comme officiers de justice, soit comme capitaines, pendant la seconde moitié du xvi^e siècle.

2. L'influence de La Huguerye sur le prince de Condé en cette affaire est sévèrement qualifiée dans les Mémoires de Turenne : « Ledit prince avoit deux secrétaires, nommés La Huguerye et Sarrazin; le premier très méchant qui avoit des pensées à la ruine de l'Estat, ainsi qu'il l'a tesmoigné au reste de sa vie. Ceux-ci donnoient des espérances à ce prince que, n'acceptant la paix, il se rendroit chef du parti et le poussèrent à de très mauvais conseils. » (Édit. du *Panth. litt.*, p. 424.)

sions contraires à sa charge; et estoit retourné faire les affaires de ceux-là, abandonnant le service du général et dud. s^r prince qui l'avoit dépesché, lequel me deist lors à part que, puisque je m'excusois sur raisons fort pertinentes de faire tel voyage, qu'il n'y vouloit plus envoyer personne, ne se pouvant asseurer de ceux qu'il y dépeschoit, et qu'il continueroit à faire ses affaires comme il avoit bien commencé. Auquel propos, je le confortay tant que je peu.

Et prins subject sur ceste disposition de luy ouvrir lors le moyem qu'il avoit de se passer de ces deux princes-là, qui luy faisoient de si mauvais offices, et de faire bien les affaires généraux et les siens particuliers, sans eux, en se résolvant de faire sa résidence ordinaire en ces trois provinces, luy discourant sur ceste occasion bien amplement tout ce qui en avoit esté traicté avec moy en Dauphiné et depuis continué en Languedoc, et l'assurance qu'on m'avoit donné de mettre en ses mains pour sa demeure souveraine les chasteau, ville et principaulté d'Orengé, avec ung estat de trois mil escuz par moys pour l'entretienement de sa maison, la solde de cent harquebuziers à cheval de sa garde et de trois compaignyes de gens de pied, pour la garnison de la ville et chasteau d'Orengé, le tout aux despens desd. trois provinces de Languedoc, Dauphiné et Provence, avec bonne espérance d'y joindre bien tost la ville d'Avignon et comtat de Venisse, par les entreprises et forces desd. provinces, èsquelles, les garnisons fournies, il pourroit tousjours mettre ensemble douze mil hommes de pied et deux mil chevaux, pour servir avec led. s^r duc Casimir, son bon frère et amy, à l'assurance de son party et à sa

grandeur particulière. Sur laquelle proposition led. s^r prince ouvrit les oreilles fort grandes, et, se resouvenant de la proposition de Savoye, la mesprisa encores plus que devant, à cause dud. Clervant ; et me com-menda sérieusement, sans faire contenance encores de luy en avoir parlé, de mesnager cet affaire avec lesd. provinces et leur donner de plus en plus bonne espérance de luy, m'assurant encores une fois de ne plus dépescher personne vers lesd. s^{rs} duc et roy de Navarre.

En quoy je le confortay encores davantage, sur l'exemple dud. Clervant et le peu d'espérance qu'il debvoit avoir de ceux qui estoient avec luy et en son service, que je tenois pour ses fidèles serviteurs, mais du tout ignorans aux affaires concernans sa grandeur et l'assurance du party, et, par tel moyem, faciles à divertir du chemin qui leur seroit ordonné ; comme je puis dire en passant qu'auprès de ce grant et gentil prince je n'ay congneu pour gentilhomme que le vicomte d'Argenlieu, capable de manier ung bon affaire, et deux de mes compaignons, dignes d'une bonne négociation, les secrétaires Sarrazin et Coladon, hommes bien versez aux langues, lectres et affaires ; le reste estoit composé de bouffons et aultres personnes, desquelles il ne pouvoit recepvoir ung bon service et dont touteffois sa maison estoit si fareye, ce que je ne puis dissimuler, qu'à peine ung homme de bien y pouvoit-il demeurer content, où il devenoit semblable aux aultres, comme les s^{rs} d'Arènes et Des Marestz, lesquelz ayant auparavant tousjours faict profession d'honneur et de vertu et pour cela estans appellés par led. s^r prince pour avoir l'ung après

l'autre l'intendance de ses affaires, devindrent en peu de temps plus grandz trompeurs et plus corrompus que tous les aultres.

Et, laissant là ce discours, je suppliy led. s^r prince de vouloir tenir secret ce que je luy avois communiqué et se garder d'entrer plus en cholère contre led. vicomte, taschant plus tost par la douceur de sentir l'intention de ceux qui l'avoient envoyé, faire prendre garde à ses négociations secrètes en ces provinces-là, les contreminer par son autorité, appuiant les gens de bien par sa présence et escripvant souvent aux gentilzhommes et villes pour les entretenir en leur résolution; ce qu'il m'asseura de vouloir faire, me commendant d'en assurer lesd. provinces et de leur en escrire à toutes occasions, sur la confiance qu'ilz avoient en moy, traicter de sa résidence ausd. conditions, l'en faire prier et requérir, avec assurance de leur donner tout subject de contentement de sa part et de mons^r le due Casimir, avec lequel il avoit juré amitié fraternelle, comme led. s^r Beutterich leur avoit assez tesmoigné.

Led. s^r vicomte laissa passer ung jour sans voir led. s^r prince et feist cependant, au mespris de son advertissement, courir partout le bruit de la paix qu'il apportoit, pour préparer les espritz par la douceur de ce nom à la recepvoir et faire publier; dont nous feusmes aussy tost advertiz de tous costez, y ayans donné si bon ordre qu'il ne pouvoit rien faire ny traicter si secrètement que n'en eussions bonne congnoissance. Et congneusmes bien par ses comportemens et des siens aud. país et par le voyage de Locques, son ministre, en Dauphiné, que, voyant de la

difficulté à faire ses affaires avec led. s^r prince, il les vouloit faire au desceu et préjudice d'icelluy, par la confidence de quelques particuliers, ausquelz le duc de Mommorency, son oncle, l'avoit adressé pour avancer l'affaire de la publication de la paix. De quoy estant led. s^r prince adverty, résolut, à la première veue, lorsqu'il le solliciteroit pour lad. publication, de luy demander les articles de lad. paix, pour les voir et y pourvoir, comme il appartiendroit ; à quoy il ne feist faulte, à la première audience qu'il donna depuis aud. vicomte. Et, sans faire mine de la vouloir excuser ou empescher, luy deist qu'il avoit veu ses lectres et instructions, dont il avoit faict prendre coppie, et qu'il luy estoit besoing de voir aussy lesd. articles de paix, affin que sur iceux il feist ce qui seroit de raison, l'advertissant tousjours de ne prendre aultre chemin que de son autorité, en sa présence, affin de n'engendrer point aux affaires de division ny de confusion, saichant très bien néantmoins qu'il se faisoit desjà quelque pratique au contraire ; que telles menées s'adessoient directement à luy, au lieu où il estoit, pour sapper son autorité et tascher à faire sans luy ce qui se doibt faire par luy et avec luy, ce qu'il ne pouvoit plus supporter ; et s'en prendroit à luy.

Led. vicomte respondit encores superbement qu'il ne feroit rien qui ne luy feust commendé. « Et je scay, deist led. s^r prince, que voz pouvoirs et instructions, que j'ay veu, ne portent rien de semblable, de sorte que, si vous faictes aultrement, excédant voz mémoires, je n'auray à me plaindre que de vous, duquel j'auray bien la raison ; » qu'il avoit aultant d'intérêt à la paix et à l'estat qu'ung aultre, en son

reng, mays qu'il ne vouloit point achepter si cher ung chat en poche ; luy demandant de rechef lesd. articles, ne saichant, disoit-il, que c'est, ny aultre pour luy ou pour ceste province. Ce que led. vicomte ne luy pouvant dénier, luy délivra lesd. articles en original, dont je fei eoppie, suppliant led. s^r prince d'en vouloir haster la publication et exécution, pour ce que les affaires des Pais-Bas, dont il luy avoit parlé, pressoient. Et luy promist led. s^r prince qu'ayant veu lesd. articles, il feroit ce qui seroit de son devoir et luy feroit paroistre qu'il n'estoit point poussé de son intérêt particulier en la négociation des affaires généraux dont il s'estoit chargé, et s'en vouloit acquiter en homme de bien ; faisant, comme il avoit résolu, meilleure mine aud. vicomte ; mays ceux qui congnoissoient comme moy le naturel dud. s^r prince voyoient bien qu'il se forçoit et portoit une très mauvaise volonté aud. vicomte.

Lequel, s'estant retiré à ses plaisirs qu'il et les siens prenoient desbordément¹ par toute la ville, au grand scandale des gens de bien et d'honneur, led. s^r prince me commenda de lire devant luy seul lesd. articles, èsquelz il remarqua plusieurs pointz fort préjudiciables au party, spécialement celuy qui concernoit la reddition des places de la conférence de Nérac², seul but et sujet secret entre le roy et le roy de Navarre de ceste belle œuvre, et des places qui avoient esté

1. *Desbordément*, d'une façon débordée.

2. Le texte du traité de Fleix en 47 articles est imprimé dans Dumont, *Corps diplomatique*, t. V, p. 381.

prises à l'ouverture d'icelle, comme Mande¹, Cahors² et aultres, que le roy de Navarre seul, et sans aucun consentement du party, avoit promis de rendre sans coup frapper. Et s'estoit obligé plus avant de rendre la ville de Périgueux en son gouvernement; mays, y ayant trouvé de la difficulté, par la résistance du gouverneur, il en avoit faict rendre une autre; et néanmoins ne cessa qu'il ne l'eust faict surprendre et rendre au roy, moyennant la somme de soixante mil franes, qui lui fut délivrée à son prouffit particulier³.

La lecture desd. articles nous descouvrit le pôt aux roses, oultre qu'il n'y avoit ung seul mot des affaires particuliers dud. s^r prince, qui le méritoit mieux du party et en l'estat de ses affaires que le roy de Navarre; lequel, ne s'estant oublié, avoit traicté et obtenu que toutes les villes et chasteaux à luy appartenans, détenuz par le roy, luy seroient renduz. En contreschange desquelles il avoit promis faire rendre lesd. places données pour assurance du party, des affaires duquel il dispoit ainsy à son prouffit, colorant cela du prétexte du bien public, et disant que ces places servi-

1. Le 25 décembre 1579, par un coup de main hardi, le capitaine Merle s'était emparé de la ville de Mende.

2. Cahors avait été prise par le roi de Navarre le 5 mai 1580. Voyez la note de la page 58.

3. Dans sa haine contre le roi de Navarre, La Huguerye dénature ces événements. La ville de Périgueux avait été prise par Langoiran le 6 août 1575 et était restée aux huguenots. A la fin de juillet 1580, les catholiques la surprirent à leur tour et la pillèrent. Le roi de Navarre se plaignit au roi, mais il ne put obtenir la restitution de la ville. Henri III le dédommagea en lui accordant Puymirol, près d'Agen (De Thou, liv. 74, 1740. t. VI, p. 138).

roient d'assurance à ceux du party. Ainsy qu'en la paix de 76, led. s^r duc d'Alençon vouloit qu'on se contentast des places de l'appennage que nous luy avions acquis par noz armes et que n'en demandassions point d'aultres; dont nous feussions fort mal trouvez quand, trois mois après, il print les armes contre nous et assiégea la Charité et Issoire¹.

Et laissant led. s^r prince tous les aultres articles, qui estoient chacun pour son regard encores plus désavantageux, tant en la religion qu'en la justice, je diz aud. s^r prince que ce point seul, destruisant les assurances du party, estoit suffisant pour faire rejecter ceste paix par tous ceux qui y avoient intérêt, comme ung vray monopole pour la ruyne dud. party; qu'il estoit expédient d'en envoyer coppie au cappitaine Merle², gouverneur de Mandé, qu'il avoit surprise, et aux gouverneurs des places de lad. conférence de Nérac, et surtout en Dauphiné, affin qu'ilz recongneussent le but de la division que le roy de Navarre avoit fait semer entr'eux par led. Loques; qui estoit pour parvenir à la reddition des places de Gap et Puymaure,

1. Voyez la note 2 de la page 2.

2. Mathieu de Merle, capitaine huguenot, « grand picoureur et « vrai bandoulier des montagnes d'Auvergne, dévallé en furie « comme un torrent sur la plaine, gastée par ce déluge inhumain, « pissé au jour par un très pauvre artisan de village en Auvergne, « et né au monde pour la ruine d'une ancienne et bonne ville de « sa patrie, comme on dit de la vipère » (Le Frere de Laval, *Hist. des troubles*, 1578, f. 591), désola pendant vingt ans le Haut-Languedoc par ses coups de main et ses pillages. Il mourut vers 1590. Le marquis d'Aubais a publié une autobiographie de ce capitaine (*Pièces fugit. pour servir à l'Hist. de France*, t. II) qui a été réimprimée dans toutes les grandes collections de Mémoires sur l'Hist. de France, sous le titre de *Mémoires de Merle*.

Die et Livron, leur laissant seulement Serres et Nyons, qui sans cela appartenoint aud. s^r de Lesdiguières par engagement, et n'y trouver poinct de résistance¹.

Je remonstray d'avantage que le prétexte de ceste belle paix, fondé sur les affaires de Flandres, n'estoit qu'une mocquerie, qu'il se pouvoit souvenir de ce que, y estant pour son service, je luy avois escript; que c'estoit ung abus d'espérer faire quelque chose en ces Pais-Bas pour la couronne de France, ny pour le particulier dud. s^r duc d'Alençon, lequel n'y feroit aultre chose que d'engresser ces pais-là du sang de la noblesse et soldatz françois et fortifier le princee d'Orange, pour en estre à la première occasion chassé honteusement, et, qui pis est, graver au cueur du roy d'Espagne ung ardent désir de s'en venger, au premier subject qu'il en verroit en France, qui ne luy préparoit que trop beau jeu par l'estat des affaires du royaume; qu'ayant perdu l'occasion par le massacre² il n'y avoit plus de retour; que jamais la royne d'Angleterre ne le souffriroit, ayant tant faict de despence à cet effect, depuis que led. s^r duc d'Alençon a découvert son intention, tant en la levée de l'armée dud. s^r duc Casimir, faicte par elle à ceste fin qu'aultres; que j'en avois de bonne heure adverty les agens dud. s^r duc, en Anvers; que le s^r de Cimier me l'avoit recongneu en Angleterre; que led. s^r duc d'Alençon mesmes l'avoit assez espruvé en ses honteuses retraictes et que led. s^r prince sçavoit que je l'avois

1. Depuis le commencement de la guerre des Amoureux, Lesdiguières s'était rendu presque indépendant en Dauphine. Voyez dans de Thou (liv. 72, 1740, t. VI, p. 10) le récit de sa campagne.

2. Le massacre de la S.-Barthélemy.

tousjours fidèlement adverty; que ce n'estoit poinct une occasion digne de son honneur, nonobstant les belles et avantageuses offres à luy faictes par les quatre membres du comté de Flandres¹; que j'avois trop certaine congnoissance des secretz dud. s^r prince d'Orenge, que j'avois manié l'espace de trois ans, pour croire que son intention soit de rien faire pour aultre que pour luy : et, quelque bonne mine qu'il face aud. s^r duc d'Alençon, ce n'est que pour s'establir et puis le renvoyer honteusement, sur le prétexte de la moindre faulte qu'il fera.

Tout cela pleut fort aud. s^r prince. Et me commenda de faire ung discours sommaire de ceste substance et l'envoyer partout avec les coppies desd. articles et ses lectres sur ce subject, très pertinentes; comme je fei, et en diligence, affin de prévenir ceux que led. vicomte vouloit envoyer de toutes partz, exhortant par le mesme moyem tout le monde à haster le fondz ordonné, comme de faict cela l'advança beaucoup. Et, pour le soulagement du peuple, fut traicté par tous ceux que led. s^r prince avoit dépesché par les diocèzes à cet effect que led. fondz seroit faict double, l'ung des bourses particulières, en leur délivrant pour leur desdommagement aultant de quintaux sel qu'ilz fourniroient d'escuz, et l'aultre en vendant en gros le sel qui resteroit encores, cela faict, ès salins de Peccaix. Et, sur ceste dépesche, nous cusmes de tous costez responce telle que désirions, avec mille plaintes, que

1. Les quatre membres de Flandre étaient les quatre districts du comté, Ypres, Bruges, Gand et le pays libre ou le Franc (Motley, *Hist. de la fond. des Provinces unies*, t. IV, p. 175 et 280).

de toutes partz on faisoit aud. s^r prince, de ce que led. roy de Navarre avoit si libéralement, sans leur consentement, taillé et rongné de leur honneur, vie, biens et seureté; que jamais il ne leur estoit advenu d'avoir donné telle puissance à personne quelconque, suppliant très humblement led. s^r prince, aussy maltraicté qu'eux, de les vouloir assister de son autorité, pour les conserver, et l'assurans de vivre et mourir tous à ses piedz.

Sur ceste résolution-là led. cappitaine Merle vint trouver led. s^r prince, auquel il feist ung présent de six beaux muletz qui vindrent à propos, estant led. s^r prince fort incommodé, le suppliant très humblement de se vouloir maintenir avec assurance, que luy seul, ses places garnies, le suivroit et serviroit partout avec trois mil hommes de pied et de trois à quatre cens chevaux. Et, pour le faire court, on crioit de toutes partz à l'ayde et au meurtre contre ce traicté de paix, appellé communément, par ceux qui en congnoissoient le but, le *Monopole de Coutras*, où il avoit esté faict¹.

Le viconte, ayant eu le vent de ces dispositions-là contre luy et sa charge, vint retrouver led. s^r prince, lequel ne luy en voulut encores rien dire, l'assurant seulement qu'il avoit dépesché partout et faict, en prince d'honneur et véritable, tout ce qui estoit de son devoir sur le faict de son voyage, dont il attendoit les responcez, pour sur icelles prendre résolution de

1. La conférence de Coutras (voyez p. 83, note) avait pour objet de résoudre les questions laissées en suspens par le traité de Fleix (26 nov. 1580). La Bibliothèque nationale conserve dans le vol. 15871 du fonds français une série de pièces sur cette conférence.

ce qu'il auroit à faire; ayant led. s^r prince résolu de ne luy dire que cela pour ceste fois-là. Qui fut cause que led. vicomte, après avoir encores remonstré aud. s^r prince que Cambrai se perdoit, s'il n'estoit bientost secouru¹, résolut, en attendant lesd. responcez, de retourner vers led. s^r duc de Mommorency, son oncle, pour disposer l'affaire de la paix près de sa personne (mays en effect pour se plaindre, comme il feist de bouche aud. s^r duc, son oncle, par une dépesche, qu'il n'avoit osé hasarder près led. s^r prince, vers lesd. s^{rs} duc d'Alençon et roy de Navarre, ainsy que nous en feusmes incontinent advertiz), et prendre advis de sond. oncle et ordre de ses maistres du moyem propre à remédier à toutes ces difficultez-là. Et, avant partir, il redépéscha en Daulphiné led. Locques, qui en estoit fraîchement retourné, où il trouva tout le monde plus résolu que devant à tout ce qu'ilz avoient promis aud. s^r prince, depuis ses dernières dépesches, lesquelles led. Locques trouva moyem de voir par Calignon (qui estoit double, et, faignant estre fort serviteur dud. s^r prince, descouvroit ses lectres et affaires aud. s^r roy de Navarre); et les ayant leu toutes escriptes de ma main (ne m'estant jamais fié d'ung clerc en affaires secrètes), une partye signée dud. s^r prince et partye de moy seul, par son exprès commandement, n'advança guères néantmoins au préjudice d'icelles par toutes les tentatives et corruptions, dont il peult user par l'advis dud. Calignon; dont led.

1. Cambrai était assiégée par le duc de Parme et réduite aux dernières extrémités. Elle ne fut secourue par le duc d'Anjou qu'au mois d'août de l'année suivante (De Thou, liv. 74, 1740, t. VI, p. 106). Voyez la note 1 de la p. 136.

s^r prince fut aussy tost adverty et de ne fier plus rien de ce qu'il traictoît aud. Calignon. Et prouffitèrent aussy peu les mignons et bouffons dud. vicomte, qu'il avoit laissé à Nismes, des amourettes et pratiques desquelz nous estions advertiz, à toute heure, de sorte qu'à son retour à Nismes il n'y trouva pas le progrèz qu'il espéroit en sa négociation.

La dépesche que, par l'advis dud. s^r duc, son oncle, il avoit faicte aud. s^r duc d'Alençon et au roy de Navarre, de laquelle n'eusmes advertissement qu'en gros que c'estoit sur ung moyem qu'on avoit jugé propre pour faire dud. s^r prince ce qu'on voudroit, jusques à la responce qu'il en receut, fut envoyée en poste; et, sur sa responce, il pressa encores plus fort qu'auparavant led. s^r prince pour l'exécution dud. traicté de Coutraz, par lectres desd. s^{rs} duc d'Alençon et roy de Navarre, qu'il délivra aud. s^r prince. Lequel, ayant eu de touz costez responce contraire à cela, plaines de plaintes et mescontentemens de se voir si mal gouvernez et leurs affaires si indignement traictez, qu'il sembloit qu'on n'eust aultre but que de les despouiller de toute seureté pour les exposer en proye, les communiqua aud. vicomte, qui en fut fort esbahy et très marry, se plaignant aud. s^r prince de ce qu'il disoit sçavoir bien qu'on traversoit par lectres toutes sa négociation, divertissant tout le monde de la paix; qu'il ne parloit poinct par cueur et avoit, disoit-il, si bonnes confidences qu'il avoit eu communication des lectres originales.

J'estois présent, quant il tint ce propos; et, ayant veu, à son regard et contenance, qu'il jectoît ceste pierre en mon jardin, je prins la parole comme ayant

la charge de tous les affaires près de mon maistre, et, m'adressant aud. s^r prince, je luy diz que je voyois bien à la mine dud. s^r vicomte, conforme aux advis que j'en avois, que c'estoit de moy qu'il entendoit parler et m'imputer l'empeschement de ses affaires; suppliant led. s^r prince me rendre tesmoignage, comme à son fidèle serviteur, si tout ce que j'avois escript estoit pas procédé de son commendement exprès, duquel je n'estois que ministre, ne montant pas mon humble obéissance et fidélité en son service d'estre recongneue de propos indignes, en sa présence, ou, s'il ne luy plaisoit en prendre la peine, me permettre, comme à son très humble serviteur et non d'autre, que je représentasse mon registre, lequel j'avois en main, auquel on trouveroit toutes les minutes de ce qui estoit sorty de ma main, pour vérifier le contenu du propos dud. vicomte (adjoustant que celui qui luy avoit montré les lectres dud. s^r prince et de moy, que je congnoissois de plus longtems que luy et dès ses estudes à Paris, avoit faict ung tour à son maistre et aud. s^r prince, digne de la barbe qu'il porte), en ne faisant touteffois paroistre chose que nous voulions estre cachée, led. s^r prince ayant de l'autorité assez pour faire congnoistre à tout le monde qu'il n'a en tout cela faict que son debvoir.

Et sur ce, led. s^r prince me couppa la parole, et, s'adressant aud. vicomte, luy deist en cholère que je ne faisais rien en cela et tous ses affaires que par son exprès commendement, qu'à luy seul j'avois à obéyr et rendre compte de mon debvoir, et que, si en cela il y avoit quelque chose qui ne luy pleust, il s'en adressast à luy-mesme avec l'honneur et le respect

qu'il luy doibt, luy exhibast les lectres dont il disoit avoir coppie, et qu'il luy feroit telle responce qu'il auroit subject de n'en plus parler. Je reprins la parole, remerciant très humblement led. s^r prince du tesmoignage de vérité qu'il luy avoit pleu rendre de sa propre bouche à ma descharge et justification, et le suppliant me permettre de respondre moy-mesmes aud. vicomte et luy monstrer, comme je fei, qu'il se plaignoit de saine teste; que led. s^r prince sçavoit trop mieux que luy ce qui estoit de son devoir au général et de son intérêt particulier, en son reng et affaire, pour les conduire et mesnager par sa prudence et non par aucune passion ou ambition particulière; comme toutes ses actions en avoient rendu et rendoient tous les jours preuve suffisante en tant de hazardz et pertes qu'il avoit couru et supporté, pendant que les aultres estoient à leur aise, prenoient leurs plaisirs et faisoient leurs affaires particuliers, à leur contentement, aux despens d'aultruy; que je pouvois dire encores plus que, si led. s^r prince n'eust eu le cueur plus désireux du bien et revoz de ceste couronne que d'aultres, il n'eust mesprisé tout fraichement les grandz moyems qui luy ont esté présentez pour la conservation de ce party et de son reng et affaires particuliers en ce royaume; en ayant que trop de subject pour se voir tellement négligé que de n'avoir pas seulement daigné luy faire part d'ung traicté auquel il a, selon son reng, aultant d'intérêt qu'ung aultre, voire de l'avoir faict exprès, sans luy, pour le rendre ridicule aux princes estrangers, avec lesquels il traictoit pour le secours du party, du consentement de tous ceux qui y ont intérêt.

Led. vicomte sur ce m'interrompit le propos et se voulut eschauffer en paroles ; may's led. s^r prince, me faisant signe de le laisser parler, deist aud. vicomte que tout ce que je venois de luy dire estoit véritable, qu'il ne falloit point desguiser les matières et que luy vicomte le sçavoit très bien, estant l'ung des premiers auteurs et conseillers d'icelles procédures, et qu'il luy feroit paroistre et à tous ses compaignons qui il estoit et ce qu'ilz luy debvoient, s'assurant qu'en cela led. vicomte et ses compaignons ne seroient portez de personne contre luy.

Ce fut au vicomte à filer doux, voyant led s^r prince entrer en cholère contre luy pour le contrerolle qu'il avoit voulu faire de ses lectres et dépesches. Et luy commenda dès lors led. s^r prince de ne se mesler plus de contreroller ses actions ny celles de ses serviteurs ; aultrement il luy feroit congnoistre qu'il luy en desplaisoit ; qu'il feist sa charge et ne se meslast d'aultre chose ; qu'on sçavoit bien qu'il ne s'estoit retiré en ce party que de peur de perdre la teste en l'aultre¹ ; qu'il se gouvernast sagement, se gardant de plus mesprendre, après tant d'avertissemens. A quoy le vicomte ne respondit aultre chose, sinon qu'il estoit homme d'honneur ; filant au reste doux au possible, et suppliant led. s^r prince de vouloir donc regarder à ce qui se pourroit faire sur sa dépesche, et le renvoyer. Led. s^r prince répliqua que ce n'estoit point son

1. Allusion au rôle joué par Turenne dans la conspiration des Politiques. Le roi avait voulu le faire arrêter (De Thou, liv. 57, 1740, t. V, p. 37).

affaire particulier, mays ung affaire général, appartenant à tous, de la seureté desquelz il ne pouvoit et ne vouloit avec raison disposer, à son plaisir; et puisque, par toutes les responses qu'il avoit, il voyoit tant de plaintes si justes de ce traicté de Coutraz, duquel il pressoit la publication avec tant d'insolences et importunitéz, il ne pouvoit moins faire que de convoquer les Estatz du pais pour délibérer de leurs affaires et résoudre ce qui se trouveroit raisonnable; qu'il en feroit la dépesche au plus brief jour que faire se pourroit; s'il vouloit attendre, il en verroit l'issue, sinon il s'en pourroit retourner; et led. s^r prince escriproit à ceux qui l'ont envoyé, par luy, à son retour. Ceste response fut faicte par led. s^r prince aud. viconte de l'advis des plus sages et authorisez en lad. province, et qui avoient telle part èsd. assemblées qu'ilz les adressoient et dirigeoient où le bien des affaires généraux requéroit; joint que ceste procédure estoit très honorable aud. s^r prince et à sa descharge envers tout le monde.

Led. viconte préveit bien de ceste résolution une grande longueur et difficulté à parvenir à ses fins, en telle assemblée, si l'esprit dud. s^r prince n'estoit préalablement modéré et disposé au désir desd. s^{rs} due d'Alençon et roy de Navarre; et, n'y voyant aultre meilleur expédient que de renouer la poursuite du mariage dud. s^r prince avec madame la princesse de Navarre, qu'il sçavoit estre sur toutes choses désiré par led. s^r prince, et qu'il avoit empesché tant qu'il avoit peu, il feist artificieusement intervenir ung gentilhomme, comme venu exprès en poste avec lectres de

la royne de Navarre¹ et de lad. princesse aud. s^r prince, que led. vicomte avoit receu avec sa dernière dépesche de Nérac, et les feist présenter par led. gentilhomme aud. s^r prince. Les lectres de la royne de Navarre estoient en somme plaines d'assurance de son amitié et des bons offices qu'elle désiroit luy faire et faisoit à toutes occasions, en ce qu'elle sçavoit luy estre très agréable. Et y avoit si heureusement avancé qu'il verroit par les lectres jointes aux siennes, qui estoient escriptes de la main de lad. princesse, qu'il ne tiendroit plus qu'à luy qu'il ne feust content, y ayant disposé le roy son mary; exhortant led. s^r prince, par l'amitié qu'elle luy portoit, d'apporter de sa part à ung si bon œuvre tout ce qui pouvoit deppendre de luy; ne voulant pas, quant au reste, entreprendre de luy faire des remonstrances, mays bien luy dire et assurer que le roy son mary et luy, en cédant ung peu au temps, avanceroient en peu d'années plus les affaires de leur party, par leur seule autorité, qu'ilz n'avoient jamais faict avec toutes leurs armes.

Les lectres de lad. princesse estoient plaines d'amitié et de désir de le voir pour une bonne occasion, louant Dieu de ce qu'il l'avoit conservé parmy tant de périlz, pour une bonne fin, etc., en termes obscurs et généraux, mais assez intelligibles et propres au but auquel elle tendoit, de tirer led. s^r prince hors de la province de Languedoc et l'attirer à eux. Ces lectres receues par led. s^r prince, ung peu, pour ne mentir, trop subject à vanité, il ne se peult tenir de joye d'en

1. La reine de Navarre était alors à Nérac avec son mari. Voy. les *Mémoires de Marguerite de Valois*, édit. Lalanne, p. 471 et suiv.

communiquer la substance à plusieurs des siens, lesquels ne voyans pas plus loing que leur nez (pour estre servy et suivy de peu de gens d'entendement), comme j'ay dict, usans de leurs flatteries ordinaires, luy applaudissoient comme de chose desjà faicte, l'exhortant à faire diligence de son costé et prendre aux cheveux l'occasion qu'il avoit si longtems désirée.

Je me trouvoy d'avanture, sur la fin de ces discours, en la chambre dud. s^r prince, pour les affaires de ma charge; lequel ne faillit à me donner incontinent lesd. deux lectres, et, me menant en sa garde-robe, me commenda de les lire; quoy faict, il m'interpréta luy-mesmes l'obscurité des motz et phrases que j'entendois assez, car souvent il m'en avoit parlé, se plaignant des traverses qu'il recevoit en cela par led. vicomte et le secrétaire La Marsilière, et, sur tous, par lesd. s^r et dame roy et royne de Navarre.

Et, comme j'apperceu led. s^r prince ung peu esmeu d'espérance, et, après que luy-mesmes m'en eut aussy descouvert sa pensée, voyant qu'il commençoit à bransler sur ung foudement si fresle et mal asseuré, je le suppliy me permettre de luy dire là-dessus ce que je congnoissois appartenir à son service; comme il me deist lors que, à ceste intention, il m'avoit délivré lesd. lectres et m'en avoit communiqué à part. Et lors, je luy remonstray l'advis qu'il avoit eu en général de la dépesche receue par led. vicomte, par le moyem de madame de Théligny, qui en avoit eu lectre de madame de Pecquigny¹, dame d'honneur de la

1. La dame de Pecquigny, femme d'un gentilhomme de la maison d'Ailly, de Picardie, avait accompagné Marguerite en Gas-

royne de Navarre; quel jugement luy-mesmes avoit faict de la substance de lad. dépesche, et de la peine en laquelle lesd. s^{rs} duc d'Alençon et roy de Navarre estoient, pour trouver moyen de le retirer de ces provinces et le faire consentir à leurs traictez et intentions; qu'il estoit sans auleun doubte que cest expédient-là estoit le plus puissant pour y parvenir; que la seconde partye des lectres de la royne de Navarre luy descouvroit assez où tendoit la première; et, quant aux lectres de lad. princesse, qu'elles manifestoyent fort le mistère et levoient le masque, quelque artifice et obscurité qu'il y eust; que mon debvoir ne me permettoit pas de luy céler ce que je prévoyois de ceste comédie: sçavoir que, s'il faisoit ce qu'on vouloit, on ne feroit pas ce dont on luy donnoit espérance; et que, s'acheminant sur ceste foible occasion, comme il avoit recongneu la fin de l'offre de la lieutenance du duc d'Alençon, il se trouveroit entre deux selles le eul à terre, perdrait l'amitié, secours et faveur de ces trois provinces et s'en iroit réduire à S^t Jehan d'Angely, comme en une prison, soubz l'autorité dud. s^r roy de Navarre, duquel il recepvroit mille traverses, pour le moins, s'il ne mectoit sa personne en hazard; et que tost ou tard je ne prévoyois aultre chose que le danger de sa vie, par mille artifices dont il ne se pourroit garder; mays que, s'il vouloit bien mesnager ceste ouverture et la prendre du bon biez, avant que s'embarquer légèrement et sur des paroles de deux

cogne et était devenue sa confidente. Voy. les lettres de cette princesse à la suite de ses *Mémoires*, édit. de la *Soc. de l'Hist. de France*, p. 198 et suiv.

princesses qu'il congnoissoit bien, il en pourroit sonder la vérité par la fidélité et dextérité d'ung bon serviteur qu'il y pouvoit envoyer, tel que je luy nommerois, qui ne luy feroit poinct de faulte (c'estoit Sarrazin, son secrétaire, homme sage et bien advisé), pour en parler à toutes deux, à bon escient, sur le subject de leurs lectres, et, selon ce qu'il descouvriroit en leurs propos et contenance, prendre l'occasion d'en parler au roy de Navarre, duquel, s'il voyoit la volonté conforme à celle de sa seur, il le pourroit assurer de sa part que, comme par le droict de nature il n'en pouvoit mieux disposer, qu'aussy il luy en auroit à jamais une si estroicte obligation qu'il s'efforceroit de luy faire humble service toute sa vie et de luy rendre ung singulier contentement, en toutes ses actions, èsquelles il n'auroit jamais aultre but que de luy complaire. Et, si là-dessus led. s^r roy, passant plus oultre, désiroit la présence dud. s^r prince pour cet effect, il luy pourroit faire remonster par led. s^r Sarrazin que telle seroit sa volonté, s'il n'avoit donné sa parole à ces trois provinces de ne s'esloigner d'eux. Et, se voyant hors de son gouvernement, dont il avoit encores fraichement esté contrainct se retirer, il luy sembloit qu'il ne se pourroit plus seurement, honorablement et commodément loger qu'èsd. provinces, et en icelles luy faire pour le moins aultant de service qu'aultre quelconque, qu'il y pourroit commettre; que luy estant si proche et le désirant encores de plus près lier à son amitié, il espéroit aussy tant de faveur de luy qu'il auroit cela pour agréable, dont luy tireroit plus de service et Madame sa seur plus d'honneur et de contentement. Que sur ces discours, ou il descou-

vreroit aisément ce que je luy diz, qu'on le vouloit seulement retirer desd. provinces par ceste vaine espérance, ou que, si c'estoit à bon escient, il en tireroit l'effect plus assurément, demeurant esd. provinces qu'en s'en retirant, lorsqu'on n'auroit plus à faire de luy; et, qu'estans luy et lad. dame princesse ensemble, led. s^r roy prendroit toute confiance de luy, pour le gouvernement de ce qui deppend de leur aucthorité esd. provinces.

Led. s^r prince me feist cet honneur de louer en ce discours mon affection à son service et d'en reconnoistre la vérité, m'assurant que, quand bien pour les affaires généraux il luy conviendrait d'aller plus outre, que ce ne seroit plus loing que Montauban, ville de lad. province de Languedoc, où le roy de Navarre, pour rabiller la faulte qu'il a faicte, seroit enfin contrainct de convoquer tous les depputez du party, pour délibérer et résoudre de nouveau du faict de la paix¹; que, s'il ne s'y trouvoit, les affaires publiques et les siens ne s'en porteroient pas mieux, pour ce que led. s^r roy trouveroit mille moyens de se faire advouer, mays qu'allant jusques là et y menant lesd. depputez desd. trois provinces, avec assurance qu'il leur donnera avant partir de n'aller plus avant et de retourner vers eux, il maintiendra la liberté des opinions desd. depputez, empeschera qu'aucun n'entre en l'assemblée sans pouvoir et procuration (comme

1. Les états protestants furent en effet convoqués à Montauban pour le mois de mai 1581. Plusieurs lettres de Henri III à du Ferrier révèlent l'inquiétude que lui causait cette assemblée (*Négociations du Levant*, t. IV, p. 32 et 45).

led. s^r roy de Navarre avoit acoustumé y faire entrer plusieurs gentilzhommes pour contrepoiser et surmonter en nombre les voix desd. depputez); et y apportera par son autorité vers led. s^r roy et toute l'assemblée telle modération que le cas requerra; et avec cela traictera luy-mesmes en ce lieu-là dud. mariage; le conclurra, si c'est à bon escient, sinon et en tout cas retournera icy en la mesme résolution qu'il a prins avec lesd. provinces pour sa demeure, dont il leur donnera sa promesse par escript, de sa main, avant partir; que touteffois il n'estoit besoing de leur parler de cela ny de son partement, duquel il seroit assez temps d'adviser après lad. assemblée des Estatz naguères convoquée, selon le mérite de la résolution qui y pourra estre prise en peu de jours⁵.

Je recongneu bien qu'il n'y avoit moyem de retenir led. s^r prince et que ce seroit le moins qu'il feroit d'aller jusques à Montauban, et luy diz seulement que, bien que sa résolution bien suivie et sans changement n'eust pas beaucoup de danger, si est-ce que je tenois pour tout assuré que, quand il seroit à Montauban, il ne seroit pas en sa puissance de s'excuser de passer outre; que d'ung costé on le presseroit de voir lad. princesse et puis après d'autre part de voir led. s^r duc d'Alençon, à Coutraz, d'où tout doucement on le renfermeroit dans S^t Jehan d'Angely, pour y souffrir toutes les indignitez du monde et courir enfin risque de sa vie; qu'aux affaires de princes de sa qualité il faloit préférer la seureté évidente aux apparences incertaines; le suppliant d'y bien penser, d'autant qu'il y alloit de sa ruine; ce qu'il me promist faire.

Et cependant je traictay avec le s^r de Serres¹ qu'il tint la main en lad. assemblée d'éviter l'occasion d'envoyer des depputez, s'il estoit possible, ains qu'en icelle on résolut seulement les poinctz qu'il estoit nécessaire d'adjouster aud. traicté de Coutraz, pour le regard de lad. province de Languedoc, et de négotier avec les deux aultres provinces qu'elles se gouvernassent de mesme; et sur ce, avec les advezus requis de tout ce qui s'estoit passé èsd. provinces depuis led. traicté de Coutraz, on dépeschast de chacune province ung depputé seulement, pour le requérir dud. s^r roy et duc d'Alençon, s'il estoit besoing; faisant congnoistre aud. s^r de Serres le danger qui proviendrait d'une convocation d'assemblée générale pour cet effect, en quelque lieu que ce feust, pour ce qu'on tascheroit d'y attirer led. s^r prince, pour le leur oster (sans luy rien déclarer davantage, car c'estoit le plus affectionné à la demeure dud. s^r prince èsd. provinces, et qui craignoit le plus le partement d'icelluy, et avoit plus de crédit en l'assemblée); que plus tost on ne se rendist pas difficile en quelques aultres poinctz, d'autant que la présence seule dud. s^r prince èsd. provinces assureroit toutes choses.

Led. s^r de Serres, auquel j'avois tenu ce propos à part, en recongneut bien l'importance et approuva ceste procédure, doubtant fort touteffoys qu'entre tant de depputez de lad. province de diverses humeurs on la peust aisément faire gouster, sans découvrir le

1. Serres, nom représenté en Languedoc, vers 1581, par plusieurs personnages appartenant au culte réformé. Nous croyons que La Huguerye désigne ici le ministre protestant que l'*Hist. du Languedoc* signale comme un des chefs du parti (t. V, p. 383).

danger qu'il y avoit, fors par ce remède du parlement dud. s^r prince, qu'il n'estoit expédient de divulguer, mays qu'il en communiqueroit avec les plus confidens, affin que chacun de son costé mist peine de le faire trouver bon aux aultres; comme il feist fort accortement durant lad. assemblée, qui fut tost après tenue à Nismes, en laquelle furent confirmées toutes les résolutions auparavant prises pour le fondz; et pour ce qui touchoit le traicté de Coutraz, apporté par led. vicomte, fut résolu d'en surseoir la publication jusques à ce qu'en premier lieu leurs depputez eussent esté ouyz et feust pourveu à leurs cahiers de remonstrances, et qu'adveu leur feust délivré de toutes choses faictes et passées, jusques au jour que la publication seroit faicte de ce qui auroit esté résolu. Et fut si bien conduit l'affaire en lad. assemblée, qui dura toute une semaine, que, du commung advis de tous, led. s^r prince fut supplié par leurs depputez de se vouloir conformer à ceste résolution et s'y affectionner et en embrasser la poursuite avec eux; et, pour comble du bien qu'ilz espéroient de sa bonté, leur vouloir faire cet honneur de faire sa demeure en ces provinces, avec assurance de luy donner entretenement convenable à sa grandeur et luy rendre toute obéissance et contentement en la conduite de leurs affaires; lequel poinct ne peult estre si secrètement traicté et résolu en lad. assemblée que plusieurs, trop, veu le temps, affectionnez serviteurs dud. s^r duc de Mommorency, n'en eussent congnoissance et le découvrirent aud. s^r vicomte, lequel, pour y pourvoir et empescher les remises de la publication dud. traicté de Coutraz, usa de toutes les corruptions et pratiques à luy possibles, se servant de

l'entremise de lad. dame de Théligny, laquelle, pour avoir longtemps fait sa résidence en ceste ville-là, congnoissoit, par le grand nombre des damoiselles qui la visitoient tous les jours, les moyems de divertir leurs mariz et parens. Toutefois, ce fut en vain encores que cela apportast beaucoup de contradictions, durant lad. assemblée, du costé de ces gens-là, qui ne demandoient que la paix, à quelque prix que ce feust.

Sur quoy il me souvient d'un gentil artifice du s^r de La Place¹, ministre de Mompellier, lequel, estant plusieurs fois deputé avec aultres vers led. vicomte sur les difficultez qui intervenoient, taschoit, en portant la parole, de descouvrir son secret et sentir si le service dud. s^r duc d'Alençon en ce fait le pousoit pas plus fort que le bien du party. Et, le menant sur ce subject par divers ambages de propoz, le contraignit, pour éviter le mal qui aultrement eust peu arriver, en advouant son affection au service dud. s^r duc, aux despens du party, à protester et faire des sermentz très solennelz en leur présence, que rien ne le pousoit à faire sa poursuite que le bien du party, lequel il préféroit à toute affection qu'il pouvoit avoir au service dud. s^r duc, lequel il ne suivoit et protestoit ne vouloir suivre ne servir en ses desseings et affaires de Cambray et Flandres, affin que cela feust rapporté à toute l'assemblée, qui recongneut aisée-

1. Jean de La Place, ministre protestant à Montpellier dès 1565, président du synode national de Nîmes en 1572. Il vivait encore en 1583 à Montpellier (Haag, *La France protestante*, art. La Place). Ce personnage ne doit pas être confondu avec celui qui donna un soufflet à La Noue à La Rochelle (Arcère, *Hist. de La Rochelle*, t. I, p. 477, note).

ment par la peine qu'il avoit donné à tirer de luy ce serment qu'il l'avoit fait contre sa volonté et conscience ; comme il apparut évidemment depuis au voyage qu'il feist avec led. s^r duc d'Alençon à Cambray, où Dieu, vengeur du parjure, ne l'en laissa impuny et permist que led. vicomte tomba prisonnier¹ ès mains du duc de Parme², où il demeura long temps. Et n'en feust sorty sans l'intercession de la duchesse d'Angoulesme³, sa tante, vers led. s^r duc de Parme, qui, pour gratifier lad. dame, son alliée⁴, feist ung mauvais service au roy, son maistre, y pouvant aultrement procéder par le désadveu du roy de France, comme avoit fait auparavant le duc d'Albe, contre le s^r de Genliz et ceux de sa troupe, ainsy que j'ay déclaré cy-dessus au passage du siège de Montz en Hainault.

Suivant laquelle résolution de lad. assemblée, tenue en lad. ville de Nismes, en janvier, au commencement de l'an 1581, furent deputez personnes capables et bien instruites, chargées de pouvoirs et cahiers des remonstrances de lad. province, en laquelle celle

1. La prise de Turenne est racontée dans ses Mémoires (édit. du *Panth. litt.*, p. 425) et dans de Thou (liv. 74. 1740. t. VI, p. 107).

2. Alexandre Farnèse, né en 1546, gouverneur général des Pays-Bas, un des grands capitaines du xvi^e siècle, mourut des blessures qu'il avait reçues en combattant Henri IV, le 3 décembre 1592. Sur la vie et le rôle de ce prince, voyez *l'Hist. de la fond. des Prov. unies*, de Motley, t. IV, p. 262.

3. Diane de France, fille naturelle de Henri II, épouse en secondes noces de François de Montmorency, oncle de Turenne, reçut en 1582 le duché d'Angoulême en place de celui de Châtelerault. Elle mourut à Paris le 11 janvier 1619.

4. Diane de France avait épousé en premières noces Horace Farnèse, duc de Castro, oncle de Alexandre Farnèse, duc de Parme.

de Provence joignit ses depputez (et celle de Dauphiné avoit déjà faict avancer les siens), ausquelz tous ensemble led. s^r prince joignit ung de ses gentilhommes, voulant que ses affaires feussent poursuivies conjointement et également avec ceux desd. provinces; et le tout estoit disposé avec telle douceur et modestie qu'il n'estoit rien plus aisé à accommoder.

Et on se feust contenté de moings, pour éviter au partement dud. s^r prince, lequel je sollicitay d'envoyer led. s^r Sarrazin pour son depputé, affin de faire ce que dessus, concernant le mariage de lad. princesse, avec ses aultres affaires; mays il estoit si fort poussé du vent des lectres desd. dames, royne et princesse, qu'il n'en vouloit commettre l'affaire à personne, s'attendant tousjours d'y aller par le moyem de l'assemblée générale qu'il prévoioit nécessaire aud. s^r roy de Navarre, pour sortir de ceste difficulté, comme prince bien congnoissant le naturel de son cousin; lequel, plustost que de complaire ausd. provinces et pourvoir de nouveau à leurs remonstrances, tascheroit, par le moyem d'une assemblée générale, à les contraindre à passer ce qu'il avoit promis par la pluralité des voix corrompues, ainsy que led. s^r prince me le déclara rondement. Qui fut aussy ung des principaux subjectz que lad. assemblée provinciale de Nismes n'avoit requis une assemblée générale, dont le vicomte, ayant eu advis par ses confidens en icelle, en advertit led. s^r roy de Navarre; lequel, à l'arrivée desd. depputez, sur la présentation de leurs cahiers, respondit aussy incontinent que ce seroit plus tost faict de convoquer une assemblée générale à Montauban, pour en icelle vuidier toutes les difficultez par l'advis

et consentement de tous ceux qui y ont intérêt, puisque on se plaignoit tant de ce que seul il avoit accordé; désirant led. s^r roy que cependant on cessast les armes; à quoy lesd. depputez ne peurent honnestement contredire, remonstrans seulement que ce n'estoit pas le plus court chemin et que cela traineroit jusques après Pasques. Ce qui leur feist assez reconnoistre que ce n'estoit pas pour leur bien que led. s^r roy y vouloit procéder de ceste sorte, mais pour les forcer à recevoir led. traicté de Coutraz, par la pluralité desd. voix gaignées et corrompues, et, par espécial, pour retirer led. s^r prince desd. provinces, et, en son absence, laisser la commodité aud. vicomte de briguer la publication particulière dud. traicté de Coutraz, avant la résolution de lad. assemblée générale, et, par ce moyen, la rendre infructueuse à l'effect des remonstrances desd. provinces et la convertir à l'exécution dud. traicté, qui se trouverroit lors publié particulièrement en quelques villes.

A quoy il n'y avoit aultre remède que de surseoir lad. publication et retenir led. s^r prince, comme lesd. depputez, à leur retour de vers led. s^r roy de Navarre, le feirent entendre à leurs confidens, lesquelz, voyans led. s^r prince se résoudre de partir incontinent après Pasques, pour aller à Montauban, luy en feirent leurs doléances, luy remonstrant à quel but tendoit lad. assemblée, comme dessus. Sur quoy led. s^r prince les assura de ne permettre qu'en lad. assemblée il feust fait aultre chose que délibérer sur leurs cahiers et résoudre ce qui seroit sur iceux à traicter avec led. s^r due d'Alençon; pourquoy sa présence y estoit nécessaire, sans laquelle ilz ne pourroient empêcher le

mal; leur promectant de retourner avec leurs deputez. Et, comme ilz faisoient contenance de doubter de l'effect de sa promesse verbale, il les assura de la leur donner par escript, faict et signé de sa propre main, cacheté de ses armes et contresigné de moy; comme il feist, estant à Montpellier, sur son parlement, après Pasques, en lad. année 1581.

Mays ilz ne se peurent contenter de cela, ayans secu de moy et dud. s^r Sarrazin que nous ne voulions suivre led. s^r prince en ce voyage, et que, pour ce il n'y auroit personne près de luy qui tint la main à l'effect de sa promesse, u'ayant led. s^r prince autour de luy que gens qui n'avoient aultre soing que de passer leur temps et faire leurs affaires, et aucuns mesmes d'entr'eux déjà gaignez et corrompuz par led. s^r roy de Navarre. Pour quoy ilz redoublèrent leur instante requeste vers led. s^r prince, lequel sur ce m'appella; et me commanda d'aller avec luy à Montauban, pour continuer le train des affaires, dont je fei mes excuses et led. s^r Sarrazin aussy, en présence d'ung des plus confidens de lad. province, luy remonstrant, avec son congé, le danger qu'il alloit chercher; qu'il ne feroit rien pour la province ny pour luy-mesmes, soit en l'avancement de ses affaires particuliers, soit au prétendu mariage, comme je luy avois prédiet, et, qu'au lieu de retourner en ces provinces avec telles et si avantageuses conditions pour sa grandeur, on le renfermeroit dans S^t Jehan, où on luy feroit souffrir mille indignitez et peult estre avec le temps jusques au péril de sa vie; qu'estans près de luy nous ne pourrions seulz empescher telz effectz et ne ferions que nous créer des dangers et luy donner

de la peine à nous maintenir en la liberté de son service, au lieu de le servir; et, puisque son intention estoit de retourner, nostre demeure, en y actendant son retour, serviroit à entretenir les affaires en l'estat qu'il les laissoit, s'il nous estoit possible; ce que je n'osois me promettre, estant tout assuré que, tost après son partement, le vicomte feroit publier le traicté de Coutraz, malgré nous, et rendroit son voyage inutile, et, triomphant de son absence, romproit tout ce qu'il avoit avancé en ces provinces; qu'il estoit nécessaire ou qu'il demeurast ou qu'il se résolust d'emmener le vicomte avec luy.

Led. s^r prince, estonné de mes remonstrances, me deist qu'il prendroit une promesse dud. vicomte par escript; et que, s'il y contrevenoit, puisque j'estois résolu de demeurer, l'en advertissant par homme exprès, il monteroit sans dire mot aussy tost à cheval pour retourner et luy faire congnoistre qu'il sçavoit bien se faire tenir une promesse de telle importance. Je prins, avec son congé, la hardiesse de luy répliquer, en la présence dud. confident¹ de la province, qu'il ne seroit pas en sa puissance; que je ferois mon devoir de sommer led. vicomte de ne contrevénir à sa promesse, quand il en seroit temps, et l'advertirois diligemment de sa contravention, mays, qu'au lieu de le laisser venir pour tirer la raison d'un tel mespris et infidélité, on l'adouciroit par ung mandement dud. vicomte, après lad. publication, pour luy en rendre compte; que je prévoyois ceste procédure, comme si je la voyois desjà, et congnoissois assez l'audace dud.

1. *Confident*, conseiller.

vicomte, le peu de compte qu'il faisoit de luy et la mauvaise volonté qu'il luy portoit, si grande qu'il avoit à doubter¹ un jour quelque mauvais office de luy. Tout cela ne peult rompre la résolution de son parlement, laissant sad. promesse ausd. provinces et tirant dud. vicomte sa promesse par escript de ne faire publier en son absence led. traicté de Coutraz, ny en général ny en particulier, avant que cela feust résolu d'un consentement général et qu'il y eust lectres de luy, luy déclarant qu'il nous laissoit exprès en lad. province pour y avoir l'œil et l'advertir en diligence de tout ce qui s'y passeroit.

Ce n'estoit la première fois que j'avois recongneu la jalousie dud. s^r roy de Navarre contre led. s^r prince², auquel il portoit une très mauvaise affection qui ne procédoit que de son ambition, voyant que led. s^r prince avoit meilleure part que luy au cueur de ceux du party, tant dedans que dehors le royaume, où led. s^r roy n'avoit aulcune congnoissance ny confidence; et, le remonstrant lors à part aud. s^r prince, avec son congé, par un discours de tout ce que j'en avois veu et recueilly, pendant la guerre de 1576, en laquelle ilz avoient desseins tous contraires, n'ayant led. s^r roy de Navarre aultre veu que d'oster tout

1. *Doubter*, redouter.

2. Tandis que La Huguerye accuse le roi de Navarre de jalousie contre Condé, Sully, avec beaucoup plus de raison, selon nous, accuse l'ambition de Condé. Cette lutte inégale avait commencé à la paix de Bergerac. Les vraies causes du différend étaient que Condé était décidé à tout sacrifier à sa fortune, tandis que le roi de Navarre, même au plus fort de la guerre civile, ne séparait jamais sa cause de celle de la monarchie. Voy. les *OEconomies royales* de Sully, liv. 1 et 2 (édit. de 1778, t. I, p. 151 et suiv.).

crédit aud. s^r prince et de rompre l'intelligence et desseins qu'il avoit avec le duc Casimir et aultres princes estrangers, il me feist cet honneur de me déclarer par le menu l'ambition dud. s^r roy de Navarre et l'envie qu'il luy portoit; et qu'en cela il estoit héritier du feu roy, son père, qui n'estoit entré au party que par ambition, laquelle estant contentée par ung masque de lieutenance générale du royaume, il tourna aussy tost sa jacquette et en receut le salaire devant Rouen¹; que cet accident en la personne du père et la jeunesse dud. s^r roy, que la royne, sa mère, doubtoit de hazarder et perdre, eurent tant de puissance sur elle, que jamais depuis elle ne se voulut mesler des affaires du party (bien que la hayne qu'elle portoit aux papes plus qu'à la religion romaine, à cause qu'elle se voyoit despouillée du royaume de Navarre par la fulmination du pape contre le roy, son ayeul², la piquast extrêmement), jusques à ce que la mesme ambition la précipita en ce party, aux troisiemes troubles³, « appréhendant, disoit-elle, la grandeur de feu monsieur le prince, mon père⁴, par les armées qu'elle luy voyoit ordinairement en la main, la créance qu'il acquéroit tous les jours entre ceux du party, la grande suite et faveur de la noblesse de France, avec telle expérience aux armes qu'il estoit le premier cappitaine de France de sa qualité, de sorte qu'il se pourroit ung jour prévaloir de tant d'avantages, l'occasion s'offrant, au préjudice

1. Antoine de Bourbon avait reçu au siège de Rouen, le 14 octobre 1562, une blessure dont il mourut le 17 novembre suivant.

2. Voy. la note 1 de la page 21 du tome premier.

3. En septembre 1568.

4. La Huguerye met ce langage dans la bouche de Condé.

dud. s^r roy, son filz ; pour quoy elle et sond. filz entrèrent au party, l'an 1569¹, à la male heure, car elle ny son filz n'ont depuis rien tant désiré que d'abaisser l'autorité de mon père. et, luy tost après mort, à la rencontre de Jarnac², dont elle recut une merveilleuse joye au cuer, me supprimer entièrement et tirer à luy toute l'autorité. Mays la mémoire fraische et sanglante des mérites de mon père eut tant de force au cuer de la noblesse que, contre l'espérance de la mère et du filz, il fut résolu que j'aurois part au commandement de l'armée et aux affaires, esgale avec son filz. Selon laquelle résolution on commença à nommer l'armée des princes, et nous deux³ signions toutes les dépesches⁴. » Ce qui leur feist tant de mal au cuer⁵ qu'onques puis led. s^r roy et la royne, sa mère, n'avoient cessé d'en hair mortellement mons^r l'admiral, son oncle⁶, et jusques à sa mort ; et led.

1. Jeanne d'Albret s'était retirée à La Rochelle, le 29 septembre 1568, après une conférence avec La Mothe-Fénelon qui lui faisait craindre une attaque directe du roi de France. Ces craintes étaient fondées, car, au commencement de 1569, Antoine de Lomagne, seigneur de Terride, fut chargé au nom du roi de conquérir le Béarn.

2. La bataille de Jarnac où périt Louis de Bourbon, prince de Condé (13 mars 1569).

3. Tous les ordres des chefs protestants depuis la fin de 1569 jusqu'à la paix de Saint-Germain sont signés concurremment du roi de Navarre et du prince de Condé. Voyez notamment les documents conservés dans les vol. 15553 et suiv. du fonds français.

4. Ici finit le discours direct de Condé, mais il reprend neuf lignes plus bas.

5. ... *au cuer* de la reine de Navarre.

6. ... *son oncle*, oncle de Condé. Le prince de Condé, par sa mère, Éléonore de Roye, était petit-fils de Louise de Montmorency, laquelle, d'un second mariage, avait eu l'amiral Gaspard de Coligny.

s^r roy de Navarre n'avoit depuis rien plus soigneusement recherché que de luy oster tout crédit, autorité et maniemment des affaires, tant dedans que dehors le royaume, affin de luy lever tout moyem de s'en prévaloir en temps et lieu, à son préjudice. « Saichant bien, me deist led. s^r prince en termes couvertz, qu'il est et quelle estoit sa mère. Mays j'espère qu'il ne prouffitera rien par ce moyem-là, et, si l'occasion s'offre, nous verrons qui aura plus belle amye¹. Et je vous veux bien tant fier de mon secret, La Huguerye, que de vous déclarer que je dresse mon affaire au contraire; et me servirai de vostre fidélité grandement en ce dessain-là; et que c'est ce qui me faict rechercher le mariage de sa sœur et faire la meilleure mine que je puis, voyant qu'il n'a point d'enfans et peu d'espérance d'en avoir de ceste femme²; et qu'aultrement sa sœur porteroit tout le bien de nostre maison en une famille estrangère, à nostre grand dommage. Au contraire, si je puis tant faire que de l'espouser, j'en auray de l'autorité, espérance et moyems plus grandz et qui me feront plus suivre et rechercher de la noblesse et de tous les estatz de France. »

Je le remerciay très humblement de l'honneur qu'il m'avoit faict de me confier ung si important discours, lequel, à la vérité, sortant de son éloquence, avoit beaucoup de traitz d'apparence et de vérisimilitude; mays qu'à mon advis la première partye de son discours luy debvoit faire perdre toute espérance de la

1. *Nous verrons qui aura plus belle amye.* expression familière, inspirée peut-être par les usages de la chevalerie et qui comporte une sorte de défi.

2. Marguerite de Valois.

dernière, et que, tant s'en fault que led. s^r roy luy donne sa sœur, qu'il luy osterá plutost toute authorité, corrompera ses serviteurs pour sçavoir ses desseins et le mettra en tel estat qu'il ne luy puisse nuire; que le vray moyem qu'il avoit de se maintenir et conserver estoit d'abandonner toute ceste opinion-là de sa sœur, se bien fortifier et establir en ces trois provinces, avoir ung fondz ordinaire en Alemaigne avec l'amitié fraternelle dud. s^r duc Casimir et des Suisses, bastir quelques intelligences le long de ces provinces, comme en Savoye et aultres lieux; laissant faire aud. s^r roy de Navarre de sa sœur ce qu'il voudra; que de grande alliance il n'en peult manquer, s'il faict ce que dessus et a patience; que, par le moyem de ces provinces, il s'accomodera de la principaulté d'Orenge souveraine et contraindra le prince d'Orenge d'en composer avec luy; que de là, avec les forces de ces trois provinces, la surprise d'Avignon et du Comtat luy est comme toute assurée; et, s'accommodant de l'amitié du duc de Savoye par le moyem dud. s^r de Lesdiguières et par son voisinage, il se rendroit si grand et redoutable que tout besoing seroit au roy de Navarre de le rechercher à bon escient et non par faintise et simulation; et, au lieu de luy faire faire des ouvertures de ce mariage-là, affin de l'abuser, seroit bien heureux de s'asseurer par ce moyem-là de son amitié, si plustost il ne se présente plus avantageux party; que ces trois provinces l'avoient pris en telle affection et luy avoient assuré tel entretenement qu'il auroit avec son bien de quoy tenir une maison grande et honorable et d'estre bien suivy de noblesse, au lieu

que, s'en allant ainsy, il se trouuera réduit à S^t Jehan, privé de toute autorité et congnoissance des affaires du party et à la miséricorde de la mauvaise volonté desd. s^{ts} duc et roy de Navarre, en son gouvernement; le suppliant, au nom de Dieu, de ne se laisser poinct abuser, et, s'il demeure résolu d'aller à Montauban, au moins ne faillir à retourner et ne perdre la créance de ces troys provinces, en ne leur tenant une promesse si solennelle par escript; s'il le faict ainsy, il ne donnera ce plaisir au roy de Navarre de le voir mesprisé partout.

Nonobstant toutes mes remonstrances et prières, ce prince, mal servy de plusieurs des siens, et, entre tous ceux qui le suivoient, dud. s^r de Clervant, lequel, s'estant laissé gagner aud. s^r roy et aud. s^r duc d'Alençon pour ses affaires particuliers et au s^r de Bellièvre mesmes, qui estoit l'auteur des lectres que sur ce subject il escripvoit aud. s^r prince, plaines de persuasions et d'espérances, il s'achemina de Nismes à Montpellier; où, ayant faict son pasque et disposé les affaires avec led. vicomte, prius la promesse d'icelluy, donné la sienne de retourner avec lesd. depputez, signé la closture des comptes du recepveur général et ses assignations, et signé les pouvoirs dud. s^r Sarrazin et moy pour les affaires publiques et les particuliers dud. s^r prince, jusques à son retour¹, il s'achemina droict à Montauban, au grand regret desd.

1. Au moment de son départ, le prince de Condé reçut une lettre du roi, du 29 avril 1581, qui l'invitait avec instance à faire exécuter le traité de Fleix en Languedoc (orig.. V^e de Colbert, vol. 29, f. 443).

provinces, qui recongneurent bien que toutes choses se passeroient au contraire desd. promesses et y disposèrent leurs affaires.

Pendant le voyage dud. s^r prince, led. s^r Sarrazin et moy, suivant noz pouvoirs, usions de toute diligence aux affaires publiques pour les entretenir en l'estat auquel led. sieur prince les avoit laissé, comme le s^r Beutterich, qu'il menoit avec luy, nous en avoit prié et nous luy, de tenir la main au retour dud. s^r prince, recongnossans tous les déportemens dud. vicomte, desquelz nous estions fidèlement advertiz. Lequel, si tost qu'il eut receu avis de l'arrivée dud. s^r prince à Montauban, contre sa promesse, se seroit servy des ministres et confidens dud. s^r due de Mommorency, son oncle, qui craignoit extrêmement la résidence dud. s^r prince en lad. province, pour gagner le peuple de Montpellier, se résolvant, pour ce qu'il ne pouvoit venir à bout du général, de faire publier particulièrement la paix en lad. ville, espérant que les aultres villes suivroient son exemple. Pourquoy nous allames trouver led. vicomte, luy remonstrans l'assurance qu'on nous donnoit de sa résolution et le supplians de se souvenir de sa promesse, dont il ne tint compte. Et dès le lendemain feist publier led. traicté de Coutraz, à Montpellier; dont nous protestames contre luy, au nom dud. s^r prince, des inconveniens qui en pourroient arriver et de l'en advertir en diligence, comme nous feismes par homme exprès en poste. Lequel, si tost qu'il eust receu noz lectres, conceut ung tel mescontentement que, n'eust esté led. s^r roy qui le retint et le respect de l'assemblée, avec assurance de mander incontinent led. vicomte pour luy rendre compte de

ses actions et luy en faire raison, sans doute, il feust monté à cheval pour retourner à Mompellier, où il eust eu sa raison du mespris dud. vicomte; lequel, plain de cholère contre led. s^r Sarrazin et moy¹, à cause de nostre advis donné aud. s^r prince et du mandement receu par luy de partir de la province, feist le chemin en diligence et arrive en peu de jours à Montauban, ayant communiqué en passant avec led. s^r duc de Mommorency, son oncle, pour empescher le retour dud. s^r prince. Et, tost après son arrivée, feist tant, par l'entremise dud. s^r roy de Navarre, que led. s^r prince modéra sa cholère; et, repeu d'espérance de tout ce qu'il pourroit en son particulier désirer dud. s^r duc d'Alençon, qui estoit à Coutraz, se laissa persuader par led. s^r roy de l'aller trouver après lad. assemblée, affin de l'esloigner tant plus de la province et l'approcher de S^t Jehan-d'Angely.

Il advint en lad. assemblée tout ainsy qu'il avoit esté prédiet aud. s^r prince², par le moyem des voix d'ung grand nombre de gentilzhommes, que led. s^r roy de Navarre y feist entrer sans pouvoir ny procuracy quelconque, affin seulement d'estouffer les voix des depputez des provinces, notamment de ceux de Languedoc, Dauphiné et Provence. En quoy led. s^r roy de Navarre feist une si grande brèche à la liberté desd.

1. Les mémoires de La Huguerye et ceux de Turenne s'accordent parfaitement sur le récit de ces incidents (édit. du *Panth. litt.*, p. 424).

2. Le procès-verbal du synode de Montauban, daté de mai 1581, est conservé, en copie du temps, dans les 500 de Colbert, vol. 29, f. 453. Le volume 15871 du fonds français contient d'importantes pièces sur cette assemblée, notamment des remontrances de Bellière et une partie de sa correspondance.

assemblées pour parvenir à la confirmation de son traité de Coutraz, faire rendre les villes de la conférence de Nérac², seul but de ceste guerre, et faire aussy rendre celles qui avoient esté prises, durant ceste guerre, que depuis le party n'a eu aucun moyem de se garantir de telle oppression. Et, quant au particulier dud. s^r prince, cependant que led. s^r roy faisoit traverser les affaires du sel par les assignations de Beausemlant, son tailleur, pour estoffes et façons d'habitz, on ne luy parla jamais ny dud. mariage ny de lad. lieutenance dud. s^r duc d'Alençon, ce qui luy feist souvenir de ce que je luy en avois diet, à son partement de Languedoc, comme il me l'escrivit; m'assurant que, si après avoir veu led. s^r duc d'Alençon il ne voyoit aultre chose, il ne faudroit de retourner incontinent, ainsy qu'il en avoit asseuré lesd. provinces, au retour de leurs depputez, qui en avoient touteffois aussy peu d'espérance que moy, saichant bien qu'estant led. s^r prince si fort avancé, on trouveroit assez de moyem de le faire passer de Coutraz jusques à S^t Jehan, sur aultres vains prétextes. Comme il advint, n'y ayant près dud. s^r prince ung seul gentilhomme ny conseiller et secrétaire qui eust la volonté et le courage de luy remonstrer son danger et luy servir à s'en desvelopper, estans la pluspart gaignez par led. s^r roy de Navarre; et sur tous ung sien chambellan, nommé Brethainville¹, gentilhomme normand poitevinisé, et ung auvergnat, nommé Du Four², qui

1. On retrouve ce personnage en Poitou, en 1602, gouverneur de Pons, alors ville forte aux mains des Huguenots (*Lettres de Henri IV*, t. V, p. 710).

2. Dufour était non-seulement secrétaire, mais agent de confiance

avoit espousé sciemment une putain publique, à Paris, et luy servoit plus de bouffon que de secrétaire; quelz advertissoient led. s^r roy de tous les propoz et négociations dud. s^r prince, les rejectant sur led. s^r Sarrazin et moy; dont led. s^r Beutterich nous advertit par lectres. Et y respondit librement et véritablement, en présence dud. s^r roy, comme tesmoing oculaire de toutes noz actions au service dud. s^r prince, en lad. province de Languedoc. Mais il n'osa sur ce passer si avant qu'il eust bien voulu, se voyant au milieu de tant de dangers, parmy ceux qui n'aymoient ny son maistre ny luy, reconnoissant lors qu'il avoit fait faulte de ne me croire pour demeurer au Languedoc et de là se retirer, quelque bonne mine qu'on luy feist. Et se contenta d'avoir recongneu au vray les actions et desseins dud. s^r roy de Navarre et les insolences par luy commises en lad. ville de Montauban, par le maquerelage du s^r de Guitry, trahissant son hostesse, femme de l'advocat Constans¹, absent, dont led. s^r roy faillit à tomber en danger de sa vie; comme le ministre Tenans², de Sedan, parent de la damoiselle,

de Condé. On conserve à la Bibliothèque nationale la copie d'une importante instruction, datée du 1^{er} mai 1581, que ce prince lui donna en l'envoyant en mission auprès du roi (V^e de Colbert, vol. 102, f. 59).

1. On trouve à cette époque plusieurs Constans à Montauban. Cette famille, originaire de Cahors, appartenait à la réforme depuis les premiers temps du protestantisme (Haag, *La France protest.*, art. Constans). Il ne faut pas confondre ce personnage avec le s. de Constans dont nous avons parlé dans les notes des pages 18 et 83.

2. Tenans, de Sedan, ministre protestant, était vicaire de Sébastien Lepuseculus à Bâle, en 1573. Appelé à Metz en 1576, après la paix de Monsieur, il fut député des églises de Champagne aux

qui estoit de la partye, me l'a déclaré particulièrement, avec une infinité d'aultres choses malséantes à ung si grand prince ; qui firent résouldre led. s^r Beutterich de partir d'auprès de luy le plus honestement et seurement qu'il peult, ne voyant ny fondz ny rive en toutes les affaires dud. s^r roy pour y embarquer son maistre, comme il estoit résolu de faire, si led. s^r prince n'eust bougé de Languedoc.

Le traicté de Coutraz ayant esté ainsy confirmé et led. s^r prince retiré à S^t Jehan et Beutterich en Allemagne, lad. province de Languedoc se laissa aller à toutes choses, tant pour la reddition des places de la conférence de Nérac que de Mandé, en faisant la reddition de laquelle le capitaine Merle recula tant que lad. province désira. Et, en la rendant, s'accommoda de la baronnie de La Gorce¹, premier fief de Viverais, avec le seigneur qui entroit en sa place au gouvernement de Mandé, dont il sortit bien tard et avec ung extrême mescontentement dud. s^r roy de Navarre, m'ayant protesté depuis, en sa maison de La Gorce, que jamais il ne porteroit armes pour son service et qu'ayant au contraire recongneu une grande preudhommie et sincérité aud. s^r prince, mon maistre, il seroit tousjours prest d'obéir à son commendement et y emploiroit ses moyems et sa vie, comme me deist aussy led. s^r de Vacherolles et plusieurs aultres.

synodes de Montauban et de Saint-Jean-d'Angely, de 1579 à 1582, puis pasteur à Sedan, de 1586 à 1589, et enfin professeur d'hébreu à Montauban (Haag, *La France protestante*, art. Tenans).

1. Mathieu Merle consentit à déposer les armes moyennant le don des baronnies de La Gorce et de Salavas (Aubais, *Pièces fugit.*, t. II, notice).

Tost après telles résolutions et exécutions dud. traicté, led. s^r duc d'Alençon se prépara pour le secours de Cambray¹ (où led. vicomte, contre sa foy et serment, le suivit et fut prins prisonniers), sans avoir jamais dict ung mot aud. s^r prince de sa lieutenance générale, mays au contraire, au lieu de faire ses affaires en son gouvernement de Picardye, on chercha de l'en priver du tout, affin de l'esloigner desd. Pais-Bas et de la frontière d'Alemaigne, par le moyem d'une récompense en argent content ou rente ; qui fut cause que le duc de Nevers l'aymant l'en advertit et le pria instamment par lectres, s'il estoit si mal conseillé que de se deffaire dud. gouvernement, de le préférer à tout aultre. Auquel il feist response, le remerciant de son advis et l'asseurant qu'il ne laisseroit jamais son gouvernement qu'avec la vie. Comme, au mesme temps, on le pressa fort d'avoir agréable le mariage² de mons. le prince de Conty³, son frère,

1. Le duc d'Anjou parut sous les murs de Cambrai le 17 août. et le duc de Parme, se sentant le plus faible, abandonna le siège. Le prince entra en triomphateur dans la ville et en donna le commandement à Jean de Monluc de Balagny. Voyez le *Journal de Lestoile*, édit. Champollion, p. 135. On conserve à la Bibliothèque nationale (f. fr., vol. 3902, f. 238) un récit inédit de cette campagne.

2. Le mariage fut célébré au Louvre le dimanche 17 décembre 1581, sans grand appareil (*Journal de Lestoile*, édit. Champollion, p. 141).

3. François de Bourbon, prince de Conti, né à la Ferté-sous-Jouarre le 19 août 1558, suivit tour à tour le parti du roi et celui du roi de Navarre pendant le règne de Henri III. Après l'avènement de Henri IV, il fut le premier à le reconnaître, et reçut le gouvernement de Paris. Il mourut le 3 août 1614. Sans être absolument muet, comme le disent les pamphlets du temps, il avait de la difficulté à parler.

avec la veufve du comte de Montaffié¹, laquelle luy envoya de Piedmont deux beaux coursiers, affin de gaigner sa bonne grâce. Et, pour ce qu'il n'estoit en estat d'y pourvoir, il en laissa faire mons^r le cardinal de Bourbon, son oncle, désireux touteffois d'une meilleure alliance que celle-là, plus propre à abaisser qu'à avancer sa maison.

Pendant que led. s^r roy de Navarre traictoit si rudement la province de Languedoc en l'exécution de son traicté de Coutraz, il ne fut jamais parlé de chose qui peust apporter deffiance à la province de Dauphiné ny au s^r de Lesdiguières, qui espéroit demeurer en l'estat qu'il estoit, affin que lesd. provinces ne se joignissent ensemble. Mays, si tost que le Languedoc fut par led. s^r roy de Navarre réduict à l'intention du roy, on commença à remuer les affaires du Dauphiné, selon les advis dud. Calignon², et presser led. s^r de Lesdiguières de rendre les places, par plusieurs voyages et négociations tant du roy que du roy de Navarre, suivies d'une armée commendée par le duc de Meyne³; ce qui feist ouvrir les yeux à ceux de Languedoc plus qu'auparavant et les feist résoudre

1. Jeanne de Coesmes, dame de Bonnestable et de Lucé, veuve de Louis, comte de Montaffié, en Piémont, mourut le 26 décembre 1601, sans laisser d'enfants de son mariage avec François de Bourbon, prince de Conti.

2. Sur l'action de Calignon dans les affaires de Dauphiné, notamment dans l'élection de Lesdiguières, voyez le piquant récit de d'Aubigné (*Hist. univ.*, liv. V, chap. 1).

3. Le duc de Mayenne arriva en Dauphiné au milieu de l'été avec le maréchal de Tavannes et une armée de 15,000 hommes. Sa campagne est racontée par d'Aubigné (*Hist. univ.*, 1626, col. 1073).

d'asseurer led. s^r de Lesdiguières de leur prompt secours. Auquel effect, pour bien garnir la place de Livron, furent promptement levez six cens harquebuziers, en Viverais, païs plus proche de lad. ville, pendant que la levée se feroit de deux mille bons harquebuziers pour faire passer au Dauphiné; à quoy je travaillois par charge expresse que j'en avois dud. s^r prince, avec lectres dud. s^r de Lesdiguières. Mays led. s^r roy de Navarre, reconnoissant cela estre contraire à son dessein de désarmer le party, tant qu'il pourroit, envoya d'ung costé le cappitaine La Meulse vers led. s^r de Vacherolles, gouverneur dud. païs de Viverais, pour empescher lad. levée, qui jà estoit dans Livron; laquelle ville seule, commendée par le s^r de Blacons, gentilhomme d'honneur, résolu au siège et bien pourveu de toutes choses, estoit capable de consumer l'armée dud. duc de Meyne. Et, d'aultre part, employa le crédit de ses confidens en Languedoc pour empescher la levée desd. deux mille harquebuziers; et sollicita led. s^r de Lesdiguières, par le moyem dud. Calignon, de rendre les places de Gap, Puymaure et aultres, chose qui feist évidemment congnoistre aud. s^r de Lesdiguières qu'il seroit, sans doubte, abandonné dud. s^r roy de Navarre en sa défense et de tous aultres costez par ses négociations et auctorité, de sorte qu'il demeureroit seul; ce qui le feist résouldre à s'accommoder par force à l'intention dud. s^r roy de Navarre, céder à la force dud. duc de Meyne, après plusieurs négociations, et se retirer de lad. province, s'acheminant vers led. s^r roy de Navarre, comme il me deist en passant à Nismes, pour y estre en seureté, pendant qu'il verroit que deviendroient les affaires.

Et ne fut pas si tost lad. province de Dauphiné privée de ses places¹ que le roy par ses lectres n'en remerciast led. s^r roy de Navarre, recongnissant de lui seul le bon succèz de son affaire, lesquelles lectres ne furent pas tenues si secrètes qu'ung serviteur dud. s^r roy, bien affectionné au party qu'il voyoit périr par les négociations de son maistre, n'en envoyast la copie à toutes les provinces. Et je la vei entre les mains de ceux de Languedoc, qui en receurent ung tel mescontentement et défiance formele dud. s^r roy de Navarre, qu'il fut contrainct de faire dresser ung cahier de sa justification par personnes qu'il y dépescha exprès avec peu de prouffit. Et recongneut bien ceste province ce qui luy advint depuis, que non content de cela led. s^r roy les remectroit ès mains dud. s^r duc de Monmorency, à la poursuite dud. vicomte, et pour faire avec led. duc ses affaires particuliers, qui estoit ce qu'ilz craignoient le plus et que toutefois ilz ne peurent éviter.

Tout cela fut cause que, voyant les affaires à moy commandées par led. s^r prince entièrement désespérez, après l'en avoir adverty bien amplement, par homme exprès, et entendu le retour dud. s^r Beuttenrich en Alemaigne par lectres qu'il m'escripvoit, me faisant assez entendre en termes couvertz, souzb cou-

1. Mayenne fit raser les fortifications de Saillans, de Pontaix, des Tours de Quint, de Vinsobres, de Tulette, de Saint-Paul-Trois-Châteaux, de Loriol, de Livron, de Châteaudouble, de Grane et du Puy-Saint-Martin (Long, *Guerres de religion en Dauphiné*, p. 181). Sur l'expédition de Mayenne, voyez deux lettres de Henri III à du Ferrier (*Négoc. du Levant*, t. IV, p. 29, notes. dans les *Documents inédits*).

leur de mes affaires, que son maistre désiroit que j'allasse le trouver, je me résolu de partir, rompi mon dessein de m'accommoder par mariage en lad. province. Et y laissant led. s^r Sarrazin pour y faire ce qu'il pourroit, m'acheminay par le Dauphiné en Allemagne, et arrivay à Heydelberg, en septembre aud. an 1581; où, après avoir salué led. s^r duc Casimir, j'apprins de la bouche dud. s^r Beutterich tout ce qu'il avoit recueilly des actions dud. s^r roy de Navarre, tant à Montauban qu'à Nérac : qui estoit en somme que, nonobstant les présens qu'il avoit rapporté à son maistre et à sa maistresse, plus riches que le présent de vaisselle de Pise et senteurs que j'avoiz envoyé, de la part dud. s^r prince, et les belles paroles et apparences d'amitié dont on avoit usé en son endroit, jamais il ne conseilleroit à son maistre de s'embarquer en affaire quelconques avec led. s^r roy de Navarre, qui ne faisoit pas les affaires du party, mays les siens particuliers par une estroicte intelligence avec le roy, auquel il servoit et s'accommodoit en toutes choses jusques à luy faire rendre toutes les places de Languedoc et Dauphiné, voire luy vendre Périgueux pour soixante mil livres, à la poursuite dud. vicomte ; lequel, en hayne de ce que la dame de Caumont¹ ne luy vouloit donner en mariage la marquise de Fronsac², sa

1. Marguerite de Lustrac, veuve du maréchal Saint-André, avait épousé en secondes noces Geoffroy de Caumont, frère aîné de ce François de Caumont qui fut tué à la Saint-Barthélemy.

2. Anne de Caumont, née posthume, le 19 juin 1574, était une des plus riches héritières de France. Elle eut pour tuteur Jean d'Escars, comte de la Vauguyon, qui l'enleva vers 1580, et la fiança successivement à ses deux fils (*Lettres de Henri IV*, t. I, p. 344). Le duc de Mayenne l'enleva encore une fois au mois

filles, ne peult luy faire plus grand déplaisir que de faire mettre hors de lad. ville de Périgueux, par surprise¹, celuy qui y commendoit², lequel avoit bonne part aux bonnes grâces de lad. dame de Caumont, auparavant mareschalle de S^t André; que led. s^r roy de Navarre en rendant ainsy les places du party avoit retiré toutes celles de son domaine et que lorsque led. s^r Beutterich print la hardiesse de luy remonstrer qu'en ce faisant il destruisoit son party et luy ostoit toutes ses retraictes et assurances, il n'eut aultre response de luy, sinon que ses places et chasteaux leur serviroient d'assurance, telle que l'appennage dud. s^r duc d'Alençon, l'an 76, qui tost après print les armes contre ceux qui luy avoient acquis led. appennage. Respondit en outre aud. s^r Beutterich, comme feist la royne de Navarre, sa femme, que son autorité vers le roy serviroit plus à ceux de son party que toutes leurs armes et places d'assurance. Et de fait il estoit si avant entré en confidence du roy qu'il fut

d'octobre 1586, pour la marier à son fils (*Journal de Lestoile*, p. 209). Elle finit par épouser François d'Orléans Longueville, comte de Saint-Paul.

1. La ville de Périgueux fut prise par les catholiques à la fin de juillet 1581 (n. 3, p. 100). Henri III désavoua formellement cette prise et écrivit à Condé : « J'en suis si desplaisant et indigné que je ne seray contant que je n'aye très bien fait chastier les autheurs « d'icelle et réparé toutes choses... » (Lettre du 5 août 1581; V^o de Colbert, vol. 29, f. 444.) Cependant il ne put rendre la ville.

2. Geoffroy de Vivans, seigneur de Doissac, né le 18 novembre 1543, capitaine de cinquante hommes d'armes, gouverneur du Périgord et du Limousin, tué d'une arquebusade, le 21 août 1592, à la défense du château de Villandreaux. Il était l'ami de la dame de Caumont, et avait pris son parti dans ses démêlés avec La Vauguyon (*Lettres de Henri IV*, t. I, p. 359, 309, 579).

en délibération de l'aller trouver pendant que led. s^r duc d'Alençon estoit à Cambray, n'ayant faulte de gens qui luy persuadoient eela, notamment le s^r de Grateins¹, son chancelier, le secrétaire La Marsilière, avec led. vicomte, Le Plessis Mornay et Clervant; mays les remonstrances que luy feist led. s^r Beutterich du danger où il se mettroit, que seul il ne pouvoit contrepoiser le conseil du roy, jusques à luy dire en riant qu'il luy conviendrait pour ce faire avoir une teste de soixante ans et une braguette de quatre vingtz ans, et que de loing il feroit tousjours mieux ses affaires avec le roy qu'en se mettant du tout entre ses mains, luy feirent tenir bride en main; et fut envoyé led. s^r chancelier en court.

Et de la vie et dissolution de la court dud. roy de Navarre led. s^r Beutterich compta merveilles, en présence de son maistre, lequel, comme prince allemand, haïssant les vices, crachoit de mespris en terre. Sur quoy je prins la parole, avec le congé dud. s^r duc, luy remonstrant qu'il n'estoit pas raisonnable de laisser périr le navire pour se deffaire du pilote, qu'aux affaires de Languedoc et Daulphiné j'avois recongneu ung si grand mescontentement en tout le monde des actions dud. s^r roy de Navarre qu'il y avoit moyem de redresser toutes choses; qu'il congnoissoit le naturel dud. s^r prince esloigné de telz vices, qu'il meist peine

1. Charles, ou Louis Du Faur, seigneur de Glattens, magistrat du parlement de Paris, protégé du premier président de Thou, devenu chancelier du roi de Navarre, décida l'institution de la chambre mi-partie qui fut envoyée en Guyenne après le traité de Fleix. J.-A. de Thou le vit à Nérac en 1581 (*Mémoires* de de Thou, 1741, p. 43).

de le retirer de S^t Jehan et l'esloigner dud. s^r roy, et qu'il en feroit tout ce qu'il pourroit raisonnablement désirer, comme led. s^r duc et Beutterich le confessèrent; n'estoit, deist de rechef Beutterich, qu'il faisoit, selon Tacite, *eadem facilitate bona et mala*, estant prince trop bon et trop aisé à divertir; qu'on l'appelloit opiniastre, mays qu'il ne l'estoit pas à demy, et que je sçavois mieux que luy que deux petites lectres fardées d'amour luy avoient faict abandonner la plus belle résolution du monde pour le party et pour luy-mesmes, qui nous avoient donné tant de peine à négotier de demeurer à Orenge pour le commandement de ces trois provinces, se saisir d'Avignon et du Contat, faire ung fondz en Alemaigne et en Suisse et entretenir les voisins; que c'estoit le salut du party et sa grandeur; que je sçavois ce que moy-mesmes luy en avois remonstré, jusques à l'advertir du danger de sa vie; que je prévoyois qu'il n'avoit tenu cela secret et s'en estoit fié à des gens qui l'avoient trahy et m'avoient faict sur ce subject-là de mauvais offices vers led. s^r roy; que led. s^r prince avoit encores ce vice de n'estre pas secret et d'estre trop vain en affaires d'importance, confessant touteffois qu'il estoit ung instrument plus propre à bien faire; que jamais il ne tromperoit personne, estant homme de bien et de parole, esloigné des vices et dissolution.

Led. s^r duc Casimir le recongneut aussy, proposant luy-mesmes de regarder aux moyems de développer led. s^r prince du danger où il estoit, que led. s^r Beutterich confessa avoir recongneu encores de plus près que moy, et que, lorsqu'il seroit esloigné dud. s^r roy de Navarre et détrompé de ceste proposition de ma-

riage et aultres vaines espérances, il y auroit moyem de faire renaistre l'occasion pour le restablir mieux en ces provinces-là que devant ; qu'il avoit deux mariages en main, l'ung de sa pupille de Sedan¹, qui avoit deux frères, de la santé desquelz il avoit mauvaise opinion pour les avoir veu en son eschole de Nieustat, et l'autre de la fille du comte de Culembourg², qui estoit pour demeurer héritière de cent mille talers de rente ; que, ne goustant l'ung ou l'autre party, il avoit sa fille, laquelle il luy donneroit avec une terre souveraine en tiltre, digne de luy, et espérance de toute sa succession qui valoit en meubles et acquestz plus de 12 cent mille écus, et en estant bien asseuré de luy. Il avoit aussi deux négociations en main pour le bien employer, lesquelles il me déclara confidemment, l'une de l'archevesque électeur de Colongne, Truxes³, et l'autre de la conjonction des colonelz du roy avec les siens pour le faict de leurs payemens, qui estoient des moyems pour bien marier et armer led. s^r prince⁴, le maintenir en son crédit

1. Voyez la note 2 de la page 56.

2. Famille de la province de Gueldre, dans les Pays-Bas.

3. Gebhard Truchsess, doyen de Strasbourg et chanoine de Cologne, fut élevé à l'archevêché de cette ville le 5 décembre 1577. Il se montra d'abord zélé catholique, mais, en 1582, il épousa secrètement une chanoinesse de Geresheim et embrassa la réforme. Le pape l'excommunia par une bulle du 1^{er} avril 1583. Ce fut l'origine de la guerre civile, connue dans l'histoire sous le nom de *guerre doctorale*. La Huguerye reviendra sur ces événements.

4. Condé avait songé à se rendre dans les Pays-Bas, suivant les conseils de La Huguerye. On conserve dans les 500 de Colbert (vol. 29, f. 450) une lettre du prince d'Orange à Condé, datée d'Anvers, du 24 décembre 1581, qui nous apprend que le prince français avait déjà fait des démarches dans ce sens.

envers ceux de son party, mal contens dud. s^r roy de Navarre, et le restablir èsd. provinces par la liberté et seureté qu'il leur acquerroit, plus grande que naguères ilz n'avoient eu, au contraire des négociations et intelligences dud. s^r roy de Navarre avec le roy, me priant de l'assister en la conduite de cet affaire-là et d'en demander congé aud. s^r prince, mon maistre ; par lesquelz propos je recongneu plus que devant la continuation de l'amitié dud. s^r duc Casimir envers mon maistre, bien que j'apperceusse son but estre d'empescher les desseins dud. s^r duc d'Alençon en Flandres, pour le bien de l'Empire¹.

Et sur ce qu'il me deist que de telles choses il ne pouvoit négotier plus secrètement avec mon maistre que par moy, pour ne faire voir aucun de sa part ny entrer led. s^r roy de Navarre en aucune defiance, me priant de prendre ceste peine pour le salut du party, l'honneur et conservation de mon maistre, et de l'aller trouver à cet effect à S^t Jehan, pour luy en faire l'ouverture de sa part, lorsque je le verrois plus seul et à propos, comme j'en sçaurois bien choisir la commodité, et qu'il me donneroit ses lectres de créance et moyens pour faire le voyage ; de quoy ne me pouvant excuser, je le suppliy seulement me donner loisir de faire quelques affaires que j'avois en Alemaigne, d'où je me retirerois à Sedan, où je séjournerois quelque temps, affin d'oster le soupçon qui naistroit, si je venois fraîchement d'auprès de sa personne, que

1. Une lettre de Casimir au comte Jean de Nassau, du 5 avril 1581, nous fait connaître la profonde méfiance que lui inspirait le prince français (Groen Van Prinsterer, *Arch. de Nassau*, t. VII, p. 530).

ce feust avec charge de luy; m'assurant que ce prince ne pouvoit estre si seul qu'il n'y eust tousjours près de luy ou led. Bretainville ou quelque aultre confident dud. s^r roy de Navarre, qui luy en pourroit donner advis, mays qu'ayant séjourné quelques moys à Sedan, je m'acheminerois, sur le printemps, vers led. s^r prince pour son service, luy rendre compte des affaires de Languedoc et donner ordre à quelques affaires que j'avois avec luy, et, qu'en ce faisant, j'espérois une occasion propre à faire ce qu'il désiroit; qu'aussy bien les ouvertures qu'il m'avoit faictes ne pressoient pas, et que, pendant mon séjour à Sedan, il m'y pourroit souvent advertir de ce qui luy surviendroit de nouveau sur ce subject, pour m'en instruire plus amplement; ce que led. s^r duc et Beutterich trouvèrent bon.

Et peu avant que j'eusse prins congé de luy, il receut advis certain du docteur Junius, son conseiller, estant lors pour son service en Flandres, de l'estat au vray des affaires des Pais-Bas et de la résolution prise de recepvoir led. s^r duc d'Alençon pour prince¹, du consentement de la royne d'Angleterre², fondée sur une

1. Après la prise de Cambrai (18 août 1581), le duc d'Anjou était passé en Angleterre (30 octobre) (*Négoc. du Levant*, t. IV, p. 92). Il en revint au commencement de 1582, et prêta serment comme duc de Brabant, le 22 février, dans la grande salle de l'Hôtel de Ville d'Anvers. Sa correspondance pendant la seconde moitié de l'année 1581 est imprimée dans les *Mémoires de Nevers*, t. I, p. 544 à 569, dans les *Mémoires de Castelneau*, 1731, t. I, p. 674 et suiv. Nombre de ses lettres inédites sont conservées dans les volumes 3283, 3902 du fonds français.

2. Le duc d'Anjou avait obtenu la signature de la reine d'Angleterre à leur contrat de mariage. Cette pièce, datée du 11 juin 1581, jointe à une convention sur la célébration du mariage, des

secrète assurance qu'elle avoit du prince d'Orenge de ce qu'elle en pouvoit craindre, et sur¹ les déportemens dud. s^r duc d'Alençon, qu'elle congnoissoit parfaitement; et pour ce n'avoit rien à doubter de son costé, plustost à espérer de parvenir enfin au but où seulement tendoit led. prince d'Orenge, et faire naistre la guerre entre les deux couronnes de France et d'Hespaigne; sans laquelle assurance Sa Majesté n'eust jamais souffert le royaume de France s'accroistre d'ung tel país, qui est posé en cavalier sur son estat et garny de toutes les commoditez et avantages pour y entreprendre. Et consentoit lad. dame plus volontiers à cela pour parvenir à la guerre entre les deux couronnes de France et d'Hespaigne, sur les avis certains qu'elle avoit des grandes forces que dressoit le roy d'Hespaigne contre elle¹, par correspondance du duc de Parme, son lieutenant général en Flandres; avec lequel, mal content du roy d'Hespaigne à cause de la citadelle de Plaisance et craintif de sa grandeur, estant de la ligue d'Italie, elle dressa une pratique secrète² pour divertir³ l'orage qu'elle voyoit prest de tomber sur elle. Et se servit en ceste négociation d'ung

pleins pouvoirs et autres documents, sont imprimés dans Dumont (*Corps diplomatique*, t. V, p. 406 et suiv.).

1. L'*Armada* ne mit à la voile que le 29 mai 1588. Ce passage des Mémoires de La Huguerye prouve qu'elle était en préparation dès le commencement de 1582.

2. Philippe II retenait sans droit la citadelle de Plaisance. Le duc de Parme, son lieutenant-général dans les Pays-Bas, ne cessait d'en réclamer la restitution. Il l'obtint enfin au mois de juillet 1585. Cette affaire est exposée avec détails par de Thou (1740, t. VI, p. 568 et suiv.).

3. *Divertir*, détourner.

marchand flamand, nommé André Van Loo, trafiquant à Londres, lequel, soubz couleur de marchandise, feist plusieurs voyages et dressa une secrète intelligence entre la royne et led. s^r duc de Parme ; luy donnant espérance de luy faire tomber en main lesd. Pais-Bas par le consentement dud. s^r prince d'Orenge et de les luy bien assurer par le mariage d'eux deux, qui rendroit toutes les forces d'Angleterre à sa dévotion pour passer plus oultre à son advancement selon les occasions, suivant les traces de l'ancienne alliance d'Angleterre et de Bourgogne ; laquelle négociation, qui se faisoit au mesme temps que celle du duc d'Alençon avec la royne pour son entreprise des Pais-Bas, Sa Majesté entretenoit et menoit chaudement pour détruire l'entreprise du roy d'Espagne sur son estat (comme de faict elle y servit beaucoup, n'ayant led. duc de Parme faict tout ce qu'il eust peu faire de son costé pour le sucez de l'armée d'Espagne), et par mesme moyem ruiner du tout les affaires dud. s^r duc d'Alençon et mettre une dangereuse espine au pied du roy de France. Et tout cecy se traittoit avec l'intelligence secrète dud. prince d'Orenge.

Sur lesquelles ouvertures et pratiques led. s^r conseiller Junius donnoit advis aud. s^r duc Casimir, son maistre, que malaisément les affaires de l'Electeur de Colongne¹ pourroient estre empeschées² du costé dud. s^r duc de Parme, qui seroit assez occupé ailleurs et

1. Gebhard Truchsess (note 3 de la page 144).

2. C'est-à-dire qu'il était peu probable que les affaires de l'electeur fussent empéchées par le duc de Parme.

facile à tirer à une secrète connivence par l'entremise de la royne d'Angleterre; et, quant au faict dud. s^r d'Alençon, qu'il ne jugeoit pas qu'il en eust rien à craindre, adjoustant qu'il luy sembloit expédient au service dud. s^r duc Casimir, son maistre, d'armer, soubz couleur de l'affaire de Colongne et aux despens de l'électeur et des princes qui le favoriseroient, pour se servir de telle force en diverses occasions qui se présenteroient pendant telles occurrences, tant en France, qui auroit tout besoing d'avoir l'œil à ce que en tous cas led. s^r duc de Parme pourroit entreprendre sur la frontière d'Alemaigne, soubz prétexte des affaires dud. électeur de Colongne, qu'en Flandres, où il avoit des affaires pour ce qui luy est deu et à ses colonelz, qui seroient aisez à mener par ceste espérance; et pourroit avec la force avancer les affaires de ses amys et empescher les desseins de ses ennemys en toute liberté et sans estre obligé à aucun prince, et qu'il avoit bonne espérance que la royne d'Angleterre, le voyant en armes, le rechercheroit pour tirer prouffit de ses forces.

Sur lequel advis receu en chiffre et déchiffré, led. s^r duc Casimir me feist appeler; et, me l'ayant communiqué en présence dud. s^r Beutterich et désiré sur ce mon opinion, qui fut conforme à celle dud. s^r Junius, il se résolut de négotier chaudement l'affaire de l'électeur de Colongne et d'y employer le s^r duc Jehan des Deux Pontz¹, son cousin, et à cet effect presser led.

1. Jean I^{er}, duc de Bavière, comte palatin du Rhin, second fils de Wolfgang, duc de Bavière, et d'Anne de Hesse, né le 18 mai 1550, épousa, le 1^{er} octobre 1579, Madeleine de Clèves, chassa en 1588 tous les catholiques de ses États, et mourut le 12 août 1604.

s^r électeur de prendre l'occasion aux cheveux et ne s'arrêter à l'espérance qu'il avoit conceu de donner ordre à ses affaires sans armes par l'humeur de ses subjectz, la plus grande partye desquelz estoient desjà disposez à son intention et à ses places pour s'en assurer doucement, de sorte que peu à peu tous ses subjectz requerroient de luy généralement le changement qu'il prétendoit faire en son particulier, lequel il leur accorderoit comme par force, et, assisté d'eux, s'establiroit sans rien altérer ny sentir l'opposition qu'il craignoit à ses actions du costé dud. s^r duc de Parme; jugeant ceste procédure plus seure, avec l'appuy de la faveur des princes protestans, que la prise des armes, comme je le déclaray librement aud. s^r duc Casimir, quand il me communiqua ceste résolution dud. s^r électeur, qu'elle estoit prudente et propre au repos de l'Empire, et que, si d'aventure elle ne luy succédoit, il seroit lors temps assez de prendre les armes. Mays led. s^r duc Casimir ne la goustoit point pour le respect des desseins qu'il avoit, qui requéroient d'armer; et il le vouloit faire à son accoustumée aux despens d'aultruy. Et je senty dès lors sur l'indisposition du s^r électeur, Ludovic son frère, et la mauvaise intelligence, qui estoit entr'eux deux depuis qu'il s'estoit saisy par force de Nieustat¹, qui le pousseroit avec la religion et par testament à disposer de ses

1. Neustadt-an-der-Hart, ville du Palatinat du Rhin. Par disposition testamentaire le comte palatin Frédéric III avait donné cette place à son fils cadet, Jean Casimir. Ludovic prétendait que Neustadt ne pouvait être séparée de l'électorat. Casimir trancha la discussion en s'emparant, par un coup de main audacieux, de la ville en litige. La surprise avait été conduite par Beutterich. Voyez les *Arch. de Nassau* de Groen van Prinsterer, t. VI, p. 159.

affaires au préjudice dud. s^r duc Casimir, qu'il vouloit estre en armes pour s'en faire croire, si le cas arri-voit.

De tous lesquelz advis et résolutions il me chargea de faire ample rapport aud. s^r prince, mon maistre, et de l'advertir aussy qu'il estoit assuré de bonne part que l'entreprise du roy d'Espagne sur l'Angleterre estoit fondée sur une assurance, qu'il avoit, que le roy de France ne luy pourroit donner empeschement par le moyem de ceux de la maison de Guyse, qui debvoient au mesme temps remuer mesnage en France, à son prouffit; qu'il estoit expédient aux affaires dud. s^r prince, mon maistre, et au service de la couronne de France, qui avoit grand intérêt tant au changement que led. s^r électeur prétendoit faire pour priver la maison d'Autriche de sa voix en l'eslection d'ung roy des Romains et la rendre favorable à la France, en temps et lieu, qu'en l'accroissement que le duc de Parme pourroit entreprendre soubz couleur de s'opposer à la volonté dud. s^r électeur sur la frontière d'Alemaigne (lesquelz poinctz méritoient bien d'en advertir le roy), de s'ayder de ceste occasion pour avoir des armes hors le royaume à leur dévotion, prestes à son service aussy tost que telz desseins, à luy et toute sa maison contraires, le requerroient; et que de sa part il apporteroit tousjours à ce qui touchoit le bien de la France et des affaires de mon maistre en particulier, aultant comme pour soy-mesmes, et luy rendroit tous les offices de l'amitié fraternelle qu'ilz avoient juré ensemble, y accommodant pour son soulagement tout ce qui deppendoit de luy et de ses négociations.

Et sur ce ayant promis aud. s^r duc Casimir d'en faire mon devoir, incontinent après Pasques, en l'année où nous estions, 1582, de luy en rapporter response dud. s^r prince et prendre congé de luy pour luy servir en telz affaires, comme il désiroit, il m'ordonna de me tenir prest pour partir le lendemain des Rois et qu'il tiendrait ses lectres prestes; lesquelles je le suppliy de faire simples, sans aucune remarque d'affaire d'importance pour la créance; et il me pria de les dresser moy-mesmes, comme je fei.

Et ayant prins congé de luy, le lendemain, estant prest à monter à cheval pour prendre mon chemin par la frontière de Luxembourg, il me manda de rechef et me pria de passer par Nancy y voir le s^r comte Jehan de Salm¹, de sa part, luy porter ung chapeau de loutre pour la chasse, avec lectres de créance pour luy faire entendre les advis qu'il avoit eu de Flandres et l'assurance que le roy d'Espagne se donnoit de troubler la France par le moyem des princes de la maison de Guyse, affin d'empescher le roy de France de s'opposer à son entreprise sur l'Angleterre, le priant de tenir tousjours la bonne main au service de mons^r le duc de Lorraine à ce qu'il ne se laisse point envelopper [dans] ung affaire que j'avois avec le s^r de Dommartin²; lequel, pour tirer des mains

1. Jean IX, comte de Salm, fils de Jean VIII, et de Louise de Stainville, mort sans alliance en 1600.

2. Le s. de Dammartin, dont nous avons parlé (t. I, p. 364, note 2). Dans une instruction importante du duc d'Anjou, dont il était porteur, adressée le 29 septembre 1582 au duc Casimir et relative aux événements de Flandre, il est question de lui comme conseiller et chambellan ordinaire de ce prince (V^e de Colbert, vol. 29, f. 536).

dud. s^r duc une somme de mil escuz qui luy eschéoit des deniers des s^{rs} marquis d'Alegre, et comte d'Escars, ostages ¹, laquelle j'avois saisye, avoit juré aud. s^r duc sur sa foy, à l'alemande, qu'il me payeroit dans six mois qui eschéoient bien tost; de laquelle promesse led. s^r duc me délivra ung acte de certificat, escript et signé de sa main et cacheté de ses armes, et en escrivit tant aud. s^r de Domp martin qu'aud. s^r comte, comme pour subject de mon passage par Nancy, remectant, à la fin de ses lectres, à luy dire par moy de ses nouvelles, ayant tousjours congneu aud. s^r duc Casimir une sincère amitié envers led. s^r duc de Lorraine, avec lequel il avoit esté nourry en France, craignant de se voir employé en affaires, èsquelz il ne se peust empescher de luy nuire; pourquoy il entretenoit une secrète correspondance avec led. s^r comte de Salm et se servoit de moy, à cet effect, aux voyages que j'estois commandé faire vers luy; me faisant repasser par Nancy quand l'occasion le requeroit, afin que par l'autorité dud. s^r comte il feust obvié aux inconveniens qui eussent peu engendrer beaucoup de dommage aux affaires dud. s^r duc de Lorraine, comme il me chargeoit de le discourir de bouche bien amplement aud. s^r comte, lequel tousjours depuis m'aymé à ceste occasion.

Estant ainsy bien instruiet, je party de Heydelberg et allay droict à Nancy, présentay aud. s^r comte les lectres dud. s^r duc et le chappeau. Et, l'ayant supplié selon le subject desd. lectres, d'estre moyem de me faire payer

1. Le marquis d'Alègre et le comte d'Escars avaient été pris comme otages par les reîtres à la suite de la campagne de 1576. Voyez t. 1, p. 428, notes 2 et 3.

par led. s^r de Dommartin, selon son serment et promesse portée par le certificat dud. s^r duc Casimir que je luy exhibay, comme il me promist de luy en faire instance après que je luy en aurois parlé et donné les lectres dud. s^r duc, restant lors led. Dommartin à Nancy, je luy discouru bien amplement ce que j'avois charge de luy dire seul à seul, le priant de la part dud. s^r duc d'employer son autorité envers led. s^r duc de Lorraine à ce que pour le bien de ses affaires il ne se laisse persuader d'entrer aux desseins projectez par le roy d'Espagne sur la France par l'intelligence de ses cousins, qui taschoient de l'embrouiller en cela, et dont il luy en arriveroit une iliade de maux sans aucune utilité, duquel advis il remercia très humblement led. s^r duc, le reconnoissant procéder d'une parfaicte amitié qu'il avoit tousjours porté aud. s^r duc de Lorraine, son parent et bon voisin, le priant de continuer par moy à toutes occasions avec assurance qu'il me donna que led. s^r duc de Lorraine ne se vouloit mesler de telz affaires ny faire chose quelconque préjudiciable à sa neutralité; et, quant à mon faict, qu'il tiendroit la main pour mon paiement envers led. s^r de Dommartin, me priant à mon retour de repasser par Nancy et le voir, et que lors par moy il feroit response. Et entendant de moy que je ne retournerois plustost que la S^t Jehan, m'en allant en Guyenne, il en fut tant plus content, espérant avoir cependant le loisir d'en parler à propos aud. s^r duc de Lorraine et d'apprendre quelque chose du fondz de telz desseings. Et ayant esté deux fois avec luy, matin et soir, le xxv^e janvier aud. an 1582, sans estre congneu, comme ce bon seigneur-là estoit propre à telles négo-

tiations, je party le lendemain pour aller à Sedan, où j'arrivay le xvij^e¹. Et séjournay les mois de febvrier, mars et avril, pour donner ordre à quelques affaires que j'avois là et ès environs et pour couvrir par mon séjour le subject de mon voyage en Guyenne.

Pendant mon séjour à Sedan, estant honoré de mons^r le duc de Bouillon, lequel souvent me faisoit disner à sa table et me communiquoit tous les avis qu'il avoit de Flandres et aultres lieux, se passèrent plusieurs affaires ès Pais-Bas, tant de guerre par led. s^r duc d'Alençon, que de négociations d'estat pour parvenir à son eslection², dont je ne prétendz parler icy pour n'y avoir esté présent. Je diray seulement qu'à toutes occasions j'avois des lectres dud. s^r duc Casimir et souvent par messagers exprès de choses qui luy survenoient depuis mon partement, pour adjouster à mon instruction ce qui y pourroit servir; des voyages desquelz messagers, qui estoient contrainctz de dire à la porte d'où et à qui ilz venoient, led. s^r duc de Bouillon m'enquist souvent, congnoissant bien que led. s^r duc Casimir, qu'il honoroit comme son père, estant son tuteur testamentaire, n'envoyoit

1. Il y a ici une erreur dans le manuscrit; il faut lire *le XXVIII^e*, ou bien, trois lignes plus haut, *le XV^e janvier*.

2. Voici les titres que prenait le duc d'Anjou en Brabant : François, fils de France, frère unique du roi, par la grâce de Dieu duc de Lauthier, de Brabant, de Luxembourg, de Gueldres, d'Alençon, d'Anjou, de Touraine, de Berry, d'Evreux et de Château-Thierry, comte de Flandre, de Zélande, de Hollande, de Zutphen, du Maine, du Perche, de Mantes, Meulen et Beaufort, marquis du Saint-Empire, seigneur de Frise et de Malines, défenseur de la liberté belgeque (*Journal de Lestoile*, édit. Champollion, p. 148).

pas si souvent vers moy que ce ne feust pour affaire d'importance, que je couvrois tousjours de la sollicitation des payemens dud. s^r duc Casimir, ausquelz ausy il m'avoit recommandé tenir la main envers mon maistre et dont il m'avertissoit à mesure qu'il en avoit peu composer avec ses colonelz (et les lectres qu'il m'escripvoit en portoient ausy quelque chose exprès pour couvrir le secret); ce qui contenta led. s^r duc de Bouillon, me disant qu'il espéroit luy servir ung jour à cela, si l'occasion s'en présentoit, et m'exhortant d'y faire tout debvoir comme pour chose très raisonnable et de tant plus nécessaire, disoit-il, que les liguez et processions, qui se faisoient en divers endroitz de la France pour animer tout le monde en faveur de la maison de Guyse contre le roy de Navarre et mon maistre, seroient cause qu'on auroit affaire dud. s^r duc Casimir plus tost qu'on ne voudroit.

Je recepvois à Sedan ordinairement des avis de ce qui se passoit en Flandres pour la réception et couronnement dud. s^r duc d'Alencon et des suites et conséquences d'ung tel acte, dont je ne faisois pas grand estat, quand led. s^r duc de Bouillon m'en parloit, pour l'assurance que j'avois acquis par une longue expérience tant des affaires des Pais-Bas que de l'intention secrète dud. s^r prince d'Orenge et de l'humeur dud. s^r duc d'Alencon, trop impatient pour s'y accommoder et trop descouvert en son dessein secret de parvenir au mariage d'une fille d'Espagne¹ par le moyen

1. Cette affirmation de La Huguerye, que le duc d'Anjou songoit, dès les premiers jours de 1582, à épouser une infante

des affaires desd. païs, que la fin en seroit funeste à tous deux ; ainsy que je l'avois souvent prédit aux agens dud. s^r duc d'Alençon à Anvers et au s^r de Villiers, ministre dud. s^r d'Orenge, qu'ung tel acte presseroit le roy d'Espagne d'user de tous moyens extraordinaires pour se deffendre dud. s^r prince d'Orenge, voire peult estre dud. s^r duc d'Alençon aussy, duquel je prévoyois la ruine, nonobstant le succez de ses affaires à Cambray ; où je diray seulement en passant qu'il arriva au s^r d'Inchy, gouverneur de la ville et citadelle, ce que le s^r Sarrazin et moy luy avions prédit l'an 1580 en négociant avec luy de la part dud. s^r prince, mon maistre, du peu d'assurance qu'il debvoit avoir aux promesses dud. s^r duc d'Alençon, nonobstant que par le traicté lad. citadelle luy demeurast et aux siens après luy, tant par le danger de ceux qu'il avoit permis aud. s^r duc d'introduire en lad. citadelle, quelque petit qu'en feust le nombre, que par sa propre valeur, en s'exposant vaillamment aux périlz qu'on feroit naistre exprès tous les jours par le cours des armes et au besoing par quelque harquebuzade de derrière pour en mectre ung aultre en sa place, non pas de sa maison comme il luy avoit esté promis par led. traicté, mays des mignons dud. s^r duc d'Alençon, qui y établit le s^r de

d'Espagne, malgré les promesses qu'il avait échangées avec la reine d'Angleterre, quelque invraisemblable qu'elle paraisse, est confirmée par les documents originaux. Une lettre de Saint-Goard à Henri III, du 26 octobre 1581, semble dire que la proposition vint de Philippe II. Le roi et la reine-mère l'acceptèrent comme une éventualité prochaine (*Vie de Thomas Egerton*, in-fol., 1812, p. 13 et 14, notes).

Balagny¹; ce qu'il n'eust eu à craindre dud. s^r prince, mon maistre, au nom duquel nous avions tellement pratiqué led. s^r d'Inchy qu'il estoit résolu, n'eust esté la jalousie dud. s^r duc d'Alençon, lequel, pour empescher l'effect, dépescha exprès vers led. s^r prince, mon maistre, led. s^r de Valières, qui l'avoit trahy, et la contradiction et défense dud. s^r prince d'Orengé qui ne craignoit rien plus que de voir entrer led. s^r prince, mon maistre, aux affaires de Flandres², pour l'appréhension qu'il avoit de voir diminuer son autorité par le crédit et valeur dud. s^r prince, mon maistre, qui estoit en bonne réputation entre les peuples de ces pays-là et notamment vers led. s^r d'Inchy, après qu'il l'eut veu à Cambrai, au grand mescontentement dud. s^r prince d'Orengé, qui en feist de grandes plaintes et

1. Jean de Monluc, seigneur de Balagny, fils naturel de Jean de Monluc, évêque de Valence, né vers 1545, suivit son père en Pologne, et, au retour, s'attacha au duc d'Anjou. Blessé d'une arquebusade au genou, il fut laissé à Cambrai comme gouverneur, et s'y rendit presque indépendant. En 1592, Henri IV le nomma maréchal de France, et lui laissa la souveraineté de Cambrai, qu'il ne sut pas défendre; les Espagnols prirent la ville le 9 octobre 1595, et la gardèrent jusqu'en 1677. Balagny mourut en 1603. On trouve de nombreux documents sur la domination de Balagny à Cambrai dans le fonds Dupuy (vol. 191), dans le fonds français (vol. 3399, 3581, 20474 et 20560), dans les 500 de Colbert (vol. 337).

2. Deux lettres du prince d'Orange à Condé, toutes deux de l'époque où nous sommes, contredisent formellement les assertions de La Huguerye. La première, du 25 avril 1582, promet à Condé une réception cordiale de la part des États, et l'invite à venir l'aider à débarrasser la province de « la tyrannie de l'Espagnol. » La seconde, du 29 mai, écrite après la mort de la princesse d'Orange, n'est pas moins amicale (Lettres orig., V^e de Colbert, vol. 29, f. 725 et 727).

reproches aud. s^r d'Inchy, par lectres qu'il me monstra en original.

Ayant ainsy séjourné à Sedan jusques au moys de may, en lad. année 1582, j'en party le premier jour dud. moys. Et prins mon chemyn par Chartres, pour voir les affaires de nostre maison, droict à S^t Jehan d'Angely, où j'arrivay le xxv^e dud. moys. Et y trouvay led. s^r prince, mon maistre, fort seul, n'y ayant lors près de sa personne que le s^r de Tors¹, gouverneur de lad. ville, et quelques gentilzhommes de sa maison. Et m'ayant demandé d'où je venois et entendu que c'estoit dud. Sedan, où j'avois séjourné trois moys, je commençay, en présence de quelques gentilzhommes, à luy rendre compte de ses affaires de Languedoc; luy fei congnoistre pourquoy nous n'y avions peu rien avancer, depuis son partement, et lui délivray les promesses du recepveur Berthelemy pour s'en faire dresser, spécialement de la partye conceue souz le nom dud. s^r roy de Navarre, qui n'en devoit plus faire de difficulté, puisqu'il en estoit dressé par l'assignation dud. Beausemlant, son tailleur; ce qui donna subject aud. s^r prince de m'advertir du voyage dud. s^r roy de Navarre en lad. ville de S^t Jehan², et que

1. Un état de dépenses, daté du 28 juin 1581, indique comme gouverneur de Saint-Jean-d'Angely le sire de Saint-Mesmes, aux gages annuels de 66 écus 2/3. La même pièce nous apprend que la garnison se composait de 140 hommes, sous trois enseignes (Coll. Dupuy, vol. 853, f. 14). Le s. de Tors, de la maison de Vivonne, était probablement un des fils de Artus de Vivonne, sire de Saint-Goard, et de Catherine de Bresmon, et un des frères du célèbre marquis de Pisani, ambassadeur en Espagne et à Rome.

2. Le roi de Navarre était venu présider à Saint-Jean-d'Angely une réunion de députés protestants, dont le but était de

lors il luy en parleroit pour en avoir les dépenses.

Et me coupant court ce discours, s'estant retiré en un coing de sa chambre, me deist en souzpirant qu'il avoit bien esprouvé la vérité des remonstrances que je luy avois faict à Nismes et à Mompellier, et qu'il luy en estoit advenu tout ainsy que je luy avois prédiet, tant au faict du mariage que de la lieutenance générale dud. s^r duc d'Alençon et de ses affaires particuliers, ne luy en ayant un seul poinet réussy, sinon que, comme je l'avois bien adverty, on l'avoit tiré du Languedoc et réduit à S^t Jehan, où led. s^r roy de Navarre le traictoit encores si mal qu'il luy cacheoit tous les affaires, ne luy en faisant aucune part, et luy faisant ordinairement cet affront de faire passer ses courriers, allant en court, au devant des portes dud. S^t Jehan, sans aucune charge de le voir et luy en communiquer; et, qui pis est, se venoit exprès promener en ce quartier-là pour luy oster toute autorité. Ce que me disant avec grandz souspirs, je ne luy fei aultre response sinon qu'il l'avoit ainsy voulu et qu'encores luy estoit-il besoing de dissimuler sagement son mescontentement pour n'avancer le plus grand péril que je luy avois prédiet touchant sa vie; et que, s'il estoit ainsy que led. s^r roy de Navarre vint à S^t Jehan, je le suppliois avant cela donner ordre à ce que j'avois affaire avec luy, pour m'en retourner et ne faire comme luy en me précipitant en quelque danger. Mays, estant la venue dud. s^r roy fort proche, il ne voulut me laisser

rédiger un cahier de plaintes sur l'inexécution des édits de paix qui devait être présenté au roi. L'original de cette pièce, daté du 25 juin 1582, est conservé dans la coll. Dupuy, vol. 213, f^o 6.

partir ; et touteffois le faisant croire à tout le monde, il donna ordre secrètement au cappitaine Sauvage, l'ung des cappitaines de sa garnison, qui avoit une assez bonne maison à deux lieues de là, de m'y retirer et accommoder de toutes choses.

Je résistay à cela tant que je peu et fuz touteffois contrainct de luy obéyr, quand il eut secu de moy que j'avois à parler à luy de la part dud. s^r duc Casimir, suivant les lectres que je luy monstray et garday devers moy pour cause¹. Et fei cela à propos, le voyant seul et fort malcontent, et luy donnay espérance, s'il vouloit, de bien remédier à cet indigne traictement par les ouvertures que j'avois charge de luy faire, ce que je le suppliois me donner loisir de faire, à plusieurs fois, affin de lever tout soupçon qu'on pourroit concevoir des longueurs de mes discours. Sur quoy je le suppliy d'avoir agréable d'en demeurer là, pour ceste heure-là, et, sur le poinct où je le voyois, actendant led. s^r roy, donner ordre à ma retraicte, affin de ne luy donner ceste peine de me deffendre en l'obéissance que j'avois tousjours rendu et rendrois toute ma vie à ses commendemens, comme il feist accortement, ainsy que si je retournois du tout.

Et, me laissant, appela led. cappitaine Sauvage, auquel il commenda d'estre prest le lendemain de bon matin, à cheval, au bout du faulxbourg, et m'y attendre pour me conduire en sa maison et m'y faire loger et

1. La Huguerye était chargé de remettre à Condé une lettre de créance de Jean Casimir, dans laquelle le prince allemand protestait de son dévouement au prince français, et le priait d'ajouter foi aux confidences de La Huguerye. L'original autographe de cette lettre est conservé dans les 500 de Colbert, vol. 29, f. 721.

traicter, donnant ordre à sa femme que j'y feusse très secrètement et sans estre congneu de personne, jusques à ce qu'il me manderoit ; ce que feist sagement led. cappitaine Sauvage. Et, le lendemain matin, l'ayant trouvé au bout du faulxbourg, me mena en sa maison, où, peu de jours après, comme je discourois en moy-mesmes de l'humeur auquel j'avois trouvé led. s^r prince, fort à propos pour la charge que j'avois, me garnissant de toutes raisons propres à luy persuader de se retirer d'une tyrannie insupportable de son plus proche parent et dud. s^r de Clervant et aultres ses négociateurs, qui luy estoient tant obligez et l'avoient misérablement trahy, arriva le s^r de Clermont d'Amboise¹, aussy envoyé par led. s^r prince qui l'aymoit fort et l'appelloit son George, le jour devant l'arrivée dud. s^r roy de Navarre à S^t Jehan. Et y feusmes quelques jours ensemble, me discourant de l'occasion du mal que luy vouloit led. s^r roy, ne consistant en aultre chose qu'amourettes, à cause de la dame de Duraz², de laquelle la royne de Navarre avoit espousé la querelle³ ; mays il ne sceut jamais pourquoy

1. Georges de Clermont d'Amboise, marquis de Gallerande, débuta dans les rangs du parti huguenot sous le règne de Charles IX. Il se signala à Moncontour, à Arnay-le-Duc, à Contras, à Arques, à Ivry, et fut créé maréchal de camp en 1591. Jusqu'à sa mort, il resta fidèle à la réforme. Il mourut au milieu du règne de Henri IV.

2. Marguerite de Gramont, fille d'Antoine d'Aure, comte de Gramont, avait épousé Jean de Durfort, vicomte de Duras. Elle était fort galante, et avait conquis les bonnes grâces de la reine de Navarre (*Lettres de Henri IV*, t. I, p. 573).

3. Ce passage demande une explication. En 1583, Henri III, blessé des épigrammes de sa sœur, la chassa de la cour. A peine était-elle partie qu'il envoya un capitaine après elle, chargé de

j'estois là, sinon que je ne voulois aussy estre à S^t Jehan, pendant le séjour dud. s^r roy. Et feismes bonne chère ensemble jusques à ce que led. s^r roy feust party de S^t Jehan pour aller à La Rochelle, et de là s'en retourner en Gascongne, ayant quelque dessein pour le faict de lad. ville, qui donna si bon ordre à ses affaires qu'il n'y fut le plus fort.

Après le partement dud. s^r roy, led. s^r prince, qui me faisoit souvent advertir par le s^r Coladon, son secrétaire, me commenda de retourner à S^t Jehan comme venant de loing. Et, saluant led. s^r prince de ceste façon, il me tira à part et me deist que led. s^r roy avoit bien sceu que j'avois esté près de luy et m'avoit demandé, désirant fort parler à moy. Sur quoy je prins subject de luy remectre devant les yeux ce que tant de fois je luy avois remonstré, qu'il avoit autour de sa personne de mauvais serviteurs pratiquez par led. s^r roy pour espier toutes ses actions, que c'estoit tout ce que craignoit le plus led. s^r duc Casimir, qu'il avoit moyem de s'en deffaire honestement comme de Brethainville, son chambellan, et Du Four, l'ung de ses secrétaires, homme sans honneur et sans moyem de luy faire service, comme il le recongneut, me disant qu'il congnoissoit bien ceux qui luy faisoient le tour du cheval aux quatre piedz blancs¹, et qu'il adviseroit

reconnaître les dames de sa compagnie, sous prétexte qu'elle emmenait un amant déguisé. Le capitaine fut brutal, et démasqua de force la dame de Duras. Cet incident occupa beaucoup la cour et motiva une noble protestation du roi de Navarre (*Lettres de Henri IV*, t. I, p. 571).

1. *Le tour du cheval aux quatre pieds blancs*, tour de trompeur, expression qui s'est conservée dans la langue d'argot.

aux moyems de les esloigner honestement de luy.

Et voyant plusieurs aprocher de luy, je le laissay et me retiray jusques au soir, qu'estant seul, à sa garde-robe, il se mist à la fenestre et m'appella. Et lors, n'y ayant poinct de chambellan, ains seulement La Motte, son premier valet de chambre, bon serviteur, j'euy moyem de luy délivrer mes lectres de créance, qu'il ouvrit, leut et me les remist en main pour les garder, affin qu'ilz ne feussent veues d'aulture quelconque. Et commençay mon discours par le mescontentement juste auquel je l'avois trouvé, qui n'estoit poinct incongneu aud. s^r duc Casimir, par le rapport dud. s^r Beutterich, qu'il en estoit extrêmement marry et très disposé à le délivrer de ceste tyrannie et le remettre mieux que devant, s'il se vouloit ayder, mays que led. s^r duc appréhendoit tant sa facilité qu'il avoit crainct de se voir descouvert et exposé à malveillance, sans utilité quelconque; que touteffois l'amitié fraternelle qu'il luy avoit juré et le péril évident auquel il le voyoit, que Beutterich luy avoit représenté, l'avoient contrainct à postposer tous respectz à son salut, et, ne s'en pouvant mieux fier à aulture qu'à moy, m'avoit appellé de Languedoc pour, souzb prétexte de mon service ordinaire, se reposer sur moy de ceste négociation; que led. s^r duc sçavoit bien que les confidens dud. s^r roy près de sa personne avoient tasché de le mettre mal avec luy, pour ce qu'il estoit sorty d'Allemagne sans armer et secourir La Fère¹; mais qu'il

1. La ville de La Fère, prise par Condé le 29 novembre 1579, avait été assiégée par Matignon le 18 juillet 1580, et prise le 12 septembre.

s'asseure qu'il a bien congneu qu'il estoit impossible de rien faire, veu que, sur les traictez qu'il avoit commencé avec les colonelz du roy pour le faire monter à cheval, led. Clervant, soubz couleur d'envoyer le capitaine Monet vers led. s^r roy de Navarre pour ses affaires particuliers, luy en avoit donné secrètement advis, duquel, au lieu de se servir comme il devoit pour le bien du party, en auroit donné advis au roy. Sur lequel Sa Majesté, par appréhension de son danger, a avancé la conclusion du traicté de Coutraz, sans luy et tous ceux qui y ont intérêt ; auquel traicté il avoit veu que tout l'empeschement qu'il avoit peu donner au Languedoc et l'ordre qu'il avoit mis au fondz n'avoient rien prouffité ; que, s'il vouloit s'ayder, l'occasion estoit encores plus belle que devant, qu'il l'avoit conduite à perfection par conjuration de bouche avec le colonel Mandesloo, pour tous ses compagnons, excepté Gaspard de Schonberg, et n'y pourroit plus recepvoir de traverse ; que lesd. colonelz et led. s^r duc se contentoient de la seule personne dud. s^r prince, avec espérance certaine qu'eux deux mesnageroient tellement les espritz des provinces mal contentes dud. s^r roy de Navarre pour avoir servy au roy à despouiller le party de toutes ses assurances, qu'elles suivroient leurs armes quand ilz seroient en campagne ; que, pour monter à cheval, sans soupçon, il avoit une belle occasion pour les affaires de monsieur l'électeur de Colongne, lesquelz je luy discoursu amplement, où il auroit toute l'autorité et commendement, s'il vouloit, et que sa présence y serviroit beaucoup ; que, pour l'approcher de telles occurrences, il avoit deux mariages en main, celui de la damoiselle de Bouillon, sa

pupille, qu'il prévoyoit debvoir estre ung jour héritière de la maison, pour avoir recongneu en ses deux frères une mauvaise habitude¹ et ung désir de courir la fortune des armes; qu'il leur vouloit faire prendre avec luy en cest affaire de Colongne, où ilz avoient de grandz intérestz particuliers, que je luy discouru, en la maison de Clèves, où il n'y a que des filles après ce duc², et ausquelz intérestz led. s^r prince succéderoit et les recepvroit plus grandz, y ayant apporté de l'avancement par les armes avec luy et eux. Et par ce moyem il pourroit pour quelque temps faire sa retraicte à Jametz, comme place laissée pour le dot de lad. damoiselle, jusques à payement, et de là passer en l'électorat de Coulongne; et. estans tous ensemble en armes, solliciter lesd. provinces malcontentes de les prendre, au temps qui seroit accordé, après avoir donné ordre aux garnisons pour l'hiver; qu'il avoit ung aultre mariage en main de la fille du comte de Culembourg, qui pouvoit estre une riche héritière et luy donner une grande entrée et créance en Hollande, mays que ce party estoit du tout hors le royaume de France, pourquoy l'alliance en porteroit plus de jalousie. Et luy sembloit que celuy de Sedan estoit plus propre et

1. *Habitude*, santé, constitution.

2. Guillaume de Clèves eut deux fils et cinq filles. Ses deux fils, Charles Frédéric, mort le 9 février 1575, Jean Guillaume, mort le 25 mars 1609, ne laissèrent pas d'enfants. Ses cinq filles épousèrent le duc de Prusse, le duc de Neubourg, le duc de Deux-Ponts, le marquis de Bade et le marquis de Burgaw; l'une d'elles mourut sans alliance. La duchesse de Prusse laissa elle-même quatre filles. Les nombreux gendres et petits-gendres du duc Guillaume se disputèrent sa succession les armes à la main. Le traité des Pyrénées (7 nov. 1659) régla le partage.

moins suspect, et, en tout cas, qu'il avoit sa fille qu'il luy donneroit avec les conditions et avantages susd., le remettant à son choix; qu'estant en armes en France, en bonne compaignye, il redresseroit sa confiance avec les provinces de Languedoc, Dauphiné et Provence, aux mesmes conditions de sa résidence qui luy avoient esté naguères offertes; que cela faict il n'auroit doresnavant plus de peine pour négotier ses levées, lesd. colonelz s'estans obligez par escript et serment qu'en descendant de cheval, la première fois, avec les assurances de leurs payemens, ilz laisseroient èz mains dud. s^r duc une somme contente, capable de faire leur levée nouvelle; et continueroient ainsy à toutes occasions, et s'obligeroient avec led. s^r duc de ne descendre de cheval que led. s^r prince ne feust en effect restably en son gouvernement de Picardye et y eust en Champaigne de bonnes retraictes, proches de Sedan, pour y estre quelques fois, quand il verroit le temps le requérir, sans que led. s^r roy de Navarre y peust donner aulcun empeschement, pour se servir de telz avantages selon que les affaires luy conseilleroient. Et affin que led. s^r prince congneust mieux la nécessité et utilité de telles ouvertures secrètes entr'eux deux, led. s^r duc le vouloit bien advertir de ce que le s^r Junius luy avoit escript de Flandres, en chiffre, que le roy d'Hespaigne dressoit une grande entreprise sur l'Angleterre, que le duc de Parme faisoit ses préparatifz pour s'y employer, et que, pour ce faire sans empeschement, qu'il ne craignoit que de France, il estoit assuré d'occuper tellement le roy en son royaume, par le moyem de mess^{rs} de Guyse, qu'il ne s'y pourroit opposer, et que sans doubte lesd. s^{rs} de Guyse se vou-

loient servir de ceste occasion pour l'effect de leurs anciennes prétensions au préjudice de la maison dud. s^r prince¹, et que pour empescher qu'ilz ne tirent monsieur de Lorraine à ce dessein, led. s^r duc m'avoit fait passer à Nancy vers mons^r le comte de Salm pour y pourvoir par son autorité aux affaires dud. s^r duc; et qu'estans à cheval ensemble ilz se prépareroient à leur rongner les ailes et les bien empescher de voler si hault; et, finalement, que ce seroit aud. s^r prince une honorable commodité de s'esloigner de la personne et autorité dud. s^r roy de Navarre et d'éviter le péril de la vie auquel il est, comme led. Beutterich l'avoit bien assuré aud. s^r duc (et de ma part je l'avois aussy tousjours préveu en suite des choses passées et craint extrêmement); et, qu'au reste estans ensemble, en armée, le temps leur apprendroit tous les jours davantage ce qui seroit besoing de faire pour la conservation de son reng, à quoy led. s^r duc m'avoit chargé d'offrir aud. s^r prince tous ses moyens et sa vie, ne voyant rien plus à regret que sa personne en péril par sa trop grande bonté et facilité.

Pendant lequel discours, qu'il me donna loisir de luy faire sans auleun soupçon ny empeschement, led. s^r prince, esmeu en son bon naturel de voir ung prince allemand, si mal satisfait et sans auleune obligation, luy continuer une si parfaicte amitié, ne se peult tenir de laisser couler quelques larmes de joye. Et, en jectant ung fort grand souzpir, me deist qu'il se sentoit très obligé aud. s^r duc du soing qu'il avoit de son

1. Allusion aux prétentions de la maison de Guise au trône de France et à l'élimination des Bourbons.

honneur et conservation ; que je ne luy avois point représenté tant de ses mescontentemens et dangers qu'il en recevoit et sentoit tous les jours telz qu'il ne les pouvoit plus supporter, qu'il s'estoit resouvenu souvent de ce que je luy en avois dict, à son partement de Mompellier, et avoit en cela recongneu combien j'estois affectionné à son service, saichant bien que le mescontentement qu'a led. s^r roy de Navarre de moy ne provient que du fidèle service qu'il avoit receu de moy ; que sur tout il désiroit sortir de telles incommoditez, et pour ce penseroit à tout ce que je luy avois proposé à cet effect ; estant tard et le meilleur, pour éviter le soupçon de ses gentilzhommes, que La Motte l'advertit estre tous de retour en sa chambre, de remettre le reste à une aultre commodité qu'il choisiroit, me commendant de ne sortir de sa garde-robe, jusques à ce qu'il feust en sa chambre, environné de ses gentilzhommes, qui me seroit ung moyem d'en sortir après, à la desrobée, pour me retrouver à l'ordinaire à son coucher. Je le suppliy de gagner le temps et considérer qu'il y avoit plus d'ung mois que j'estois près de luy, que la S^t Jehan estoit passée, terme de mon retour.

Ainsy se passèrent deux ou trois jours que je le laissé penser à cet affaire, faisant mon service et ne l'abandonnant point partout où il alloit, affin qu'il me veist tousjours et me trovast tout prest, quand il auroit une aultre commodité de parler à moy, comme il feist le III^e juillet qu'il me commenda de ne bouger de sa chambre, qu'il dresseroit une partye à la paulme entre ses gentilzhommes, d'où il se desrobéroit comme pour aller à sa garderobe, où il me parleroit sans aul-

cun empeschement, tant il avoit de peine à se garder des espions dud. s^r roy de Navarre, ainsy qu'il feist très bien, n'amenant avec luy qu'ung page et led. La Motte. Je le suivy en sa garderobe, et, comme l'autre fois, il s'approcha de la fenestre et moy près de luy, où il commença à me dire qu'il avoit tousjours depuis pensé à ce que je luy avois dict, qu'il jugeoit ces moyens-là fort propres à le délivrer des difficultez où il se trouvoit et le remettre au train où il estoit l'an passé; que le mariage de la damoiselle de Bouillon luy sembloit plus commode, pour les affaires et raisons que je luy avois discouru, et pour lever toute jalousie de party hors le royaume; et qu'à la vérité cela seroit plus honorablement traicté par led. s^r duc Casimir, tuteur de lad. damoiselle de Bouillon, que par aultre quelconque; et qu'en tout cas il se sentoit obligé à luy extrêmement de l'offre qu'il luy faisoit de la damoiselle de Bavières, sa fille et héritière unique, et luy laissoit le choix des deux; qu'il sentoit bien qu'on desseignoit¹ de le lier ailleurs, mays qu'il doubtoit fort que ce feust pour le tromper.

Je ne le laissay passer oultre, le suppliant me faire cet honneur de me dire librement que c'est, affin de luy en dire ce que j'en pourrois sçavoir. Il me deist généralement que c'estoit en la maison de Mommorency; et, le pressant de me le dire particulièrement, il me déclara que c'estoit en la maison de La Trimoille², en laquelle on luy remonstroit qu'il n'y avoit

1. *Desseignoit*, formait le dessein.

2. Charlotte-Catherine de la Trémoille, cinquième enfant de Louis III de la Trémoille, premier duc de Thouars, et de Jeanne de Montmorency, fille du connétable Anne, épousa le prince de

qu'ung filz, lequel mourant, la fille succéderoit à 50 mille écus de rente avec l'alliance et renouvellement d'amitié de toute ceste maison pour son service, au besoing; à quoy je fei response que c'estoient deux puissans moyens de persuasion en son endroict, mays qu'il avoit bien à poiser et considérer toutes choses contraires; que pour le bien il en trouveroit tousjours assez et qu'il y en avoit plus en la maison de Bouillon, en tiltre de souveraineté plus propre à ses affaires, qu'il y avoit seulement ung filz d'avantage; et, quant à l'amitié et alliance, que la maison de Bouillon estoit aussy alliée à celle de Mommorency, l'alliance de laquelle, par le mariage de madame sa mère avec feu Monseigneur son père, du costé de mons^r l'admiral, duquel elle estoit nyepce¹, n'avoit pas empesché que mons^r le conestable ne disposast tousjours l'esprit des roys qu'il avoit gouverné à tenir la maison de Bourbon en bride et ne la laisser trop croistre en biens et auctorité, qui estoit ung mauvais office d'une si honorable alliance pour sa maison; lequel sçavoit mieux que moy pour l'avoir apprins, me deist-il lors, de feu Monseigneur son père en plusieurs importantes particularités, que lad. maison de Mommorency, desjà assez alliée à sa maison, estoit d'ailleurs pour sa conservation tellement obligée au service de celle de Bourbon qu'elle ne pouvoit ailleurs trouver support plus assuré contre

Condé le 16 mars 1586. Voyez les documents publiés sur elle par M. le duc de la Trémoille, *Chartrier de Thouars*, in-fol., 1877, p. 259. Nous reparlerons de cette princesse.

1. Henri de Bourbon, prince de Condé, était filz de Madeleine de Roye, fille de Louise de Montmorency, laquelle avait épousé en secondes noces Gaspard de Coligny, père de l'amiral.

l'inimitié mortelle de la maison de Guyse ; que la maison de Bouillon, outre son alliance à celle de Mommorency, estoit alliée à la sienne en la branche de Mompensier¹, ce qui pourroit servir à retirer ceux de ceste maison de Mompensier de leur dévotion particulière vers celle de Guyse, et, qui plus est, estoit encores alliée à la maison de Clèves², en Alemaigne, de laquelle il pourroit tirer beaucoup de support ; et, n'y ayant en lad. maison de Clèves qu'ung fils sans espérance de lignée et des filles, il y pourroit avec l'ayde et avys dud. s^r duc Casimir prétendre et en avoir, sinon le tout, au moins quelque bonne pièce, et, de ce costé-là, s'estraindre aussy avec la maison de Nevers³, issu de lad. maison de Clèves ; que l'alliance de la maison de Bouillon plaine de telles commoditez estoit d'ailleurs sans aucun soupçon et crainte de danger, et que, au contraire, je craignois fort que la proposition de cette alliance de La Trimouille ne feust du creu du vicomte de Tureyne, son ennemy mortel⁴, par une intelligence avec led. s^r roy de Navarre, qui ne l'aymoit pas et avoit conçu une grande jalouzie de luy ; que led. vicomte a faict estat de ce mariage-là, et, y ayant trop bonne part, ne s'en déporte pas, sinon

1. Henri Robert de La Marck avait épousé en 1558 Françoise de Bourbon Mompensier, fille du duc.

2. La maison de Clèves descendait d'Engilbert II, comte de La Marck, mort en 1328.

3. Engilbert, troisième fils de Jean I^{er}, duc de Clèves et de La Marck, et d'Élisabeth de Bourgogne, avait hérité de sa mère du comté de Nevers à la fin du x^ve siècle.

4. Par une singulière destinée Turenne était réservé à épouser cette princesse de Bouillon, dont La Huguerye jugeait l'alliance si avantageuse à Condé.

pour complaire aud. s^r roy et avec quelque grand dessein ; qu'il se pouvoit ressouvenir du tour qu'il avoit tout fraîchement receu du mareschal de Mommorency, lequel avoit employé le verd et le sec pour le mettre hors de Languedoc par les négociations et bravades du vicomte ; que la souche de la maison de Mommorency s'en alloit faulte d'hoirs masles, que led. mareschal avoit perdu tous deux l'ung après l'autre¹ ; que les filles emporteroient le bien en une aultre famille, de laquelle les alliez auroient leur support en aultre lieu, avec une grande apparence de la ruine briefve de ceste maison, laquelle d'ailleurs avoit de grandes imperfections et telles que, hormys mess^{rs} de Chastillon, il y en avoit peu qui ne feussent mal signez au corps et en la principale partye d'icelluy, qui est la veue, ce qui argue ordinairement ung vice en l'esprit ; et, pour conclurre ce discours, que ce mariage-là ne luy estoit pas propre et avoit esté mis en avant plustost pour sa ruine que pour son bien, à quoy il devoit bien penser et jecter l'œil plustost sur celuy de Bouillon, duquel il n'avoit rien à craindre et plus à espérer.

Sur quoy led. s^r prince, me mectant la main sur l'espaule, me feist congnoistre qu'il avoit eu agréable mon discours et me deist que j'avois raison, qu'aussy n'avoit-il pas le visage tourné de ce costé-là, qu'il estoit libre et entendroit fort volontiers à celuy de la damoiselle de Bouillon, priant led. s^r duc Casimir d'adviser à le mettre en avant, de sorte que ce soit

1. Le maréchal Henri de Montmorency, autrefois appelé Damville, le chef actuel de la maison, eut trois fils qui moururent en bas âge. Le seul qui lui survécut, Henri de Montmorency, celui qui fut décapité à Toulouse en 1632, naquit en 1595.

faict avant qu'il soit sceu, pour n'estre empesché, à quoy il me commenda de tenir la main pour son service ; et, quant aux moyens d'armer, qui estoient deux, l'affaire de mons^r l'électeur de Coulongne et celui des colonelz des deux partiz intéressez également au faict de leurs payemens, qu'il les approuvoit et que celui de Coulongne serviroit à l'autre pour tenir prestz tous lesd. colonelz ; qu'il désireroit y pouvoir estre en personne, mais qu'il laissoit au jugement dud. s^r duc, si cela se pourroit faire sans mettre le roy et led. s^r roy de Navarre en une merveilleuse alarme ; qu'il luy sembloit plus convenable à ung bon succéz que led. s^r duc avançast le mariage de Bouillon et en faveur d'icelluy sa résidence à Jametz, quand il vouldroit, où il se préparoit pour le recepvoir et joindre, au retour des affaires de Coulongne ; que cependant le roy de Navarre luy faisoit parler de faire ung voyage en Languedoc, en faveur dud. mareschal de Mommorency, pour le réconcilier aux villes du party¹, en son gouvernement ; que ma négociation seroit cause qu'il accepteroit ceste charge, affin d'avoir moyem, soubz ceste couleur, de renouer ses traictes avec ceux de Languedoc, Dauphiné et Provence, négotier avec les confidens de ce que je luy ay diet et exécuter froidement le restablissement dud. mareschal de Mommorency et en sorte que les villes demeurent maistresses de leurs affaires et seureté ; et, s'il se trouvoit subject de faire une bonne résolution avec lesd. provinces pour la prise des armes

1. Une partie de la correspondance de Condé avec Montmorency, au sujet des affaires du Languedoc, pendant les années 1582 et 1583, est conservée dans le volume 399 des 500 de Colbert.

au mesme temps que led. s^r duc seroit en armes, qu'il seroit homme pour séjourner plus longtems en lad. province, et, estant adverty à propos par led. s^r duc, passer à luy pour faire les affaires ensemble, et s'il avoit disposé les affaires dud. mariage d'en résoudre et l'accomplir; que Sarrazin estoit en Languedoc, duquel il se pourroit fier pour l'envoyer vers led. s^r duc, si l'occasion le requéroit, mais qu'il désiroit sur tout de moy que je tinsse la main envers led. s^r duc à ce qu'il disposast ses négociations en sorte, ou qu'il peussent long-tems demeurer en armes ou qu'il feussent prestz de monter à cheval au mesme temps qu'il pourroit découvrir que ceux de Guyse voudroient armer; auquel effect led. s^r duc auroit subject de renouer quelque chose avec lesd. s^{rs} de Guyse de ce que cy-devant s'estoit passé entr'eux à Lautern, pour découvrir leurs volontez par la dextérité de Beutterich. Et estans lesd. s^{rs} prince et duc avec messieurs de Bouillon et leurs amys, il donneroient ung grand empeschement ausd. s^{rs} de Guyse; que c'estoit tout ce à quoy il se pouvoit résoudre pour le mieux, sur les poinctz de ma charge et dont par moy il désiroit faire response aud. s^r duc; me commendant d'en bien retenir tous les poinctz, pour les représenter bien particulièrement aud. s^r duc, auquel à cet effect il me donneroit ses lectres de créance, telle que je luy avois apporté; et les escriploit et signeroit de sa main devant moy, comme il feist sur le champ. Et me les délivra pour les cacheter de mon cachet, me commendant de partir le lendemain et de ne prendre congé de luy que le matin, à son lever, soubz couleur de mes affaires particuliers, sans

communiquer sa volonté à aultres qu'aud. s^r duc et à Beutterich, auquel il se fioit.

Sur quoy je prins la hardiesse de luy dire qu'il ne debvoit avoir crainte de cela, mays bien prendre garde de son costé qu'il n'en parlast à aucun de ceux qui estoient autour de luy et ne leur feist paroistre en ses actions et déportemens aultre chose que l'ordinaire; et sur tout qu'il ne feist aucun acte qui donnast subject de congnoistre son juste mescontentement du traitement mauvais qu'il recepvoit du roy de Navarre, de peur de le précipiter en quelque plus mauvaise volonté en son endroiet, de laquelle il avoit led. vicomte de Tureyne pour ministre prompt et artificieux et trop de gens autour de sa personne pour espier ses actions.

Ainsy je prins congé dud. s^r prince le lendemain matin à son lever, avant que ses gentilzhommes feussent en sa chambre, estant tout botté, dont je vei le s^r de Couvrelles, son chambellan, estonné. Et touteffois je fei si boune mine de presser ce prince de me permectre d'aller jusques à Chartres pour mes affaires, l'asseurant de retourner bien tost qu'il perdit tout soupçon. Et party de S^t Jehan, le v^me juillet aud. an 1582. Et, passant par Chartres et Paris, arrivay à Sedan, où je me reposay huit jours, sans me monstrer, affin d'en partir sans dire mot, comme je fei. Et arrivay à Lautern le xxv^e juillet, n'ayant voulu repasser par Nancy, pour voir led. s^r comte de Salm, duquel j'avois eu response de bouche, me remectant à y repasser, si telle estoit la volonté dud. s^r duc; lequel estant à la chasse, j'allay trouver led. s^r Beutterich en

sa maison à Niedenfeldz, où on me dist qu'il estoit à Nieustat; où l'ayant trouvé, il me ramena chez luy et donna promptement advis de mon retour à son maistre, duquel il receut commendement de communiquer amplement avec moy, attendant son retour, et qu'il l'advertiroit du lieu et jour qu'il me mèneroit à luy. Cependant je communiquay bien amplement avec led. s^r Beutterich de la response que j'apportoys dud. s^r prince, dont il fut fort joyeux, craignant touteffois toujours la facilité en ce bon prince.

Et il me discourut, de sa part, ce que pendant mon voyage Malroy estoit venu traicter avec eux, lequel l'estoit venu trouver, estant à Momberinge, pour l'assurance du duc de Guyse¹, auquel il avoit fait response que, si on vouloit marcher avec luy plus rondement qu'on n'avoit fait en traictant par le comte de Vignory, on trouveroit une correspondance franche et véritable à l'Alemande, et qu'on eust souvenance des premiers fondemens sur lesquelz il falloit toujours bastir et sans lesquelz son maistre n'y voudroit prester l'oreille ny traicter contre sa conscience, laquelle sauve, il n'avoit aucune obligation ny au roy ny à la royne d'Angleterre, ny au roy de Navarre, ny à aultre quelconque prince souverain; mais qu'il ne dissimule-

1. Ces négociations du duc de Guise avec les princes protestants d'Allemagne, et spécialement avec Casimir de Bavière, sont un fait nouveau, du moins en 1582. De Thou lui-même ne paraît pas les avoir connues; il ne signale d'autres rapports du duc avec l'Allemagne que ceux de 1585 (t. VI, p. 449). On conserve à la Bibliothèque nationale (f. fr., vol. 3902) un recueil de lettres de Butterich à Malroy, signées d'un sobriquet, *La Chouette*, et relatives à ces négociations.

roit jamais qu'entre son maistre et mons^r le prince de Condé, il y avoit une si parfaicte et fraternelle amitié que jamais il ne traicteroit à son préjudice, ne laissant pour cela d'y avoir beau moyem d'accommoder les affaires, si mons^r de Guyse s'en vouloit rendre capable, pour chasser bien loing la tyrannie et les auteurs et fauteurs d'icelle, reintégrer le royaume en son ancienne splendeur, restablir la justice et soulager le peuple; que led. s^r prince feroit ce que son maistre luy conseileroit, et il ne luy voudroit rien conseiller qu'il ne feist volontiers luy-mesmes; qu'il estoit prince neuf et se pouvoit estroitement allier avec eux et led. s^r duc Casimir, son maistre, ausquelz quiconque s'opposeroit en France se romproit la teste; ce que led. s^r Beutterich me déclara avoir dict aud. Malroy exprès pour l'attirer à une confiance et traicter fidèlement et au vray, ne congnoissant meilleur moyem d'obvier au grand trouble qui se préparoit au royaume de France; que Malroy avoit fort presté l'oreille à son propos, confessant que led. s^r duc de Guyse s'asseureroit beaucoup plus dud. s^r prince, qui n'estoit point trompeur, que du roy de Navarre, lequel estoit de dangereuse confiance et n'avoit rien que le nom de la maison de Bourbon; mays que le point de la religion au chef d'une telle entreprise estoit fort à considérer, pour la conséquence en ung tel royaume; qu'il ne croioit pas que led. s^r duc de Guyse se rengeast à ceste ouverture, sans l'assurance de ce poinct-là. A quoy led. Beutterich avoit respondu que tout cela se pouvoit accorder en une assemblée d'Estatz, pour faire cesser tous troubles; et, cela faisant, il y avoit deux cardinaux en

la maison de Bourbon¹, qui faisoient desjà place; le prince de Conty ne donnoit point d'espérance de lignée²; le duc de Mompensier n'avoit qu'un filz, duquel on ne pouvoit rien assurer³; le comte de Soissons, au besoing, suivroit son frère, prendroit alliance avec eux⁴; qu'il estoit plus expédient aux affaires de la maison de Guyse de mesnager ainsy doucement leur bonne fortune avec patience que de rompre l'anguille au genoil, et, par précipitation, ruiner toute leur espérance; que la maison de Bourbon unie seroit toujours suivye de la meilleure partye de la noblesse et divisée se ruineroit elle-mesmes, comme ilz l'avoient toujours expérimenté, mays qu'il luy falloit laisser son temps, qui ne sembloit pas debvoir estre long, après la fin de ceste maison de Valois.

1. Charles de Bourbon, roi de la Ligue (t. I, p. 3, note 1). Le second cardinal est Charles de Bourbon, quatrième fils de Louis, prince de Condé, né le 30 mars 1562, coadjuteur de son oncle en 1582. Après la mort du roi de la Ligue, il essaya en vain de prendre la couronne de France. Il mourut d'hydropisie le 30 juillet 1594 (P. Anselme, t. I, p. 334).

2. Le prince de Conti passait pour n'être pas en état d'avoir des enfants. Voyez les notes des pages 136 et 137.

3. Henri de Bourbon, duc de Montpensier, né le 12 mai 1573, mort le 27 février 1608, n'était alors qu'un enfant de dix ans. Les prévisions de La Huguerye sur son compte se réalisèrent. Il mourut jeune, ne laissant qu'une fille, qui épousa Gaston d'Orléans.

4. Charles de Bourbon, comte de Soissons, fils de Louis de Bourbon, prince de Condé, et de sa seconde femme, Françoise d'Orléans-Longueville, né à Nogent-le-Rotrou le 3 novembre 1566, suivit successivement le parti du roi et celui du roi de Navarre. Après la mort de Henri III, il fut un des plus fidèles serviteurs de Henri IV. Il mourut à Blandy le 1^{er} novembre 1602. Il avait épousé le 27 décembre 1601 Anne de Montafié, fille du premier mariage de sa belle-sœur, la princesse de Conti.

Tout cela ayant esté rondement discouru, au jugement de Malroy, qui confessoit y avoir beaucoup de raison, il avoit prié led. s^r Beutterich d'avoir ung peu de patience qu'il en eust communiqué avec ceux qui l'avoient envoyé, et qu'il luy feroit sçavoir en bref ce qui s'en pourroit espérer, mays qu'il falloit faire diligence, pour ce que les affaires dud. s^r duc de Guyse estoient prestz et les remises dangereuses. Sur quoy estans demeurez, il avoit recueilly qu'il estoit temps de pourvoir aux affaires. Pour ce, son maistre avoit résolu de presser l'affaire de l'électeur de Colongne et estoit délibéré d'y envoyer le duc Jehan des Deux Pontz, son cousin, soubz couleur d'aller voir le duc de Clèves, son beau frère, et faire en sorte que l'électeur prene une bonne et brave résolution, sans s'amuser au chemyn qu'il sembloit vouloir tenir, en faisant requérir à ses subjectz la liberté de leur religion le long du Rhin, avec le temps, comme ilz y estoient desjà bien disposez en ses duchez de Westphale et d'Emgers¹, et, leur accordant par forme de provision, pour éviter le trouble, de peu en peu rendre son estat capable de son desseing par l'intérest et conformité de ses subjectz, lesquels en ce faisant garderoient bien ses places sans aucun trouble ny despense, pour ce, disoit led. s^r Beutterich, que ce chemyn-là estoit trop long et incertain. Mays je répliquay que c'estoit le plus seur et paisible chemyn pour faire ses affaires, sans dependre d'aultruy ny de l'événement des armes, qui est très incertain; que touteffois, si l'affaire tomboit en

¹ 1. Engers, dans le cercle de Westphalie, comté de Ravensberg, à quelques lieues de Munster.

saison où les armes feussent propres, il s'en falloit servir et le haster, affin d'employer le reste de lad. année 1582 et le commencement de l'aulture à faire résoudre led. s^r électeur et préparer la force pour estre prestz sur la fin de l'année prochaine 1583, qui est le temps auquel led. s^r Beutterich deist avoir senty dud. Malroy que led. s^r duc de Guyse vouloit prendre les armes, et qu'ilz en avoient eu semblable advis de Flandre, où led. s^r duc de Guyse avoit ses intelligences ordinaires avec le duc de Parme; qu'il ne falloit pas encores presser le mariage de Bouillon; que son maistre en feroit tousjours ce qu'il voudroit, d'autant que ce seroit rompre du tout l'ouverture naguères faicte à Malroy; que mon maistre avoit eu plus de patience, et qu'en l'estat de viduité, auquel il estoit, il avoit plus de moyem d'ayder à ses affaires, et qu'il se gardast bien de prester l'oreille à celui de La Trimouille, lequel ne tendoit qu'à luy oster moyem de prendre party à son advantage, outre les raisons de son danger, que je luy avois discouru trop apparentes pour en doubter; qu'il estoit besoing d'en advertir mon maistre, mais qu'il falloit attendre des nouvelles de Malroy ou luy-mesmes, affin d'en parler et résoudre sur ung bon fondement; et qu'en tout cas la viduité de mon maistre seroit tousjours ung bon moyem de nouer ung grand affaire à son advantage, ne se laissant pas tromper.

Nous feusmes quatre jours ensemble en ces discours; et, ayans receu lectres dud. s^r duc pour l'aller trouver à Heidelberg¹, comme led. s^r Beutterich luy

1. Heildelshcim, dans le Palatinat du Rhin, à une lieue de Brucksal, sur le Saltzbach.

avoit conseillé, ce lieu-là estant escars et plus propre aux affaires secrètes, nous arrivasmes le premier jour d'aoust, aud. an. Luy représentasmes de rechef tout ce que nous avions discouru ensemble; à quoy j'adjoustay seulement deux pointz de considération pour parvenir au but de noz intentions : le premier concernant le voyage qu'on pressoit mon maistre de faire en Languedoc, où il sembloit besoing d'en advertir de bonne heure ung confident, pour tenir la main avec ses amys au desscing dud. s^r prince et y disposer secrètement les affaires; et l'autre point touchant la négociation du duc de Guyse; qu'il me sembloit du tout nécessaire de changer dextrement la personne de Malroy en ung aultre confident dud. duc, d'autant que led. Malroy ne céleroit rien à Clervant, son frère, ny led. Clervant au roy de Navarre, ny le roy de Navarre au roy; que Clervant, employé ordinairement par le roy de Navarre aux affaires de la court, ne le céleroit point d'ailleurs à Believre, et ainsy cet affaire, estant esventée, ne feroit point de coup. A quoy adjousta led. s^r duc : « Clervant m'a faict grand tort d'avoir révélé le secret de ma négociation avec les colonelz du roy, que luy avois confié. » Et deist Beutterich : « Il a raison; ç'a esté Clervant qui a gasté toute la négociation dud. s^r prince en Languedoc. » Et continua led. s^r duc : « La nécessité de Clervant faict qu'il cherche tous les jours nouveau maistre. Il estoit premièrement Alemand avec feu le duc des Deux Pontz, mon cousin, puis on l'appella républicain¹ pour ce qu'il se rengea du party

1. L'épithète de *républicain*, au xv^e siècle, s'appliquait à tous ceux qui pensaient que le pouvoir des rois avait des limites. Trois ouvrages, suivant d'Aubigné, résument leur doctrine : le *Traité*

de ceux qui estoient malcontens des princes; depuis, en l'année 1576, il devint mon serviteur, et, tost après, il s'adonna au service de mons^r le prince, mon cousin, lequel mescontentant, il s'est donné au roy de Navarre et au duc d'Alençon; et il verra comme il luy prendra de telz changemens. Cependant je trouve bon pour le Languedoc d'advertir Sarrazin qui ne nous a point fait de faux bond et le s^r de Serres, tous deux bien confidens et ayans bonne créance. » Me commandant d'en faire la dépesche en créance pour celuy qu'il adviseroit d'y envoyer; ce que je fei sur tous les pointz de la response dud. s^r prince, concernant led. voyage. Et y fut envoyé le secrétaire Mathieu, encores que led. s^r duc eust tousjours tant de doubte de la facilité dud. s^r prince qu'il ne se pouvoit persuader que le roy de Navarre le deust envoyer en Languedoc, d'où il avoit eu tant de peine de le retirer l'an passé, qu'il ne feust bien assuré ou de la personne dud. s^r prince ou de la province de Languedoc. Et, quant à Malroy, il fut résolu que, ne reconnoissant pas bien les confidences dud. s^r duc de Guyse, Beutterich, au premier voyage dud. Malroy, négotieroit avec luy; que, pour l'assurance de sa négociation, il ameneroit ung confident dud. s^r duc de Guyse avec luy, comme il avoit auparavant amené le comte de Vignory, et que lors Beutterich traicteroit avec led. confident, en sorte que le progrez de la négociation demeureroit incongneu aud. Malroy. Et après cela, je rendy compte aud. s^r duc Casimir de ce que j'avois fait avec mons^r le comte de

de la servitude volontaire, par La Boétie, *Franco Gallia*, par Hotman, *Vindiciæ contra tyrannos*, par Hubert Languet (*Hist. univ.*, 1626, col. 670).

Salm à Nancy et de sa response et pourquoy je n'y estoi repassé, remectant à mon retour d'y passer, s'il trouvoit qu'il feust convenable.

Incontinent après, led. s^r duc Casimir résolut d'aller en forme de chasse jusques à Langstal, et de là, comme chassant plus oultre, voir led. duc Jehan des Deux Pontz, son cousin, et traicter fondamentalement avec luy pour l'affaire de Colongne, estant led. duc Jehan fort estroictement uny avec luy. Et, bien qu'il feust protestant de profession, si estoit-il en l'âme de confession semblable. Et, soubz le manteau de protestant, s'entretenant led. duc Jehan avec les aultres princes, descouvroit tout et donnoit bonne espérance à tout le monde dud. s^r duc Casimir, son cousin, lequel, de son costé, esmouvoit led. duc Jehan d'espérance que ceste guerre de Colongne luy donneroit quelque bonne occasion de luy servir en sa prétension de Clèves, à cause de sa femme. Et, à quelque prix que ce feust, led. s^r duc Casimir vouloit armer à sa mode, aux despens d'aultroy, pour retenir par la crainte de ses armes l'électeur Ludovic, son frère, qu'il avoit aigry par la surprise de Nieustat, prévoyant d'ailleurs, par les advis qu'il avoit de ses médecins, que, depuis qu'il avoit espousé la fille du comte de Frise¹, il estoit tombé en une continuelle indisposition, qu'il n'estoit pas pour vivre encores longtemps, et que, s'il passoit ung ou deux ans, ce seroit tout. Et estant adverty d'aucuns de sa mauvaise volonté, que sur telle indisposition il

1. Louis V, duc de Bavière, fils et successeur de Frédéric III, avait épousé en secondes noces Anne, fille d'Erard, comte d'Oost-frise, le 2 juillet 1583.

avoit testé à son préjudice et nommé des tuteurs de son filz et administrateurs de son estat aultres que luy, dont il estoit extrêmement irrité, ne voulant souffrir que ce tort feust faict à luy, qui estoit le plus proche et légitime tuteur et administrateur, et ce préjudice à l'estat de la maison palatine, que les secretz et affaires en feussent descouvertz ny au duc de Wirtemberg¹, ny aux landgraves, princes voisins, nommez par led. s^r électeur Ludovic, et qui s'en pourroient prévaloir, pendant la minorité du filz, au préjudice de l'estat palatin, à cause de leurs différendz et prétensions sur les limites de leurs estatz, spécialement led. duc de Wirtemberg, duquel les prédecesseurs s'estoient desjà servy d'une aultre occasion en la disgrâce de leur maison, de laquelle ilz avoient usurpé et retenoient encores plus de cent mille florins de rente. Et led. s^r duc Casimir sçavoit particulièrement toutes choses par le moyem dud. duc Jehan, lequel s'entretenoit en grande confiance avec led. s^r électeur Ludovic; et, quelque mine qu'il feist d'avoir agréable lad. nomination testamentaire, au préjudice dud. s^r duc Casimir, si en estoit-il fort marry pour l'intérêt de sa maison, la plus proche après led. s^r duc Casimir.

Et comme nous estions par plusieurs jours empeschez en telles délibérations, led. s^r duc Casimir reçeut

1. Louis, duc de Wurtemberg, né le 1^{er} janvier 1554, mort le 8 août 1593. Il ne faut pas confondre ce prince avec son cousin Frédéric de Wurtemberg, né le 19 août 1557, qui entra plusieurs fois en France et posséda le duché d'Alençon en nantissement de sommes à lui dues par le roi. Frédéric ne devint duc de Wurtemberg qu'après 1593, date de la mort de son cousin. Il mourut le 29 janvier 1608.

ung paquet dud. Junius, son conseiller, estant ès Pais-Bas, qui l'advertissoit plus particulièrement des traictez dud. s^r duc de Guyse avec le duc de Parme, et de l'espérance qu'avoit le roy d'Hespaigne de rendre bientost le change au roy de France des entreprises faictes par le duc d'Alençon, son frère, sur ses estatz des Pais-Bas; que les affaires dud. s^r duc d'Alençon estoient gouvernez par si mauvais conseil et avec si peu de confiance du prince d'Orange qu'on ne jugeoit aultre chose, sinon que led. duc d'Alençon minutoit quelque coup, lequel irriteroit tout le pais contre luy et ruinerait tous les affaires de son eslection, estant led. s^r prince d'Orange bien adverty en son particulier de sa mauvaise volonté et y pourvoyant fort secrètement. Lesquelz advis me communiquant pour en advertir mon maistre, il me deist que je luy avois tousjours bien prédiet cela, et avoit bien recongneu par les discours, que je luy en avois fait en Flandres, les humeurs dud. s^r duc d'Alençon et de ceux qui estoient autour de luy, qu'il eust mieux valu que le prince d'Orange, pour son assurance, se feust accommodé avec ses amys que de se courroucer contre le petit *Patriot*¹ de Beutterich, qui luy descouvroit si bien l'intention dud. s^r duc d'Alençon. Et enfin, donnant ordre à toutes ses résolutions, me feist demeurer avec luy, suivant la permission que j'en avois de mon maistre, jusques à ce qu'il eust pourveu à tout, ne voulant toutefois que led. duc Jehan des Deux Pontz

1. Allusion au pamphlet *le Patriote*, publié par Beutterich quelques années auparavant. Ce pamphlet ne figure pas dans les énumérations des *Mémoires pour servir à l'Histoire littéraire*, de Pacot. Louvain, 1770, 18 vol. in-8.

me veist, affin qu'il ne congneust qu'il y eust quelque affaire françoys meslé en celuy de Colongne, me disant néantmoins qu'il ne se pourroit passer de moy, lorsqu'il seroit venu si avant que de traicter avec les colonelz pour ceste guerre de Colongne, en laquelle ilz ne s'embarqueroient pas aisément, si ce n'estoit en intention d'estre prestz pour le service de France, et que, me voyant près de luy, ilz croiroient indubitablement ce qu'il leur en diroit. Et, pour ce qui touchoit le mariage de mon maistre avec mademoiselle de Bouillon, led. s^r duc me deist, comme Beutterich, que cela estoit en sa puissance, mays qu'il estoit bon de surceoir jusques à ce qu'on eust response de Malroy, affin de ne préjudicier à l'ouverture qui luy en a esté faicte, dont il désiroit que j'attendisse la response par le retour dud. Malroy, sans me faire voir, pour estre tesmoing de l'ordre qui auroit esté donné à faire changer de main à ceste négociation-là, selon mon advis; qu'aussy n'estois-je poinct pressé de retourner, mon maistre ayant remis à sa discrétion de me retenir, affin qu'au retour dud. Malroy je sceusse quel confident il ameneroit et quelle espérance il y auroit en sa négociation; que je demeurasse près de luy, et, quand Malroy viendroit, j'irois à Neydenfeldz faire bonne chère, où je serois adverty de tout, pour avoir mon advis sur ses propositions. Pourquoi je demeuray tout le moys d'aoust et jusques à la foire de Francford, en septembre, où j'avois affaire pour la conservation des bagues de mon maistre qu'il m'avoit fort recommandé. Et fei la dépesche pour le Languedoc, qui fut envoyée par Mathieu jusques à Genève seulement, d'où elle fut envoyée par aultre confident jusques à Nismes.

Et me fut aussy communiqué par led. s^r duc tout ce

qu'il avoit résolu avec le duc Jehan des Deux Pontz, son cousin, qui luy avoit promis de partir pour Clèves vers lad. foire de Francford et voir led. électeur de Colongne, comme en passant, à Bonne, avec lequel il traicteroit confidemment, l'assureroit de l'amitié et secours dud. s^r duc et de toute la maison palatine, ayant à cet effect avec luy le s^r baron de Dhona¹, de la part dud. s^r duc, pour l'assurer davantage de ce qui luy avoit esté desjà proposé : d'estre maintenu en sa dignité par les princes protestans, et que, s'il se trouvoit de l'opposition armée à son desseing, led. s^r duc Casimir, aux despens du cercle du Rhin et de toute sa maison, armeroit et viendroît en personne à sa défense, solliciteroit office semblable en France, dont il avoit bonne espérance et gens propres à cela, à sa dévotion et près de luy à cet effect.

Environ la my-aoust, Malroy retourna, lequel ne me veit poinct, car je fuz envoyé à Neydenfeldz, rapporta assurance de bouche que les propositions à luy faictes par Beutterich avoient esté bien goustées par ceux qui l'avoient envoyé (descouvrant particulièrement que le s^r de Rosne², ayant led. s^r prince, y avoit bien servy), lesquelz, comme il avoit prévu, ne trouvoient

1. Fabian, burgrave de Dhona, seigneur de Karwinden, capitaine allemand, originaire de la Silésie, commanda en chef les reîtres de l'armée d'invasion en 1587. Nous reviendrons sur ce personnage; voyez le tome III des Mémoires de La Huguerye.

2. La Huguerye a déjà parlé du s. de Rosne (t. I, p. 347). Il désigne probablement Chrétien de Savigny, seigneur de Rosne, capitaine de 50 hommes d'armes, qui, après la mort du duc d'Anjou, se donna à la Ligue, et reçut du duc de Mayenne le titre de maréchal de France. Chassé de France par Henri IV, il passa au service de l'Espagne et fut tué pendant la campagne de 1596 dans les Pays-Bas.

en cela aultre difficulté en la personne dud. s^r prince que la religion, avec lequel, s'ilz s'allioient en cest estat, ilz perdroient tous amys et toute créance envers ceux de leur party et ruineroient leurs affaires de fondz en comble, à quoy ilz prioient d'adviser pour la personne dud. s^r prince seulement, assurens au reste, pour ce qui touche la religion, de donner satisfaction aud. s^r duc Casimir et de passer si avant, s'il en est besoing, de le faire ratifier pour le repos du royaume par une assemblée d'estatz contre les nourrissons de la division, mays que servir à faire tomber ceste couronne très chrestienne et catholique en ung chef d'aultre religion il leur estoit impossible; adjoustant led. Malroy qu'on sçavoit bien que led. s^r prince n'en seroit point trop esloigné, feu son père ayant esté deux fois tout prest à faire mesmes, moyennant une lieutenance générale, la première, et l'aultre pour le mariage de la royne d'Escosse¹; qu'on sçavoit bien que l'intérêt de leur maison plus que la religion leur avoit faict prendre ce party (ce sont les propres termes); que c'estoit ung point qui ne recevoit aucune modération, et, lequel accordé, non seulement contenteroit tous leurs amys dedans et dehors le royaume, mays les rendroit plus promptz et affectionnez à employer leur autorité et moyens pour le maintenir, en cas d'opposition.

Sur lequel point, rapporté par Beutterich aud. s^r duc, son maistre, il respondit qu'il ne vouloit point estre instrument d'ung tel changement, et que, tant s'en fault, si cela dépendoit de luy, il l'empescheroit plustost

1. Marie Stuart, veuve de François II (5 décembre 1560).

que de le conseiller. Et trouva bon de m'en communiquer ; auquel effect il laissa venir Beutterich, sur le soir, à Neydenfeldz, comme pour quelque sien affaire particulier, avec promesse faicte aud. Malroy de retourner le lendemain de bon matin. Et estant arrivé à Neydenfeldz, il me communiqua tout et spécialement ceste difficulté, sur laquelle il me déclara la response de son maistre, me demandant quel remède je trouvois à cet accrochement, pour passer plus oultre. Je vey bien à la contenance dud. s^r Beutterich, qui estoit homme d'estat, qu'il n'en feroit pas grande difficulté quant à luy, et de ma part je recongneu véritable tout ce que lesd. s^{rs} de Guyse disoient du père de mon maistre, auquel je l'avois ouy confesser en discours secretz, et que c'estoit la plus grande playe que lesd. s^{rs} de Guyse eussent faicte au royaume et laquelle ilz guériroient à grand peine.

Et, passant plus oultre, je luy confessay que j'avois recongneu en mon maistre, si je ne me trompois, une semblable disposition, et que ce n'estoit poinct tant le zèle que l'intérêt qui luy faisoit suivre ceste profession¹, laquelle me sembloit si froide en luy que rien plus, et que je doubtois fort, si les assurances de toutes aultres choses estoient bonnes et valables, que par quelque honeste moyem il se laisseroit gagner (c'estoit mon jugement libre en matière d'estat), mays que la peine seroit à trouver personne qui luy osast faire ceste ouverture ; que je n'estois pas assez hardy et craindrois

1. Cette appréciation de La Huguerye mérite d'être relevée et rapprochée du jugement de Sully que nous avons rapporté dans la note 2 de la page 125.

que cela feist une grande brèche à la confiance qu'il a en moy, et qu'il me sembloit que cela debvroit premièrement venir dud. s^r duc de Guyse, par quelque confident sien qu'il en congneust capable, ès environs de S^t Jehan, lequel, comme en passant chemyn par là et saluant mon maistre, entrast en quelque discours du temps, et, de propos en aultre, trovast moyem de le tirer à part et luy remonstrer d'affection ce qui appartient à ce changement pour sa grandeur; que mon maistre, y allant après, ne fauldroit de m'en parler, et lors ce seroit à moy à luy discourir sur ce subject ce qui luy en pourroit réussir d'avancement et de repos au royaume, mays qu'il conviendroît avant porter telle parole que tous les aultres poinctz de la négociation feussent bien assurez. Laquelle mienne ouverture Beutterich approuva, et jugea qu'il ne s'en pouvoit trouver de plus convenable à l'affaire.

Et sur ce s'en retourna de grand matin à Lautern, où ceste résolution fut prise, et donné charge à Malroy, qui le trouva bon, d'amener ung confident pour asseurer le traicté, le plus tost qu'il seroit possible; à quoy il promist faire tout debvoir; mays que led. s^r duc de Guyse, n'arrestant point en place, et allant en divers lieux pour parler à plusieurs et avancer ses affaires, il auroit bien de la peine à le trouver. Et tout cela se traictoît de bouche seulement, sans rien mectre par escript, jusques à ce qu'on jugeast qu'il feust aisé de tomber d'accord.

Malroy estant party à la fin d'aoust, Beutterich retourna à Neydenfeldz pour regarder avec moy à dresser une instruction au duc Jehan des Deux Pontz pour traicter avec led. électeur de Colongne. Et fault

que je confesse que je trouvois tant de sagesse en la résolution dud. s^r électeur et tant d'espérance de venir à bout de son dessein par le chemin qu'il avoit choisy, avec le temps, que je diz aud. s^r Beutterich librement que je faisois conscience de m'employer à l'en divertir pour se mectre du tout à la discrétion d'aultruy et deppendre des évènements incertains des armes; qu'il estoit aisé à juger qu'aussy tost que led. s^r électeur se seroit descouvert par une déclaration publique, le pape, l'empereur et le chappistre de Colongne procéderoient à nouvelle eslection et de personne de qualité, capable de soustenir le faix; et, pour l'establir, avoient ung beau, prompt et voisin moyem, en donnant la charge au duc de Parme¹, qui dépossédera aisément led. s^r électeur de ses places, l'une après l'aulture, sans que led. s^r duc Casimir l'en puisse empescher avec les forces qu'il aura; et d'avantage qu'en ce faisant on mectra ceste frontière d'Empire en grand danger de tomber èz mains du roy d'Espagne par divers artifices, mays que, si l'affaire se pouvoit différer, on voyoit à l'œil que la France s'alloit troubler par les princes de la maison de Guyse, à la poursuite, fraiz et prouffit du roy d'Espagne; que sans doute le duc de Parme aura la charge de ceste guerre-là sur les bras et sera tant empesché des deux costez de France et Holande qu'il ne pourra entendre aux affaires de Colongne, quand il les con-

1. Le duc de Parme avoit offert au chapitre et au magistrat de Colongne, qui ne reconnoissaient plus l'archevêque pour leur souverain depuis l'annonce de son mariage, le secours de toutes les forces que l'Espagne avoit dans les Pays-Bas (De Thou, 1740, t. VI, p. 230).

viendroit mener avec les armes ; et que toutes difficultez seroient dehors si on laissoit faire led. s^r électeur avec ses subjectz pour changer généralement tout son estat, avant qu'il feist paroistre son changement particulier ; que de faire perdre ung tel personnage par conseilz précipitez c'estoit fermer la porte à toute semblable disposition ès aultres estatz de pareille qualité, en quoy feu mons^r l'électeur Frédéric avoit tant travaillé.

Beutterich confessa que je disois vérité, mays me feist assez congnoistre en ses discours que le temps les pressoit d'armer et qu'ilz n'avoient à présent aultre subject. Je continuay à luy remonstrer, sur les advis du prochain trouble de France, que sans doubte son maistre seroit incontinent recherché. Il répliqua qu'en ces poursuites de France, tant au recouvrement des deniers qu'aux traictez sans les artifices du chef, il alloit tant de temps qu'ilz n'en pouvoient faire estat pour l'affaire qui les pressoit, mays qu'il espéroit que si l'électeur de Colongne servoit à ung affaire, qui est prest à esclorre, cet affaire-là, conduit par l'occasion du sien à sa perfection, le conserveroit du tout.

Ainsy je laissay mon discours, voyant que c'estoient lectres clauses à moy, qui me doubtois bien touteffois que c'estoit pour s'asseurer de la tutèle et administration de l'électorat ; mays je ne faisois pas semblant de le sçavoir, et ne me contentois pas de cela en l'esprit, m'assurant au contraire que le dernier feroit abandonner le premier affaire. Et pour luy complaire je minutay lad. instruction, non avec tel plaisir et abondance de persuasion que j'eusse faict si l'affaire m'eust esté agréable. Et ayant approuvé ma minute, il la mist en langue alemande, me demandant ce qui m'en sem-

bloit. Et je luy diz librement qu'il n'y avoit pas ung article qui contentast mon esprit d'assurance requise en tel affaire et que je ne pouvois croire que led. s^r électeur, très habile prince et bien versé aux affaires de l'Empire, changeast sur cela de résolution, saichant bien quel estat il pouvoit faire de toutes leurs offres, promesses et assurances. L'instruction, défectueuse en vérité, estoit plaine d'artifices incongneuz aux Alemandz. Et, y ayant prins beaucoup de peine, j'en désirois garder la minute; mays led. s^r Beutterich me pria de la brusler, affin qu'on ne veist rien par escript de cet affaire-là en aultre main que d'eux. Elle contenoit tous les poinctz touchez cy-dessus et de grandes assurances de le maintenir et les enfans que Dieu luy¹ donneroit de la comtesse de Mansfeld², qu'il vouloit espouser, en la possession de l'électorat de Colongne.

Nous allasmes, Beutterich et moy, à Lautern et feismes lecture aud. s^r duc de lad. instruction, laquelle il trouva bonne. Et résolut de voir encores une fois le duc Jean de Deux-Pontz et luy communiquer lad. instruction, pour y adjoüster ou diminuer, s'il estoit besoing, et puis la luy délivrer pour partir au plus tost et avec luy led. baron de Dhona. Et je prins congé pour aller à Francford, avec commendement de retourner par Lautern, affin que, si Malroy estoit de retour ou il feust survenu quelque autre chose, j'en feusse instruiet pour en advertir mon maistre.

J'arrivay à Francford le vii^e septembre, pour voir si

1. *Luy*, Gebhard Trucksess, électeur de Cologne.

2. Agrès de Mansfeldt, fille de Jean Georges, comte de Mansfeldt Eisleben, et de Catherine de Mansfeldt.

je pourrois donner ordre au faict des bagues de mon maistre, avant l'ouverture de la foire, mays je trouvoy que le ministre Banos, ayant quieté sa charge pour se mesler de change et usure, avoit tant embrouillé cet affaire par son avarice qu'il ne m'estoit possible de les retirer, comme il m'avoit esté ordonné, par le moyem de mon droict. Et ce n'est pas le premier affaire que j'ay veu brouiller en la main des ministres, pouvant dire que je ne leur ay jamais veu entreprendre affaire hors de leur charge, ès bornes de laquelle ilz ne se peuvent contenir, qu'ilz ne l'ayent gasté par leur avarice.

J'apprins aud. Francford, au vray, que lesd. s^{rs} de Guyse recherchoient desjà les colonelz à eux affectionnez, pendant le service du roy : Mandesloo, Otto Plotz¹, comte de Westbourg², et aultres qui donnoient parole à leurs reittersmaistres d'entretenir leurs hommes; et de Flandres tous les advis y estoient plains de la ruine des affaires dud. s^r duc d'Alençon³.

1. Othon Plotz, capitaine allemand, d'origine saxonne, resta fidèle au duc de Guise. En 1585, il entra en France à la tête de quelques compagnies de reîtres et se mit au service de la Ligue (De Thou, 1740, t. VI, p. 449).

2. Westerbouurg, comté situé dans le duché de Nassau.

3. Le duc d'Anjou, après avoir compromis sa situation en Brabant par les exactions les plus maladroites, avait mis le comble à son impopularité en essayant d'occuper militairement, par force et par surprise, Anvers, Bruges, Dunkerque, Ostende et plusieurs autres places importantes (16 et 17 janvier 1583). Le coup de main échoua presque partout, et le duc d'Anjou, exécré par ses nouveaux sujets, dut s'embarquer à Dunkerque le 28 juin. Partie de sa correspondance pendant cette moitié d'année est conservée à la Bibliothèque nationale (f. fr., vol. 3280, 3282, 3284, 3287, 3288, 9009 à 9019).

Avant la fin de la foire, ayant au moins empêché la vente et distraction des bagues de mon maistre, comme il m'avoit commendé, je m'en retournay à Lautern, où je trouvay led. s^r duc, auquel je communiquay ce que j'avois appris des colonelz dud. s^r duc de Guyse, qu'il me deist estre vray, et que l'ung d'eux, qui luy estoit obligé, luy avoit demandé licence de prendre party, s'il n'avoit affaire de luy. Et n'ayant led. s^r duc point de nouvelles de Malroy, je le suppliy de me laisser aller à Sedan, où je séjournerois, et verrois ce qui se passeroit en ceste frontière-là, pour l'en advertir; ce qu'il eut agréable. Et me deist qu'il m'advertiroit, de son costé, aussy tost que Malroy et le confident seroient arrivez, affin de retourner, si besoing estoit, vers mon maistre; dont je m'excusay sur l'hiver et le danger des chemins, sur le point d'une ouverture de guerre qui m'empescheroit, si j'estois lors près de mon maistre, de retourner vers luy quand il seroit prest à traicter avec ses colonelz pour l'entreprise de Colongne, ainsy qu'il avoit tiré promesse de moy; ce qu'il trouva bon, se contentant que je donnasse advis à mon maistre par escript, aultant que les affaires le permettroient, et que j'envoyasse mon homme exprès, avec charge de retirer l'escript et le brusler devant mon maistre; désirant au surplus de moy que je ne m'esloigne de Sedan, affin que là il m'advertisse de toutes choses, sans en rien communiquer, me deist-il, au duc de Bouillon, qui est jeune, et se pourroit descouvrir à ceux qui sont autour de luy; désirant seulement que je luy disse de sa part les préparatifz desd. colonelz, affin qu'il prenne garde à ses affaires en la frontière de Champagne. Et sur ce

me donna lectres de créance, dont l'autre poinet estoit que, si trouble survenoit, il suivist le train de feu son père, sans se partialiser¹, de peur de mectre son petit estat en danger; et, s'il apprenoit quelque chose d'avantage, il l'en advertiroit par moy qui séjournerois près de luy; l'assurant d'avoir soing de luy comme de son filz en tout ce qu'il congnoistroit appartenir à sa conservation; me chargeant de rechef que je répétasse souvent aud. s^r duc de Bouillon de ne prendre poinet de party et se gouverner comme son père, sans irriter ny bander personne contre luy, affin qu'il ne mist ses amys et luy, qui avoit esté choisy par son père pour son tuteur, en peine de le conserver; m'ayant donné charge de luy en dire plus amplement, dont il me croiroit comme luy-mesmes, et de demeurer près de luy où je luy pourrois servir; le priant de me gratifier et favoriser en tout ce qui luy seroit possible.

Après m'avoir faict tous ses commendemens-là et délivré ses lectres à mon maistre et aud. s^r duc de Bouillon, comme je prenois congé de luy, il me parla le premier des fraiz de mon voyage et ne me voulut laisser partir sans m'en rembourser, bien que je luy disse que c'estoit pour le service de mon maistre qui me le rendroit. « C'est bien, dict-il, pour le service de vostre maistre, mays puisque je vous ay envoyé, je ne vous veux pas laisser les fraiz sur les braz. » Et me feist délivrer par son trésorier plus que je n'avois despensé de six moys, dont je m'estonnay, congnoissant ce prince assez mesnager de ses deniers particuliers;

1. *Partialiser*, prendre parti.

mays c'est l'humeur des princes allemandz de bien payer leurs serviteurs, au contraire des princes françoys qui les ruinent, leur fouillant tous les jours en la bourse, les engageant en mille responsions¹ pour leurs affaires et les payant d'une disgrâce, s'il eschet²; comme j'en puis bien parler, n'ayant jamais fermé ma bourse non plus que ma bouche à mon maistre en tous ses affaires, dont il m'est encores deu une grosse somme, qu'il n'a peu me payer avant sa mort, comme il désiroit.

Ainsy ayant prins congé de luy et sceu qu'il ne désiroit que je passasse par Nancy pour cause, je retournay à Sedan, où j'arrivay le jour S^t Michel. Et le lendemain voulant aller saluer led. s^r duc de Bouillon, je sceu qu'il estoit à la chasse et remys au lendemain, jour de S^t Remy, que je le fuz trouver à son lever; et luy présentay les lectres dud. s^r duc Casimir. Lesquelles ayant leu, il me print à part, me disant qu'elles se rapportoient à moy du tout, qu'il estoit bien aise que je feisse séjour en sa ville et près de luy, comme led. s^r duc luy escripvoit et me recommendoit à luy; que je feisse estat de son amitié, qu'il m'estoit obligé de beaucoup de bons offices qu'il avoit receu de moy et que l'amitié qu'il voyoit que led. s^r duc, qu'il tenoit pour son père, me portoit, l'obligeoit encores plus à s'affectionner à me faire plaisir; qu'il estoit pressé de tenir conseil ce matin, désirant que je demeure à disner avec luy, et qu'après disner il me mèneroit en son

1. *Responsions*, cautionnements, cautions.

2. *S'il échét*, s'il advient malheur.

cabinet, où il me donneroit tout loisir de luy dire ma charge. Sur quoy je m'en allay saluer mademoiselle de Bourbon¹.

Et ayant disné à la table dud. s^r duc de Bouillon, peu après il me print seul et me mena en son cabinet, où il me donna à lire les lectres dud. s^r duc ; désirant que, selon icelles, je luy déclarasse bien amplement et à loisir tout ce qu'il m'avoit commendé. Pour à quoy obéir je fei deux poinctz de ma charge : le premier fut des advis certains qu'avoit led. s^r duc des grandz préparatifz que faisoient mess^{rs} de Guyse pour la guerre, de leurs traictez en Flandres et Alemaigne, desquelz il estoit adverty à poinct nommé et l'en tiendrait adverty par moy ; qu'il désiroit séjourner près de luy à mesure qu'il en apprendroit ; que le roy d'Espagne estoit l'authieur de ceste tragédie pour se venger des entreprises faictes sur ses Pais-Bas par le roy et son frère, et, par mesme moyem, entreprendre sur l'Angleterre, sans empeschement du costé de France ; qu'à ce qu'il sçavoit au vray l'entreprise du duc d'Alençon estoit comme de neige fondue au premier soleil et cousteroit néantmoins bien cher à la couronne de France. Voilà pour l'advis.

Le second et principal poinct estoit concernant le bien des affaires dud. s^r duc de Bouillon, que les entrepreneurs de ceste guerre l'investissoient tant en France que dehors, de tous costez ; qu'il debvoit reconnoistre le peu de moyem qu'il avoit de soustenir leurs effortz, s'il leur en donnoit le moindre subject du

1. Catherine de Bourbon, fille du prince de Condé et de Marie de Clèves, était élevée à la cour de Sedan.

monde, joint à la mauvaise opinion qu'ilz avoient de ses places comme retraicte ordinaire de leurs ennemys ; que d'espérer aucun fruit de la protection du roy en ce cas il se tromperoit, en ce que le roy mesmes, à ce qu'il apprend, se trouvera bien empesché, voire contrainct de leur accorder toutes choses ; que d'attendre aucun secours du roy de Navarre il n'y avoit apparence, estant si peu de défense qu'il a pour soy-mesmes, si loing de luy qu'il seroit mort avant l'arrivée du médecin, quand bien la volonté dud. s^r roy de Navarre y seroit disposée, dont il ne se fault assurer pour hazarder tout sur ung si foible appuy, comme en ung coup de dé ; que, quant à ce qui touche la personne dud. s^r duc Casimir, il se sentoit, comme son tuteur, obligé à sa défense, et, comme son bon parent et amy très affectionné, à s'employer pour sa conservation, mais qu'il estoit bien empesché pour luy-mesmes et se préparoit pour ung affaire d'importance qui l'occuperoit ailleurs. Pourquoy le seul moyem qu'il luy sembloit rester pour sa conservation au milieu des tonnerres, qui estoient prestz d'esclater, estoit que led. s^r duc de Bouillon demeurast bien résolu de suivre le chemin de feu mons^r son père : n'offenser personne, ne retirer en son petit estat aucuns qui puissent donner subject de plainte et sur tous des gens de guerre de party contraire aux entrepreneurs, garder bien ses places et ne prendre party ny s'obliger à personne queleconque ; qu'en se gouvernant ainsy led. s^r duc espéroit avoir tousjours moyem d'adoucir par l'entremise de ses amys quelques petites aigreurs qui pourroient survenir, comme il n'y a si sage qui ne choppe, mais que faisant aultrement il estoit sans doute qu'il

ruineroit et luy et toute sa maison ; qu'à cet effect led. s^r duc le prioit de prendre bien garde à l'humeur de ses serviteurs, recongneust ceux qui presteroient l'oreille à quelque party et leur ostast toute charge, en laquelle ilz pourroient apporter de l'inconvénient à ses affaires, empeschant en somme ses serviteurs de tenir aultre chemyn que luy, ou, s'ilz le vouloient faire, leur donnast congé ; que c'estoit en somme le conseil et advis que led. s^r duc, son tuteur, avoit jugé nécessaire de luy donner en sa jeunesse, laquelle le pourroit esmouvoir à faire aultre chose, mays qu'il s'en donnast bien garde ; protestant, quant à luy, que si en se gouvernant aultrement mal luy arrivoit, il ne luy en pourroit imputer auleune faulte.

Ce jeune prince, n'ayant pas encores beaucoup d'expérience aux affaires du monde, se trouva fort estonné d'ouyr tel discours, et, bien que sa jeunesse feust fort difficile à persuader de demeurer coy et paisible en sa maison, si recongneut-il avec grandz remerciemens aud. s^r duc et à moy que c'estoit le vray conseil qu'il debvoit suivre. Et désira que j'en feisse pareil discours encores une fois à luy, en la présence de madame sa mère et de mons^r le comte, son frère¹, ausquelz l'affaire touchoit comme à luy ; et pour ce envoya appeller led. s^r comte. Et soudain qu'il fut venu me print par la main et, parlant aud. s^r comte son frère, me mena en la chambre de madame sa mère, de si bonne façon, qu'il ne parut poinct que ce feust pour affaire. Et entrez que nous feusmes, après avoir parlé en l'oreille

1. Jean, comte de La Mark, né en 1564, mort sans alliance en 1587, conduisant l'avant-garde de l'armée des reîtres.

à madame sa mère, elle donna commendement à la damoiselle d'Osquerke¹ de faire retirer tous ceux qui estoient en sa chambre. Et lors estans seulz, led. s^r duc de Bouillon mist ès mains de madame sa mère les lectres dud. s^r duc Casimir, qu'elle leut et bailla aud. s^r comte son filz pour lire, et tost après led. s^r duc de Bouillon me pria de réitérer les poinctz de ma charge, comme je fei de mesme ordre et en pareilz termes; et prins subject de leur déclarer les advis plus particulièrement que je n'avois faict jusques à la recherche dud. s^r duc par mess^{rs} de Guyse, à cet effect que led. s^r duc m'avoit chargé de dire comme de moy-mesmes, mayz quant au conseil je leur diz que je n'y pouvois rien adjouster. Lad. dame reprint lors les lectres et les baisa, louant Dieu de ce qu'il avoit mys au cueur de feu mons^r son mary ung si prudent conseil de choisir led. s^r duc Casimir pour tuteur à ses enfans, qu'il leur faisoit office de père et à elle de mary de les advertir de si bonne heure d'ung si grand orage et du moyem d'obvier à ce qu'il n'en arrivast auleun inconvenient à ses enfans ny à leur petit estat; qu'elle et eux l'en remercioient et vouloient remercier très humblement par leurs lectres, à la première occasion que j'aurois d'y dépescher, et luy en demeureroient très obligez toute leur vie, recongnoissans particulièrement en moy, qui en avois prins la peine, une bonne affection qu'elle et ses enfans n'avoient pas mérité de moy, mayz que j'advisasse en quoy ilz me pourroient faire plaisir et je congnoistrois en effect

1. La demoiselle d'Osquerke est signalée plus loin comme gouvernante de la princesse de Bourbon.

qu'ilz ne seroient poinct ingratz; et, puisque j'avois charge de demeurer en leur ville et de les advertir aux occasions, que je les veisse souvent et leur feisse part de ce que j'apprendrois, que de leur costé ilz regarderoient de bonne heure à disposer leurs affaires selon l'advis et conseil dud. s^r duc. Et, si je voyois qu'ilz y oubliassent quelque chose, ilz me prioient de les en advertir librement et m'en donnoient la puissance et hardiesse, saichant l'affection que j'avois au bien de leurs affaires.

Après ces discours, je les suppliy de ne communiquer ma charge à personne, les assurant que led. s^r duc traictoit de grandz affaires, bien résolu d'avoir soing d'eux comme de ses enfans en tout ce qui passeroit par ses mains pour l'utilité de leurs affaires. Ainsy le soir estant venu, led. s^r duc me ramena soupper avec luy et après soupper me feist conduire en mon logis, duquel je deslogé dès le lendemain et prins logis en la ville.

Et tost après, jè dressay une lectre aud. s^r prince, mon maistre, en termes couvertz, plaine d'assurance des poinctz qu'il m'avoit commendé, à l'effect desquelz on travailloit incessamment, dont j'avois veu faire les dépesches et dressé les instructions moy-mesmes. Et m'estois rendu en ce lieu pour y séjourner et tenir la main de près à toutes choses, signamment¹ à ce qui s'y doibt traicter pour luy, dont j'ay jecté les fondemens par une aultre négociation, bien que cela ait esté ung peu différé, à cause d'une aultre ouverture que j'ay trouvé en avant, à mon arrivée, au lieu d'où je viens,

1. *Signamment*, particulièrement.

plus avantageuse pour sa grandeur et le repos du royaume, s'il plaist à Dieu la bénir comme on en donne si bonne espérance, qu'il ne tiendra qu'à luy à ce que j'en ay apprins qu'elle ne réussisse. A laquelle ouverture, pour ne point donner d'empeschement, on a surciz le traité de ce lieu, m'ayant néantmoins esté donné charge de l'en asseurer et surtout de le faire bien souvenir de ne rien traicter de semblable avec ses voisins, s'il ne veult se laisser tomber aux filetz, desquelz il ne se dépestrera jamais qu'avec sa ruine; et, s'il faict le voyage qu'il m'a dict, avoir souvenance de toutes les choses qu'il m'a commendé d'asseurer de sa part, comme j'ay faict et veu faire une dépesche exprès en ce cartier-là vers celuy qu'il me deist vouloir envoyer quand il y seroit, affin de luy en rafraichir la mémoire; que les affaires de ceux qu'il sçait s'avancent fort, tant dedans que dehors le royaume, desquelz les autheurs et fauteurs espèrent une assurée diversion de la nuée qu'on a chassé chez eux, si elle dure tant, car on croit qu'elle s'en va esvanouyr d'ellesmesmes, tant elle est foible, mays que ceux qu'il sçait ne seront pas plus tost prestz que celuy qui m'a donné charge de luy faire ceste dépesche, lequel n'estime pas que l'année prochaine se passe qu'il ne face ce qui touche le lieu où il logea au faulxbourg delà l'eau, pendant le siège de La Fère; que de tout le progresz je l'advertiray, le suppliant aussy très humblement de me commender ce qu'il luy plaira que je face en toutes choses. C'estoit le sommaire de ma lecture.

Et, pour la faire tenir, au lieu de fier à mon homme, duquel l'arrivée eust descouvert quelque chose, je m'advisay de prier mademoiselle d'Osquerke, gou-

vernante de mademoiselle de Bourbon, de faire exprès une petite dépesche pour mad. damoiselle à mons^r le prince son père, et mettre dedans le paquet mes lectres, qui estoient de grande importance à son service, affin qu'elles tombassent seurement en ses mains propres, non que je doubtasse qu'aultre que led. s^r prince peust entendre ma lectre, mays affin qu'estant mal adressée elle n'engendrast quelque soupçon aux espritz de plusieurs qui estoient au guet sur ses actions. Ainsy fut faicte par moy ceste dépesche et envoyée par moy à Paris dans le paquet de mad. damoiselle.

Pendant mon séjour à Sedan, led. s^r duc de Bouillon me faisoit part de tous les advis qu'il avoit de France en général, que les affaires de mess^{rs} de Guyse s'avançoient fort, et de Flandres, par lectres de madame la princesse d'Orange¹, sa tante, que tout y alloit fort mal, que le duc d'Alençon ruinoit ses affaires et ceux de ses amis par mauvais conseilz, que mons^r le prince, son mary, n'avoit rien gaigné à tant travailler pour sa grandeur², sinon d'irriter davantage ses ennemis qui recherchoient sa vie à toute oultrance, et par déclaration et proposition publique du prix et salaire d'ung tel coup³, dont elle craignoit quelque grand désastre,

1. Charlotte de Bourbon Montpensier.

2. Il est certain que le prince d'Orange avait cru à la délivrance des Pays-Bas par le duc d'Anjou. Voyez l'*Hist. de la fond. des Prov. unies* par Motley, t. IV, p. 236 et suiv.

3. Le roi d'Espagne avait mis à prix la tête du prince d'Orange, promettant la fortune et la noblesse à son assassin (Déclar. du 15 mars 1580). Guillaume riposta par une *Apologie* qu'il présenta aux États-Généraux réunis à Delft le 13 décembre 1580, et qui fut imprimée l'année suivante. Voyez une étude de M. Gachard,

lequel il pleust à Dieu de destourner. Et peu de temps après cet advis, led. s^r prince, son mary, faillit à estre tué en Anvers¹; et ceste princesse sa femme en mourut d'appréhension², et luy ne vescu pas longtemps depuis. Et peu après l'entreprise dud. duc d'Alençon contre luy³, accortement descouverte et sagement évitée, il ne peult eschapper la mort violente de la main d'ung Bourguignon⁴, lequel s'estoit finement insinué aux homes graces du ministre Viliers, ayant la surintendance des espions, et, en servant d'espion, ayant acquis la confiance vers led. Viliers et par luy

sur ce sujet, dans le n^o 3 des *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*.

1. Le 18 mars 1582. à Anvers, un jeune homme d'origine basque. Jaureguy, commis de banque, attiré par l'appât du gain, tira un coup de pistolet presque à bout portant sur le prince, à la suite d'une fête offerte au duc d'Anjou. Le *Discours sur la blessure de Monseigneur le prince d'Orange* est généralement imprimé à la suite des éditions de l'*Apologie*. Voyez aussi le récit de Motley, t. IV, p. 449 et suiv.

2. A la suite de l'attentat de Jaureguy, le prince d'Orange passa plusieurs jours en danger de mort. Sa femme, Charlotte de Bourbon, ne put résister à ses angoisses. Elle fut prise d'une fièvre ardente et mourut le 5 mai 1582.

3. Le parti national accusa d'abord de l'attentat de Jaureguy le duc d'Anjou, présent à Anvers. Un examen des papiers de l'assassin par le prince Maurice d'Orange et Saint-Aldegonde, et l'arrestation de ses complices prouva que le crime avait été fomenté par le roi d'Espagne. Mais il en resta de la défaveur sur le duc d'Anjou. Voyez Motley, t. IV, p. 452.

4. Balthazar Gérard était de Vellefaux en Franche-Comté (Haute-Saône). Soudoyé et envoyé par le prince de Parme, il assassina Guillaume le Taciturne le 10 juillet 1584 à Delft. Voyez sur ce personnage et son crime deux mémoires de M. Gachard, l'un dans le n^o 9 du tome XX, l'autre dans le n^o 10 du tome XXIII des *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*.

en la maison dud. s^r prince d'Orenge, ce qui luy donna le moyem de faire le coup, ainsy que je l'ay entendu, car je n'y estois pas. Ce ministre Viliers, appellé Loiseleur¹ en son surnom, estoit excellent en sa charge; may's voulant embrasser ambitieusement les affaires du monde, il choppa comme plusieurs de ses compaignons et fut occasion de la mort de son maistre. Je luy ay souvent dict librement qu'il se faisoit un grand tort et anéantissoit sa réputation par ses conseilz d'estat, estant tousjours le premier d'advis de tuer et empoisonner, ce qu'il défendoit en sa chaire. Mays c'est le naturel de presque tous ces gens-là de vouloir tout faire et croire que tout leur est permis.

Ces advis me feirent congnoistre que j'avois prédit la vérité, quand j'avois dict souvent à Anvers, ès années LXXVIII et LXXIX, à ceux qui traictoient les affaires dud. s^r duc d'Alençon qu'ilz ne sçavoient qu'ilz faisoient et qu'ilz pourchassoient la ruine de leur maistre, lequel à ceste occasion me faisant depuis appeller de l'armée près Malines, où j'estois, avec led. s^r duc Casimir, à Montz en Haynault, où il estoit, par le comte de Lalaing, je m'en excusay, ne me voulant mesler de ses affaires, encores que de son mouvement il m'eust honoré d'une place de conseiller et secrétaire ordinaire en sa maison, dont je diz depuis les raisons au s^r de Simier en Angleterre, lequel les trouva pertinentes et deist que je leur avois tousjours prédit la vérité. Et, quant à ce qui touche led. s^r prince d'Orenge, j'avois souvent dict aud. Viliers, qui manioit tous ses affaires, que je m'estonnois où il avoit le jugement de

1. Pierre Loiseleur, s. de Viliers (t. I, p. 299, note).

fuir et rejeter injurieusement ses amis pour appeller led. s^r duc d'Alençon, duquel il ne se pourroit asseurer, et que je tenois pour certain qu'il ne passeroit pas long temps qu'il ne recherchast luy-mesmes ou feust cause par aultruy de la mort dud. s^r prince d'Orenge et de la ruine propre de luy-mesmes et de tous ses affaires, et que l'opinion qu'avoit led. s^r prince d'Orenge d'asseurer ses affaires, du costé de la court de France, luy cousteroit bien cher ; mays ilz y estoient tous deux respectivement si fort attachez qu'il estoit impossible de les en destourner. Sur lesquelz deux advis je respondy aud. s^r duc de Bouillon que c'estoient les deux mesmes advis qu'avoit led. s^r duc Casimir, le premier par les entrepreneurs mesmes, et l'autre par ung serviteur qu'il a à ses gages en Flandres, qui sçait et voit tout et en faict pareil jugement.

Environ Noël je receu lectres dud. s^r duc Casimir, m'assurant qu'il avoit advis de celuy qu'il avoit dépesché pour l'affaire dont j'avois dressé l'instruction, que tout s'y portoit bien et qu'il espéroit rapporter une résolution conforme à son désir, pourquoy il me prioit de ne m'esloigner ; que celuy qui estoit allé quérir le confident n'estoit encores de retour, s'excusant par lectres sur la difficulté qu'il avoit eu de trouver son maistre et le peu de loisir et de moÿen qu'il avoit lors pour faire eslection du confident désiré et de celuy qui devoit traicter de sa part en Guyenne avec mon maistre, mays qu'il pressoit et avanceroit tant qu'il luy seroit possible, le priant de ne rien innover cependant sur la dernière résolution de laquelle il espéroit bonne issue.

Peu de temps après et environ la fin de janvier, en

L'année 1583, arriva à Sedan le s^r de Russy La Place¹, venant de Languedoc, où il avoit laissé nostre maistre², qu'il m'asseura avoir receu le paquet de madamoiselle de Bourbon et tout ce qui estoit dedans. Et m'apporta lectres dud. s^r Sarrazin, qui me feirent congnoistre que led. s^r duc Casimir avoit comme moy juste occasion de doubter tousjours de la fermeté dud. s^r prince, car il m'asseuroit qu'il avoit faict tout debvoir de tenir la main à ce que luy. avions escript de Lautern, mays qu'il en désespéroit du tout; et tant s'en fault que led. s^r prince feist ce qu'il m'avoit promis qu'il establissoit tellement le duc de Mommorency (qui luy donnoit espérance d'espouser sa niepee de La Trimaille) dedans les villes, que luy-mesmes recongnoissoit bien tost après n'y avoir plus d'autorité. Et, bien qu'il l'asseurant tousjours de faire ce qu'il m'avoit commendé de dire de sa part, si n'y avoit-il aucune espérance, à son advis, et ne s'y falloit-il pas attendre, jugeant nécessaire que led. s^r duc Casimir en feust adverty, affin de faire seul ses affaires, sans plus deppendre d'aultruy; que led. s^r prince se laissant ainsy aller à tous ventz d'espérance se perdrait en fin, comme il avoit prins la hardiesse de luy dire à Nismes, où il s'estoit trouvé en telle

1. On trouve un s. de Russy au service de Henri IV en 1607, chargé de missions en Hollande, conseiller et maitre d'hôtel du roi (*Lettres de Henri IV*, t. VII, p. 216 et suiv.).

2. Condé, toujours jaloux du roi de Navarre et cherchant à lui échapper (duc d'Aumale, *Hist. des Condé*, t. II, p. 135), était venu à la fin de 1582 à Montpellier, où il fut rejoint par Montmorency (*Hist. de Languedoc*, t. V, p. 391). Il était à Nîmes le 25 janvier 1583 (Lettre de Condé à Nevers, f. fr., vol. 3350, f^o 42), et était rentré à Saint-Jean-d'Angély le 26 mars (Lettre de Condé à Nevers, *ibid.* f^o 66).

nécessité qu'il avoit faict ce tort à luy et à moy de contraindre le recepveur Berthelemy à luy délivrer une partye qu'il ne debvoit pas encores et qui estoit nostre, par sa propre volonté, dès lors qu'il partit de Mompeller; qu'il en avoit tellement serré les promesses qu'on ne les avoit peu trouver dedans mon coffre, et me les envoyroit pour adviser aux moyems de la faire restablir, me priant au reste avoir soing de luy en tout ce qui se passeroit près la personne dud. s^r duc Casimir, auquel il estoit très humble serviteur.

Ceste lectre fut cause que je prins peine de sçavoir à diverses fois dud. s^r de Russy plus particulièrement toutes choses. Et, comme il estoit de bon esprit, aymant la grandeur de son maistre, il ne me dissimula pas que, voyant ce qui se passoit au Languedoc et la honte qu'on faisoit aud. s^r prince en le rendant instrument de la ruine des affaires qu'il avoit eu tant de peine d'establir l'année précédente, il avoit trouvé moyem de se retirer pour ne voir l'estat misérable de ce pauvre prince, qui est encores tant plus malheureux qu'il ne reconnoist pas son malheur; et, quand il est en beau chemyn de bien faire ses affaires le moindre masque de contentement luy faict perdre. Et s'adressant plus particulièrement à moy : « Je sçay bien, deist-il, que vous avez faict vostre debvoir, au contraire; » me demandant s'il y avoit pas de mes lectres dans le paquet de Mademoiselle : « Il me semble, deist-il, que c'estoit vostre main, mays si tost que mons^r le prince l'eut leu, il la mist en ses chausses et personne ne l'a peu voir, ny Du Four mesmes qui en a esté bien marry; mays quelque chose qu'il y ait, je n'en veul rien sçavoir. Si vous puis-je assurer que ce

que je vous ay dict est vray et que jamais vous ne tirerez de ce prince parole sur laquelle vous puissiez faire fondement, dont je suis extrêmement marry. Quant à la somme qu'il a prins, que vous dictes estre vostre, je vous assure que sans cela je ne sçay qu'il eust faict, et ce a esté Du Four qui luy a faict faire, mays je croy que vous en serez remboursé d'ailleurs; et je ne vous sçaurois dire sur cela aultre chose sinon que nécessité n'a point de loy. » Et encores que je veisse les propos dud. s^r de Russy conformes aux lectres dud. s^r Sarrazin, si ne voulus-je pas me découvrir à luy quand il me deist qu'il ne vouloit pas retourner, et ne luy diz qu'ung mot : que, si nostre maistre se vouloit perdre, je ne l'en pouvois pas empêcher, et qu'y ayant faict mon debvoir je regarderois à ne me pas perdre avec luy; pour quoy l'an passé je n'avois pas voulu aller avec luy à Montauban.

Sur cet advis-là je me résolu de surceoir encores et attendre jusques à la foire de Francford, en mars; et voyant lors que led. s^r prince ne m'escripvoit point, j'adverty mons^r et madame de Bouillon de mon partement, lesquelz escripvirent par moy aud. s^r duc Casimir, l'assurans de suivre son conseil et le remerciais de tant de bons offices; et, quant à la recommandation qu'il leur avoit faicte de moy, qu'ilz me feroient tout plaisir, et, en sa faveur et recongnissance de ma bonne affection, me gratifieroient de tout ce que je pourrois désirer d'eux.

Je party au commencement de mars, portay avec moy la minute de ce que j'avois escript aud. s^r prince et les lectres dud. s^r Sarrazin, pour faire congnoistre aud. s^r duc l'estat de ce pauvre prince, affin que luy-

mesmes jugeast ce qu'il en pouvoit espérer et quelle reigle sur ung tel advis il debvroit doresnavant tenir en ses affaires. Et arrivay à Lautern le 6^{me} dud. moys de mars 1583, où je trouvoy led. s^r duc et Beutterich avec luy, ausquelz je fei voir mad. minute et les lectres dud. s^r Sarrazin, et fei entendre ce que j'avois de plus appris de la bouche dud. s^r de Russy, ayant remis à les en advertir jusques à ce temps-là, en espérance que led. s^r prince m'escriproit ou feroit sçavoir quelque chose ; et, n'en ayant aucunes nouvelles, j'avois jugé n'estre raisonnable de les laisser plus longtemps en incertitude de ce costé-là, lorsque led. s^r duc avoit à se résoudre sur les affaires d'importance qu'il avoit en main et dont il estoit recherché.

Je présentay aussy aud. s^r duc les lectres desd. s^{rs} duc et dame de Bouillon, avec une minute de ce que je leur avois dict de sa part, que led. s^r duc approuva ; et en désira avoir aultant de ma main, qu'il feist attacher aux lectres desd. s^r duc et dame de Bouillon ; et, quant au faict dud. s^r prince, ilz prindrent coppie des lectres de Sarrazin. Et me deist led. s^r duc Casimir qu'aussy bien n'avoit-il poinct encores veu le confident avec Malroy ny congneu qu'on eust fait vers led. s^r prince en Guyenne ce qui avoit esté résolu, qu'il en demeureroit sur ces deux pointz-là, pour ne rompre rien de sa part en cet affaire-là ; et s'ilz satisfaisoient au confident, il remettrait à entendre la response qu'auroit fait led. s^r prince au gentilhomme de Guyenne, et, selon cela, se gouverneroit ou seul ou avec led. s^r prince ; que ce qu'il en faisoit procédoit de l'amitié qu'il luy a jurée, mayz qu'il estoit défendu de faire plaisir à ung homme malgré luy ;

que le poinet dud. s^r prince estant voidé il regarderoit à se résoudre de ce que seul il auroit à faire pour la dépesche de Malroy, dont il seroit tousjours plus recherché, et seroit tousjours bien aise d'en avoir mon advis.

Quant à l'affaire de Colongne, lequel n'estoit fondé là-dessus, il estoit tout résolu de ce qu'il en devoit exécuter, désirant que je demeurasse quelque temps près de luy, pour ce qu'il en attendoit des nouvelles par le baron de Dhona qu'il y avoit envoyé de rechef; sur quoy il se résouldroit du temps auquel il luy commanderait faire venir ses colonelz, et, s'il estoit proche, me retiendroit, sinon me diroit, le jour que je retournerois de Sedan, où cependant je pourrois apprendre quelque chose dud. s^r prince. Je luy dis que je desirois aller à Francford et qu'à mon retour je recevrois ses commendemens, et que peult-estre led. s^r baron retourneroit pendant la foire et Malroy aussy avec le confident, ce qu'il trouva bon. Et escripvit à ma requeste au magistrat de Francford pour les bagues dud. s^r prince, affin de ne luy faire ce tort qu'elles feussent vendues ny mises hors de leurs mains; qu'il n'y avoit que six moys que led. s^r prince avoit failly à payer; qu'il avoit de grandz affaires et dignes de tout support, et qu'il se présenteroit quelque occasion où peult-estre se trouveroit moyem de payer et les retirer; lesquelles lectres il me délivra avec adresse au docteur Chanbourg, son conseiller, pour me servir au besoing en la conduite de cet affaire. Et de fait led. s^r due disoit vray, car, si led. s^r prince eust esté bien résolu sur ce qu'il m'avoit commandé, on eust traicté quelque chose plus qu'il ne falloit à retirer ses bagues

et les luy rendre ; mays il falloit passer outre premièrement au faict de Malroy et du confident. Ainsy j'allay à Francford où j'empesché la vente desd. bagues et y trouvay beaucoup de mauvais advis des affaires du duc d'Alençon et du prince d'Orenge.

.....
 Nous supprimons ici un assez long passage qui ne contient qu'une nouvelle démonstration de la nécessité, pour le parti huguenot, de soutenir l'archevêque de Cologne. Après avoir raconté son retour de Francfort à Lautern, auprès du duc Casimir de Bavière, La Huguerye nous apprend que, aussitôt après son arrivée, ce prince lui donna une mission auprès du duc de Bouillon, afin de le décider à prendre part à la guerre doctorale¹. Le passage supprimé commence dans le manuscrit au f^o 494 et finit au verso du f^o 495.

Et incontinent après je montay à cheval et arrivay à Sedan le xxii avril aud. an 1583, où j'allay le lendemain trouver led. s^r duc de Bouillon, pour ce que je désirois le faire escrire à mon maistre, pour luy donner subject de se bien asseurer de ce que je luy en avois dict. Et luy présentay les lectres dud. s^r duc, lesquelles ayant leu et veu qu'il y en avoit pour sa mère, estant adverty que sa table estoit couverte, il me mena soupper avec luy, remettant après soupper à entendre ma créance, pour de là me mener à sa mère ; ce qui fut faict le soir mesmes ; les advertissant que je dépeschois mon homme vers mon maistre, [que]

1. L'expédition de Casimir de Bavière en faveur de Gebhard Truicksess, électeur de Cologne, fut appelée la *guerre doctorale*, parce que Beutterich, qui la conduisait réellement, était un homme de robe et non pas un capitaine. Voyez plus loin, p. 224.

s'il leur plaisoit luy escrire, je luy ferois seurement tenir leurs lectres.

A ma créance, telle que dessus, ilz me feirent response qu'ilz ne sçavoient par quelz moyems reconnoistre l'obligation qu'ilz avoient aud. s^r duc, qui se souvenoit d'eux et de leurs affaires à toutes occasions; qu'ilz regarderoient soigneusement à ce qu'ilz pourroient avoir à demander¹ avec le duc de Clèves, sans découvrir l'occasion, et en feroient dresser des articles, qu'ilz me donneroient pour faire tenir aud. s^r duc. Je leur diz que j'en serois le porteur, et, s'il leur plaisoit s'en reposer sur mon affection à leur service, estant en ce voyage-là près dud. s^r duc, comme il m'en a prié et requis mon maistre de m'en donner licence, j'y ferois mon devoir. Et quant aux lectres de mon maistre, je désiray qu'elles feussent seulement plaines d'amitié, se remectant sur moy des nouvelles de ces cartiers, affin que, si elles se perdoient, cela ne leur peust nuire; ce qu'ilz trouvèrent bon et les déclarèrent telles. J'adverty aussy mademoiselle d'Osquerke², affin d'escrire pour les affaires de la maison de mademoiselle de Bourbon.

Et ayant toutes ces lectres je dressay les miennes doubles, l'une pour le fait des bagues, qui estoient la couverture du voyage de mon homme pour le dire ainsy à tout le monde et faire tomber ces lectres-là ès mains du secrétaire pour le croire ainsy et y faire

1. *Demander avec le duc*, c'est-à-dire réclamer au duc.

2. Famille flamande dont plusieurs membres étaient au service du prince de Condé. Le 4 août 1578, celui-ci écrivait au duc de Montpensier une lettre de créance en faveur du s^r d'Osquerke qu'il envoyait en mission auprès de lui (f. fr., vol. 3326, f. 41).

response; et l'autre lectre, que led. s^r prince devoit garder devers luy, estoit de telle substance que je luy avois escript l'hiver passé, de tous les poinctz que j'avois traicté de sa part avec son amy; que le point de la ville au faulxbourg de laquelle il logea delà l'eau, en retournant d'Angleterre, est résolu et s'exécute à la fin de cet esté, dont j'ay charge de l'asseurer par les lectres de créance, que je luy envoie, et le supplier, comme je fais très humblement, de me permettre de faire ce voyage pour le contentement de son amy, qui le désire et m'en a fort pressé; que le point du lieu où je suis est assuré, ainsy qu'il le sentira assez par les deux autres lectres que je luy envoie, sans en dire davantage, ny de ce qu'on veult faire en ce voyage pour l'avantage de tel party, dont je traicte icy avec ceux qui luy escripvent, mayz que cela a esté remis jusques après avoir veu que deviendra une autre ouverture de bien plus grande conséquence et sans comparaison plus avantageuse pour sa grandeur et le repos de ce royaume, dont il a esté si avant traicté en trois voyages faitz exprès vers son amy qu'il ne reste qu'à reconnoistre une condition, laquelle depend entièrement de sa volonté et inclination; pour laquelle sonder, avant que les cartes se meslent davantage, il y a gentilhomme catholique de qualité en Guyenne, choisy et deputé exprès pour le saluer comme en passant par S^t-Jehan¹; et s'il reconnoist

1. Condé avait passé en Languedoc le mois de janvier 1583. A la fin de février il était à Nérac; il y resta plusieurs jours et partit pour Saint-Jean-d'Angely en annonçant l'intention de revenir à Nérac (Lettre autog. de Ségur-Pardaillan à Matignon, f. fr. vol. 3351, f^o 71). Voyez la note 2 de la page 209.

en ses discours argument de tant espérer de luy qu'il soit pour donner ce qu'on désire au repos de la France, passer plus oultre et en traicter confidemment avec luy, seul à seul ; et, ce poinct-là résolu, lequel il apprendra dud. gentilhomme, entrer en l'exécution de tous les aultres poinctz, lesquelz sont desjà asseurez ; que tout cecy a esté résolu au troisième voyage par le confident, amené à cet effect, qui a prins serment de n'estre descouvert ny le gentilhomme de Guyenne ; et que tout ce que j'ay peu apprendre de luy est qu'il est intime amy du s^r baron de Monguyon, l'humour duquel ayant recongneu en son service j'espérois qu'il y pourroit servir ; que c'est ung poinct principal, duquel luy seul et non aultre peult résoudre, n'ayans son amy ny moy voulu toucher à ce poinct-là ; et ce qui en fait micux espérer est qu'aussy bien on l'a du tout spolié de la congnoissance des affaires ; mesmes en la province la plus forte et où il avoit la meilleure part, on a fait que luy-mesmes a revestu cet hiver ung aultre de son auctorité, contre ce que par moy il avoit asseuré, dont on est bien esbahy, craignant fort que cela n'ait esté fait à intention de passer plus oultre avec sa voisine¹ ; ce que s'il fait, contre la congnoissance héréditaire qu'il doit avoir que jamais de ceste maison ne procéda que ruine à la sienne, le comble du malheur se verroit en sa propre personne ; que j'avois attendu jusques à Pasques sa response à mes premières lectres pour me gouverner selon ses commemens, mays que, n'en ayant poinct eu, son amy, qui espère du voyage qu'il fera cet esté ung grand accrois-

1. Charlotte de la Trémoille.

sement de crédit, moyens et auctorité, pour faire pancher la balance du costé où il se joindra, a désiré, pour n'oublier aucun office de son amitié, que je luy feisse encores ceste recharge avec ses lectres de créance.

Les aultres lectres connues estoient pour le faict de ses bagues, desquelles j'avois empesché la vente, comme il m'avoit commendé, par le respect des lectres que son amy en avoit escript au magistrat de la ville où elles sont, en espérance d'avoir bientost le moyem de les retirer et les luy porter, s'il mesnageoit bien l'occasion du gentilhomme qui doibt parler à luy, et de faire plus que cela; que ses créanciers de Strasbourg s'en estoient retournez bien marriz, sans rien faire; que tout le mal qu'il y a en cet affaire de ses bagues ne provient que de Banos, qui, de ministre estant devenu banquier, aux despens de ses bagues, brouille tout et veult tirer d'ung sac deux moustures. Et quant aux nouvelles, qu'il doibt avoir entendu comme tout va mal en Flandres et que Dieu a faict beaucoup pour luy de n'estre chargé de la lieutenance misérable du duc d'Alençon. Et, quant à la personne du prince d'Orenge, qu'il a payé la faulte qu'il a faicte d'avoir mesprisé luy et son amy, pour appeller le duc d'Alençon, qui est cause de sa ruine, n'ayant rien tant recherché que sa mort en l'entreprise d'Anvers¹; que les Espaignolz disent tout hault que, bien que Dieu

1. Le 17 janvier 1583 le duc d'Anjou avait essayé par surprise de se rendre maître de la ville d'Anvers ainsi que de quelques autres villes flamandes. Voyez la note 3 de la page 195. On conserve dans la collection Dupuy (vol. 158) une curieuse lettre de Bodin, datée du 21 janvier 1583, sur cet événement.

ait faict esvanouyr les entreprises du roy et de son frère¹, si en auront-ils bientôt la révenge, au double pour le moins, car la vérité est que tout est conclud avec ceux qu'ilz ont gagné dans le royaume, et que j'ay veu à Francford les colonelz assemblez pour adviser à faire leur levée; mays que tout cela se dissipera pour son regard et se convertira en sa grandeur, s'il se peult accommoder avec le gentilhomme de Guyenne, au poinct sur lequel il le sentira et recherchera principalement.

Ayant dressé ceste dépesche-là, je fei partir mon homme le premier de may et luy fei prendre son chemin par Chartres, pour sçavoir l'estat des affaires de nostre maison et pour ce que le chemin est plus couvert. Et pendant son voyage je dressay mon équipage pour partir incontinent après son retour, me doubtant bien que led. s^r duc Casimir me retiendroit près de luy, pour si peu de temps qui resteroit à monter à cheval après sa capitulation. Et visitant souvent led. s^r duc de Bouillon, à son mandement, je le faisois resouvenir de regarder à ses affaires pour Clèves, affin que tout feust prest pour la S^t Jehan, d'autant que je n'espérois pas retourner; ce qu'il m'asseuroit de faire. Me faisant part des advis qu'il

1. Henri III n'épargnait rien pour éloigner de lui tout soupçon de complicité dans les entreprises de son frère en Flandre. Peu de jours après la *Folie* d'Anvers, il envoya l'évêque de Vannes au duc d'Anjou pour lui conseiller de retourner en France, et au duc de Parme pour décliner toute responsabilité dans le coup de main du 17 janvier. La minute originale de l'instruction confiée à l'évêque de Vannes est conservée dans le f. fr., vol. 3396, f^o 26.

avoit de France et Flandres, il me communiqua certain affaire de quelque grande somme à luy deue par les bourgeois de Liège, à cause du feu s^r cardinal de La Mark¹, son prédécesseur, évesque dud. lieu, pour apprendre de moy si en cela il pourroit être favorisé dud. s^r duc.

Je luy conseillay de faire mémoires bien amples de toutes choses, touchant ce cartier-là, et que je n'oublierois rien de ce qui se pourroit exécuter, selon son désir; que, si nous passions l'eau, peult-estre feroit-on quelque chose avec ceux de Liège, mays que le principal poinct, auquel je voyois qu'il ne pensoit pas, estoit que, si pendant les armes dud. s^r duc il arrivoit quelque accident au duc de Clèves, prince d'Empire, n'ayant enfans masles² ny frères, regarder à faire valoir en sa personne les droietz et privilèges des fiefz masculins et principaultez d'Empire, qui vont toujours aux masles, excluans les femelles, et qu'estant ceste coustume invétérée et observée de tout temps,

1. Évrard de La Marck, fils de Robert I^{er}, duc de Bouillon, et de Jeanne de Marli, élu évêque de Liège en 1505 et cardinal, s'était d'abord mis sous la protection de la France et servit fidèlement Louis XII et François I^{er}. Mais en 1518, uni à Robert de La Marck, son frère, il passa au service de l'Espagne et contribua à l'élection de Charles-Quint à l'empire. Il mourut à Liège le 16 février 1538.

2. Le duc Guillaume de Clèves eut deux fils : l'aîné, Charles-Frédéric, mourut à Rome le 9 février 1575; le second, Jean-Guillaume, qui lui succéda, fut d'abord évêque de Munster, puis obtint du pape l'autorisation de se marier après la mort de son père; il mourut le 25 mars 1609 sans laisser d'enfants, bien qu'il ait eu deux femmes. On voit par ce passage des *Mémoires* de La Huguerye que, dès l'année 1583, on ne pensait pas qu'il fût en état d'avoir une postérité.

à icelle ne pourroit préjudicier ce qui avoit esté traicté par le feu duc Guillaume avec l'empereur Charles V^e 1, pour le retour de ses estatz, ny le traicté secret qu'on prétend estre fait en faveur des masles descendans des filles à faulte d'hoirs masles directz; que led. s^r duc de Bouillon portoit le nom et les armes plaines de la maison de La Mark²; et, en estant issu en droicte ligne, y avoit droict de succession, selon lad. coutume, principalement³ au prince d'Aremberg⁴, qui ne procède que d'une fille, issue de La Mark; que c'estoit le principal poinct auquel pensoit led. s^r duc Casimir, quand il l'avoit adverty par moy de penser à ses affaires, comme je l'avois bien recongneu, sans m'en parler ouvertement, d'aültant que cela doibt venir de luy; que je serois d'advis, soubz son bon plaisir, d'en faire faire une consultation secrète à Paris par quatre fameux advocatz et en avoir leur avis par

1. Charles-Quint, après le traité de Venloo, accorda à Guillaume, duc de Clèves, la main d'une de ses nièces, Marie d'Autriche, fille de Ferdinand, roi des Romains (17 juillet 1546). En faveur de ce mariage il concéda par lettres patentes aux futurs époux, s'ils n'avaient que des filles, le droit de les faire héritières de « tous fiefs, principautés, comtés et pays, fiefs du Saint-Empire. » Une copie de ces lettres est conservée à la Bibliothèque nationale (f. fr., vol. 3175, fol. 145).

2. *Principalement*, de préférence à.....

3. La maison de Clèves et la maison de Bouillon étaient issues toutes deux de la maison de La Marck. C'est de cette origine commune que La Huguerye prétendait faire découler, au profit des Bouillon, un droit de succession au duché de Clèves tombé en déshérence.

4. Le comté d'Aremberg était passé en 1298 dans la maison de La Marck par le mariage d'Engilbert, comte de La Marck, avec Mathilde, héritière de la maison d'Aremberg. Les cadets de La Marck restèrent en possession de la terre d'Aremberg.

escript signé d'eux; et au mesme effect il luy seroit aussy expédient de rechercher par quelque gentilhomme clévois des siens, comme Ketler, l'amitié des plus autorisez et signalez gentilzhommes des païs du duc de Clèves, sans descouvrir son intention et comme en les visitant, affin que ce cas advenant ilz se rendissent favorables à ses droitz pour conserver tout cet estat-là à la postérité masculine de leurs princes et éviter la distraction qu'en pourroient prétendre les gendres¹, à la ruine de l'estat; qu'estant garny de tout cela et led. s^r duc Casimir suivy de 6,000 chevaux et 10,000 hommes de pied, qu'il faisoit estat de lever, avec douze canons de l'électeur de Colongne, qui sont à Bonne, et ses forces particulières, en logeant delà le Rhin dans les comté de La Mark et duché de Bergues, qui seroient suiviz aisément des deux autres estatz de Clèves et Juliers, venuz à la maison de La Mark par mariages, il pourroit, le cas susd. advenant, exécuter quelque chose en sa faveur et y faire aussy incliner l'électeur de Colongne, en favorisant par luy ses affaires, comme il peult; et se maintiendrait cela de

1. Ce n'étaient pas les gendres du duc de Clèves qui devaient revendiquer sa succession, mais les gendres de sa fille aînée, Marie-Éléonore, qui avait épousé Albert-Frédéric de Brandebourg, duc de Prusse. Après la mort de cette princesse, en 1608, et celle de son frère, Jean-Guillaume, en 1609 (voyez la note 2 de la page 220), les gendres de la duchesse de Prusse, les marquis de Brandebourg, duc de Neubourg, duc de Deux-Ponts et marquis de Burgaw se disputèrent l'héritage de Clèves les armes à la main. La guerre, à laquelle la France et l'Espagne prirent part, se prolongea avec des alternatives diverses jusqu'à la signature du traité des Pyrénées, en 1659, qui consacra le partage de l'ancien duché de Clèves entre les maisons de Brandebourg et de Neubourg.

tant plus facilement que led. s^r duc espéroit par le moyem de ceste guerre monter à une autorité en l'Empire, qui luy donneroit encores plus de moyem de le conserver.

Quand je luy eu faict ceste ouverture, à laquelle il ne pensoit pas, comme jeune prince et peu expérimenté ès affaires du monde et de sa propre maison, il me feist mille caresses et promesse de bien recongnoistre ung tel service que je luy offrois, dont il communiqueroit confidemment avec sa mère. Mais je le priay surtout de n'en parler point au ministre Capel¹ et aultres, qui gasteroient tout; qu'il avoit le s^r de Nulli et le président Lalouette² pour ses armes et la justice, dont il se pourroit servir avec silence et moyennant serment de ne rien esventer, et sans toutefois leur déclarer l'entreprise. A quoy je le laissay meurement penser et à son aise. Et en me retirant me donna mille assurances de son amitié, me confessant ouvertement qu'il n'avoit pas ung serviteur capable de telz affaires. Je luy adjoustay, en l'esclaircissant aultant que je pouvois, sans découvrir le fondz, que cela advenant il seroit comme j'ay dict plus aisé à conserver, joignant par le duché de Bergues terre à terre aux fiefz palatins, desquelz le seigneur, qui est l'électeur Ludovic, est caduc et maladif, et, venant à décéder, comme il ne la peult faire

1. Jacques Cappel, s. du Tillon (t. I, p. 216, note).

2. François de l'Alouette, s. de Trignicourt, né à Vertus en Champagne vers 1520. D'abord bailli du comté de Vertus dès 1540, il passa à Sedan vers 1568 et fut chargé de réformer les coutumes juridiques du duché de Bouillon. En 1577 il était président du Conseil souverain de la principauté. Il mourut vers 1602.

longue, la tutèle du filz et administration de l'électorat et estat palatin apartiendroit légitimement aud. s^r duc Casimir, qui auroit lors encores plus de puissance de l'assister tant d'autorité que de force en l'Empire, comme son tuteur ; et en tout cas il adviseroit d'en faire avec led. s^r duc pour le mieux, et pour ce je prenois la hardiesse de luy conseiller de se disposer tousjours à luy complaire et suivre ses conseilz, ce qu'il promist faire. Et plus il y pensoit, plus y trouvoit de fondement, led. duc de Clèves, en l'estat et incapacité qu'il est, estant subject à mille inconveniens ; me priant d'asseurer Beutterich comme il m'asseuroit que, s'il en réussissoit quelque chose, il nous rendroit contens à bonnes enseignes, ce que je luy promis de faire, l'assurant que Beutterich, devenant de docteur colonel¹, en ce voyage, d'ung bon régiment françoys, luy pourroit aussy faire ung bon service. Et toutes les fois qu'il me communiquoit les advis qu'il avoit du progres des affaires de ceux de Guyse, je luy remettois devant les yeux le conseil dud. s^r duc Casimir, pour le suivre sans prendre party ny offenser personne ; et que, s'il y avoit quelque petite aigreur, les armes que led. s^r duc alloit prendre, qui le feroient encores plus chaudement rechercher, et l'autorité, en laquelle il espéroit bientost entrer, luy donneroient le moyem de l'advertir, pourveu qu'il ne mist point le feu aux estoupes, ce qu'il m'assura avec grand serment de ne faire et de se gouverner entièrement selon le conseil que je luy avois apporté.

1. Beutterich est désigné par l'ambassadeur Sidney sous le sobriquet de *docteur écuyer* (Groen van Prinsteren, *Annales de Nassau*, t. VI, p. 376, 377 et note).

Sur la fin dud. mois de may, mon homme retourna de S^t-Jehan et me rapporta lectres dud. s^r prince aud. s^r duc Casimir et à moy, avec aultres lectres à mons^r et à madame de Bouillon, que je leur présentay, plaines d'assurance de son amitié, dont ilz avoient ung bon gage en leur maison, qui estoit Madamoiselle sa fille, pour laquelle aussy il faisoit response à sa gouvernante. Et, me demandant led. s^r duc de Bouillon quelles nouvelles j'avois dud. s^r prince, je m'excusay sur ce que je n'avoys pas encores ouvert mes lectres, lesquelles je trouvoy plaines d'assurances accoustumées dud. s^r prince, en mesmes termes que je luy avois escript, et de sa propre main, n'ayant communiqué à personne de cet affaire et ayant enfermé mes lectres devant mon homme, en son petit coffre de secretz; me disant led. s^r prince, par ses lectres, qu'il n'avoit rien faict au préjudice de ce qu'il m'avoit dict l'an passé, où il avoit esté, et qu'au besoing on le congnoissoit; que, si on avoit tasché à se servir de luy en ceste négociation-là pour luy nuyre, il espéroit y avoir au contraire raccommodé ses affaires sans s'engager ny à sa voisine, dont il estoit plus loing que devant, ny à autre chose quelconque; et qu'à cela le confortoient les deux lectres que je luy avois envoyé du lieu où j'estois, ausquelles il faisoit response de sa main, comme à son amy, lequel il asseuroit de faire ce que je luy avois dict de sa part, me commandant de l'en asseurer encores; qu'il faisoit partout bonne mine, may que là estoit son cuer; qu'il estoit bien marry de ne sçavoir le nom du gentilhomme dont je luy escripvois; et, s'il le congnoissoit, il ayderoit à le faire approcher de luy, en toute assurance, et qu'à

faulte de cela, il se servira de l'enseigne que je luy ay donné de l'amitié du baron de Monguyon, lequel il mandera ; et, sans luy découvrir pourquoy, s'enquerra fort particulièrement de luy quel gentillhomme de ceste qualité il a pour amy, en ces cartiers de Guyenne, affin qu'il y pense et le recongnoisse accortement¹ pour sentir le subject de sa charge, plus avant que je ne luy escripvois, affin de s'y disposer ; que de ce qui en réussiroit il m'advertiroit ; me commendant au reste de faire tout ce que son amy voudra, qu'il aura aultant agréable comme si c'estoit pour son exprès service, et de tenir près de luy la main à toutes choses, l'advertissant à toutes occasions de ce qui se passera, et de pourvoir tousjours à la conservation de ses bagues, au desgagement desquelles il donneroit ordre ; se sentant beaucoup obligé aux bons offices qu'il a receu de son amy, en cet affaire-là ; voulant pour la fin que je l'assure tousjours qu'il ne manquera rien de sa part, mays qu'il désireroit que ces affaires-là ne trainassent pas longtemps, pour éviter aux descouvertes² et fermer la bouche à tous ceux qui le voudroient solliciter à aultre chose, estant incessamment tourmenté de divers endroitz par telles importunitez.

Après qu'il eut faict ceste lectre, ung soir, ayant faict mine de se coucher pour faire retirer tout le monde, il la délivra à mon homme, luy commendant d'estre encores deux jours près de luy, puis monter à cheval, sans dire mot à personne, comme il feist. Et n'y eut jamais homme qui en eust congnoissancee.

1. *Accortement*, adroitement.

2. *Descouverte*, découverte.

bien que plusieurs s'enquissent de moy, où j'estois, que je faisois et pourquoy je l'avois envoyé, ausquelz il respondoit que c'estoit pour les bagues; ce qui ne contenta pas les curieux, qui en estoient en grand soupçon, lequel alla jusques au roy de Navarre par le moyem de ses espions, sans toutefois avoir peu asseoir aulecun jugement jusques à ce que led. s^r duc feust en armée; qui luy feist croire qu'il y avoit de l'intelligence entre luy et mon maistre, laquelle à son acoustumée il interprétoit tousjours à son préjudice et en augmentoit sa mauvaise volonté envers luy, quelque respect et honneur que led. s^r prince luy portast, et nonobstant l'extrême patience qu'il avoit de se voir par luy despouillé de l'authorité qui luy avoit esté solennellement donnée par eslection et privé de la congnoissance des affaires, spécialement de la court, où il avoit de secrètes confidences; qui fut cause que led. s^r prince commenda à mon homme de partir ainsy inopinément pour éviter surprise.

Je laissay reposer le cheval de mon homme huit jours. Et cependant pressay la dépesche dud. s^r duc de Bouillon, qui estoit trop long et mal servy en la recherche de ses affaires, dont enfin il me donna ung mémoyre, duquel l'article principal estoit celuy dont je luy avois fait ouverture, lequel comprenoit toutes choses et demeuroit couvert sans expresse déclaration, et me délivra ses lectres et de sa mère avec mille assurances de recongnoistre tant de bons offices de moy. Il feist partir aussy devant moy le s^r de Schelandre-Videbourse¹, pour aller en Clèves visiter le duc

1. Robert de Thin, baron de Schelandre (*Mémoires de la Ligue*,

et ses amys, sans luy avoir rien déclaré du secret ny du voyage dud. s^r duc Casimir, que led. Videbourse apprint depuis et en advertit son maistre, qui le sçavoit mieux que luy, ce qu'il ne sçavoit pas, mesmes ce qu'il faisoit en Clèves.

Et ayant prins congé desd. s^r et dame de Bouillon, je party de Sedan le XII^e juing, affin d'estre près dud. s^r duc Casimir avant l'arrivée de ses colonelz. Et arrivay le XVI^e à Lautern, où je le trouvoy de loisir, luy présentay les lectres de mon maistre et les miennes, qui en estoient l'interprétation, que je luy fei entendre; dont il fut très joyeux, mays ne s'en pouvoit toutefois assurer, me disant ces mots : « Vaille que vaille, nous ferons nostre debvoir envers luy; et, s'il manque à soy-mesmes, à son dam, la pelotte sera recueillie par aultres! »

Je luy présentay aussy les lectres desd. s^r et dame de Bouillon, luy faisant voir le mémoyre qu'ilz m'avoient délivré, duquel n'entendant pas l'article dernier remis sur moy, je luy déclaray; et lors il me deist : « Voilà comme on se rencontre quelquefois en ses jugemens; c'estoit là le seul subject qui m'avoit meu de vous charger de ceste créance; à bon entendre il ne fault qu'un mot. » Je répliquay que si j'en eusse ouvert le propos aud. s^r duc de Bouillon ny luy ny les siens ne s'en feussent pas advisez. « Il fault,

t. III, p. 565), gouverneur de la ville et du château de Jamets, combattit avec vigueur la Ligue et arrêta au siège de Jamets, en 1589, toutes les forces du duc de Lorraine. La Noue le considérait comme un des meilleurs capitaines du parti du roi de Navarre (Amyraut, *Vie de La Noue*, p. 321). L'épithète *Videbourse* est un surnom, dont nous ignorons l'origine.

deist-il, excuser la jeunesse ; nous nous gouvernerons en cela, selon le temps ; et si tost que j'auray advis de mes colonelz qu'ilz seront en chemyn, nous les irons attendre à Freidelzheim, et faictes bonne mine. Je vous feray seoir au hault bout de la table, près de moy, et serez souvent avec moy en ma chambre, et serez cause que j'auray cent mille florins de bon marché d'eux, dont je vous reconnoistray, leur faisant entendre que vous avez charge, comme il est vray, de venir vers moy pour y attendre les derniers commendemens, affin de succéder à ceste guerre de Colongne¹. Ilz vous congnoissent et vous aiment ; vous me servirez beaucoup pour jouir d'eux. » Et, me voyant en chemin avec luy sur des chevaux travaillez. « Je vous en veux, deist-il, donner d'autres » ; qui me servirent bien avec ung aultre roussin qu'il me donna depuis en Clèves.

Estant arrivez à Freidelsheim, le xx^e, et y attendant lesd. colonelz, il receut advis de Lautern qu'il y estoit arrivé ung gentilhomme françois seul, qui avoit affaire à luy ; et pour enseigne feist dire que c'estoit celuy qui estoit la dernière fois venu avec Malroy. Et led. s^r duc y envoya Beutterich qui l'amena à Freidelzheim, où il luy deist qu'il luy vouloit faire carhous² avec ses colonelz et moy, sans nous congnoistre l'ung l'aultre ; car, à la vérité, je le vey plusieurs fois et ne le congneu point. Il estoit seul et avoit laissé son homme en chemin, de sorte qu'on ne pouvoit rien apprendre de luy que par luy-mesmes. C'estoit ung

1. La guerre de Cologne est la guerre doctorale. Voyez la note de la p. 214 et le récit de La Huguerye, p. 247 et suiv.

2. *Faire carroux*, boire.

homme de belle apparence et sage en ses propos. Il fut bien esbahy, après avoir faict sa charge, quand led. s^r duc luy deist qu'il le désiroit traicter en bonne compaignye; qu'il ne craignist rien, il ne seroit écongneu de personne; qu'il me verroit, mays que je ne le congnoissois poinct; et qu'il luy feroit voir la response sur le poinct du gentilhomme de Guyenne; dont il fut fort aise, estant une partye de l'occasion de son voyage, affin d'y donner ordre de nostre part pour y disposer led. s^r prince et faciliter la négociation, avec ce que led. s^r duc avoit désiré son retour en ce temps-là, pour voir ses préparatifz et s'en servir à avancer l'affaire par le moyem de ses armes; et pour ce luy deist qu'il luy feroit voir des compaignons de bonne volonté, qui ne demandent que playe et bosse.

Ce gentilhomme, sage et accort, fut bien aise de voir ce mesnage et y demeura volontiers, estimant, sur les termes où il en estoit avec led. s^r duc Casimir, qui estoit fin et mettoit toute pierre en œuvre, que ce seroit une bonne nouvelle à son maistre d'entendre que ce prince, avec lequel il estoit sur le poinct d'estraindre une grande confidence¹, feust si prest de monter à cheval et faire des effectz dont il peust tirer prouffit; ne saichant pas, comme il ne sceut jamais, pourquoy c'estoit, ear en Alemaigne on traicte les affaires avec ung grand et profond silence. Nous estions souvent à la table près l'ung de l'autre, mays je ne le peu jamais recongnoistre. J'avois aultresfois imaginé La Scurre, serviteur secret du duc de Guyse, comme

1. C'est-à-dire avec lequel il était sur le point d'entrer en affaire intime.

on me l'avoit figuré; et me disoit-on qu'il commençoit desjà à voyager par l'Alemaigne pour le service de son maistre; mays je ne pouvois juger que ce feust luy, car il avoit mine d'ung gentilhomme de bon lieu et bien versé aux affaires.

Ainsy nous passames le temps jusques au jour S^t Jehan; et le lendemain ses colonelz et reittermaitres arrivèrent pour la cavalerie seulement, car led. s^r duc pourvoyoit d'ailleurs à ung fort régiment d'infanterie alemande qui feist monstre de 4500 hommes; d'ung régiment de 2000 harquebuziers françoys, soubz la charge du s^r Beutterich, qui changea lors sa plume en une espée et fut cause qu'on appella ceste guerre *doctorale*; et ung pareil régiment de Walons, que le commissaire Schregel¹ n'ayant peu obtenir, l'Alemand taschoit de commender; avec ung aultre régiment françoys du s^r Thomas de Créange². Les deux premiers jours se passèrent en bonne chère; et puis ilz vacquèrent à leur capitulation, laquelle, voyans lesd. colonelz ce gentilhomme et moy, acceptèrent sans difficulté telle qu'il pleut aud. s^r duc, en espérance d'estre récompensez aux estatz et soldes estrangères; dont il les repaissoit. Sur quoy, me congnoissans de

1. Schregel, capitaine allemand, faisait partie de l'expédition des reitres en France, en juillet 1587. C'est lui qui sauva les restes de l'armée allemande, après le combat d'Auneau (*Mémoires de la Ligue*, t. II, p. 228). Voyez le t. III des *Mémoires de la Huguerye*.

2. Thomas, comte de Créange, capitaine d'origine allemande (*Lettres de Henri IV*, t. IX, p. 40), avait levé ce régiment en France, malgré la défense du roi. Un ordre de Henri III, daté de juin 1583, lui défend expressément toute levée afin de ne pas donner prétexte aux ennemis de l'électeur de Cologne de lever des troupes à leur tour (F. fr., vol. 3304, f. 108).

longtemps familièrement, ilz taschèrent à me sentir; mays j'avois la bouche faicte en sorte qu'ilz jugèrent que je ne leur voulois descouvrir ma charge, de laquelle ilz n'estoient pas importuns enquesteurs, comme les Alemandz sont sages ès affaires d'altruy; et, plus je ne disois mot, plus se persuadoient-ilz que j'estois envoyé pour faire leur levée, comme ilz m'avoient tousjours veu employé en tel cas. De l'autre gentilhomme ilz ne peurent jamais rien sçavoir. La capitulation estant faicte et signée, ce fut à boyre aux santés de noz maistres, où personne ne fut espargné; et y fut led. gentilhomme pris, ne s'estant jamais trouvé à telle feste, qui fut passée en joyes de toutes sortes, à l'alemande. Et puis on leur délivra leur enrigteld. Et s'en allèrent faire diligence, affin d'estre à la monstre-place, à la fin d'aoust.

Et, après le partement desd. colonelz, vint trouver led. s^r duc le marquis Jacques de Baden¹, jeune prince qu'il avoit choisy pour le nourrir soubs luy aux armes. Et c'estoit, à la vérité, un jeune prince qui promettoit beaucoup de luy; et ne reconnoissois rien en sa personne, sinon qu'il estoit un peu superbe, humeur que je sçavois de longtemps mal propre à gouverner led. s^r duc, qui aymoît surtout la douceur et familiarité. Et touteffois, espérant de le dresser, il luy donna sa lieutenance générale avec une cornette de cavalerie près de sa personne, comme led. s^r duc avoit sa hauffanen avec une reutfanen près de luy; de sorte qu'il

1. Jacques de Bade, second fils de Charles, marquis de Bade-Dourlach, et d'Anne de Veldentz, devint marquis d'Hochberg et se fit catholique. Il épousa Élisabeth de Culembourg, dont il n'eut qu'une fille, et mourut le 7 août 1590.

estoit assuré d'avoir 6000 chevaux et 10000 hommes de pied, avec canon et munitions suffisantes à Bonne, en l'arsenal de l'Électeur; lequel il en advertit incontinent par homme exprès, affin de l'assurer de son secours aud. temps, l'exhortant à bien garnir cependant ses places. Et, pour mon regard, m'ordonna, comme j'avois prévu, de demeurer près de luy pour le service de son entreprise en toutes occurrences.

Et, quant à ce qui touche l'autre gentilhomme, il me compta qu'il luy avoit dict qu'il avoit traité avec luy en prince allemand qui ne faict point le fin, luy avoit voulu faire voir cet affaire, qui en engendrera un autre de plus grande importance, luy deist-il, et faire voir davantage la response de mon maistre, affin qu'on congneust qu'il marchoit rondement et ne failloit point à ses promesses; ce qu'il faisoit tant plus volontiers en l'affaire que menoit ce gentilhomme pour ce qu'il congnoissoit en deppendre les choses qu'il aymoient le plus, le repos de la France, la grandeur de mon maistre, qu'il appelloit son frère, et l'assurance de la maison du maistre dud. gentilhomme, à laquelle il avoit de l'obligation dès sa jeunesse; suivant les discours de première conférence sur cet affaire; priant son maistre par luy de faire de mesmes, de son costé, et tenir ce chemyn de patience, plus propre aux affaires de ceste qualité qu'une risquée précipitation, et de faire diligenter la négociation de Guyenne, comme il avoit, de sa part, disposé celui auquel le paquet s'adressoit; s'assurant que si leurs trois testes se pouvoient une fois couvrir d'un chapperon (ce sont les propres termes), avec les assurances promises, il n'y aura opposition qui vaille; que celui qui

prétend au devant de mon maistre, est si mal et avec le party, qu'il veult qu'on croye qu'il tient, et avec tout le monde, qu'il ne trouverra guères de gens qui le suivent; qu'il assure son maistre qu'il l'a veu prest de monter à cheval, avec 8000 chevaux et 40000 hommes de pied, pour se préparer à tels jeux par ung affaire qui est en sa main, affin d'estre d'aultant plus prest pour ung aultre affaire qui l'avoit mené icy; pour lequel il luy deist que, les choses prenans fin comme elles avoient esté commencées, il doubleroit, au besoing, ceste levée; et, pour establir toutes choses selon les traictez, il n'y avoit autorité qui luy survint qui l'empeschast d'y aller en personne, avec 20000 chevaux et 20000 hommes de pied, douze canons et les munitions requises, dont il avanceroit les fraiz, moyennant bonne assurance, à son contentement, affin de ne perdre point temps à chercher argent et de relever ses amys des submissions désavantageuses qu'il leur convient faire pour en trouver à plus grandz qu'eux, qui les vouldroient après gourmander et disposer de leurs affaires à baguette.

Ce fut la dépesche de ce gentilhomme, lequel, au partir, voulant monter à cheval me print par la main en m'escartant¹ ung peu, me deist qu'il voyoit en ce prince beaucoup de choses conformes à l'humeur de son maistre, qui seroit joyeux d'entendre ce qu'il luy a respondu; et quant à moy, qu'il ne m'avoit jamais congneu que ceste fois, sinon par réputation, en ayant ouy souvent parler à son maistre et à d'autres; qu'avec le temps et les affaires je le congnoistrois aussy pour

1. *Écartier*, mener à l'écart.

mon amy très affectionné; et qu'il feroit tel rapport à son maistre de ce qu'il a veu en moy, ce voyage, que la bonne opinion qu'il en avoit desjà luy croistroit beaucoup; que je ne trouvasse pas mauvais s'il ne vouloit estre congneu, que ce n'estoit tant pour le respect de son maistre que pour son intérêt particulier, et qu'il tomberoit en une extrême ruine si ses voyages estoient descouvertz; qu'il n'avoit pas seulement voulu mener icy ung serviteur avec luy, encores que, grâces à Dieu, il en eust plusieurs, affin que personne n'en peust parler que son maistre et luy. De ces honestetez et excuses je le remerciay et luy diz, en ung mot, que je ne me meslois jamais que de ma charge et me contentois d'en rendre bon compte à mon maistre; et qu'au reste je serois tousjours heureux de servir à ung bon affaire; et, quand j'aurois ce bien de le congnoistre, je luy doublerois le service que, dès à présent, je luy vouoys. Ainsy, montant à cheval, il fut reconduit à Lautern et plus oultre, en assurance¹.

Et, quant à nous, tost après nous retournasmes à Lautern, où led. s^r duc feist dresser ses tentes et son équippage et donna ordre à tout ce qui estoit requis pour son voyage, remectant à donner advis de tout à mon maistre, quand il seroit en armée. Et la première chose que je luy conseillay de faire fut de haster le régiment dud. s^r Beutterich, affin de le faire descendre le long de Rhin à Bonne, tout fraiz pour soutenir les effortz que préparoit desjà le duc de Parme, et conserver les places de l'Electeur, pendant que le gros de son armée s'assembleroit et suivroit tost après.

1. *Assurance*, sécurité.

Pour quoy led. s^r Beutterich fut commendé de partir et faire diligence; et led. s^r duc alloit en divers lieux, où il estoit besoing, pour estre soustenu et favorisé en ceste entreprise.

Et, à cet effect, il me pria, sur l'eslection desjà faicte du duc de Parme pour establir ung aultre archevesque, esleu par le chappistre de Colongne, de la maison de Bavière¹, de dresser ung mémoire, en forme de discours, tendant à fin de représenter et faire bien congnoistre aux princes protestans l'attentat du pape contre la liberté d'Alemaigne², appuyé du support et connivence de l'Empereur, à l'effect de, soubz couleur de ceste guerre, avec l'intelligence des évesques du Rhin qui menaçoient tout hault de se mettre en protection d'Espaigne³, donner subject au duc de Parme, estranger choisy pour commissaire de l'exécution des volontez du pape, au grand mespris de tous les princes d'Empire, d'eslargir les frontières du País-Bas, jusques au plus hault du Rhin qu'il pourroit, aux despens de ceste frontière d'Empire. Ce que je fei

1. Ernest de Bavière, fils d'Albert V et d'Anne d'Autriche, fille de Ferdinand I^{er}, né le 17 décembre 1554, évêque de Frisingen en 1565, de Hildesheim en 1573, de Liège en 1581, fut investi par l'assemblée des chanoines des dignités d'archevêque et d'électeur de Cologne. Il mourut le 7 février 1612.

2. A la nouvelle du mariage de l'archevêque de Cologne avec Agnès de Mansfeldt, le pape Grégoire XIII avait fulminé contre lui une bulle d'excommunication. Une copie de cette bulle, datée du mois d'avril 1583, est conservée à la Bibliothèque nationale (F. fr., vol. 3336, f. 71).

3. C'était pour éviter ce danger que le roi de France, par une lettre confidentielle, du 25 octobre 1583, adressée à l'électeur de Hesse, se proposa comme médiateur entre l'électeur de Cologne et ses sujets (Bommel, *Hist. de Hesse*, 1835, t. V, p. 571).

avec si prégnantes raisons et considérations que, en ayant esté envoyé coppies à tous les princes protestans, ilz eurent la puce en l'oreille ; et, oultre les assurances qu'ilz avoient jà donné aud. s^r électeur de Colongne de le maintenir, ilz promirent aussy que si les forces du cercle du Rhin, conduites par led. s^r duc Casimir, ne suffisoient, ilz le feroient suivre des cercles voisins et fortifier de telle sorte qu'il auroit moyem de venir à bout de ceste entreprise et d'empescher bien l'Espagnol de se prévaloir de ceste occasion au préjudice de la frontière de l'Empire.

Et, sur ceste occasion, me demandant led. s^r duc Casimir mon advis sur la procédure de ceste guerre, je fuz tousjours d'opinion de la faire lentement et de laisser enjamber l'Espagnol jusques sur la Mozelle¹, pour tirer artificieusement l'effect de ceste promesse des princes, et, avec une grande force, le rechasser et son archevesque nouveau, et establir led. s^r Electeur, ce que led. s^r duc avec ses seules forces ne pourroit pas aisément faire contre une armée espagnole aguerrie, joint les difficultez du passage du Rhin et le hazard d'ung combat, comme je luy disois à toutes occasions.

Led. s^r duc trouvoit mes raisons pertinentes et s'accordoit à faire ceste guerre contre l'Espagnol, en forme de défensive, garnir et défendre bien les places de l'Electeur et tenir l'autre bord du Rhin, devant

1. Le duc de Parme soutenait la cause d'Ernest de Bavière et avait offert le secours de ses armes (De Thou, liv. 76, 1740, t. VI, p. 230). Avant de commencer la guerre il envoya le prince d'Aremberg au sénat de Cologne avec de nouvelles offres de service (ibid., liv. 78, p. 331 à 352).

Bonne, libre avec sa cavalerie, pour faire venir à Bonne les vivres et munitions de tous costez et de là les distribuer où il seroit besoing, tirant ceste guerre en longueur, et souffrir souvent l'Espagnol faire ses avances vers la Mozelle, en advertissant lesd. s^{rs} princes à toutes occasions.

Et d'ailleurs j'estois d'avis que, par le comte de Mœrs¹, lequel tenoit le party dud. Electeur, il feist envers les Holandois, par communication secrète de ce dessein, qu'ilz ne feissent pas tout ce qu'ilz pourroient bien faire contre l'Espagnol, et dont peust ensuivre une diversion, et, en le laissant faire insolemment en ceste frontière, servissent à son intention, affin d'arriver à ce poinct de faire armer tous les princes protestans contre l'orgueil espagnol et la connivence des évesques, et, en assurant l'estat dud. s^r Electeur, les faire fondre sur les forces du duc de Parme (comme il advint contre l'orgueil du duc Charles de Bourgogne devant Nuz, en mesme climat, par la prudence du roy Loys XI^e de France, qui ne s'opposa pas aux effortz dud. duc, sur ceste assurance qu'il romproit ses forces en Alemaigne²) et les contraindre à se retirer, comme feist dom Joan d'Austria devant

1. Probablement Herman, comte de Nieuwenaër et de Meurs, qui avait épousé Madeleine de Nassau, fille de Guillaume de Nassau, père du Taciturne, et de sa première femme, Walpurge d'Egmont.

2. En 1574, Charles le Téméraire, maître de la Gueldre, s'était jeté sur Cologne en se servant du nom de l'électeur, Robert de Bavière, contre les habitants. Il usa une magnifique armée, 60 mille hommes, suivant Ponterus, au siège de Neuss, défendue par le landgrave de Hesse-Cassel et son frère Herman (*Rerum Burgund. libri sex*, 1614, in-8^o, p. 414).

Namur, abandonnant la campagne et les places qu'il ne pouvoit conserver, desquelles, bien que petites, on se serviroit pour amener les grandes à la nécessité¹.

Led. s^r duc approuva ceste procédure, la trouvant artificieuse et sans risque, propre à son intention. Et, en ayant prins résolution, il manda à Beutterich d'avancer avec son régiment, et voulut que j'en dressasse ung mémoyre, pour envoyer au comte de Mœrs, et, par luy, en instruire les estatz de Holande, affin de s'y conformer, estant le vray moyem de parvenir à ce qu'ilz ont tant désiré et pourchassé : d'armer l'Allemagne contre l'Espagne.

J'estois plus oultre d'avis de ne s'opposer au dessein de l'Espagnol sur la ville de Coulongne, duquel nous avons de bons advertissemens, affin que lad. ville, capitale de ceste frontière, pour la chastier de la faveur qu'elle portoit au party contraire aud. Electeur, tombant èz mains dud. Espagnol, fust comme ung toxin à tous les princes et villes impériales, la recouvrer et chasser l'Espagnol et passer oultre contre luy, selon les occasions; ce qui fut aussy trouvé bon; et me commenda led. s^r duc de luy en dresser des mémoires. Mays, comme je vei qu'il en vouloit advertir led. s^r Electeur, je luy remonstray qu'il n'estoit expédient, que ceste procédure luy pourroit abaisser le cueur, qu'il le falloit nourrir en espérance d'estre secouru et estably promptement et non pas de tirer artificieusement ceste guerre en longueur, et le laisser tremper en incertitude de ses affaires; pourquoy il

1. Allusion à la prise de Namur par don Juan d'Autriche (juillet 1577).

estoit aussy expédient de bien regarder comme on se gouverneroit avec led. comte de Mœrs, qui estoit amy dud. s^r Electeur et luy en pourroit descouvrir quelque chose de plain sault; qu'il seroit plus aisé d'en rendre par led. s^r duc led. s^r Electeur capable, quand ilz seroient en armes ensemble, et de luy en faire gouster l'utilité par les événemens. A quoy led. s^r duc se remist et pour ce surcist d'en communiquer aud. s^r comte de Mœrs, jusques à ce qu'on feust en l'armée; et que lors, led. s^r Electeur s'en rendant capable, en feroit la négociation avec les Estatz de Holande, plus efficacement que led. comte de Mœrs.

Et, quant à l'affaire dud. s^r duc de Bouillon, duquel il désiroit aussy sçavoir les moyens, je luy diz qu'il ne falloit rien esventer de cela, mays qu'en faisant ceste guerre lentement et avec artifice, il convenoit seulement regarder comme on se pourroit saisir secrètement des places plus importantes, affin de n'y trouver point de difficulté, si le cas y eschoit par quelque accident du duc de Clèves; qu'au duché de Bergues il n'y a point de places d'importance que celle de Zieburg¹, qui est belle et en protection dud. duc seurement, mays qu'au comté de La Mark il y en a plusieurs assez bonnes; que c'estoit où il convenoit travailler; et, quant à Zieburg, encores qu'elle feust en protection dud. duc, si est-ce qu'estant une abbaye seulement, au devant de Bonne et à une lieue delà l'eau, elle seroit preste pour une retraicte de ses forces delà le Rhin, y ayant, au dessoubz du fort de

1. Siegburg sur la Sieg, près de Bonn; l'abbaye, qui existe encore, a été transformée en un asile d'aliénés.

l'abbaye, une assez bonne petite ville; et que ce seroit bien faict de s'en saisir pour ung préparatif de l'affaire dud. s^r duc de Bouillon et servir cependant aux affaires dud. s^r Electeur, et d'en chercher les moyems de bonne heure.

J'adjoustay encores que la longueur artificieuse de ceste guerre seroit propre à attendre en armes le temps des négociations du gentilhomme qui est party de Freidelzheim et de celles que je luy avois dict pour mon maistre; ce que led. s^r duc deist estre vray. Et recongneut ceste procédure estre fort propre à toutes choses, excepté en ung cas de son particulier qui le pourroit r'appeller; mays je répliquay qu'il pourroit jusques à son retour en laisser la charge au marquis de Baden. Et led. s^r duc ne me descouvroit pas ce poinct touchant son particulier et ne m'en parloit qu'en termes généraux; et, encores que j'en sceusse quelque chose que le s^r Beutterich m'avoit dict, si est-ce que je luy fei aussy sur cela une response générale: qu'il luy conviendrait, estant pressé d'aller à ses affaires particuliers, laisser led. s^r marquis de Baden son lieutenant général, avec bon conseil, pour suivre et exécuter lesd. résolutions, et, à cet effect, bien dresser ce prince au commendement de l'armée et le rendre capable de la confidence requise.

Je diz davantage que ceste guerre ainsy menée, et, par cet artifice d'intérêt, les princes protestans, embarquez contre l'Espagnol, l'empescheroient bien d'exécuter ses desseins sur la France, qui est le plus grand poinct d'estat et plus important tant au repos de la chrestienté qu'à la conservation de la liberté germanique; et que, par ce moyem, il retiendrait plus faci-

lement ceux qui ont naguères envoyé vers luy le gentilhomme à Freidelzheim pour la grandeur de mon maistre. Ce que led. s^r duc advoua, et, tout ainsy bien considéré, résolut de tenir ceste forme artificieuse de guerre convenable à ses forces, qui n'estoient capables d'affronter celles du duc de Parme aguerries, sachant comme il en estoit pris au feu duc Christophle, son frère, à la bataille de Moch, bien qu'il feust le plus fort en nombre; et, qu'en ce faisant les affaires dud. s^r Electeur se porteroient assez bien, gardant le bord du Rhin, au devant de Bonne, et les duchez de Westphale et d'Engern, qui demeuroient delà le Rhin en son obéissance; et qu'avec bonnes garnisons on défendroit les places sur le Rhin, faisant tomber par ce moyem les forces de l'Espagnol en l'hyver, qui seroit proche, pour les faire retirer aux garnisons; pourquoy la diligence du régiment dud. s^r Beutterich estoit nécessaire pour garnir lesd. places, et qu'il y debyroit desjà estre arrivé, de crainte que les Espagnolz préviennent et se saisissent de quelques places desgarnies; et, quand on ne feroit aultre chose que de défendre bien les places et le passage du Rhin, que ce seroit beaucoup.

Et pour ce que led. s^r duc Casimir et tous les aultres princes et villes protestantes du cercle du Rhin avoient désiré que led. s^r Electeur feist préalablement une déclaration des justes causes qui l'avoient meu à faire ceste réformation et changement, afin d'assoir sur icelle le juste fondement de leurs armes, avant que de la mettre sur la presse, il en envoya ung original signé de sa main aud. s^r duc Casimir, laquelle luy sembla contraire à ce qu'il avoit tousjours espéré que led.

s^r Electeur feroit pareille profession que luy, estant son intention d'estendre sa confession en Allemaigne, le plus que pourroit, à l'exemple du feu electeur Fédéric, son père; pourquoy il la voulut réformer sur ce poinct-là. Auquel effect il me la communiqua et, m'en demandant mon advis, je fuz d'opinion, comme fut led. s^r Beutterich, que lad. déclaration estoit faicte selon que la guerre et entretènement d'icelle pour la conservation dud. s^r Electeur le requéroit; que led. s^r duc estoit seul prince de sa profession, que tous les aultres princes et villes estoient protestans, que de la plus grande partye deppendoit le plus grand secours, sans lequel bien assuré il ne falloit rien espérer de ceste guerre pour les affaires dud. s^r Electeur, ayant affaire à une armée espaignole, de laquelle la solde est ordinaire¹ et que luy seul n'y pouvoit suffire; que si tost que ceste déclaration, telle qu'il la vouloit réformer, tomberoit ès mains des princes protestans, il est sans doubte qu'en hayne de sa confession, qu'ilz ont en horreur, ilz quicteroient la partye et abandonneroient led. s^r Electeur.

Et, contre ceste considération, ce prince, ainsy nourry par feu son père, remonstroit qu'il y hazardoit plus que tous les autres, y employant sa personne, sa vie et son crédit envers ses colonelz avec sa bourse; qu'il ne voudroit monter à cheval pour establir ceste confession, laquelle s'il pouvoit il changeroit du tout en Alemaigne. Et en demeuroit là résolu. Sur quoy je prins la hardiesse de luy répliquer que, si telle estoit son intention, il ne luy estoit pas honorable d'entrer

1. *Ordinaire*, réglée, payée régulièrement.

en une guerre dont l'issue mauvaise feust toute évidente et assurée; que pour son contentement il sembloit suffire qu'il eust une promesse secrète escripte et signée de la main dud. s^r Electeur et cachettée de ses armes; que tost après son establissement il feroit une déclaration de pareille confession qu'il désiroit, comme plusieurs aultres ont faict et font tous les jours; ce qui ne le contenta pas, disant que, quand led. s^r Electeur n'auroit plus affaire de luy, il ne s'en soucieroit plus.

Je répliquay qu'aussy bien ne le pouvoit-il lier en matière de religion; que le changement tel qu'il voudroit faire luy demeureroit tousjours libre, et qu'il suffisoit qu'il eust bonne congnoissance de son cueur par tous ceux qui ont conféré avec luy, et qu'il le congnoistroit luy-mesmes en conversant ensemble pendant la guerre. Et voyant que led. s^r Beutterich, n'osant contredire à son maistre, me laissoit ceste contestation sur les bras, je diz davantage que, sans ceste déclaration ouverte de la confession d'Augsbourg, je n'estois pas d'avis qu'il entreprist ceste guerre. Et, estant enfin vaincu de la raison, il relascha de sa résolution et deist qu'on regardast donc à la palier en sorte qu'en substance elle feust semblable à sa confession et en paroles et apparence à celle des protestans; ce que je luy diz estre très malaisé, notamment au point principal, auquel ilz estoient du tout contraires.

Il l'emporta touteffois d'autorité contre noz raisons qui ne prouffitèrent de rien, sinon que, pour irriter d'avantage lesd. s^{rs} princes protestans, il trouva bon d'y adjouster en faict d'estat ce que je luy discours des menées que led. s^r Electeur avoit congneu durant

sa confiance des Espagnolz, parmy ceux de sa robe et qualité, combien souvent il avoit esté sollicité par les Espagnolz, soubz couleur de protection, au préjudice de l'Empire et contre lesd. s^{ts} princes protestans; qu'il avoit recongneu en tous les affaires des princes ecclésiastiques plus d'ambition que de religion, se resouvenant bien de ce que le feu s^r cardinal d'Augsbourg¹, son oncle, luy en avoit dict souvent, que cela seroit cause de leur ruine, et que, s'il se feust laissé aller aux offres qui luy avoient esté faictes, sans doubte l'Espagnol eust avancé ses bornes jusques au Meyn, pour faire peu à peu une conjonction des Pais-Bas avec la Bourgogne et les aultres estatz de la maison d'Autriche, au grand préjudice de beaucoup de princes et seigneurs, notamment des palatins qui estoient les premiers à la batterie; que sa seule résistance, estant assis à la porte et entrée de ce dessein de sorte que sans luy ilz ne pouvoient rien faire, avoit esté cause de leur faire prendre les armes contre luy pour s'en venger et faire avec la force, en ceste occasion, ce qu'ilz n'ont peu obtenir de son consentement, et la seule raison aussy qui luy faisoit prendre party avec lesd. s^{ts} princes protestans, vrays protecteurs de la grandeur et majesté de l'Empire et sans lesquels il feust desjà, il y a longtemps, èz mains de l'Espagnol, qui en usurpe et détient de bonnes pièces par semblables pratiques; et pourtant que luy, comme vray

1. Otto Truchsess von Waldburg, évêque et cardinal d'Augsbourg, prit une part importante aux luttes du parti catholique allemand contre les réformés pendant la seconde moitié du règne de Charles-Quint. De Thou le nomme souvent dans le récit des troubles d'Allemagne (liv. 2 et 4, 1740, t. I, p. 159, 378, etc.).

Alemand et amateur de la liberté de sa patrie, désiroit se joindre en ceste cause ausd. s^{rs} princes protestans et tous ses estatz ; qu'il avoit veu de telles connivences en la plus part de ceux qui se debvroient opposer à telz desseings, à l'exemple desd. s^{rs} princes protestans, lesquelz s'ilz n'y pourvoient, il en arrivera ung grand inconvenient, et que l'intention des Espaignolz estoit de faire mettre en sa place ung de la maison de Bavière, leur confident, affin de parvenir à leur but par son moyem.

Lequel discours led. s^r duc approuva grandement, reconnoissant que cet artifice estoit propre non seulement à irriter encores d'avantage lesd. princes protestans, mais aussy seroit cause qu'ilz ne regarderoient pas de si près au faict de la confession. Sur quoy je contestay encores et diz librement que je croiois fermement que, quelque saulx qu'il feist à ce poinct-là, si la confession n'estoit conforme à celle d'Augsbourg, sans doute elle gasteroit tout. Et touteffois il demeura résolu à la colorer et palier, comme diet est. Et, l'ayant faict ainsy réformer par ses théologiens, il la renvoya aud. s^r Électeur pour la publier.

Au temps de la prise des armes et environ la fin de juillet, led. s^r Electeur pressa fort le partement du régiment dud. s^r Beutterich, pour ce qu'il se voyoit pressé des Espaignolz et des forces du chappistre de Colongne, lesquelz s'accroissoient de jour en jour. Et s'estoient saiziz d'Andernacht¹ et Lentz², devant lesquelles villes il convenoit aud. régiment, avalant³ le

1. Andernach, ville de l'archevêché de Cologne, sur le Rhin, à trois lieues de Coblentz.

2. Linz, sur la vallée de l'Ahr.

3. *Avaler*, descendre en aval.

Rhin, passer. Et desjà, bien que trop tard, à mon advis, led. régiment marchoit pour s'embarquer, comme il feist, environ la my-aoust. Et descendit le Rhin passant partout, nonobstant les canonades, harquebuzades, basteaux de guerre, feux artificielz, pour brusler leurs batteaux, et tous aultres empeschemens quelzconques jusques à Bonne. En quoy faisant et tousjours depuis led. s^r Beutterich (bien qu'on appellast à son occasion ceste guerre *doctorale*, comme auparavant on en avoit appellé une aultre *cardinale*¹), feist néantmoins ce que aultres plus expérimentez cappitaines n'eussent osé entreprendre. Et, estant suyvy de bons cappitaines et soldats, y fut blessé en une cuisse, d'une harquebuzade, devant Cuningswinter², que le chappistre avoit aussy prins, delà le Rhin, au dessus de Bonne, qui en estoit fort incommodée, comme Lentz, où led. s^r Electeur fut mal servy; car, s'il eust bien gardé ses places delà le Rhin, l'armée arrivant les eust conservé, et, en faisant teste à l'Espaignol, assuré lesd. duchez de Westphale et d'Engern; mayz led. s^r Electeur, n'ayant jamais pratiqué les armes, estoit assisté seulement du baron Charles, son frère, qui n'en avoit pas aussy beaucoup d'expérience.

Qui fut cause que led. s^r duc Casimir, avec l'advis

1. Les historiens du xvi^e siècle appellent *guerre cardinale* une campagne que le cardinal de Lorraine, évêque de Metz, dirigea, dans la première moitié de 1565, au nom de certaines lettres patentes qu'il avait reçues de l'empereur, contre Pierre de Salcède, gouverneur de Metz et représentant du roi. Lenglet-Dufresnoy a réimprimé dans le tome VI des *Mémoires de Condé* (in-4, 1743, p. 135) un très-curieux pamphlet du temps sur cette guerre.

2. Kœnigswinter, ville située dans la partie supérieure de l'archevêché de Cologne, au bord du Rhin.

de ceux qui estoient près de luy, comme le baron de Dhona et moy, print résolution de s'avancer jusques à Freidenbourg¹, de la maison du comte de Nassau, frontière du duché de Bergues, à une grande lieue par delà Siegen², affin de faire haster ses colonelz, qu'il en advertit et qui marchoiert desjà, où il séjourna environ quinze jours, en ung pais appelé Zurland³, qui est à la vérité bien aigre et stérile. Et là peu à peu le vindrent trouver ses colonelz, faisant passer leurs reistres, avec lesquelz il communiqua ce qu'il avoit délibéré de la guerre, lesquelz louèrent fort son conseil, luy représentans chacun colonel ce qu'il en avoit traicté avec son prince, en prenant congé, et qu'ilz les avoient tous laissez en bonne volonté, selon que led. s^r duc les en avoit adverty, en partant de Freidelzheim, par petitz mémoires qu'il leur en avoit baillé, et qu'oultre la conformité de religion le poinct d'estat qui leur estoit communiqué aigriroit merveilleusement lesd. princes; que c'estoit le plus grand coup que led. s^r duc Casimir peust et deust faire que de laisser avancer l'Espagnol en ceste frontière pour engager lesd. princes. Et, me voyant prez de luy : « Voilà, deist-il, l'homme qui en a dressé les mé-moyres. »

De Freidenbourg, led. s^r duc alla à Bonne, où led. s^r Electeur l'attendoit. Et pendant que les reistres s'assembloient ès villages de la plaine, au devant de

1. Freudenberg, dans la partie du Westerwald qui appartenait à la maison de Nassau (Cerele du Haut-Rhin).

2. Siegen, dans le Westerwald, sur un ruisseau du même nom, appartenait à la maison de Nassau.

3. Suderland ou Surland, un des trois cantons de la Westphalie.

lad. ville, pour faire leur monstre, comme ilz feirent, led. s^r duc communiqua amplement avec led. s^r Electeur, lequel ne manqua jamais de chose qui feust en sa puissance et mist tout à la discrétion dud. s^r duc, qui ne tarda guères à mal enfourner cet affaire, en se laissant aller, à la poursuite du s^r de Lenty¹, bon gentilhomme françoys, lequel, ne reconnoissant pas bien sa portée, le pressoit de luy donner la place de mareschal de camp, suivant la promesse qu'il en prétendoit avoir dud. s^r duc, lorsqu'il feist donner au s^r de Vasage, son filz, une compaignye au régiment dud. s^r Beutterich. Lequel j'adverty assez que c'estoit ung coup de partye, et qu'ung mareschal de camp conservoit ou ruinoit une armée; que ce bon gentilhomme-là estoit plus propre à resjouyr led. s^r duc, ignorant du tout les partyes requises en telle charge. Lequel me respondit que je sçavois bien qu'il n'alloit en ceste guerre ny de combat ny de rencontre, seulement de garder les places delà le Rhin et le costé du Rhin vers la Westphale; que led. s^r de Lenty en auroit le nom, qu'on ne se reposeroit pas sur luy de la charge; qu'il avoit tiré ceste promesse de son maistre *inter pocula*; lesquelles estoient si assurées que, de solliciter son maistre au contraire, il aymeroit mieux commettre ung crime de lèze majesté; qu'il sçavoit bien que led. s^r de Lenty n'estoit pas cappitaine et ne congnoissoit ny le país ny la langue et ne sçavoit rien d'alemand, sinon bien boyre; mays que son maistre désiroit, et led. s^r de Lenty l'en avoit requis, que je

1. Le s. de Lenty, gentilhomme français, resta au service de l'électeur palatin. En 1594 il remplit une mission auprès du roi de France (*Lettres de Henri IV*, t. IV, p. 194).

prinsses tousjours mon logis avec luy, pour quelques-fois luy resveiller l'esprit en son debvoir; que sans luy le mareschal de camp allemand feroit entièrement la charge.

Estans sur les lieux et en armes, je pressay tousjours l'exécution du premier conseil, que l'on mist la plus grande partye de l'infanterie dans les places, pour les bien défendre et faire tomber l'Hespagnol en l'hyver, qui le feroit retirer, choisir de quatre régimentz allemandz, françoys et valons deux mille bons harquebuziers et les mettre à cheval, pour accompagner la cavalerie, mettre pied à terre, au besoing, courir les bordz du Rhin pour le conserver et en empescher le passage à l'Espagnol, et faire porter des vivres et munitions dans les places, laissant en chacune garnison quelque peu de cavalerie pour faire des sortyes; faire ung fort devant Bonne, pour conserver le passage, comme il fut fait, et ung grand amaz de bateaux pour passer l'armée de là l'eau, à la faveur de Bonne, quand besoing seroit, et que, courans ainsy la campagne, nous rafraischirions les places de vivres et munitions et tiendrions tout delà le Rhin en subjection, assurant aud. s^r Electeur ses duchez de Westphale et d'Engern. Pressant tousjours qu'on regardast aux moyens de se saisir du fort de l'abbaye de Zeibrich, pour commender tout le duché de Bergue et en tirer des vivres, je répétois souvent ceste leçon, pour ce que je voyois qu'on l'oubloit, promenant la cavalerie et infanterie delà l'eau, sans raison et sans effect; dont led. s^r duc commença à concevoir quelque mescontentement en son esprit, ne trouvant pas les moyens qu'il avoit espéré près dud. s^r Electeur,

auquel toutefois je leur avois dict de bonne heure qu'il ne se falloit pas attendre.

D'autre costé les gens de guerre, voyans le temps couler et leur solde faillir, sans rien faire, s'ennuyoient. Et l'Espagnol, du costé de Colongne, soubz la charge du comte d'Aremberg¹, conseillé par le s^r Baste², albanois, saisissoit tout ce qu'il pouvoit, et, ne trouvant pas l'empeschement qu'il avoit craint de ceste armée, achemina son dessein sur lad. ville de Colongne mesmes, laquelle il tenoit desjà comme bloquée par le chasteau de Carpen³ et les places de l'Electeur qu'il avoit pris alentour. Et, regardant de la serrer de plus près, du costé de delà le Rhin, et, pour avoir le passage de lad. ville, s'advisa de prendre une bonne et forte abbaye au bourg de Duitz⁴, au devant de lad. ville, n'y ayant que le Rhin entre deux, laquelle ilz fortifièrent, au possible, en toute diligence, qui estoit une forme de citadelle sur lad. ville; de laquelle ilz se rendirent tellement maistres, en tenant toutes les advenues tant par eaue que par terre, qu'il n'y pouvoit rien entrer ny sortir qu'à leur discrétion, ayant mis des batteaux de guerre au hault et au bas de la

1. Charles de Ligne, comte d'Aremberg, fils de Jean de Ligne (t. I, p. 237, note 1), épousa, le 4 janvier 1587, Anne de Croy, fille de Philippe de Croy, duc d'Arschott. Son dévouement à la cause espagnole le fit désigner comme gouverneur général des Pays-Bas en cas de mort du comte de Mansfeld. Il mourut le 10 juin 1616 (Gachard, *Correspond. de Philippe II*, t. II, note).

2. George, comte de Basta, colonel d'un régiment de cavalerie albanaise, au service de l'Espagne, puis de l'Autriche, né à Naples, mort en 1613. Il a publié quelques écrits.

3. Kerpen, près de Cologne.

4. Deutz, vis-à-vis de Cologne, sur le Rhin.

rivière, de telle sorte que le Magistrat de ceste belle et grande ville d'empire, n'ayant pas eu l'esprit assez ouvert pour le reconnoistre de bonne heure et l'empescher, l'apperceut seulement à l'effect et aux incommoditez que leur apportoit la perte de leur liberté et traffiq ordinaire, voyant une forte citadelle bastie au-devant de leur quay et les batteaux de guerre ausquelz il falloit demander licence de passer la rivière.

Le Magistrat et habitans de lad. ville, n'ayant le moyem d'y remédier et considérans que, d'une plainte qu'ilz feroient à l'Empire, le fruiet seroit long à venir, et qu'on leur eust peu respondre qu'ilz avoient imprudemment faict de laisser entrer l'Espagnol à la sollicitation du chappitre, qu'ilz debvoient reconnoistre pour espaignolizé, et regardant de tous costez où ilz pourroient avoir recours pour estre promptement secouruz, ilz furent contrainctz de s'en adresser aud. s^r duc Casimir et aud. s^r Electeur, leur promectant à cet effect vivres et munitions et une bonne somme de deniers pour estre délivrez de ceste citadelle, se persuadans que c'estoit aultant le service de l'Electeur que de leur ville.

Contre laquelle négociation je fei une remonstrance aud. s^r duc, luy donnant à entendre que c'estoit au contraire ce qu'il avoit deu désirer, que les affaires commençoient à venir au poinct que je luy avois prédit, qu'il falloit laisser sentir le mal plus avant à ceux de Colongne, leur remonstrer le tort qu'ilz avoient faict à l'Empire et à eux-mesmes de favoriser les desseings des Espaignolz et des chanoines espaignolizez et donner courage à lad. ville d'en faire sa plainte non à l'Empereur, car ilz n'y gagneroient rien, mays aux

villes, leurs confédérées, à ce que toutes ensemble en dressent leur plainte non aux électeurs ecclésiastiques et suspectz en ceste matière, mays aux électeurs séculiers et princes protestans, les supplians, au nom et pour le bien de la liberté de l'Empire, dont ilz sont un membre, les vouloir secourir promptement, qu'aultrement ilz estoient en évident danger d'estre contrainctz de recepvoir l'Espagnol dedans leur ville, qui leur donneroit le moyem d'assubjectir tout au dessoubz et au dessus et à joindre les Pais-Bas à la Bourgongne, aux despens des princes, villes et estatz qui sont entre deux; leur offrir argent et moyems pour lever gens de guerre à cet effect; que c'estoit la résolution du premier conseil tenu à Lautern, sur l'ouverture que je leur en fei, prévoyant cet accident; que Dieu luy envoyoit ceste occasion à soubzhait pour attirer les forces de l'Empire sur les bras de l'Espagnol et que c'estoit un gaing de cause et l'assurance des affaires dud. s^r Electeur, auquel j'en parlay si amplement qu'il recongneut la vérité de mon discours, me disant que c'estoit un gentil et subtil conseil.

Mays un gros présent qui fut faiet à Beutterich, lequel, fault que je le confesse de luy qui estoit mon amy, estoit extrêmement avare, et aud. s^r duc, son maistre, qui l'estoit encores plus, leur feist passer par dessus ce bon et salutaire conseil qu'eux-mesmes avoient approuvé, me disans que, s'ilz laissoient tomber lad. ville de Colongne ès mains de l'Espagnol, il en arriveroit comme de Metz, Thoul et Verdun, et que toutes les forces de l'Empire ne la recouvreroient pas et y viendroient trop tard, et, qui pis est, que ce seroit le vray chemin d'asseurer à la maison d'Aus-

triche tout l'estat de Clèves, en suite et vertu du traicté du feu duc Guillaume avec l'Empereur Charles, au préjudice dud. duc de Bouillon, pupille dud. s^r duc Casimir, de la ligne masculine, de la maison, nom et armes dud. duc de Clèves, et, en tout cas, au préjudice des prétensions de plusieurs princes d'Empire et nonmément du duc de Neubourg¹, cousin dud. s^r duc Casimir, à cause de leurs femmes, et au grand péril et dommage de l'estat palatin, lequel, par ce moyem, deviendroit frontier du roy d'Espagne. Ung bel esprit n'a jamais faulte de raisons pour colorer son dessein.

Je répliquay au contraire plusieurs raisons suffisantes : « Mays quand bien ainsy seroit, disois-je, si faudroit-il, au chemyn que vous voulez prendre, traicter d'aulture façon, regardant à l'avancement du party que vous tenez, et à faire restablir led. s^r Electeur en son siège, au milieu de lad. ville, la faire déclarer de son party comme de son archevesque, sauf ses droictz et liberté impériale, aseurer une ayde de vivres et munitions et du passage au devant d'elle et à la faveur de ses murailles, toutesfois et quantes que bon sembleroit ausd. s^{rs} duc et Electeur, et traicter de toutes choses requises à renvoyer l'Espaignol d'où il est venu, comme ceste ville feist du temps du duc Charles de Bourgongne et contre ses desseins, au siège de la ville de Nuiz. » A cela ilz furent contrainctz de prester l'oreille, à la sollicitation dud.

1. Philippe-Louis de Bavière, duc de Neubourg, né le 1^{er} oct. 1547, épousa le 27 sept. 1574 Anne de Clèves, seconde fille de Guillaume, mariage d'où il tira ses droits à la possession du duché de Clèves. Il mourut le 12 août 1614. Voyez la note de la page 222.

s^r Electeur par mon advis, pour le moins, puisque pour une avarice ilz mesprisoient le plus salutaire conseil. Mays, comme ilz sentirent de lad. ville qu'elle vouloit demeurer en sa liberté et neutralité, ilz laissèrent le premier et le second advis, prindrent le présent, allèrent assiéger le fort de l'abbaye de Duitz, le prindrent et rasèrent, et, en ce faisant, ruinèrent le plus beau dessein du monde. Et ne fut jamais dict sans cause que l'avarice faict plus de mal à ung capitaine que l'ennemy mesmes. Beutterich avoit l'esprit bon et gentil, mays peu de prouffit luy faisoit tout oublier. Et fault que je die de ce prince-là¹ comme j'ay dict de mon maistre, que jamais serviteur n'ap procha de ses affaires qu'il ne feust tost après attaché à ce vice, mays cela provenoit de luy-mesmes et pour luy complaire, et non de mon maistre aussy, qui haïssoit le vice de ses serviteurs. Et par ce vice feist led. s^r duc Casimir une aussy grande playe en ceste affaire, comme par vice semblable il feist en capitulant avec mon maistre pour la levée de l'armée de l'an 1576, au préjudice du mariage de sa seur et de sa propre maison, en se servant de l'avarice du docteur Weyer, lors son conseiller, comme j'ay dict cy-dessus.

Dès l'heure que je vei sortir la garnison espaignole du fort de Duitz par composition, je diz au marquis Jacques de Baden, lieutenant général : « Adieu les affaires de l'Electeur de Colongne, nous voicy en l'hyver, nous retournerons d'où nous sommes venuz et le laisserons là. Il eust mieux valu luy laisser faire

1. *Ce prince-là* est Casimir de Bavière. — *Mon maistre* est le prince de Condé.

ses affaires, à sa mode, que de le précipiter aux armes, n'en vouloir pas suivre les reigles et raisons et l'abandonner. » Ce que je disois de pitié que me faisoit led. seigneur Electeur. Quand, ayant bien digéré mon advis et recongneu l'utilité évidente d'icelluy, voyant prendre le chemin du tout contraire par avarice, les larmes luy tombant des yeux, « Je voy bien, deist-il, mons^r mon amy, parlant à moy, que je suis perdu. » Je répliquay que je l'avois tousjours ainsy préveu, estant d'opinion de luy laisser tenir le cheymn de la douceur et prudence, qui estoit long mays de succez infallible. Et luy conseillay que, sur ce point, pour son salut, il feist ung tour; qu'il empeschast la démolition du fort qui estoit basty sur sa terre, le fortifiast davantage, y mist une bonne garnison et que par le moyem de ce fort il feroit de lad. ville de Colongne tout ce qu'il voudroit et en tireroit de grandes commoditez.

Il en rechercha led. s^r duc qui le trouvoit bon; mays Beuterich, qui s'estoit par présent obligé à le faire raser, deist que si on le laissoit entier, si tost que son maistre seroit retiré, il seroit repris sur led. s^r Electeur et feroit les mesmes maux. Je diz que ce n'estoient pas maux, et, passant plus outre, que c'estoient les biens qu'il avoit recongneu et approuvé luy-mesmes, avant qu'entrer en ceste guerre. Mays je n'y gagnay rien; l'avarice n'a poinet d'oreilles; et confesse qu'avec raison on appelle ceste guerre doctorale, car elle fut gouvernée à la fantasie d'ung docteur, qui aymoit l'argent plus que toutes choses. Je vey faire les festins et joyes sur le bord du Rhin, joiignant led. fort razé, de la prise et démolition d'icelluy.

et diz qu'on se resjouissoit de la ruine dud. s^r Electeur, qui ne sçavoit où il en estoit, mé' disant qu'il eust voulu luy avoir cousté beaucoup et qu'il m'eust congneu il y a ung an.

C'est tout ce qui fut exploicté en ceste belle guerre-là; et depuis on ne feist aultre chose que remonter le Rhin jusques à Bonne, entrant dans les chasteaux du duc de Clèves et y prenant chevaux et tout ce qu'on y trouvoit. Et sur l'avis d'une indisposition qui survint aud. s^r duc de Clèves, je fei resouvenir led. s^r duc de l'affaire du duc de Bouillon; mays on eut aussytost avis de sa convalescence. Et montant ainsy le Rhin, on alla jusques à Cuniwinter, qu'on feist mine de vouloir forcer; mays ceux de dedans qui avoient desjà soustenu l'effort de Beutterich, qui y avoit esté blessé, ne s'en estonnèrent guères.

Et, comme je vei, au commencement d'octobre, qu'il faisoit desjà bien froid, monter plus hault le Rhin et par les boys aller jusques audessus de Lentz, soubz couleur d'assiéger ung chasteau qui tenoit fort là auprès, je me doubtay qu'on avoit quelque avis et qu'on commençoit la retraicte soubz ceste couleur, encores qu'on menast deux pièces de canon exprès. Et n'ayant rien faict aud. chasteau, après avoir séjourné en ung aultre fort proche, nous descendismes en la plaine et vinsmes loger à Romerdorff¹, belle abbaye audessous du chasteau d'Erembrestein², voyant sur l'aultre bord du Rhin l'armée espaignole qui montoit comme nous pour nous empescher de

1. Romersdorf, au-dessous de Coblenz, à une petite distance du Rhin, près de Neuwied.

2. Ehrenbreitstein, château fort sur le Rhin, près de Coblenz.

faire aucun effect, comme à la vérité nous ne feismes rien que beaucoup de mal au comte de Sein¹, auquel le régiment dud. Beutterich brusla ung beau et grand bourg, où j'estois logé chez le ministre, et eu bien de la peine à garantir mes chevaux du feu.

En ceste plaine fut pris le s^r de Buhy², qui estoit au régiment de Créange, venant de son cartier, qui estoit audevant d'Andernacht, par quelques cavaliers enemys qui avoient passé le Rhin, à la faveur d'une petite ville de l'électeur de Triefves³, qui favorisoit l'Espagnol plus que les aultres de sa robe. Et congneusmes bien que led. Buhy avoit esté pris de guet a-pens et de son consentement, pour nous faire ung meschant tour, soubz couleur de ceste prise artificieuse, comme il estoit homme de mauvaise foy, non à la solde dud. s^r duc, mays dud. s^r Electeur, duquel il voyoit les affaires aller en ruine et en vouloit tirer prouffit. J'ay tousjours creu qu'il avoit résolu de me faire surprendre avec luy, comme saichant tous les secretz de nostre armée. Et de faict, estant led. Buhy

1. Le comte de Sayn, de la maison de Wittgenstein, possédait une seigneurie sur un affluent du Rhin, entre Neuwied et Coblentz.

2. Pierre de Mornay, seigneur de Buhy, de Saint-Cler et de la Chapelle en Vexin, frère de Du Plessis-Mornay, devint successivement maréchal de camp, lieutenant général dans l'Ile-de-France, et chevalier des ordres du roi. Il prit une part importante aux négociations qui amenèrent la réconciliation des deux rois de France et de Navarre en 1589, et mourut en 1598.

3. Jean de Schomberg, archevêque et électeur de Trèves depuis la mort de Jacques d'Eltz (3 juin 1581). Il entretenait de bonnes relations avec le roi de France; mais pendant la guerre de 1587 il lui refusa l'autorisation de faire des levees dans son électorat (Lettre orig. du 17 juillet 1587; F. fr., vol. 3314, f. 49).

venu dîner au cartier de Beutterich et m'en voulant aller à Romersdorff, il ne cessa qu'il ne me menast avec luy; mayz comme il veit qu'aprouchant de lad. ville je laissay son chemin pour rebrousser à Romerdorff, il me rappella, me pressant d'aller en son cartier. Et ne fut pas à ung demy-cart de lieue de moy qu'il fut prins par lesd. cavaliers, embusquez en une saulsaye près de lad. ville, où ilz l'attendoient; et l'emmenèrent delà l'eaue avec eux, ce que je sceu avant qu'arriver à Romerdorff. Et en donnay l'advis aud. s^r duc, luy remonstrant sur cela qu'il convenoit changer de cartiers, qu'aultrement l'ennemy entreprendroit quelque chose, au préjudice de son armée, par la menée dud. s^r de Buhy, à la faveur de lad. ville, où l'ennemy passoit librement la rivière.

Je trouvay lors led. s^r duc plus joyeux que l'estat de son armée ne méritoit; et me respondit en riant qu'il y pourvoiroit et changeroit de cartier, regardant Beuterich. Lequel, s'aprouchant de moy, me deist en l'oreille : « Ouy, vous dictes vray, il nous fault changer de cartier et nous en aller loger à Heydelberg. L'Electeur est mort¹; il fault que mon maistre aille en diligence à Heydelberg, licencie et ramène son armée vers Francford; et vous et moy irons avec mon régiment et le promenerons par le Palatinat sur les terres ecclésiastiques, jusques à ce que mon maistre soit estably. Et voilà le but et la fin de nostre guerre, deist-il. » Je répliquay que je m'en estois tousjours

1. Ludovic de Bavière avait épousé en secondes noces, le 2 juillet 1583, Anne de Frise, âgée de seize ans. Passionnément amoureux de sa femme, il mourut d'épuisement le 12 octobre suivant (De Thou, liv. 79, 1740, t. VI, p. 349), à l'âge de 44 ans.

bien douté. Et il me monstra celuy qui en avoit apporté l'advis, en poste.

Ainsy, après en avoir adverty et assuré led. s^r électeur de Colongne, par gentilhomme exprès, de la nécessité de son partement et de son retour au printemps, avec promesse de négotier à cet effet tout cet hyver, tant en France qu'en Alemaigne, luy recommandant surtout de bien garder cependant ses places, dès le lendemain, de bon matin, on feist sonner les trompettes et acheminer l'armée vers Hacquenbourg¹, ville du comte de Sein, où il laissa les deux canons de l'Electeur, que nous avions mené jusques là avec nous. Led. s^r duc s'en alla au devant en diligence, et l'Espagnol passa le Rhin pour nous suivre; et n'y gaigna rien, sinon que, faisant peur aud. comte de Sein de piller sa ville, il luy feit rendre lesd. canons. Voilà la fin de la guerre de deux moys².

Pendant laquelle guerre, le s^r Haren, avec aultres depputez de Flandres, fut envoyé à l'instance du prince de Cimay³, en Alemaigne, pour solliciter le retour du s^r d'Embize⁴, premier eschevyn de Gand, qui s'estoit retiré à Frankenthal, à cause de la hayne

1. Hachenbourg dans la principauté de Nassau.

2. L'indifférence des princes protestants d'Allemagne ruina la cause de Gebhard Truchsess. Ernest de Mansfeld se rendit maître de l'électorat et mit son adversaire en fuite. Après avoir erré en Hollande et réclamé inutilement l'appui du prince d'Orange et de la reine Elisabeth, Gebhard se fixa à Strasbourg; il y mourut en 1601.

3. Philippe III, sire de Croy, duc d'Arshott, prince de Chimay, né en 1526, mort en 1595.

4. Jean d'Imbize (voy. plus haut, p. 26, note 2).

que luy portoit le prince d'Orange¹. Et passèrent exprès par l'armée dud. s^r duc pour luy en parler, qui remist cela à la discrétion dud. s^r d'Embize; lequel, s'estant laissé persuader par lesd. depputez, qui le feurent trouver à Frankenthal, de retourner en Flandres, se mist en chemyn, et, passant par l'armée pour prendre congé dud. s^r duc et me disant aussy adieu, comme mon bon amy et avec lequel j'avois négocié à Gand, de jour et de nuict, de bons affaires s'il eust esté secondé, je ne luy respondy qu'ung mot : « Adieu pour toujours », ne pensant pas le revoyr jamais. Et me deist lors led. s^r Haren, en l'oreille : « Je vous prie ne déguster point ce bon gentilhomme icy; nous avons eu tant de peine à le tirer de Frankenthal! Il fera encores un grand service en Flandres avec mons^r le prince de Cimay contre le prince d'Orange, et sera cause que led. s^r duc Casimir et vous aultres y viendrez encores une fois². » Et nonobstant cela, je deschargé mon cueur et diz aud. s^r d'Embize : « Vous vous allez perdre; on se servira de vous pour faire une chose et puis après on vous laissera au borbier. » Ce nonobstant, il continua son chemyn. Et eusmes

1. La Huguerye, entraîné par sa haine pour le prince d'Orange, falsifie complètement les faits. Imbize et son complice, Pierre Dathene, ancien moine, deux démagogues vendus au roi d'Espagne, avaient usurpé à Gand un pouvoir qui visait particulièrement à entraver l'action du prince d'Orange. Guillaume n'eut qu'à se montrer pour retrouver sa popularité et mettre en fuite ces deux agitateurs (juillet 1579). Voyez Motley (*Hist. de la fond. des Prov. unies*, t. IV, p. 348 et suiv.).

2. Chassés de Gand par le prince d'Orange, qui commit la faute de leur sauver la vie, Imbize et Dathene s'étaient réfugiés auprès de Casimir et en avaient reçu une pension (Hoofdt, *Hist. de la lutte pour l'indép. des Pays-Bas*, t. XV, p. 135-150).

depuis advis qu'il avoit esté décapité à Gand¹; grand argument de l'inconstance de la faveur de ce peuple-là, que j'avois veu adorer led. s^r d'Embize.

Led. s^r duc Casimir, ayant festoyé ses colonelz sur une si bonne nouvelle, leur assura qu'à ceste heure il auroit plus d'autorité que jamais pour les employer et faire payer de leurs debtes, tant en France qu'en Flandres, et que bientost il seroit, comme il estoit desjà, recherché vivvement de tous costez. Et print congé d'eux et s'en alla en poste à Heydelberg; et Beutterich et moy demeurasmes avec son régiment, passasmes la rivière de Main au devant d'ung chasteau du landgrave George² et le Rhin à Opnheim; et, lors me laissant la charge, il alla trouver son maistre pour le servir en ung affaire de telle conséquence contre les princes nommez par le testament de son frère, s'ilz vouloient se remuer, me priant, comme avoit faict led. s^r duc, de ne bouger dud. régiment, le promener et entretenir par les terres des évesques et chappistres, soulageant les subjectz du Palatinat, pour cause, et faisant bonne chère jusques à ce que led. s^r duc feust receu à Heydelberg et eust receu partout les sermens des subjectz; ce que je fei. Et, à la faveur dud. régiment et de l'armée qui marchoit vers Francford, se retirant, led. s^r duc n'eut point de difficulté; et sans cela il en eust trouvé beaucoup. Et c'estoit l'affaire

1. Sur la fin d'Embize et la trahison par laquelle il couronna sa vie, voyez les notes 2 et 3 de la p. 26 et les documents cités par Motley, t. IV, p. 509.

2. Georges I^{er}, dit le Débonnaire, fils puiné de Philippe I^{er}, landgrave de Hesse, né le 10 septembre 1547, mort le 7 février 1596.

particulier dont il m'avoit souvent parlé en termes généraux et auquel il avoit tousjours tendu et pour lequel, sur le point de l'indisposition dud. s^r Electeur, son frère, il avoit armé, soubz couleur de l'affaire dud. s^r électeur de Colongne, et aux despens d'aultruy et de son frère propre.

Pendant que j'estois occupé en ceste guerre-là je fuz recherché pour ung party de mariage à Sedan, lorsque j'y pensois le moins. Et, pour me faire promptement retourner, on m'escripvit par homme exprès, lequel print le chemyn de Liège et Colongne pour entrer en nostre armée; et, la trouvant sur sa retraicte, il nous suivit tant qu'il me trouva au Palatinat. Et m'ayant délivré mes lectres, je fuz joyeux d'avoir ce subject de demander congé, comme je fei par lectres. Mays led. s^r duc me pria d'avoir encores ung peu de patience et qu'il auroit tost fait ses affaires, ne me voulant laisser ainsy retourner, et que par moy (selon qu'il avoit promis à l'électeur de Colongne de négotier pour son secours en France, pendant qu'il négotieroit en Alemaigne), il vouloit advertir le roy de Navarre et mon maistre du succez de cette guerre, des entreprises des Espaignolz pour la conduite de leur dessein de la conjunction des terres de la maison d'Austriche, au grand dommage des princes voisins, et de l'accroissement de son autorité par la mort de son frère, les priant de se vouloir entendre et y employer avec luy pour conserver led. s^r Electeur et empescher les entreprises desd. Espaignolz; auquel effect, entretenant des forces françoyses et alemandes, ce leur seroit ung secours tout prest, au premier besoing; désirant aussy sçavoir de mon maistre ce qui

avoit succédé de la négociation du gentilhomme de Guyenne, pour se gouverner selon cela, à ceste heure qu'il s'asseuroit d'estre plus recherché que jamais pour l'autorité qui luy estoit escheue; et qu'il désiroit que je prisse mon chemyn par Nancy vers led. s^r comte de Salm, avec lectres de luy pour luy représenter le succez de ceste guerre et l'intention desd. Espagnolz, affin d'y pourvoir en Lorraine; et de porter ses lectres aud. s^r duc de Bouillon pour luy rendre compte du soing qu'il avoit eu et auroit encores cy-après de son affaire, pendant que dureroit ceste entreprise, laquelle il ne vouloit pas abandonner, me dépeschant exprès à cet effect en Guyenne.

Je le remerciay de l'honneur qu'il me faisoit de se vouloir fier de moy d'affaire de telle conséquence, le suppliant d'avoir agréable qu'avant que faire ce voyage j'eusse loisir de regarder à ung honeste party de mariage qui s'offroit pour moy à Sedan et pour lequel on avoit exprès envoyé vers moy; ce qu'il m'accorda, me permettant d'y employer tout le reste de l'hyver, pour partir incontinent après Pasques, me commandant d'en dresser toutes les lectres, mémoires et instructions et les dater de ce temps-là pour les emporter avec moy et argent pour mon voyage. Ce que je fei à loisir à Neydenfeldz et à Lautern, après le licenciement dud. régiment de Beutterich. Et ayant tout receu de luy signé et cacheté, avec argent, je prins congé dud. s^r duc, lequel me remercia de beaucoup de service que je luy avois faict, qu'en l'autorité où il estoit il avoit bon moyem de me reconguoistre, et que j'aurois tousjours part en son pain, comme il parloit, et serois tousjours quand je voudrois le bien

venu en sa maison, où il me donnoit honeste moyem de vivre.

Et sur ce je party à la fin de novembre, et allay droict à Nancy, où je présentay ses lectres aud. s^r comte de Salm; et luy discouru, à diverses fois, l'espace de deux jours entiers, tout le succez de la guerre de Colongne, par le menu, l'occasion de la retraicte dud. s^r duc, l'entreprise des Espaignolz, nostre dessein de les laisser faire, cet hyver, pour aigrir les princes protestans, à quoy travailloit de présent led. s^r duc avec autorité, et m'envoyoit travailler en France; ne voulant luy céler ce que mess^{rs} de Guyse ont traité jusques à présent avec luy et à quoy il a presté l'oreille, pour le repos de la France, la conservation de ceste branche de la maison de Lorraine, à laquelle il est obligé, et le bien et honneur de mon maistre qu'il ayme comme son frère; voulant à ceste fin les allier si estroitement que la division n'y puisse plus trouver de lieu, et s'estant fait fort de faire le mariage de mon maistre avec mademoiselle de Guyse¹. Il me remercyâ infiniment de telz secretz, dont il feroit son prouffit envers son maistre; et, sur le point du mariage de mon maistre, il me deist à demyen cholère que son maistre avoit assez de filles pour donner le choix à mon maistre, en ce cas, n'estant pas raisonnable que lesd. s^{rs} de Guyse taillent et rongnent ainsy de toutes choses, au préjudice de son maistre, vers lequel il tiendroît la main qu'il ne se laissast ainsy

1. Henri de Lorraine, troisième duc de Guise, avait épousé, en septembre 1570, Catherine de Clèves, veuve d'Antoine de Croy, prince de Porcian, et en avait eu cinq filles qui étaient encore en bas âge en 1583.

mener et l'advertiroit de tout à propos; désirant d'estre souvent adverty de tout ce qui se passeroit, pour servir au bien, à quoy il s'asseuroit que son maistre se rendroit tousjours facile, sans vouloir entrer en aucune brouillerye; qu'il congnoissoit assez les artifices de mess^{rs} de Guyse, mays qu'on les empêcheroit bien de faire tout ce qu'ilz vouloient. Sur lesquels propos je ne luy célay rien de tout ce qui s'estoit passé, comme il m'avoit esté ordonné, estant led. s^r comte, amy confident dud. s^r duc et seigneur, désireux du bien et du repos. Et ayant prins congé de luy, qui ne me pouvoit laisser aller, il me pria de repasser par là et n'y faillir pas comme l'autre fois.

Et m'en allay à Sedan. Et, y arrivay le vij^e décembre 1583, où je présentay mes lectres aud. s^r duc de Bouillon. Et, deux ou trois jours durant, luy discouru tout ce qui s'estoit passé tant en ceste guerre qu'en ses affaires, l'authorité en laquelle estoit parvenu led. s^r duc, l'intention d'icelluy de négotier tout cet hiver en Alemaigne et mon voyage pour cet effet; que j'avois veu ung jour son affaire en bon train, sur une indisposition du duc de Clèves, duquel la guérison nous feist cesser, mays que, prenant alliance avec l'ennemy de l'électeur de Colongne, la niepce duquel, seur du marquis de Baden¹, il espouse, led. s^r duc au retour le respecteroit encores moins et yroit plus chaudement en ses affaires; que je luy en dirois des

1. Philippe, marquis de Bade, fils de Philibert, marquis de Bade, tué à la bataille de Moncontour, fut élevé sous la tutelle du duc de Bavière qui rétablit la religion catholique dans le marquisat de Bade. Il mourut sans enfants le 17 juin 1588 à l'âge de 29 ans. Ses États passèrent à son cousin Christophe de Bade.

nouvelles à mon retour de Guyenne environ la S^t Jehan, ayant affaire cet hyver. Et il me deist qu'il alloit aussy à Paris, où il avoit affaire et d'où il m'escriproit souvent. Estant deschargé de telz affaires, je traictay et concludz le mariage, pour lequel on m'avoit escript, avec une fille de feu mons^r de La Marsilière¹, s^r de Grangemenant et Moulins et conseiller au grand conseil, ce que je fei, tant pour l'honneur et alliance de ceste bonne maison, qu'en espérance que cela pourroit servir à engendrer quelque confidence entre le s^r de La Marsilière, secrétaire d'estat du roy de Navarre, qui estoit oncle de ma femme, et moy, pour faire de bons affaires ensemble.

Et cela fait, le xv^e janvier 1584, j'employay le reste de l'hyver à mes affaires et à minuter les discours que je devois faire aud. s^r roy de Navarre et à mon maistre, selon qu'il m'avoit esté ordonné par led. s^r duc, tuteur et administrateur de l'Electorat et Palatinat, qui consistoient en plusieurs pointz. Le premier estoit des deux fondemens de ceste guerre de Colongne, l'ung descouvert, tendant à la conservation de l'Electeur de Colongne, et l'autre secret, tendant à ce que led. s^r duc se trovast en armée, lors de la mort de l'Electeur palatin, son frère, pour empescher qu'en vertu de son testament troys aultres princes nommez en icelluy ne se peussent emparer des affaires et autorité de la maison palatine, au préjudice de luy, auquel de droict cela appartient.

Le second point estoit de la résolution prise pour

1. La Marsilière, seigneur de Grangemenant et Moulins, conseiller au grand Conseil, était frère de la Marsilière, secrétaire d'État du roi de Navarre. Voy. la note de la page 390 du tome I.

la conduite de ceste guerre en telle lenteur qu'avec le fondement des affaires dud. s^r électeur de Colongne, les entreprises des Espaignolz sur ceste frontière d'Empire, desjà auparavant par eux tant escornée, peussent irriter les princes protestans jusques à les faire armer contre eux, comme il advint contre le duc Charles de Bourgongne à Nuiz, et auquel effect led. s^r duc les avoit artificieusement faict monter jusques à Confluence¹, par la connivence de l'archevesque électeur de Triefves; ce qui avoit esté cause qu'au préjudice de ce dessein touteffois led. s^r duc avoit prins et rasé la citadelle de Duitz, bastie et occupée par les Espaignolz, pour la crainte de la perte de Colongne, sans grande espérance de la retirer de leurs mains, et de leur en voir faire ung magazin de guerre, trop proche des frontières de sa maison.

Le troysiesme, qu'estant led. s^r duc bien adverty des desseings desd. Espaignolz sur la France par intelligence avec la maison de Guyse, comme il le sçavoit du chef de ceste maison, négociant avec luy, il avoit jugé que ceste guerre venoit fort à propos pour entretenir une armée preste à secourir led. s^r roy et mon maistre, travailler et empescher si bien l'Espaignol de ce costé-là avec la Hollande, qu'il n'eust loisir ny moyem de s'employer en France; que la mort de l'Electeur palatin, son frère, de laquelle il n'y avoit que trop d'apparence, et l'hyver l'avoient contrainct de licencier ses forces, après avoir donné ordre à la deffense des places dud. s^r électeur de Colongne, pour venir en toute diligence à Heydelberg, et avec

1. *Confluence*, Coblentz (*Confluentes*).

son régiment françois, s'establiſ en la tutèle et administration de l'Electorat et Palatinat et recepvoy en ceste qualité les sermens des subjectz; que telle autorité et reng en l'Empire luy avoit apporté plus de moyem que jamais de leur servir et d'avancer les affaires dud. s^r électeur de Colongne (pour lequel, à la vérité, je faisois volontiers ceste charge, et luy en escripvy de Sedan, pour luy donner courage); mays que pour toutes ces raisons il estoit aussy raisonnable, tant au faict de la religion que de l'Estat, qu'ilz s'y employassent vivvement avec luy comme ilz pourroient faire aisément, faisant lever doucement et embarquer par petites troupes, sans bruiet ny alarme, et comme pour le secours de Holande, une bonne troupe de gens de pied et de cheval françois, lesquels seroient receuz en Holande et favorisez de batteaux et vivres, pour monter le Rhin jusques en l'électorat de Colongne, ou bien par terre comme il seroit requis pour la seurété de leur chemyn, quand ilz vouldroient monter en Clèves pour joindre led. s^r Electeur; que faisant cela, de leur costé, et led. s^r duc sa poursuite envers les aultres princes protestans, comme il y avoit travaillé et continué, avec son autorité électorale il feroit résoudre une nouvelle levée pour descendre aud. électorat de Colongne et joindre les forces françoises, ou en personne, si les affaires de sa maison luy permettoient, ou par ung prince duquel il se fieroit comme de luy-mesmes, mays que son désir estoit d'y estre en personne; et, qu'en establiſſant led. s^r électeur de Colongne et faisant teste à l'Espaignol de ce costé-là avec les Holandois, ilz l'empescheroient bien d'entrer en France, et, n'y entrant pas, ceux de Guyse demeu-

reroient courts en leurs desseins et n'y feroient pas l'effect qu'ilz prétendoient, comme il sçavoit très bien et d'eux-mesmes ; mays qu'il estoit besoing de diligence.

Et, pour faire voir aud. s^r roy et à mon maistre le danger évident de ceste frontière par l'entreprise des Espagnolz non seulement à l'Empire, mays à la France, led. s^r duc fut d'avis que je feisse une charte¹, abrégée du cours du Rhin, depuis Wesel jusques à Basle, pour leur faire congnoistre à l'œil l'intention de l'Espagnol de monter le Rhin jusques en Alsatz, qui est de la maison d'Autriche, dès Haguenau, par intelligence avec les évesques, qui se disposent à leur protection, et par souffrance de l'Empereur, au préjudice de la maison palatine et de la Lorraine, en fermant ce passage-là aux François pour aller en Alemaigne. Et particulièrement led. s^r duc m'avoit chargé de dire à mon maistre qu'en ceste guerre-là il y avoit beau moyen de faire quelque chose pour luy en traictant le mariage de Bouillon, des affaires de laquelle maison il avoit eu et auroit soing, comme je luy pourrois déclarer, saichant son intention au pais de Clèves, dont le duc prend alliance avec l'ennemy dud. s^r électeur de Colongne, espousant sa niepee de Baden, ce qui réussiroit enfin à sa grandeur particulière, et qu'à cet effect, s'il estoit possible que led. s^r prince eust la charge desd. forces françoyses, ilz feroient eux deux ensemble en cela ung grand coup, ne laissant pourtant d'entretenir ceux de Guyse pour tascher à faire quelque chose de bon, sinon, au moings, apprendre de leurs affaires.

¹ 1. *Charte*, carte.

Comme je travaillois à dresser ma négociation, en sorte qu'elle peust sortir effect, led. s^r duc de Bouillon retourna de Paris et me communiqua tout ce qu'il y avoit appris des affaires de ceux de Guyse, desquelz le cours estoit ung peu arresté depuis le retour dud. s^r duc d'Alençon des Pais-Bas, l'exécution de Salsède¹ et la maladie survenue aud. s^r duc², telle qu'on ne sçavoit qu'en espérer et que ces accidens-là faisoient surceoir à ceux de Guyse leurs affaires³, joint l'événement de l'armée d'Espagne pour Angleterre, qui fut rompue au destroit de Calais⁴, dont je ne parle

1. Nicolas de Salsède, seigneur d'Auvillers, forma en 1582, d'accord avec les Guises et le roi d'Espagne, un complot contre Henri III et le duc d'Anjou, alors comte de Flandre. Salsède fut amené à Paris, soumis à la torture, condamné à mort et exécuté le 25 octobre 1582. Cette affaire est restée obscure. On peut consulter les documents imprimés dans le t. X des *Archives curieuses* (1^{re} série) de Cimber et Danjou, dans le t. V du recueil A-Z, et un assez grand nombre de pièces inédites conservées dans des recueils consacrés à ce procès célèbre, et dont il existe plusieurs copies à la Bibliothèque nationale; notamment dans le vol. 87 de la coll. Dupuy.

2. Peu après son débarquement à Calais (note 3, p. 195) le duc d'Anjou avait été atteint de phthisie. Ses débauches hâtèrent les progrès de la maladie. Jusqu'à sa mort il intrigua en Flandre. Partie de sa correspondance pendant cette dernière période de sa vie est conservée dans le fonds français, vol. 3289 et 3290.

3. On conserve dans le fonds français, à la Bibliothèque nationale, un « discours d'estat » plein de révélations curieuses sur les desseins de la maison de Guise à la fin de 1583 et au commencement de 1584 (vol. 3902, f. 267 et suiv.).

4. Ici La Huguerye anticipe sur les événements. L'*Invincible Armada*, dirigée par Philippe II contre l'Angleterre, se mit en mer le 29 mai 1588. Le mauvais temps l'obligea de se rallier dans le port de la Corogne. Elle remit à la voile le 21 juillet. Mal organisée et mal commandée, l'expédition échoua misérablement dans la Manche.

qu'en passant pour ce que je n'ay eu charge de telz affaires; mays je remarque seulement ces accidens ès personnes dud. s^r duc d'Alençon et du prince d'Orange, pour recongnoistre les jugemens de Dieu en ceux qui ne vont pas syncèrement en besongne. Ilz se trompoient l'ung l'autre, et, par la justice de Dieu se sont trouvez tous deux trompez, trahissant chacun en sa qualité les peuples qui se fioient en eux, n'ayant rien moins au cueur que ce qu'ilz publioient et promettoient à tous.

Sitost que Quasimodo fut passé en lad. année 1584, je m'en allay droict à Paris, où je séjournay quelques jours pour apprendre au vray l'estat de la maladie dud. s^r duc d'Alençon, que je fuz adverty¹ par gens qui le sçavoient des médecins, Lefebvre et Paumier², envoyez par la reyne, sa mère, à Chasteau-Thierry, pour juger de l'issue de son mal, qui avoient faiet rapport qu'il n'en eschapperoit poinct, et qu'il languissoit pendant la fraischeur du temps, et que les chaleurs premières l'emporteroient sans doute. Je secu aussy au vray que ceux de Guyse attendoient à veoir ce qui arriveroit dud. s^r d'Alençon et quel estat prendroient les affaires, après sa mort, remectans sur cela à prendre les armes en l'année prochaine 1585.

Et dès lors je remarquay en ceux de lad. maison de Guyse deux grandes et signalées faultes : la première

1. *Que je fuz adverty*, dont je fus averti.

2. Nous connaissons deux récits de la dernière maladie du duc d'Alençon; l'un écrit par Jacques Besson, prédicateur du prince, est imprimé dans le tome X (p. 201 et suiv.) des *Archives curieuses* de Cimber et Danjou, 1^{re} série; l'autre, que nous croyons inédit, est du s. de La Fougère (F. fr., vol. 3902, f. 283).

en leur précipitation, n'ayant pas scieu entretenir l'amitié du roy, dont ilz avoient auparavánt disposé à baguette, laquelle amitié seule, avec patience bandée à l'accoustumée contre le roy de Navarre et mon maistre, leur faisoit indubitablement tomber toute autorité en la main; l'autre faulte fut en ce que pour entretenir l'amitié du roy, reconnoissant bien qu'avec l'amitié de la royne mère, qui estoit leur alliée et confidente, la faveur des deux mignons du roy leur estoit nécessaire, ayant bien pratiqué celle du duc de Joyeuse¹ par le mariage d'une seur de la royne², ilz ne feirent pas de mesmes du duc d'Espernon³, qui estoit le cueur du roy, quand on luy refusa pareille alliance qu'il recherchoit en la maison du duc de Lorraine après la mort de celle qui luy avoit esté promise⁴,

1. Anne de Joyeuse, d'une ancienne et illustre maison du Languedoc, était un des favoris de Henri III. Duc et pair en 1581, amiral de France en 1582, chevalier des ordres en 1583, il reçut en 1586 le commandement de l'armée royale envoyée en Guyenne. Le 20 octobre 1587, il livra bataille au roi de Navarre près de Coutras et y fut vaincu et tué. On conserve dans les 500 de Colbert (vol. 29, f. 480 et suiv.) un *Inventaire de pièces* important pour la généalogie et l'histoire du duc de Joyeuse. Cette pièce provient du cabinet de l'historien de Thou.

2. Le 24 septembre 1581, le duc de Joyeuse épousa, au Louvre, Marguerite de Lorraine, sœur de la reine. Ce mariage fut la cause de fêtes et de folies coûteuses, dont le souvenir resta dans l'esprit de tous les contemporains. Voyez le *Journal de Lestoile*, édit. Champollion, p. 137.

3. Jean-Louis de Nogaret de La Valette, duc d'Espernon (1581), né au mois de mai 1554, d'une ancienne famille de Languedoc, mort le 13 janvier 1642. Il s'était d'abord attaché au roi de Navarre et le suivit dans sa fuite (Aubigné, *Hist. univ.*, 1626, col. 776). Bientôt il passa au parti du roi, dont il partagea la scandaleuse faveur avec Joyeuse. Il fut le négociateur le plus autorisé de la réconciliation de Henri III et de Henri IV.

4. Christine de Lorraine, fille de Nicolas de Lorraine, duc de

estant sans doute que ces deux maisons-là, bien asseurez par telles alliances, feroient avec l'autorité de la royne mère ce qu'ilz vouldroient du roy qui n'avoit et n'espéroit point d'enfans¹; au contraire de laquelle prudence ilz se picquèrent contre led. duc d'Espernon et l'irritèrent tellement qu'ilz le contraignirent de tourner le visage vers led. s^r roy de Navarre, avec lequel il n'estoit pas bien (luy ayant aultresfois refusé une place d'escuyer en sa maison), et la maison de Mommorency, où il print alliance², et depuis ne cessa d'altérer le cueur du roy contre eux et ruiner leurs affaires; ayant d'avantage apprins de plusieurs personnes d'estat que le petit Espernonnet³, s^r de Fontenay, parisien, filz du s^r de Fontenay, maistre des comptes, allié et serviteur de la maison de Mommorency, avoit beaucoup servy à aliéner led. duc d'Espernon de ceux de Guyse pour le retirer en lad. maison de Mommorency.

Ayant recongneu ces fondemens-là, je passay oultre par Chartres pour y donner ordre à mes petitz affaires, et de là, tenant mon chemyn ordinaire, qui n'estoit jamais par les grandz chemins, j'arrivay en ung gros village sur la rivière de Boutonne, près S^t Jehan d'Angely, assez tard exprès, affin d'avoir subject d'y demeurer la nuit; et, le lendemain, de grand matin.

Mercœur, et de Renée de Bourbon-Montpensier, morte en bas âge.

1. Sur ce point, voy. plus loin p. 303, note 2.

2. Il épousa, le 25 août 1587, Marguerite de Foix, comtesse de Candale, fille de Henri de Foix et d'une fille du connétable de Montmorency.

3. On trouve dans les *Lettres de Henri IV* un s. de Fontenay, messenger du roi au duc d'Espernon et signalé comme un ami de ce seigneur (t. IV, p. 200).

j'envoyay ung mien serviteur aud. S^t Jehan pour reconnoistre qui estoit près dud. s^r prince et parler à luy, à part, comme si je l'eusse envoyé seul de Sedan. Et sceu dud. s^r prince que près de luy estoit arrivé le s^r de Clervant, qui de là debvoit passer en court de la part du roy de Navarre; deist led. s^r prince à mon homme que led. Clervant ne m'aymoit pas et que pour ce il désiroit que je fusse près de luy, avant qu'il en partist, pour parler à luy et luy respondre hardiment en sa présence plustost que de le rencontrer en chemyn. A quoy j'obéy si tost que mon homme fut de retour.

Et arrivay le premier de may aud. an 1584 aud. S^t Jehan, au disner de mon maistre, où je ne fei pas grand semblant d'avoir aulcune charge; et luy présentay seulement les lectres dud. s^r duc de Bouillon, à mesme fin que les précédentes¹, et ung jeune soldat pour estre, en sa faveur, de ses gardes. Et luy diz en l'oreille que je venois de la part dud. s^r duc Casimir, à présent tuteur et administrateur de l'Electorat et Palatinat, son bon amy, ayant aussy charge de passer vers le roy de Navarre par son advis, à ma discrétion touteffois, si je voyois que bon me feust. Il me deist que je dissimulasse ceste charge-là jusques à ce que j'aurois veu la contenance dud. Clervant, lequel, sai-

1. La Huguerye était porteur d'une lettre de Casimir de Bavière au prince de Condé, datée du 6 décembre 1583, dans laquelle le prince allemand, s'adressant à Condé, lui déclarait qu'il désirait « surtout vivre en une si estroite correspondance avec le roy de Navarre et vous qu'il n'y ait rien qui vous concerne que je ne l'estime appartenir à moy-mesmes. » Cette lettre contient un grand éloge de La Huguerye. L'original est conservé dans les V^o de Colbert, vol. 29, f. 739.

chant que j'estois arrivé, s'en vint en la chambre de mon maistre, où je n'estois pas lors, m'estant allé faire desbotter, et feist aud. s^r princee grandes plaintes contre moy, ne saichant touteffois dire aultre chose sinon que je traversois ses affaires en Alemaigne.

Mon maistre m'advertit; et je vins et diz aud. Clervant que, s'il ne parloit plus particulièrement, je ne luy pourrois respondre; que, quand j'estois ou près de mon maistre ou près dud. s^r duc Casimir, estant requis de dire mon advis de quelque affaire en conseil, je le disois syncèrement et librement, sans regarder derrière moy, et en bonne conscience; qu'en ce faisant je ne sçavois pas s'il se pourroit estre offensé, parlant hardiment comme mon maistre m'avoit commendé: lequel, prenant la parole, deist que s'il n'y avoit aultre chose à démesler que cela, que ce n'estoient que termes généraux qui ne le pouvoient offenser, s'il ne venoit aux particularitez, et que si, en faisant son service, j'avois diét, pour le bien de ses affaires, quelque chose qui luy despleust, que pour cela encores moins, et que j'avois telle obligation à son service que je ne debvois rien craindre pour m'en acquitter et qu'il estoit bon maistre à ses serviteurs pour les garentir.

Led. Clervant feist mine d'estre marry de ces propos de mon maistre, comme s'il doubtoit qu'il ne luy feust serviteur; et passant au particulier deist que j'avois esté cause envers le duc Casimir de faire sortir des mains de Malroy, son frère, une négociation, pour ce, disois-je, qu'aussytost son frère la luy descouvriroit, comme il présumoit que c'en estoit la cause. Sur quoy je diz qu'avant que luy respondre je désirois dire ung mot à part à mon maistre; auquel je déclaray

tout, comme il est discoursu cy-devant, l'assurant que c'estoit la vérité du faict, que je ne repète pour brevété, et que je n'en voulois aultres tesmoins que led. s^r duc Casimir et Beutterich, et que je luy avois voulu déclarer cela avant que respondre, affin de me gouverner après, selon sa volonté; et quant à moy que la vérité ne me coustoit rien à dire. Sur quoy mon maistre me deist que j'avois faict sagement et qu'il en vouloit respondre pour moy. Et lors, se retournant vers Clervant, luy deist : « Si mes affaires estoient communicables à tout le monde, La Huguerie me vient de déclarer une raison qui le descharge envers vous, Mons^r de Clervant; mays je ne fais part de mes affaires qu'à ceux qui me sont serviteurs et obligez et domestiques, et pour ce je vous déclare que ce qu'il a faict en cela a esté pour mon exprès service et que vous n'avez point intérêt, si vostre frère Malroy a part ou non en ung affaire, si vous n'avez quelque secret avec luy, que je n'entendz pas. » Et pour ce point-là qu'il m'en deschargeoit et me maintiendrait comme son serviteur, en faisant son service.

Sur quoy Clervant ne saichant que dire se print à mectre en avant une aultre maladie en ses affaires, que je le mectois mal avec ses reistres; à quoy je respondy tout hault, en présence dud. s^r prince et de toute la compaignye que, si ses reistres l'avoient proclamé par affiches par toutes les villes impériales comme un *schelm*¹, pour n'avoir satisfait à ses promesses et obligations, que je n'en estois pas cause, et qu'au contraire en me voyant et demandant de ses

1. *Schelm*, fripon.

nouvelles pour leurs payemens, je leur en avois toujours donné aultant d'espérance que je pouvois, jusques à les assurer que led. Clervant faisoit tout ce qu'il pouvoit pour faire valoir ses assignations, se donnant exprès au service de tous ceux qui pouvoient, ce luy sembloit, le plus avancer ses affaires et qu'eux n'avoient respondu : « Vous excusez ung Suisse; depuis qu'il est devenu baron de Couppet, il est devenu Suisse : il est à qui plus luy donne et mange toutes noz soldes »; que c'estoit là tout ce que j'en avois ouy dire, estant pour le service de mon maistre en Alemaigne; qu'il sçavoit qu'il ne falloit rien promettre aux Alemandz qui ne leur vouloit tenir, ou ce mot de *Schelm* leur sortoit bientost de la bouche.

Ma responce l'irrita dadvantage, à cause de la bonne compaignye qui s'en print à rire avec mon maistre; et luy en fut extrêmement marry, me demandant à qui je l'avois ouy dire. Je respondiz qu'il m'avoit contrainct à luy déclarer cela pour ma descharge, may's que je ne voulois pas faire des querelles; qu'à mon retour en Alemaigne je parlerois à ceux qui me l'ont diet; et, s'ilz ont agréable que je les nomme, je le feroy, comme je croiois bien qu'ilz ne le trouverroient pas mauvais, s'ilz l'ont déclaré par affiches, qui estoit bien pis. Sur quoy mon maistre print de rechef la parole d'autorité et luy deist : « La Huguerye s'est despouillé d'une qualité en laquelle il est icy, importante au service du roy de Navarre et de moy, pour vous respondre, et je voy bien que vous avez maigre subject de vous plaindre de luy, si vous ne dictes aultre chose, et que, plus vous luy en direz, plus il vous descouvrira de choses qui ne vous plairont pas.

Il va trouver le roy de Navarre de la part de mons^r le duc Casimir, à présent tuteur et administrateur de l'Electorat et Palatinat, qui le pouvoit descharger de vous respondre et le remectre à une aultre fois ; mays il a voulu vous respondre. » Et je dis lors que je voyois bien n'avoir que faire de passer oultre, puisque, avec les choses passées au service dud. s^r prince, je voyois bien que led. s^r de Clervant avoit encores plus aigry les affaires que devant. « Je m'en retourneray d'icy droict d'où je viens et rendray compte de la cause de mon retour à Son Altesse, qui m'a donné tant de liberté en ce voyage que je puis faire ce que bon me semble. »

Lors toute la noblesse avec mon maistre, se tournant vers led. s^r de Clervant, luy remonstrèrent le grand tort qu'il faisoit tant au service du roy de Navarre, son maistre, que dud. s^r prince, de reculer, pour son intérêt particulier, ung grand affaire, en ce temps auquel on avoit plus de besoing d'amys et notamment dud. s^r duc, duquel l'autorité à présent si grande en l'Empire peult beaucoup avancer les affaires. Et led. s^r prince prenant la parole deist aud. s^r de Clervant : « La Huguerye, sur le premier poinct de vostre plainte, n'a faict que son debvoir, et je l'en descharge ; et au second poinct, il a faict plus que son debvoir, car, ne vous estant de rien obligé, il vous a voulu excuser courtoisement envers les reistres, qui luy ont demandé de voz nouvelles, et vous le prenez à contre-poil ; et pour vostre respect le roy de Navarre ne laissera pas de luy faire bonne chère ; et luy bailleray plustost toutes mes gardes pour le conduire jusques à Nérac. »

Comme led. s^r de Clervant veit tout aller contre son espérance, pensant l'emporter d'autorité, il fléchit et deist qu'il en vouloit escrire aud. s^r roy, son maistre, affin de me recepvoir honestement. Je diz que je n'avoys que faire de ses lectres et que si, sans ses lectres, je croyois que son maistre ne deust porter ce respect à Son Altesse (car led. s^r due commença lors à porter ce tiltre), je n'irois pas; que je voyois bien à son propos qu'il m'avoit presté des charitez envers led. s^r roy; que j'ay parlé aultrefois avec luy comme à ung serviteur aultant que domestique de sad. Altesse et depuis comme à ung gentilhomme que je pensois estre serviteur de mon maistre; qu'il s'est dommé depuis au service du duc d'Alençon et dud. s^r roy de Navarre; et de moy je n'ay point changé; et si, en changeant si souvent de maistre, il avoit voulu faire mal son prouffit de ce que nous avions aultrefois discouru ensemble, il n'auroit pas faict en gentilhomme d'honneur ny en fidèle serviteur; et que, quand ou led. s^r roy ou aultre m'en parlera, j'ay de la raison en bouche pour respondre; et que toutefois je ne voulois en ma personne faire recepvoir ung affront à S. Altesse; que je ne passerois pas plus oultre.

Et craignant que mal ne luy advint de mon rebroussement, il escripvit aud. s^r roy de Navarre et au secrétaire Du Pin, son confident, en poste, affin de dépescher aussy en poste vers moy pour me faire aller en assurance. Je luy diz encores une fois que je ne voulois point de ses assurances; que je marchois soubz l'assurance d'ung plus grand que luy, qui m'envoyoit et sçauroit bien en temps et lieu avoir sa raison du tort qu'il luy faisoit en ma personne, m'assurant bien

que le roy, son maistre, ne le voudroit pas mescontenter à présent moins que jamais ; que je me doubtois bien qu'il me dresseroit des partyes par ses intelligences en court, où il alloit ; qu'il feist du pis qu'il pourroit ; que Dieu m'avoit garny de plus grandz que luy ; bref, que je ne passerois outre.

Mon maistre insistoit au contraire et receut pendant ces contestations ung paquet dud. s^r roy exprès pour me faire passer outre et m'asseurer que, de sa part, je n'avois aucun subject d'en faire difficulté ; que je luy ferois grand tort, sans raison, de rebrousser. Et, me voyant tant pressé de mon maistre, j'accorday de luy obéir et faire ma charge et d'aller seul avec mes deux serviteurs sans aucune compaignye, pour mieux recongnoistre toutes choses, à ma fantaisie, saichant, il y a longtemps, que c'est d'aller par pais, mays qu'à mon retour je ferois rapport à son Altesse de telles procédures en son endroict, pour en faire en ce qui le touche, à son plaisir.

Mon maistre feist contenance d'estre fort offensé des façons de faire dud. s^r de Clervant, le lascia aller son chemyn en court, par la poste, et me retint quelques jours près de luy pour luy discourir toutes choses, me disant et toute la compaignye que j'avois bien rendu le change aud. s^r de Clervant, auquel, pour son bien ni honneur, il vaudroit mieux ne m'avoir point veu. Je suppliy mon maistre de me laisser ung peu penser à ce que j'avois à luy dire, pour ce que led. s^r de Clervant m'avoit brouillé l'esprit avec ses plaintes et empesché à luy respondre, ce qu'il eut agréable, remectant la partye au lendemain, qui fut en sa garde-robe, n'y ayant aultre que La Motte, son premier valet

de chambre, où par son commendement je le suivy. Et, s'approchant de la fenestre commençay par la présentation des lettres de Son Altesse, plaines de son affection fraternelle envers luy et de créance sur moy, pour de laquelle me descharger je répétay les derniers advis que je luy avois donné par mon homme du gentilhomme, amy du s^r de Monguyon, qui luy devoit parler du faict de la religion. Et luy comptay toute la négociation et comme ny son Altesse ny moy ne nous estions voulu charger de porter ceste parole-là.

Il me respondit qu'il avoit bien senty par mes lectres que c'estoit ce poinct-là dont il estoit question, mais qu'il ne s'estoit présenté personne de ceste marque-là près de luy et ne luy avoit-on ouvert aucun propos de cela ny de la négociation dont ce poinct estoit le principal. Je luy adjoustay qu'ayant trouvé ceste négociation ouverte, à mon arrivée près de Sad. Altesse, il y a près de deux ans, j'estois d'aultant avancé au commendement qu'il m'avoit donné de faire renouer par Beutterich quelque chose avec le duc de Guyse, pour apprendre de ses nouvelles; qu'en se jouant on vient quelquesfois au bon escient, car, comme par Malroy il taschoit d'estraindre quelque chose de grand avec son Altesse, il deist qu'il n'estoit obligé à personne au faict d'estat¹, s'asseurant tousjours des promesses dud. duc de Guyse pour le faict de la religion, qu'il n'y vouloit poinct toucher ny dedans ny dehors le royaume, et qu'il luy en donneroit telz et si bons gages qu'il en seroit content, mais qu'il ayroit particulièrement led. s^r prince, comme son frère, pour beaucoup

1. C'est-à-dire dans l'intérêt de l'estat.

de vertu et de bonté qu'il avoit congneu en sa personne, et que, pour chose du monde, il ne voudroit traicter à son préjudice, n'ayant telle disposition au reste de sa maison.

« Et voyez, dis-je, si j'avois eu lors subject pour vostre service de faire changer de main ceste négociation? » — « Ouy vraiment, deist-il, vous avez bien fait, et j'ay une très grande obligation à mons^r le duc. » Et, passant oultre, je luy diz que Malroy n'en avoit rien secu et qu'on avoit seulement fait mine de désirer ung confident dud. duc de Guyse; que cependant j'estois à Neydenfeldz, où on ne me voyoit point et où on me communiquoit tout. Ce confident venu, et ayant prins serment de n'estre congneu, on avoit trouvé moyem de renvoyer Malroy, lequel retournant le trouva party; que S. A. traictoit avec ce confident du fait dud. s^r prince, remonstrant que c'estoit le vray moyem d'éviter ung trouble d'événement incertain et d'asseurer les affaires de tous; et que led. s^r duc de Guyse avoit une fille; que led. s^r prince estoit à marier, que c'estoit ung bel expédient d'accommoder toutes choses. Sur quoy led. confident n'avoit trouvé que redire, confessant que son maistre tenoit led. s^r prince pour ung grand homme de bien et se fieroit en luy plus qu'en aultre; mays que, led. s^r prince demeurant en ceste profession, son maistre perdrait en ung coup tous ses affaires qui sont bastiz sur fondement contraire; et qu'il sçavoit bien aussy que ce n'estoit point tant religion que l'estat qui le menoit; et que, s'il plaisoit à Son Altesse s'entremettre là-dessus, il y en auroit espérance, et que, ce point-là vuidé, tout l'affaire

seroit hors de difficulté ; que S. A. s'en excusast et moy aussy. Et avois trouvé eet expédient de quelque gentilhomme de ces cartiers de Guyenne, serviteur dud. s^r duc de Guyse. « C'estoit ung gentil moyem, deist led. s^r prince, et suis bien aise d'entendre la forme de ceste négociation. » — « Et puisqu'il n'est venu personne, dis-je, je recongnoy que j'ay bien jugé que cela n'auroit pleu au duc de Parme, et que, voyant S. A. embarqué en ceste guerre de Colongne, contraire à leurs affaires, led. s^r duc de Parme auroit faict rompre ceste négociation. »

Quant au faiet de l'alliance de Bouillon, que S. A. en faisoit estat et, congnoissant l'habitude des frères, s'asseuroit de voir toute ceste maison ès mains dud. s^r prince, qui, par ce moyem, seroit aussy allié de celle de Mommorency, sans courir le risque des menées du vicomte de Thureyne avec sa cousine, du mouvement de qui que ce soit ; et qu'en ceste espérance-là S. A. avoit désiré servir à l'avancement de lad. maison de Bouillon, en ceste guerre de Colongne, et que, si le duc de Clèves feust entré en plus grande indisposition, son dessein estoit, ayant ses forces delà le Rhin, de s'asseurer du duché de Bergues et du comté de La Mark, qui sont fiefz masculins d'Empire, lesquelz doibvent retourner aux masles de ceste maison, et, avec ces deux estatz-là contentant les maris des filles, entrer dedans les deux aultres, comme je fei voir aud. s^r prince en ma charte du cours du Rhin ; et que c'est une des occasions seerètes de mon voyage pour la continuation de ceste guerre, et, par le moyem d'icelle exécuter ee dessein-là par diverses voyes. Pour laquelle continuation de guerre

j'estois chargé de traicter avec le roy de Navarre et luy sur ung aultre point, concernant le préparatif d'une bonne force pour leur secours promis et assuré contre les desseings des Espaignolz et de ceux de la maison de Guyse; et, à cet effect de faire passer à petites troupes ung bon nombre de cavalerie et infanterie françoise, à leur dévotion, jusques en Holande et comme pour le secours de ce pais-là, et puis monter led. Rhin par eaue ou par terre, comme il seroit plus seur, pour joindre les forces que S. A. veult redresser; mays que je n'avois à dire aud. s^r roy de Navarre que ce point-là de l'artifice dont on usera pour faire tomber les forces d'Allemagne sur les bras de l'Espaignol, et, avec telles forces, l'empescher tant en ses Pais-Bas qu'il n'ait moyem d'entreprendre en France, soubz l'assurance de ceux de Guyse, qui demeureront par ce moyem seulz et despourvez de ce secours-là, comme, à la vérité, c'en estoit le vray moyem. Et, affin que ces forces là feussent à la dévotion dud. s^r prince, que S. A. estoit d'advis qu'il les feist lever par le s^r de Clermont d'Amboise et aultres de ses amys, en sorte que led. s^r roy n'en sceut rien sinon que ce feust pour aller en Hollande; et, qu'estant jointz aux forces de sad. Altesse, il traineroit la guerre en l'Électorat de Colongne jusques à voir le progrès et ouverture des armes de ceux de Guyse, contre lesquelles ces armes-là seroient prestes pour marcher à leur secours, au besoing.

Led. s^r prince recongneut que c'estoit le vray chemin et pour sa grandeur particulière et pour éviter au trouble de France, qui estoit proche, et que j'eusse

faict grand tort à leurs affaires de m'en retourner sans faire ma charge.

Je descouvry davantage aud. s^r prince ce que j'avois apprins de la mort prochaine du duc d'Alençon, qui avoit faict surceoir à ceux de Guyse la prise des armes, pour en voir l'événement et la conséquence de ceste mort; et que, lesd. s^{rs} de Guyse ayans prins les armes, led. s^r prince n'auroit aultre chose à faire que partir secrètement, et, à la desrobée, s'embarquer avec une petite compaignye en ung bon vaisseau de guerre et tirer droit en Hollande, et de là s'acheminer en l'armée qui iroit au devant de luy pour le recepvoir et puis, y estant le chef, en disposer à son plaisir, exécuter le mariage de Bouillon en tout ce qui appartenoit à son advancement et grandeur, se n'avoit plus agréable celuy de la fille de Son Altesse, son héritière unique, comme je luy avois cy-devant faict entendre; que S. A., sur mes remonstrances des intelligences dud. s^r roy de Navarre en court, pour lesquelles va Clervant, qui est devenu royal, avoit bien jugé que led. s^r roy de Navarre en voudroit communiquer au roy de France, qui ne l'auroit jamais agréable, quelque couleur qu'on luy donnast du service de la couronne et de l'empeschement des Espaignolz, pour la crainte qui est plus forte en luy de voir le roy de Navarre aussi au dehors du royaume; et que pour ceste cause il estoit d'avis et m'avoit chargé de luy dire que, si le roy de Navarre n'en vouloit rien faire, comme il n'en avoit pas grande espérance, que led. s^r prince, sans faire semblant de s'en mesler, feist faire cela par led. s^r de Clervant et aultres gentilzhommes, ses amys.

sans parler d'aultre chose que d'aller au secours de la Holande; que Son Altesse feroit de sa part redresser son régiment françoys de 2000 hommes et en feroit faire ung semblable au jeune comte de La Mark, son pupille, faisant conscience d'employer l'aisné, son frère, pour ne préjudicier à la conservation de son petit estat selon le conseil qu'il luy a donné par moy-mesmes; que d'avantage ceste troupe-là par mer feroit des effects qui soulageroient la despence du voyage de laquelle, au pis aller, il donneroit assurance aud. s^r de Clermont de le descharger.

Toute laquelle procédure led. s^r prince approuva merueilleusement et désira y penser. Et, comme il estoit en peyne de ce que je dirois que j'eusse affaire à luy pour couverture de noz discours, je luy diz que mes affaires particuliers en estoient ung beau moyem, qu'aussy bien estois-je venu en intention d'y donner ordre pour le desgagement de ses bagues, ce qu'il trouva bon; et me deist, en sortant de sa garderobe, que je luy en présentasse ung placet avec ample mémoyre et pièces vérificatives et qu'il en résouldroit en son conseil, comme il feist assez bien, si le s^r Desmaretz, meschant homme, pour ce qu'il ne gaignoit rien en mon affaire, n'eust retranché le résultat dud. conseil et la volonté dud. s^r prince, par le contraict, lequel enfin par le mauvais mensonge dud. Desmaretz et son avarice coustera bien cher aux héritiers de mon maistre.

Après que led. s^r prince eut pensé tout le jour à mon discours, il me deist, au soir, que le lendemain matin, à la mesme heure, en sa garderobe, il s'en vouloit résouldre et que je me trouvasse près de luy,

à son lever; ce que je fei. Oû il me déclara que plus il pensoit à l'alliance de Bouillon, plus il la trouvoit propre à ses affaires, et pour l'espérance, quant aux biens, plus grande, y ayant desjà ung petit estat souverain sur la frontière de France, avec quelque espérance d'ung aultre en Alemaigne, à ce que je luy avois diet, tous deux propres à son intention, et ne laisseroit pas d'estre allié du duc de Mommorency, qui en a espousé la tante et en a des enfans mariez.

Surquoy je répliquay qu'il luy convenoit donc rompre du tout avec sa voisine¹, qu'aultrement son Altesse ne se pourroit assurer de sa résolution, congnoissant, à parler franchement, sa facilité; le suppliant de m'excuser de ceste hardiesse, ayant charge de luy dire, et que par ce moyem il s'estoit laissé aller aux volonteiz de ceux qui ne l'ayment pas, en son dernier voyage de Languedoc, sans rien faire de tout ce que par moy il avoit assuré à S. A., lequel par ses confidens, sans nommer personne, avoit eu si bons advis contraires. Dont led. s^r prince s'excusa, disant n'y avoir pas mal acheminé ses affaires et que led. s^r duc de Mommorency n'y estoit guères mieux qu'au-paravant, mays qu'il n'avoit pas trouvé les affaires disposées à ce qu'il avoit résolu avec moy, pourquoy il luy avoit convenu caler voile, et que c'estoit icy le coup; que, quand il seroit hors de Guyenne et du commendement dud. s^r roy de Navarre, il n'auroit plus rien à craindre; que le mariage de Bouillon et la

1. Charlotte de la Trémoille habitait le château de Taillebourg, et Condé la ville de Saint-Jean-d'Angély (Duc d'Aumale, *Hist. des Condé*, t. II, p. 154).

guerre de Coulongne estoient les fondemens de sa prospérité, et, qu'estans en armes, la négociation de ceux de Guyse ne faudroit à renaistre en leur nécessité¹, leur manquant les armes des Païs-Bas, qu'estans lors led. s^r duc et luy ensemble ilz feroient leurs affaires en toute liberté, sans respecter personne; ce qui luy faisoit juger que la continuation de lad. guerre de Colongne leur estoit nécessaire; mays qu'il doubtoit que le roy de Navarre, pour tout gaster, n'assurast de tout faire, pour ne rien faire et luy oster l'occasion de le faire. Et quand, le roy de Navarre ne le faisant, il le feroit, si ne voyoit-il pas que cela se peust faire si secrètement qu'il appartient pour n'avoir les vaisseaux ny les avitaillemens nécessaires, qui seroient d'ailleurs de telle despense que Clermont et ses amys n'y pourroient satisfaire. Lequel doubte je luy louay, disant qu'il estoit en moy de parler au roy de Navarre, de telle sorte que je voudrois et que me contentant de luy représenter le préjudice de la France aux entreprises de l'Espagnol sur la frontière d'Alemaigne et que, pour y remédier et apporter quelque chose de sa part au lieu de forces, je luy demanderois une somme d'argent, dont après led. s^r prince se serviroit pour la levée desd. forces, et ferois par ce moyem servir le roy de Navarre, à son intention, au lieu de la trancher; que j'estois libre en mes instructions de faire ce que je verrois estre plus seur et plus à propos pour la continuation de ceste guerre de Colongne.

1. C'est-à-dire que les avances des Guise se renouveleraient, qu'ils seraient obligés de les renouveler..... allusion à la négociation de Malroy précédemment racontée. Aucun autre historien du temps ne donne autant de détails sur les pourparlers de Guise avec les princes allemands à cette époque.

« Ouy, deist led. s^r prince; » et me touchant : « Tu as, deist-il, des inventions merueilleuses à cet effect, c'est le vray point; parle d'argent, mays assure-le bien, et nous nous en servirons soubz le nom de l'Electeur de Coulongne. »

Je luy répliquay qu'il n'y auroit faulte de ma charge, mais qu'au nom de Dieu il n'y eust plus de faulte de son costé, et que s'il demeuroit sans serviteur duquel il s'en peust fier en mon absence, plustost, pendant mon voyage de Nérac, que je ferois lentement à cet effect, il mandast Sarrazin, en toute diligence, avec lequel, à mon retour, je communiquerois pour l'instruire et demeurer près de luy et tenir la main à tout. Il le trouva bon, mays il doubta que le voyage feust long, Sarrazin estant pesant et malaisé à tirer de sa maison, mays qu'il avoit Couvrelles¹. Je luy diz librement que Couvrelles estoit une girouette et qu'au premier vent il tourneroit et dégousteroit plustost led. s^r prince que de tenir la main roide à l'affaire, quand ce ne seroit que pour son intérêt particulier, s'estant marié en la maison de Fois², proche de S^t Jehan, affin d'estre tousjours près de luy, et que je n'avois jamais congneu en Couvrelles ny constance ny suffisance, pour ung grand affaire comme cestuy-cy. Il persista néantmoins et me deist que, quand il luy commenderoit bien expressément, il le feroit. Je répliquay que Sarrazin feroit tout et dépescheroit, que ce n'estoit pas le gibier de Couvrelles. « J'escripray moy-mesmes, » me deist led. s^r prince.

Et, quant à la difficulté qu'il m'avoit faicte des

1. Sur Couvrelles, voyez le tome I, p. 325 et note.

2. Voyez plus loin p. 294, note.

vaisseaux et avitaillement d'iceux, je luy diz que je me faisois fort de l'en soulager et de faire, à mon retour, que led. s^r Electeur de Colongne descendroit plustost en personne en Holande, pour en traicter avec les Estatz dud. païs, ausquelz il en donneroit assurance sur les duchez de Westphale et d'Emgern, qui sont à leur porte, à leur contentement ; qu'il ne falloit que soixante vaisseaux et des vivres pour ung moys au plus ; qu'il ne restoit que choisir, avec led. s^r de Clermont, troys aultres gentilzhommes de qualité requise, chacun desquelz feist ung régiment et troys cens chevaux légers, et chacun desquelz feist aussy eslection de cappitaines et membres confidens qui feissent les compaignyes secrètement ; aulcunes, comme pour aller en mer busquer¹ fortune, les aultres pour aller en Holande ; et, quand ilz seroient asseurez de leurs forces, regarder lieu propre près de La Rochelle pour leur embarquement, affin d'y faire trouver les vaisseaux ; que c'estoient des affaires qui requéroient ung habile homme pour le soulager ; que j'avois façonné Sarrazin à telz affaires, en Flandres, et qu'il le feroit fort bien et sagement ; et qu'au contraire je doubtois fort que Couvrelles gasteroit tout, estant ung homme corrompu, qui ne faict pas profession de vertu, et aisé à gagner ; et que de Sarrazin je le pouvois assurer comme de moy-mesmes, et que Son Altesse en seroit aussy fort contente. Toutefois je ne luy peu faire changer ceste résolution de Couvrelles, je ne sçay pourquoy, et ne sçay aussy qui le mouvoit à faire difficulté de Sarrazin ; mays cela me feist commencer

1. *Busquer*, chercher, de l'italien *buscare*.

à doubter fort de ses promesses, puisque l'instrument en estoit si douteux. Et sur ce que je le vei arresté à se servir de Couvrelles, qui pourroit, disoit-il luy-mesmes, avec son ayde dresser quelques compaignyes, je luy diz résolument qu'il feist donc cela avec luy sans moy, et que je ne me voulois poinet tromper moy-mesmes; s'il en arrivoit mal, il s'en prendroit à luy-mesmes.

Comme led. s^r prince veit que j'accommodois ma négociation à son intention et soulagement, tant pour tirer des deniers du roy de Navarre et luy cacher la force que pour les vaisseaux et avitaillement, il ne sceut quelle chère me faire. « Mays, me deist-il, le roy de Navarre n'a pas ung escu; où en trouverra-il? » — « Je luy feray party, dis-je, de la somme qu'il m'accordera sur telle de ses terres de Flandres¹ qu'il voudra, et en traicteray avec luy par engagement, ne désirant sur ce que sa procuration, et nous trouverons l'argent. » « Voilà ung aultre beau moyem, deist-il, pour le sonder jusques au cueur. » — « J'en seay encores d'aultres, di-je, et ne m'en retourneray d'après de luy que bien informé de son intérieur; c'est le principal poinet de ma charge. » — « Si Clermont eust sceu cela, me deist-il, sans doute il feust retourné

1. Le roi de Navarre tenait de son père, Antoine de Bourbon, des terres en Flandre : le duché d'Enghien, entre Mons et Bruxelles, qui ne fut vendu au prince d'Artemberg que sous le règne de Henri IV; les terres d'Oisy, de Rhodes; les terres souveraines de Flandrin et de Hambordin; la châtellenie de Lille; les seigneuries de Dunkerque, de Gravelines, de Bourbourg et autres. Nous prenons cette liste dans une lettre de Ségur, de mai 1587, envoyée en Flandre pour mettre ces biens en gage (V^e de Colbert, vol. 402, f. 86).

à Nérac. » — « Et je sçavois bien, dis-je, que j'avois affaire pour retourner à Nérac, assuré de sorte qu'il ne feust plus besoing d'y envoyer. » Dont il demeura content.

Et pour le faict de la dame de La Trémouille, sa voisine, me donna la main et me feist serment qu'il n'y en avoit rien de faict et qu'il ne luy seroit jamais allié; que ce n'estoient que nêfles, au prix de l'affaire de Bouillon. « Mays bien pis, luy dis-je, ce sont icy les affaires de vostre grandeur et seureté; et la négociation de La Trémouille ne tend qu'à vostre ruine, par l'entremise dud. vicomte de Tureyne, de quelque mouvement supérieur et comme instrument de vostre perte, vous haïssant à poison et ayant tout crédit avec sa tante et sa cousine pour leur faire exécuter ce qu'il voudra. » A quoy nous en demeurasmes.

Et pour mes affaires particuliers, il me deist qu'il en avoit résolu, selon mon mémoyre, qu'il m'en feroit délivrer l'expédition avec mandement au s^r Desmaretz d'en passer le contraict à Paris, où il estoit, à mon retour, et que, sortant de sa garde-robbe, je l'en pressasse, comme je fei. Et il demanda à Bruneau¹, l'ung de ses secrétaires, qui estoit en sa chambre, si ma dépesche estoit preste; lequel deist qu'ouy et me la délivra preste à signer, pour la voir; et aussy tost led. s^r prince la signa, me disant que, si je n'estois bien assuré en ceste sorte-là, que, luy remonstrant,

1. Bruneau, secrétaire du prince de Condé et l'un de ses messagers ordinaires. On trouve dans le fonds français (vol. 3350, f. 157 et 166) deux lettres de créance autographes de Condé à Nevers en faveur de Bruneau, l'une du 20 juin, l'autre du 11 décembre 1584, toutes deux datées de Saint-Jean-d'Angély.

il me donneroit aultre assurance, à mon contentement, et qu'il escripvoit aud. Desmaretz de passer le contraict, selon sa volonté, apostilée à chacun article de mon mémoire et signé de luy.

Et, quand led. Bruneau m'eut délivré ceste despesche, je prins congé dud. s^r prince, comme m'en retournant à Paris pour passer led. contraict, de sorte que chacun le croioit, faisant led. s^r prince contenance d'estre fort marry de ce que je ne voulois aller à Nérac; que Clervant en seroit reprins, mays que je sçavois ce qui m'estoit ordonné, au préjudice de quoy il ne me voudroit presser d'avantage. Et luy baisant les mains. il me deist en l'oreille : « Allez une grande lieue le chemyn de Paris et puis rebroussez le chemyn de Nérac. » Et, voulant sortir par la porte de ce chemyn-là, je fuz tout esbahy que led. Couvrelles se présenta devant moy, qui me déclara avoir charge dud. s^r prince de me mener coucher en la maison dud. s^r de Foix¹, son beau-père. Et touteffois il n'apprinst jamais rien de moy.

Et, le lendemain, ayant disné encores avec led. s^r de Foix, led. s^r de Couvrelles me mena deux grandes lieues. Et m'en allay coucher à Barbézieux, de là à Monguyon et à Castillon, sans me faire congnoistre. ayant dict à mes deux serviteurs ce qu'ilz avoient à faire là-dessus, que j'estois ung gentilhomme Beausseron, appelé Du Buisson, allant trouver le roy de Navarre pour quelques affaires de sa terre de Champ-

1. Probablement Georges de Foix, fils d'Antoine de Foix et de Madeleine de Rochechouart, qui représenta en 1595 la Saintonge à l'assemblée de Saumur et en 1597 à celle de Châtellerault. Il epousa Jeanne de Durlfort (*La France protestante*, v. Foix).

rond¹. Et toutefois je fuz tout esbahy, comme j'estois à la table, aud. Castillon, que je vey arriver le gouverneur, venant exprès de sa maison, distant d'une lieue et demye dud. lieu, lequel me saluant se feist apporter à disner à la mesme table ; et, entrant en propos, me feist congnoistre qu'il estoit venu pour conduire ung gentilhomme allant trouver le roy de Navarre de la part du duc Casimir, lequel il ne congnoissoit pas ; si c'estoit moy, il offroit me conduire jusques à Nérac, si je voulois. Je me resouvins de Clervant et luy diz que ce n'estoit pas moy, que j'estois de Beaulse, près Chartres, qui avois des affaires à Nérac pour la terre de Champrond, qui me menoiert vers le roy de Navarre. Il s'offrit de rechef fort à moy, et je me tins de tant plus sur mes gardes. Après disner, il print congé de moy et s'en retourna. Et je sceu de l'hoste que, si tost que j'estois arrivé, il l'en avoit adverty, en ayant exprès commendement de luy, ce qui m'augmenta le soupçon et me feist doubter de mon passage de la rivière, devant Castillon, qu'il l'eust espie, et que, congnoissant le pais, il eust prins le devant par aultre passage pour me rencontrer. Pourquoy, si tost que j'euy passé l'eau, je prins le chemyn de Bourdeaux ; et le lendemain reprins mon chemyn droict à Nérac, où j'arrivay le xv^e de may 1584.

Et m'estant logé en une hostellerie proche du logis du secrétaire Du Pin, je l'envoyay saluer et advertir de mon arrivée, de la part dud. s^r duc, tuteur et administrateur de l'Electorat et Palatinat, le priant de le faire entendre au roy, son maistre, affin qu'il luy

1. Champrond-en-Gâtine (Eure-et-Loir).

pleust m'assigner heure d'audience, sans luy parler ny du logis ny d'autre chose quelconque, pour reconnoistre l'honneur qu'ilz feroient aud. s^r duc en ma personne, comme il honoroit tous ceux que led. s^r roy envoyoit vers luy, de logis, de la table et de leur defrey; prenant bien garde à tout cela, pour en faire rapport, comme j'en estois chargé, et à ma seureté, affin de faire heureusement ce voyage, que j'avois entrepris à son envy, pour obéyr aud. s^r duc, connoissant assez l'humeur dud. s^r roy et tout ce que led. s^r duc en debvoit espérer, comme je luy avois remonstré; aussy faisoit led. s^r duc surtout estat de mon maistre, à cause duquel il sçavoit que led. s^r roy ne me vouloit guères de bien, et duquel aussy il vouloit sonder la volonté, en ceste occasion, sur les promesses que Beutterich luy en avoit rapporté.

Soubdain que led. s^r roy fut adverty, il envoya le s^r de Spanheim¹, gentilhomme allemand de sa maison, pour me venir veoir et sentir le fondz de mon intention. Mays led. s^r de Spanheim, qui n'estoit nourry de telles dissimulations et qui d'avantage estoit serviteur et vassal dud. s^r duc, me le déclara franchement et que je ne trouverrois rien en ce prince qui tendist à aymer et honorer led. s^r duc; que, toutes les fois qu'on en parloit, c'estoit en risée et mocquerie et que je n'aurois de luy que des paroles sans aucun effect; qu'il s'estoit arrêté près de luy pour y apprendre la langue et la court, mays qu'il n'y demeureroit plus guères; que

1. On trouve à la fin du xvi^e siècle un Wigeld de Spanheim, conseiller ecclésiastique de l'électeur palatin, qui mourut en 1620. Le gentilhomme allemand du roi de Navarre appartenait sans doute à la même famille.

c'estoit ung prince nécessaire, qui se plaisoit à mocquer et tromper tout le monde et n'aymoit personne; qui ne disoit jamais ce qu'il vouloit faire et ne faisoit jamais ce qu'il disoit; que, pour le respect dud. s^r duc, il me feroit bon visage, mays que je ne m'y fie pas, et qu'il hait mons^r le prince et entre tous ses serviteurs spécialement moy; et qu'encores qu'il sceust que je fusse allié du secrétaire La Marsilière et du s^r de Thauvenay¹, gentilhomme de sa chambre, que je ne m'y fie pas et ne leur communique rien que je ne vueille que le roy saiche. Je le remerciay fort de ce bon office et l'assuray d'en faire rapport aud. s^r duc, encores que du naturel du roy, son maistre, et de son inclination vers led. s^r duc j'en sçavois plus que luy, et que le roy ny personne ne sçauroit la fin de mon voyage, jusques à ce qu'ung jour il le sentira bien, s'il ne fait son debvoir sur ma charge, ce que je ne craignois de luy dire, pour ce que je serois bien homme pour le dire au roy mesmes, pour son service.

Et, comme nous devisions ensemble, arriva led. s^r Du Pin, qui me feist bonne chère et me deist de la part du roy, son maistre, que j'estois le bienvenu et qu'il se couchoit de bonne heure exprès pour chasser tout le monde de sa chambre, affin de me donner audience au liet, tout le soir qu'il vouloit employer à parler à moy seul à seul, auquel effect il avoit charge de me venir prendre pour me mener, après soupper, au cabinet du roy attendre ceste heure-là, affin que je me tinsse prest. Et l'ayant remercié, je priay led. s^r de Spanheim de me donner loisir de penser ung peu, devant soupper, à mon affaire; et il s'en alla au soup-

1. Thauvenay, seigneurie du Berry.

per du roy, me disant qu'il estoit bien aise de me voir là, pour la longue congnoissance qu'il avoit de moy, et qu'il seroit homme pour prendre son congé et s'en retourner avec moy. Je luy diz qu'il ne feroit pas mal, qu'aussy bien ne pouvoit-il pas beaucoup espérer où il estoit, et qu'il ne falloit qu'une querelle de quelque rodomont de Gasconne pour luy donner beaucoup de peine; que s'il n'avoit argent je luy offrois de faire ses despens jusques près de la personne dud. s^r duc, dont il me remercia fort, acceptant mon offre, s'il pouvoit obtenir congé.

Sur cela je me mis à méditer les pointz de ma charge, que je divisay en quatre : le premier, des complimentz, amitié et offres; le second, du discours entier de la guerre de Colongne¹, pourquoy elle avoit esté entreprise, la cause de la retraicte; le troysiesme, des préjudices que la France reçoit des entreprises des Espaignolz, soubz le prétexte de ceste guerre, aussy grandz et plus par la congnoissance de la charte que j'avois de l'estat palatin; et le quatriesme, de la nécessité de continuer ceste guerre pour conserver l'Electeur de Colongne, priver la maison d'Austriche de sa voix, rabaisser l'orgueil d'Espagne et, l'entretenant en ceste entreprise, luy oster le loisir et moyem de se joindre aux armes de ceux de Guyse, comme les Espaignolz en font estat, pour ruiner la France et led. s^r roy de Navarre, et, avec la continuation de lad. guerre, diminuer la réputation de leurs forces et entreprises, assurant les affaires et secours dud. s^r roy, et

1. On trouve dans les *Annales de Nassau* de M. Groen van Prinsterer (t. VIII, p. 323 et suiv.) une lettre du roi de Navarre sur la *guerre doctorale* qui manque au recueil de M. Berger de Xivrey et aux suppléments.

faisant aussy chose qui apportast du soulagement aux affaires de la royne d'Angleterre, qui est, à ceste occasion, sollicitée par Son Altesse de pourvoir à son assistance en ceste guerre; comme j'estois aussy chargé de prier led. s^r roy de contribuer promptement, le plus qu'il luy sera possible, aux frais de lad. guerre, et, en ce faisant, donner subject aux princes alemandz de le secourir plus alaiement en son besoing, sans parler de forces, selon que j'avois résolu avec mon maistre.

Si tost que j'euy souppé, led. s^r Du Pin me vint retrouver et conduire au chasteau, me faisant monter au cabinet du roy par des chemins où je ne fuz veu de personne. Et demeurant là, led. s^r roy devisa quelque temps avec ses gentilzhommes; et, se faisant mectre au liect, leur donna congé. Et, lorsqu'il se veit seul, led. Du Pin me mena à luy jusques près de son liect; et me receut fort humainement, me disant qu'il estoit très aise de me voir; et feist signe aud. s^r Du Pin de se retirer.

Et, estans seulz, il me feist seoir et n'attendist pas que je luy parlasse le premier, me demandant comment se portoit mons^r le due. Je l'assuray de l'avoir laissé en fort bonne santé, déplaisant toutefois de la mort de feu mons^r l'Electeur, son frère; qui l'avoit contrainct de laisser pour quelque temps les affaires de Coulongne pour retourner à Heydelberg prendre la tutèle de mons^r son nepveu et l'administration de l'Electorat et Estat Palatin, qui luy appartenoit; et qu'ayant donné ordre à son établissement et retenu à cet effect son régiment françoys, la première chose qu'il a faict a esté de désirer de moy, qui avois esté

présent à toutes choses, que je feisse ce voyage vers Sa Majesté, pour plusieurs grandes considérations; dont j'avois prins peine de m'excuser pour ce que j'estois sur le point de prendre party de mariage. Sur quoy S. M., m'interrompant le propos, me deist qu'il le sçavoit bien et que j'avois espousé la niepce de son secrétaire La Marsilière, dont il avoit esté bien aise. Et je diz que S. M. en avoit quelque raison, et qu'avec l'honneur du père de ma femme et de toute sa maison ma principale considération avoit tendu à nouer, par le moyem de mon alliance, quelque estroicte confidence avec led. s^r de La Marsilière, pour l'exprès service de S. M. et urgentes occasions qui se présentent par la mort du duc d'Alençon; mays que led. La Marsilière s'estoit rendu si altier et haultain qu'en me mesprisant il avoit faict un grand tort au service de S. M., qui m'en sceut bon gré et m'advoua le naturel de son secrétaire estre tel, mays qu'il y avoit intérêt et y vouloit donner ordre. Je diz à S. M. que j'avois faict mon debvoir de le rechercher, et que n'en ayant faict compte, j'avois le cueur aussy bien assiz que luy, mieux nourry et aux lectres et en la congnoissance des affaires tant dedans que dehors le royaume; et l'avois laissé et laisserois là.

Et revenant à mon propos, j'adjoustay l'aulture raison de mon excuse sur l'advis que j'avois de plusieurs, et spécialement du s^r Beutterich, que S. M. avoit conceu quelque mauvaise opinion de moy par quelques faulx rapportz, qui me faisoit juger que je n'estois pas propre à ceste charge, si je n'estois agréable à S. M., nonobstant lesquelles excuses led. s^r duc auroit usé de la puissance qu'il a sur moy, voulant que je feisse

ce voyage. Sur quoy S. M. me deist que mons^r le duc avoit bien fait; que c'estoit le monde, mais qu'il avoit deux oreilles pour ouyr les ungs et les aultres. Je continuay que j'eusse aisément passé par dessus mon particulier touchant l'affaire de mon mariage, pour le respect du service que je doibz à S. M. en affaire de telle importance; que toutefois S. A., comme prince bening, n'avoit voulu que je mesprisasse ceste bonne occasion, m'ayant donné congé d'y vacquer tout le reste de l'hyver. Mays, quant à l'autre point de mon excuse, que j'avois tousjours fait difficulté d'accepter ce voyage, craignant de n'estre propre à en tirer le fruit, pour la raison que dessus, non que je ne sceusse bien qu'à tort on m'avoit mis en ses mauvaises grâces et que je n'eusse, Dieu mercy, assez de quoy respondre aux calomnies par ung seul mot de mon obligation au service de mon maistre, qui m'excuse de toutes choses; que néantmoins S. A. avoit passé par dessus ceste excuse, y opposant que par aultre il ne le pouvoit si bien faire, pour ce que j'avois esté présent à toutes choses et avoys si bonne congnoissance des affaires de France et Alemaigne, Flandres et Angleterre, et de leur connexité et dependance, qu'aultre n'en pouvoit rendre si bon compte que moy à S. M.; laquelle instance m'avoit fait fléchir à la volonté de S. A. et subir le hazard de ce voyage, en intention d'entrer en discours de ceste façon avec S. M., pour la supplier très humblement, comme je fei, de me vouloir, avant toutes choses, déclarer sur quel subject on luy peult avoir imprimé ceste mauvaise opinion de moy, et me faire cet honneur de m'ouyr en ma justification.

Sur quoy, S. M. print la parole, me déclarant qu'il avoit très agréable la façon dont j'entrois en traicté avec luy; qu'à la vérité il s'estoit passé quelques choses qu'on m'avoit voulu imputer; mays qu'ayant ouy parler mons^r le Prince, son cousin, à Montauban, et saichant d'aulture part le zèle que j'avois au bien du party il avoit tousjours creu de moy deux choses : que je n'avois rien faict que par le commendement et pour le service de mon maistre, et que j'avois eu tousjours pour but l'avancement du party; et que partant il ne pouvoit estre que très content de moy, n'estant prince qui voulust légèrement mal penser de moy ny d'aulture quelconque, et que de la bouche d'aulture que de moy il ne recepvroit plus volontiers ce qui m'avoit esté commis; qu'il y a longtemps qu'il me désiroit voir, et que je luy disse librement tout ce que j'avois à luy déclarer.

Lors je baisay les lectres de créance de S. A. et les luy donnay, en luy baisant les mains de sa part et luy déclarant que, si jamais il avoit faict service à Dieu et aux affaires de la maison royale de S. M., Dieu aussy luy avoit à présent augmenté l'authorité et moyems de faire encores mieux, depuis qu'il luy a pleu l'appeller à la tutèle de mons^r son nepveu et à l'administration de l'Electorat et estat palatin; ausquelz termes je m'estois résolu de n'entrer qu'au préalable je n'eusse pourveu au faict de ma justification, au contentement de S. M., qui print les lectres, les baisa, ouvrit et leut entièrement. Et les trouvant plaines d'honneur, respect et amitié envers luy et d'une grande confiance sur moy, S. M. me déclara qu'il se condoloit avec S. A. de la mort dud. feu

s^r Electeur, son frère, et jugeoit touteffois que Dieu en avoit ainsy disposé pour le bien de son service et pour sa propre conservation; qu'il désiroit estraindre une amitié inviolable avec S. A. et se servir de moy à cet effect, qui en sçavois les moyems mieux que nul aultre.

Je répliquay que S. M. en avoit très grande occasion en l'estat auquel j'avois laissé led. s^r duc d'Alençon, de la briefve mort duquel¹ j'avois esté assuré par Le Febvre et Paumier, médecins de la royne mère, aux premières chaleurs; que cet accident le rendoit successeur présomptif et immédiat de ceste couronne, le roy n'ayant poinct d'enfans², et partant obligé à rechercher de bonne heure les moyems de résister à ceux qui se préparoient pour le priver de ceste belle espérance; que je pouvois assurer S. M., pour le dehors du royaume, qu'il n'y avoit prince qui eust tant de partyes requises pour son service, la volonté, conformité de religion, les moyems, l'autorité, le crédit et créance parmy les gens de guerre; que la

1. Le duc d'Anjou mourut à Château-Thierry, le 10 juin 1584, laissant au roi la ville de Cambrai, le dernier reste de ses conquêtes. Son testament est imprimé dans le *Cabinet historique*, 1866, p. 137. La reine voulut qu'on fit l'autopsie de son corps (procès-verbal de cet acte; f. fr., vol. 3902, f. 283). Biron fut chargé de présider à ses funérailles et en rendit compte au roi dans une lettre du 30 juin 1584 (f. fr., vol. 20647, f. 117).

2. Déjà, en 1584, il était universellement admis que le roi et la reine ne pourraient pas avoir d'enfants, au moins par les moyens naturels. Aussi le prince et même ses conseillers recevaient-ils des recettes et des propositions étranges de la part des empiriques du temps. Voyez une curieuse lettre de l'ambassadeur Guillaume Ancel au secrétaire d'État Brûlart, en date du 16 octobre 1584 (V^c de Colbert, vol. 398, f. 619).

royne d'Angleterre estoit une grande princesse, mays que je sçavois par expérience qu'elle pouvoit peu sans led. s^t duc, qui faisoit valoir les moyens de ceste princesse; ce que disois à S. M. de mon creu et sans charge, mays pour la vérité, affin de faire voir à S. M. le danger auquel le précipitoient ceux qui taschoient à la nourrir en ung mespris de S. A. ; lequel avoit esté recherché et estoit encores sur le poinct de l'estre plus fort que devant de ses ennemys, avec offires et avantages plus grandz qu'il ne pourroit désirer, et par ung instrument, son parent et voisin, auquel il a beaucoup d'obligation; mays que S. A. est ung prince qui a esgard à toutes choses en leur ordre et n'a rien qui précède sa conscience et la conservation de ceste couronne, lesquelz deux pointz se retrouvans uniz en la personne de S. M., il se pouvoit et debvoit du tout assurer de S. A. et ne craindre aulcune pratique de ses ennemys envers luy; et dès à présent peult et doit regarder aux moyens qui y appartiennent, les procurer et avancer, pour en tirer l'utilité requise à la conservation de ses droietz en ce royaume, comme en l'occasion de la présente guerre de Colongne, laquelle S. A. avoit entrepris pour plusieurs fins : en premier lieu, pour avancer sa religion en Alemaigne, et, par l'exemple de l'archevesque Electeur de Colongne, inviter les aultres de sa qualité à semblable réformation, priver de sa voix la maison d'Austriche et la joindre aux trois voix des Electeurs séculiers, pour faire ung empereur digne de tel grade, comme S. M. avoit subject d'en bien espérer ung jour par ce moyem; et, sur les recherches de ses ennemys, ayant apprins leurs desseings et conjonction avec les

Espagnolz, pour la ruine de S. M., nourrir aud. Electorat de Colongue ceste guerre avec de gagliardes forces, appuyées du voisinage de Holande, pour empêcher tellement les forces d'Espagne en ce cartier-là qu'ils n'ayent moyen ny loisir de s'employer en France et joindre à ceux de Guyse, et en tout cas, pour avoir là une armée toute preste au secours de S. M., au besoing, et gagner le temps des levées et recherches de deniers pour les faire, qui est long et cher; et, pour le particulier de S. A., voyant l'indisposition dud. s^r Electeur, son frère, bien adverty qu'il estoit qu'il avoit disposé par testament, à son préjudice, de la tutèle de son filz et administration de l'Electorat et estat Palatin, en faveur des landgraves Ludovic, duc de Wirtemberg, et marquis d'Anchbach¹, princes de grand crédit et moyens, il auroit désiré armer en ceste occasion, afin que, la mort eschéant cependant, comme il est advenu, il eust de quoy s'establir et conserver au reng qui luy appartient, comme Dieu luy en a faict la grâce de l'exécuter heureusement et sans aulcune contradiction, pour servir de son autorité et moyens à S. M. et à ses aultres amys; lequel évènement avoit esté cause de sa retraicte à Heydelberg, en intention touteffois de fortifier de nouveau led. s^r Electeur de Colongue, pour les raisons cy-dessus; et, y ayant S. M. ung si grand et notable intérêt, le supplier humblement d'y vouloir apporter de ses moyens et autorité, pour en recueillir les fruitz susd. en temps et lieu, spécialement l'empesche-

1. Les marquis d'Anspach formaient une branche de la maison de Brandebourg.

ment des Espaignolz, que S. A. espéroit rendre artificieusement plus grand, en cédant doucement à leurs forces et les laissant avancer et monter le Rhin en ceste frontière, et par une fainte retraits les laisser approcher de Francford, affin de meetre tous les princes en alarme et leur faire effectuer leurs promesses envers led. s^r Electeur de Colongne, en leur descouvrant manifestement la connivence de l'Empereur et les intelligences des deux aultres Electeurs ecclésiastiques avec l'Espaignol, pour y remédier.

Auquel discours S. M., prenant grand goust et plaisir, je luy fei ouverture de la charte que j'avois dressée, durant ceste guerre-là, et luy fei voir à l'œil tout ce que je luy avois diet, qu'il recongneut véritable, désirant que je luy laissasse lad. charte, comme je fei, luy descouvrant davantage le but des Espaignolz fort préjudiciable à la couronne de France, par lesd. connivences et intelligences, pour joindre par le derrière de la Lorraine les Païs-Bas à l'Elsatz¹, Ferrette² et Bourgongne, au grand dommage du duc de Lorraine et ruine des Palatins, fermant ainsy aux François le passage en Alemagne, comme S. M. le congneut évidemment en lad. charte, n'y ayant entre deux que lesd. Ecclésiastiques, qui estoient d'accord avec l'Espaignol, et la maison palatine, jusques près de Hagueneau, qui seule ne le pourroit empescher, son Altesse s'estonnant bien fort que mons^r de Lorraine, qu'il en a tant faict advertir par le s^r comte de Salm

1. *L'Elsatz*, l'Alsace.

2. Le comté de Ferrette comprenait les bailliages d'Altkirch, de Thann, de Belfort, de Delle et de Rougemont.

et par moy-mesmes, à diverses fois, au lieu d'y prendre garde, se laisse aller aux poursuites desd. Espaignolz, par le moyem de ses parens ; concluant par toutes ces raisons une nécessité de continuer et fortifier ceste guerre de Coulongne et la conduire par artifice aux effectz susd.

Et sur ce qu'en ma charte je luy fei voir le lieu de la citadelle de Duitz sur la ville de Colongne, S. M., entendant les raisons que je luy rendy du rasement de lad. citadelle, contraire à cet artifice, s'en contenta pour l'importance de la ville, laquelle aultrement estoit perdue et eust servy aux Espaignolz d'ung magazin de leur guerre et dessein, malaisé à retirer de leurs mains, après l'avoir en peu de temps fortifiée, comme S. M., voyant la grandeur et assiette de lad. ville et facilité de la rendre imprenable, le recongneut ; et loua grandement la prudence de S. A., me disant que l'artifice estoit bon mays non en choses si dommageables. Et estant minuict, qu'il commençoit à sommeiller, il me remist pour le reste au lendemain, me promectant de bien penser à tout ce que je luy avois si clairement proposé. Et ainsy je prins congé de S. Majesté.

Le lendemain matin, S. M. me feist appeller et conduire en son jardin où je le trovay en la grande allée des lauriers. Et congneu qu'il me feist long-temps promener avec luy exprès pour me faire voir au s^r de Belière que je vey au bout de lad. allée, venu vers luy pour négotier la réconciliation de la royne sa femme¹, affin que led. Belière congneust qu'il avoit

1. Pomponne de Bellière (t. I, p. 364, note) fut envoyé par

des amis et intelligences pour sa conservation au besoing. Et peu après S. M. me mena en sa sale de lauriers, où il voulut encores ouyr de moy, en présence du secrétaire Du Pin, les plus pregnantes particularitez de ceste guerre de Coulongne, de l'importance de laquelle tombant d'accord avec moy, aussy grande à la France et à luy qu'à S. A. et à l'Allemagne, il me deist que, quand il n'iroit que du particulier de S. A., il n'y voudroit rien espargner et encores moins pour l'utilité commune aux deux nations et à tous deux, si estroictement alliez et confédérez.

Je le suppliy d'y adviser donc et résouldre en bref de quelz moyems il pourroit ayder pour nourrir ceste guerre. Sur quoy S. M. me respondit qu'il voudroit pouvoir bien faire entendre au roy tout ce que je luy ay dict; que S. M. peult estre se trouveroit disposée à favoriser ceste entreprise; que led. s^r de Bellièvre estoit près de luy, par lequel il en pourroit faire une bonne dépesche au roy. Je répliquay qu'il n'estoit ny bon ny besoing d'en advertir si promptement le roy; mais qu'après avoir disposé les moyems de renouveler l'armée, quand elle seroit en campagne, les effectz exhorteroient plus le roy que les discours et paroles; que lors il seroit libre à S. M. de

Henri III au roi de Navarre pour le déterminer à reprendre sa femme après le fâcheux éclat que le roi lui-même avait donné au départ de la princesse (voyez la note 3 de la page 162). La Huguerie fixe avec plus de précision qu'aucun autre historien du temps la date de cette mission. Une partie de la correspondance de Bellièvre et d'autres pièces relatives à cette affaire sont conservées en copie dans la collection Brienne (vol. 295) et en originaux dans le fonds français (vol. 4736 et 15891).

juger lequel seroit le meilleur ou de le communiquer au roy ou de ne luy en point parler ; mays pour le commencement qu'il me sembloit dangereux, joint que je n'en avois point de charge et doubtois que cela ne seroit pas agréable à S. A., qui m'avoit seulement commendé d'exhorter de sa part S. M. de contribuer à ceste entreprise en telle proportion qu'il en pouvoit tirer d'utilité, et que le plus secrètement qu'il le pourroit faire seroit le meilleur ; que le s^r de Belière estoit une créature de la royne mère, laquelle estoit favorable à la maison de Lorraine et ne leur celoit rien¹ ; que S. A. mesmes n'avoit pas trouvé bon, pour le secret et diligence, que je traictasse de forces avec S. M., mays seulement d'argent, comme S. A. et led. s^r Electeur traictent en Angleterre, saichant bien où prendre les forces convenables à ceste entreprise ; suppliant S. M. d'avoir agréable que de mon creu je luy remonstre qu'y ayant vingt ans ou environ que sa maison a receu plusieurs notables secours et faveurs de S. A. et aultres princes de sa maison et de l'Empire, il appartient grandement à ses affaires, proches à esclorre, de faire voir sur ma proposition une prompte et favorable inclination de S. M., laquelle y procédant au contraire lentement et froidement pourroit recepvoir cy-après en ses propres affaires pareil et peult estre pire traictement ; ce que S. M. receut de

1. Depuis que la reine Catherine avait l'assurance que Henri III n'aurait point d'enfants, elle n'épargnait rien pour faire tomber la couronne, en cas de mort du roi, sur la tête de son petit-fils, Charles de Lorraine, au préjudice du roi de Navarre. Voyez les détails donnés par Lestoile dans son *Journal* à la date du 30 juillet 1585 (édit. Champollion, p. 188).

moy en bonne part, m'assurant qu'il estoit de fort bonne volonté. Et estant, disoit-il, pressé de parler aud. s^r de Belière, qui attendoit au bout de l'allée, il y adviseroit et en feroit traicter avec moi par Du Pin.

Lequel me receut en son logis, me remonstrant le peu de moyens qu'avoit lors S. M., à cause des grandz fraiz qu'elle avoit faictz ès affaires publiques. Je luy diz que cela seroit prins pour prétexte d'excuse et non pour vérité; qu'il estoit expédient à son maistre d'employer son crédit. Mays sur le discours qu'il me feist des nécessitez de son maistre, je luy diz que je voyois bien qu'ilz me vouloient chanter la chanson de Belière: il n'y a point d'argent. Et me resouenant de ce que j'avois dict à mon maistre, je diz aud. s^r Du Pin: « Vostre volonté est bonne, à ce que je voy, si vous aviez ou pouviez trouver argent; je mecray S. M. hors de ceste peine et de toute excuse; et, avec pouvoir de luy d'engager une de ses terres en Flandres¹, pour telle somme qu'il advisera de contribuer, S. A. se fera fort de la recouvrer. » Que S. M. estoit un grand prince de 400 mille écus de rente, et S. A. n'en avoit pas le cart, et néantmoins, quand il estoit question de servir aux affaires de S. M. ou du public, il ne plaingnoit pas une bonne somme d'argent, et, s'il ne l'avoit en ses coffres, il la trouvoit sur son crédit. Que diroient S. A. l'Electeur de Colongne et tant d'autres princes intéressez, si je reportois ceste excuse-là pour response?

1. Sur les terres de Flandre du roi de Navarre, voyez la note de la page 292.

Et lors, je l'exhortay fort vivement à bien prendre garde à tout ce que je luy disois; que le roy, son maistre, estoit prest de tomber en une grosse guerre, en laquelle il auroit tout besoing d'estre secouru, et que, s'il faisoit peu de compte de secourir S. A. en cet affaire de Colongne, qui concerne non seulement le public de l'Empire au faict de la religion et de l'Estat et la seureté des affaires particuliers de S. A., mays encores plus les affaires de France et de S. M., je congnoissois l'humeur de ce prince allemand, qui marqueroit tellement ceste chasse qu'au besoing il s'en souviendrait. « Et que direz-vous, adjoustay-je aud. s^r Du Pin, si S. A. seul peult donner ordre à cet affaire-là et qu'il vueille néantmoins faire preuve en si peu de chose de ce qu'il peut espérer de S. M. Souvenez-vous qu'il a esté recherché par voz ennemys, en sa médiocrité, et qu'il ne tiendra qu'à ung mot qu'il ne le soit encor plus vivement, et que lors, recongnoissant en vostre maistre si peu d'amitié et de secours, veu tant d'obligation qu'il luy a du passé, il n'ait en la négociation de ses affaires tant d'esgard au bien du service du roy, vostre maistre, et de toute sa maison qu'il a eu jusques à présent; ce que je vous diz non de sa part, mays comme serviteur de S. M. veu l'estat où je sçay que ses affaires vont tomber. J'ay charge de demander argent, et néantmoins pour faciliter le bien j'ay trouvé ung expédient de me contenter d'ung pouvoir pour engager du bien dud. s^r roy en Flandres, jusques à la concurrence de la somme qu'il voudra contribuer; remonstrez-luy bien, je vous en prie, comme j'ay fait, et tenez la main qu'il face son devoir; autrement je prévoy que vous aurez bien

tost tout loisir de regretter que vous ne m'avez creu. »

Ces propos luy feirent tenir bride en main, et toutefois, comme si je les disois de mauvaise volonté, il me remist devant les yeux, comme en cholère, qu'il voyoit bien que je n'estois pas tant affectionné au service de S. M. comme je disois, et que c'estoit ce que plusieurs luy avoient voulu faire croire; que je m'accommodasse entièrement à la volonté de S. M. et luy feisse service comme S. M. le désiroit bien fort, et luy en-avoit donné charge de me le dire, et que j'en recevrois un grand honneur et advancement; que S. M. reconnoissoit en moy, ce qu'il avoit tousjours creu, que je luy pouvois faire beaucoup de service, me déclarant lors bien particulièrement, du commandement exprès de Sa Majesté le faict de la reprise de la royne sa femme¹, à laquelle il estoit contrainct de consentir, pour ne pouvoir seul suffire à la résistance²; que ceux de son party, ingratz de tant de faveurs et secours receuz de luy, avoient refusé de l'assister en cet affaire, non seulement particulier à S. M. mais aussy public, en conséquence en avoient respondu

1. Sur les circonstances du retour de Marguerite auprès de son mari, voyez la note 3 de la page 162. Lestoile est celui de tous les historiens du temps qui raconte avec le plus de détails ce curieux incident de la vie de la reine Marguerite. Voyez son *Journal* à la date du 8 août 1583 (édit. Champollion, p. 164).

2. Le roi de Navarre refusa longtemps de recevoir sa femme. Lestoile dit que Henri III l'y força par « lettres escrites de sa main avec paroles piquantes » (*Journal*, loc. cit.). Les documents du temps constatent que, s'il n'y eut pas d'ordres, il y eut au moins de longues négociations. Une lettre de Henri III publiée par M. Berger de Xivrey semble prouver que la réconciliation apparente de Henri de Navarre et de Marguerite fut le prix d'une transaction (*Lettres de Henri IV*, t. I, p. 624).

ouvertement qu'ilz ne prendroient poiñct les armes pour cela; quoy voyant Sa Majesté avoit désespéré d'estre secouru des princes estrangers, et se seroit laissé forcer à recepvoyr la royne, sa femme, comme je verrois demain; que S. M. sçavoit bien que ceste action-là seroit particulièrement fort odieuse aux princes alemandz, vers lesquelz il avoit pour ce faict-là dépesché le s^r de Ségur-Pardaillan¹; mays recongnissoit que, si j'en voulois prendre la peine, ayant esté présent à la réception et en saichant les causes, je pourrois faire ung bon service au roy, son maistre, en persuadant à S. A. de me dépescher vers lesd. s^{rs} princes pour leur en faire congnoistre la vérité, en traictant de l'affaire de Coulongne et d'aultres.

Je luy fei response que j'estois d'humeur de faire moins par autorité qu'aultrement; que je luy avois desjà dict et au roy que j'estois prest de respondre à toutes calomnies; qu'il falloit accorder cela ou n'en parler plus, et que, recongnissant de telles arrièreboutiques, j'aurois peu de subject de me mesler de leurs affaires, ayant assez de quoy m'employer

1. Le roi de Navarre avait dépêché Ségur aux princes allemands au mois de juillet 1583 avec des instructions datées du 15 juillet (imprimées dans Goldast, *Politica imperialia*, in-fol., 1614, f. 1317) et du 18 juillet (*Lettres de Henri IV*, t. I, p. 535 et suiv.). Il lui envoya de nouvelles instructions au mois de février 1584 (ibid., p. 633). L'empereur, les rois de Suède et de Danemark, les électeurs de Saxe et de Brandebourg, l'archevêque de Magdebourg, les ducs de Brunswick, de Lunebourg et de Holstein, le landgrave de Hesse, le prince d'Anhalt, le comte de Nassau, les villes de Lübeck, de Hambourg, de Magdebourg et de Brême répondirent au roi de Navarre à la fin de 1583 ou au commencement de 1584. Leurs lettres sont imprimées par Goldast (loc. cit.).

ailleurs; et touteffois que, faisant S. M. ce que je requérois de luy, j'espérois avoir moyem de satisfaire à son désir envers S. A. pour le faict de lad. réception; mays que, si je n'emportoïs contentement à S. A., je doubtois fort de cela et de plus grande chose advenir. Sur quoy, estant led. s^r Du Pin appellé à la table du conseil, il m'assura d'employer le reste du jour à faire résouldre son maistre sur mon affaire. Et je luy diz pour le dernier propos que cinquante mille écus, que S. M. pourroit employer présentement en l'affaire de Coulongne, luy en vaudroient deux cens mille, avant qu'il feust deux ans. Et me retiray en mon logis.

Le lendemain matin, estant encores en ma chambre, S. M. m'envoya appeller; et je le trouvay à cheval entre la hale et mon logis. Et s'approchant de moy me deist : « La Huguerie, je ne vous pourray voir aujourd'huy, pour ce que je m'en vais recepvoyr ma femme au Port-S^{te}-Marie¹; et passeray tout ce jour en cet affaire-là, lequel je suis bien aise que vous voyez; et, sur ce que vous avez dict à Du Pin plus qu'à moy, j'espère avoir demain le loisir de prendre une bonne résolution et vous dépescher en bref, à vostre contentement. Du Pin demeure icy; vous en pourrez encores diviser² ensemble, en mon absence. » Sur quoy je luy baisay les mains et me retiray en mon logis.

Peu après le disner, j'allay voir led s^r Du Pin; et, discourans encores de cet affaire, j'appriens de luy que

1. Port-Sainte-Marie, sur la Garonne (Lot-et-Garonne).

2. *Diviser*, deviser.

le roy, son maistre, estoit tousjours d'advis d'en faire une dépesche au s^r de Clervant, en court, et que S. M., au contraire de mon advis, en avoit communiqué avec led. s^r de Belière, lequel avoit fort gousté mes remonstrances et loué ma procédure, et estoit de cet advis, et, qui plus est, qu'ung si notable advertissement auroit beaucoup plus de poix, si je voulois le porter moy-mesmes au roy, en repassant, et estre porteur de la dépesche de son maistre, m'assurant que je ferois en cela un grand service à leurs Majestez.

Je luy couppay propos, résistant à ce conseil, par la congnoissance que j'avois des cabales de la court, où j'avois seulement séjourné quatre jours, laquelle j'avois trouvé fort troublée, par l'assurance de la mort briefve dud. s^r duc d'Alençon, et divisée en factions contraires, le roy d'une humeur et la royne, sa mère, de l'autre, qui empescheroit les effectz que je désirois, préjudiciables à ses desseins du tout bandez à l'advancement de la maison de Lorraine, comme nous le sçavions très bien; et, de vouloir avoir rien à négotier avec led. s^r de Clervant, je ne le pouvois faire, ayant presque esté cause de mon rebroussement de S^t-Jehan, qui feust advenu à son occasion, n'eust esté la puissance de mon maistre sur moy, qui m'avoit faict passer outre, et que j'avois recuilly de quelques propos dud. s^r Du Pin qu'il estoit de l'humeur dud. s^r de Clervant, en mon endroict; que, si la court estoit telle qu'elle debvroit, je m'assurerois d'y faire quelque chose de bon; mays, en l'estat qu'elle est, je ne ferois aultre chose que descouvrir des desseings dont aussy tost l'Espagnol seroit adverty; joint que je n'avois

aucune charge de cela et me mettrois peult-estre en danger; que j'avois assez fait congnoistre au roy son maistre le péril de telle procédure; et, puisque, contre mon advis, Believre en estoit adverty, que je tenois l'affaire fort endommagé; qu'il n'avoit point esté besoing de me faire voir à luy ny de luy en parler, si on vouloit faire quelque chose; que j'avois fait mon debvoir et désirois estre dépesché, pour m'en retourner en diligence, le temps me pressant fort. Ce qu'il me promist d'avancer, remonstrant encores au roy, son maistre, toutes mes raisons. Je luy diz davantage que S. A. n'avoit aucune négociation en court et n'en vouloit donner aucun ombrage à ses amys.

Peu après que j'eus laissé led. s^r Du Pin, le roy et la royne sa femme arrivèrent, environ les quatre heures, et furent tous deux seulz se promenant en la galerie du chasteau de Nérac jusques au soir, où je vey ceste princesse fondre incessamment en larmes, de telle sorte que, quand ilz furent tous deux à table, où je les voulu voir (c'estoit fort tard, à la chandelle, en ce temps-là), je ne vey jamais visage plus lavé de larmes ny yeux plus rougis de pleurs. Et me feist ceste princesse grande pitié, la voyant assise près du roy, son mary, qui se faisoit entretenir de je ne sçay quelz discours vains par des gentilzhommes, qui estoient à l'entour de luy, sans que luy ny aultre quelconque parlât à ceste princesse, qui me feist bien juger ce que Du Pin m'avoit dict que c'estoit par force qu'il l'avoit receue. Et soubdain qu'ilz furent levez de table, je me retiray, sans que le roy m'eust veu. prévoyant que ceste réconciliation-là ne dureroit guères et que tel traictement feroit prendre à ceste

princesse nouveau party au trouble qui alloit esclorre¹.

Le lendemain matin, S. M. me feist 'appeler pour reprendre les erres de ma négociation, où nous en estions demeurez, comme je fei, luy disant de rechef tout ce que j'avois dict à Du Pin, duquel il me déclara l'avoir ainsy entendu et qu'il avoit meilleure espérance de la court que moy, sur ce que Belière luy en avoit dict. A quoy ne voulant plus contredire, de crainte de l'offenser, je diz seulement en général à S. M. que j'avois suffisamment vérifié à Du Pin que c'estoit en vain qu'on recherchoit l'avancement de cet affaire du costé du roy et qu'aussy n'en avois-je point de charge et estois très assuré que S. A. ne le trouverroit pas bon; que j'en avois assez remonstré les inconveniens, et que, ce qui en tomberoit sur l'affaire de Colongne, S. A. y remédieroit bien seul ou accompagné, mays que les inconveniens qui en retomberoient sur les affaires de S. M. seroient irrémédiables; que, si S. M. vouloit faire par moy ce que j'avois dict à Du Pin, touchant le pouvoir pour recouvrer la somme qu'il voudroit contribuer, digne de ses moyens, j'espérois faire en sorte que tout iroit bien et qu'après mon partement il seroit libre à S. M. sans moy ny aucune mention de S. A. d'en traicter en court, selon qu'il verroit estre expédient à ses affaires; que c'estoit le seul moyem que je voyois entre sa volonté et ma charge pour faire ce que S. M. trouvoit bon et accomplir ce que je désirois de luy, sans rien gaster; qu'aultrement je n'en espérois rien, suppliant S. M. de se résoudre là-

1. La reine Marguerite, avec qui le roi de Navarre ne vivait plus maritalement, le quitta au mois de mai 1585, se jeta dans Agen et l'insurgea au nom de la Ligue.

dessus, sans perdre le temps qui m'est cher, ayant à faire un grand chemyn et reconnoistre beaucoup de choses en icelluy, pour servir à la résolution de S. A. ès affaires qui se présentent; et, si sa dépesche n'estoit conforme à ma charge, je suppliois S. M. de me la faire donner par escript, affin qu'on ne me peust rien imputer; l'assurant que toute aultre response que ce que je désire sera receue pour excuse. Et sur ce je prins congé de S. M., pour partir le lendemain, comme il m'assura que ma dépesche seroit preste.

Et m'en allant en mon logis je passay par celuy de Du Pin, auquel je diz que je voyois bien que le roy s'estoit résolu à la court, et que j'avois dict à S. M. qu'en ce cas-là je ne désirois porter aulcune response en bouche; qu'il escrivist à S. A., de la part du roy, ce qu'il voudroit, et je luy rendrois compte bien ample de toute ma négociation. Du Pin me respondit qu'ilz envoyroient mon instruction à Paris au s^r de Clervant qui me la délivreroit, sur laquelle je reporterois lectres de créance du roy à S. A. Je luy diz résolument que je ne voulois point contester, mays que je ne parlerois point à Clervant et ne recepvrois de luy aulcune chose; que je sçavois bien ce que cela vouloit dire; et, de ma part, que je me contenterois de rendre bon compte à S. A. de tout ce que j'ay traicté à diverses fois avec le roy et luy. Dont led. Du Pin se courrouça, comme si je voulois presser le roy à me faire telle response que je désire. Je luy diz qu'il le prenoit fort mal, mays que s'il disoit que je ne voulois recepvroir la response du roy, son maistre, à Paris, des mains de Clervant, après qu'il en auroit parlé au roy et faict aultre chose, peult-estre au pré-

judice de ma charge et de moy, il diroit vray; que telle response que le roy me voudroit faire icy d'ouy ou de nenny ou de remise à quelque temps par ung des siens exprès, que je la recepvrois, sans m'obliger d'aller en court ny parler à Clervant. Et ainsy je le laissay.

Et le lendemain matin, XIX^e may, estant botté, j'allay trouver Du Pin, qui estoit encores au liet, selon sa coustume, ayant veillé toute la nuict pour ma dépesche, comme il faisoit ordinairement pour toutes aultres, et tout le jour se rendoit subject près du roy son maistre; le priant de me donner ma dépesche et me la laisser veoir, avant que la fermer, comme il feist, pressé de moy; qui estoit plaine de complimentz et d'espérance de satisfaire au désir de S. A., par ordre que S. M. avoit donné en poste au s^r de Clervant plus tost que je ne serois de retour près de luy; avec mille remerciementz de ses bons advis et de l'assurance qu'il luy avoit donné par moy de sa bonne volonté, etc. Et lors je priay Du Pin de cacheter lesd. lectres et me les délivrer.

Et les ayant en main, comme je luy disois adieu, il me voulut monstrier la dépesche faicte aud. Clervant, partye dès hier matin, en poste, avec le paquet de Believre; me voulant assurer que le grand contentement que le roy recepvroit de la réconciliation de la royne sa seur avec le roy son maistre, comme aussy feroit la royne sa mère, seroit cause que cet aultre point de ma charge, contenu en la mesme dépesche, leur seroit agréable, et que j'en verrois les effectz en passant, sans qu'il me feust besoing de séjourner ny parler à personne. Je luy respondy que

je ne me voulois charger d'autres lectres que celles que j'avois receu de luy, et qu'encores que je m'asseurasse de sçavoir à Paris et au vray tout ce qu'auroit faict Clervant sur ceste dépesche-là, si est-ce que je ne parlerois à luy et ne recevrois de luy aucune chose; et adjoustay en riant que, quand ilz auroient affaire à Son Altesse, il les pourroit aussy bien remectre à la volonté de l'Empereur, à leur exemple, ce qui leur apporteroit aultant d'effect comme à moy la remise à la volonté du roy.

Et sur ce luy disant adieu, j'allay monter à cheval; et trouvay le s^r de Spanheim me venant dire adieu et s'excuser sur ce qu'il n'avoit peu obtenir son congé de S. M. Et tout ce jour-là je ne suivy jamais mon chemyn et me destournay tout exprès que je feu cinq jours avant qu'arriver à Coutraz. Et de là j'allay à La Rochelle, où j'avois adresse dud. s^r prince, et d'où on me feist conduire jusques à S^t Bris; d'où je renvoyay l'homme de La Roche Alez; et, le lendemain, xxviii^e may, arrivay à S^t Jehan.

Je trouvay led. s^r prince, mon maistre, en grand peine de moy, veu le long temps qu'il y avoit que j'estois party d'auprès de luy. Et, après luy avoir tout à loisir discouru ce que j'avois faict de jour à aultre et quelle dépesche je reportois, il ne fut pas seulement esbahy de ce qu'on avoit remis l'affaire à Clervant, mays le print, comme moy, ainsy que si on eust voulu de propos délibéré me faire tomber en mauvais lieu, tant pour me faire dire les affaires et intention de S. A. que pour me faire encores pis; qu'il estoit bien aise de ce que j'estois retourné en seureté; et qu'estant à Paris je me donnasse bien garde d'estre descouvert

par Clervant, comme je l'asseuray bien de faire de ma part, ne craignant que Desmarestz et Bélenger¹, qui me pourroient descouvrir, m'ayant renvoyé à eux pour mes affaires. Sur quoy il résolut de leur en escrire et commender très expressément de ne me descouvrir à personne quelconque, et de me dépescher promptement.

Et reprenant les erres de ma négociation avec luy, il me deist qu'il avoit mandé Clermont, pour résouldre avec luy le moyen de faire ce que je luy avois dict et de quelz gentilzhommes il se pourroit ayder, sur l'assurance que je luy avois donné des vaisseaux et avitaillement de Holande, comme pour le secours de ce pais-là; et que de La Rochelle il estoit assuré; qu'il avoit espéré que je trouverrois Clermont près de luy, à mon retour; qu'il fault bien qu'il ait eu quelque empeschement, mays que pour cela je ne laisserois à retourner; et qu'aussytost qu'il seroit venu il m'advertiroit par la poste à Paris, et adresseroit tout à Desmarestz, avec charge, si j'en estois party, d'envoyer son paquet après moy à Sedan. Et quant au point de sa voisine, qu'il avoit tellement rompu toutes les brisées de cet affaire-là, qu'il n'y auroit jamais plus de moyen de le renouer; et, partant, que j'en assure Son Altesse et tienne la main au faict de Bouillon. Pour les forces, qu'il avoit desjà le mot de vingt capitaines, pour aultant de compaignyes de gens de pied, soubz telz colonelz qu'il leur voudroit donner; qu'il seroit aisé à Clermont, avec quelque aultre gentil-

1. Il est question dans les *Lettres de Henri IV* d'un s. de Bellanger, secrétaire de finances (t. III, p. 36).

homme, de faire le reste; que je feisse mon voyage jusques à Paris doucement et hors des grands chemins, comme je l'asseuray de faire, et dès Tours prendre le chemin de Chartres, où je séjournerois pour mes affaires, luy donnant d'aautant plus de loisir de m'escripre; luy recommandant surtout le secret jusques à ce qu'il feust hors de la puissance de son cousin, lequel j'avois senty n'estre pas sans soupçon que j'eusse traicté de la mouelle des affaires avec luy et que j'eusse seulement réservé l'escorce à S. M., qui m'a par toutes sortes alléché à son service, voulant que je feisse ung voyage vers tous les princes protestans, pour excuser la réception de sa femme, ayant tasché d'apprendre de moy beaucoup des affaires dud. s^r prince, ne croyant pas ce que je leur asseurois n'avoir traicté avec luy que de mes affaires particuliers.

Je party de S^t Jehan le premier jour de juing, arrivay à Chartres le viii^e, où je séjourday deux jours, et le xii^e à Paris. Et m'en allay tout botté trouver le trésorier Bélenger. Luy donnay les lectres dud. s^r prince, et il me mena au logis dud. s^r Desmarestz, en la rue des Escouffes¹; lequel, au lieu de me dépescher promptement, selon les conditions résolues par led. s^r prince, se mist à marchander. Et, voyant qu'il ne pouvoit rien tirer de moy, n'estant question de deniers contens, me força de m'accommoder à sa volonté. Sur quoy je luy diz qu'en pensant mesnager il gastoit tout, et cousteroit sa désobéissance aud.

1. *Escouffes* ou *escouffes*, vêtement de cuir. La rue des Escouffes donnait d'un côté dans la rue du Roi-de-Sicile et de l'autre dans la rue des Rosiers.

s^r prince plus que le principal de la dette, comme je luy remonstrerois par mes lectres.

Pendant que le contraict se dresseoit, j'allay visiter mes confidens. Et, ayant le lendemain mon contraict, je fei contenance de partir, ne me fiant pas aud. s^r Desmarestz, ayant veu qu'en mon affaire il n'avoit tenu compte d'obéyr aud. s^r prince, et doubtant fort que sa meschante avarice et infidélité ne luy feist chercher son prouffit à mes despens, s'il pouvoit. Et demeuray encores secrètement six jours à Paris; où, par personnes, qui estoient ordinairement avec Clervant, je descouvry qu'il se mocquoit de la dépesche qu'il avoit receu du roy son maistre pour mon affaire et n'en avoit voulu présenter ny les lectres de son maistre ny de Believre, se confiant tellement au voyage du duc d'Espéron¹, de la part du roy, vers son maistre, qu'il n'auroit plus besoing des Alemandz.

Le s^r de Torcey, qui me rapporta ces propos, auquel je m'estois descouvert confidemment de ma négociation, en avoit communiqué à ung de ses meilleurs amys qui avoit bon accez au roy; auquel, veu l'importance de l'affaire, il en parla; de sorte que le roy, ayant receu aultres lectres du roy de Navarre de la réception de la royne, sa seur, avec recommenda-

1. Le voyage du duc d'Épernon se rattache au premier essai, vraiment sérieux, de réconciliation entre Henri III et le roi de Navarre. Ce dernier, par la mort prochaine du duc d'Anjou, devenait héritier du trône de France. Le duc d'Épernon partit de Paris le 16 mai 1584 (*Journal de Lestoile*, éd. Champollion, p. 171). De Thou donne sur cette mission (t. VI, p. 391) de très-curieux détails qui sont controversés dans les notes du même ouvrage (édit. de 1740). On conserve dans les V^c de Colbert (vol. 16, f. 171) un récit détaillé de la conférence d'Épernon avec le roi de Navarre.

tion d'ung aultre affaire, dont il escripvoit à Clervant, deist aud. Clervant qu'il debvoit avoir receu une aultre dépesche pour luy, selon l'advis qu'il en avoit ; s'il ne l'avoit encores, aussytost qu'il l'auroit, il ne feist faulte de la luy délivrer, estant d'ung affaire d'importance. Clervant feist l'ignorant. Et, comme j'en fuz adverty et du désir du roy de sçavoir que c'est, je fuz aussy conseillé de faire cet affront à la malice de Clervant de dresser ung discours abrégé de ma négociation et le mectre ès mains dud. s^r de Torcey. Lequel, ayant gousté encores plus l'affaire, avec serment de ne me descouvrir, le délivra luy-mesmes au roy. Sur lequel discours, qui arguoit¹ Clervant de la rétention des lectres du roy, S. M. ayant parlé aud. Clervant, il demeura si honteux que force luy fut de mentir et de dire qu'il n'avoit pas encores receu le paquet et qu'il attendoit ung courrier ce jour-là. Et dès le soir porta le paquet au roy qui congneut bien la faulte de Clervant ; lequel s'en excusa envers ses amys de n'avoir voulu donner aucun subject de retardement du voyage du duc d'Espéron, après le partement duquel il avoit remis à parler de cet affaire-là. Mays c'estoit qu'il espéroit le supprimer, ayant en hayne tout ce qui venoit de S. A. et de moy.

Led. s^r de Torcey me deist que le roy, sur la brevété de mon discours, avoit bien commencé à guster l'affaire, et qu'il seroit expédient de luy en descouvrir davantage. Je vei bien que led. s^r de Torcey s'y affectionnoit, espérant que les affaires de Holande en tiroient de l'utilité, estant Tornésien. Et luy respondi

1. *Arguoit*, accusait.

que je me contentois d'avoir contrainct Clervant à obéyr au roy, son maistre; que je ne voulois rien adjouster à sa dépesche sur ce faict-là, affin que, si mal en advenoit, on ne me le peust attribuer; mays je consenty à luy discourir le faict de bouche, en toute confidence, pour le faire plus particulièrement entendre au roy, affin qu'à cela ne tinst qu'ung si bon affaire ne feust avancé, comme il méritoit, mays que je m'asseurois que Clervant gasteroit tout. Et séjournant là pour apprendre ce qui en seroit résolu, j'apprins dud. s^r de Torcey que le roy avoit remys cet affaire au duc d'Espernon, pour en résouldre avec le roy de Navarre, selon qu'il verroit la disposition de sa négociation avec luy le requérir; ne voulant le roy rien avancer en cet affaire, qui peust apporter de l'utilité aux affaires du roy de Navarre, qu'il n'eust résolu par le duc d'Espernon de toutes aultres choses avec luy à son contentement.

Ainsy je congneu, comme je l'avois préveu, l'affaire réduite à une perte de temps et saison fort préjudiciable. Et en ayant faict une dépesche à mon maistre, par la voye dud. s^r de Torcey, je l'adverty aussy que je n'avois point receu de lectres de luy, et, s'il m'escripvoit, qu'il me les feist adresser à Sedan, en mon logis; que cependant j'allois à Amyens donner ordre à l'exécution de mon contraict, que Desmartz m'avoit forcé de passer contre sa volonté, à mon grand préjudice et enfin à son grand dommage; et que de là je rebriserois¹, le long de la frontière, à Sedan, où je

1. *Rebriser*, terme de chasse, retourner sur ses pas, sur ses brisées.

séjournerois huit jours, pour luy donner tant plus de loisir de m'advertir; et que, si dedans ce temp-là je n'avois de ses nouvelles, qu'il seroit besoing de me les envoyer jusques à Heydelberg, retenant les minutes de tout ce que j'escripvois, pour me servir de mémoires. Et m'estant hasté de faire mes affaires à Amyens avec Jehan Le Pot, fermier de la terre de Buyre¹, à moy ceddée, je ne voulu aller à Arras pour faire la mise de fait², qui eust esté longue et peu descouvrir mon voyage; et, en ayant laissé charge aud. Le Pot, je m'en allay à Sedan, où j'arrivay le 28^e juing.

Sitost que led. s^r duc de Bouillon le sceut, il m'envoya ung page, m'appellant à soupper; ce que je fei; et, après soupper, me tirant à part, me demanda des nouvelles de mon voyage. Je le contentay de ce que j'avois veu à Nérac de la réconciliation du roy et de la royne de Navarre, du voyage du duc d'Espèron vers led. s^r roy, après la mort du duc d'Alençon³, et de la bonne volonté de mon maistre en son endroit, en luy en délivrant les lectres avec tous les advis que j'avois des préparatifz de Mes^{rs} de Guyse, résoluz aux armes par la mort dud. s^r duc d'Alençon et le voyage dud. duc d'Espèron, pour acheminer quelques moyens d'y remédier; que les chartes s'en alloient fort brouiller, de sorte qu'à grand peine ceste année passeroit-elle en paix; prenant la hardiesse de luy dire

1. Buire-Courcelles ou Buire-sous-Corbie, villages du département de la Somme.

2. *Mise de fait*, mise en possession.

3. Le duc d'Anjou ne mourut que le 10 juin, 25 jours après le départ du duc d'Espèron, mais il était condamné d'avance par tous les médecins (*Journal de Lestoile*, édit. Champollion, p. 171).

qu'il avoit bien à y prendre garde, en se gouvernant si sagement, à l'exemple de son père, que son petit estat et ses affaires n'en receussent aulcun dommage, selon que S. A. l'en avoit plusieurs fois adverty par moy; que j'espérois l'aller retrouver dans huict jours, affin que, s'il luy plaisoit escripre, il tinst sa dépesche preste.

Il me pria de ne luy rien celer et de luy confier tout ce que je pouvois sçavoir pour luy ayder à se gouverner; ce que je l'assuray avoir faict, excepté mes affaires particuliers; et que si, estant près de S. A. et luy rendant compte de ma charge, il se descouvroit quelque chose qui l'importast, je tiendrois la main qu'il en feust adverty à mon retour; et qu'il feroit bien d'en toucher ung mot à S. A. par ses lectres; mays que dès ceste heure je luy pouvois dire assurément qu'il avoit plus de besoing de se gouverner sagement que n'eut jamais son père, regardant surtout à n'offenser personne et ne donner aulcun subject de malveillance, se tenant tousjours au grand chemyn du service du roy, selon les conditions de la protection de son petit estat; dont il me remercia, me priant de l'aller voir tous les jours, et qu'il seroit bien aise d'en conférer avec moy, pour prendre ung bon pied en ses affaires; comme je fei, pour le contenter, aux heures que j'en avois le loisir, après avoir vacqué à dresser mon rapport à S. A.; et durant mon service aud. lieu je ne receu encores poinct de lectres dud. s^r prince mon maistre.

Je party de Sedan le vii^e juillet et arrivay à Heydelberg le xii^e, où j'attendy le retour de S. A. qui estoit allé à la chasse; et estant fort aise de mon retour, il

manda Beutterich qui estoit à Neydenfeldz. Et cependant je l'entretins des nouvelles de France. Et Beutterich estant arrivé, il nous enferma en son cabinet, où je luy discouru bien amplement tout ce que j'avois faict à S^t-Jehan et à Nérac, avec ce que j'avois apprins à Paris, tant en allant qu'en retournant, comme il est cy-dessus amplement discouru, sans estre besoing de le répéter. Et luy en donnay mon rapport par escript, affin qu'il eust loisir de méditer là-dessus et reconnoistre quel estat il devoit faire de ce costé-là sur une telle et si véritable histoire. Sur quoy il me demanda mon advis, que je luy diz en deux motz; que de mon maistre je ne pouvois dire aultre chose sinon que je l'avois trouvé en une bonne volonté sur les deux poinctz pour s'allier à Sedan et servir à l'entreprise de Colongne, mays que, l'ayant pressé d'appeller Sarrazin pour tenir la main à tout près de luy, je n'ay peu gagner ce poinct-là, et a choisy Couvrelles, que je congnoy non propre à telz affaires; de sorte que, n'ayant eu depuis aucune nouvelle de luy, selon qu'il m'avoit promis, je n'estois pas d'advis de faire aucun estat de ses promesses si on n'en voit des effectz; mays, quant au roy de Navarre, que je tenois résolument qu'il ne s'y devoit du tout poinct attendre ny en faire aucun estat, et qu'il faisoit tant d'estat de la court de France qu'il luy sembloit qu'il n'avoit plus affaire de S. A. ny des Alemandz, comme Clervant mesme l'a diet à Paris.

Après avoir discouru toute ma négociation, l'espace de deux heures, et diet sur icelle mon advis, je fuz suivy dud. s^r Beutterich; lequel, confrontant sa négociation précédente à la mienne, deist à S. A. que je

disois la vérité et luy avoys faict ung bon service de l'esclaircir si bien de ce costé-là, pour estre libre de faire ce que le temps luy conseileroit et se gouverner envers le roy de Navarre, qui est à la veille de ses afflictions, de la mesme façon qu'il s'est porté en cest affaire; et que j'avois bien faict de leur dire, en riant, qu'on les pourroit bien ung jour renvoyer à l'Empereur, comme ilz me vouloient renvoyer au roy; et quand aud. s^r prince, s'il se mettoit en chemyn de bien faire, il seroit tousjours le bien venu. A quoy Son Altesse adjousta que c'estoit là le seul prouffit qu'il avoit attendu de mon voyage et que je luy avois bien prédiet que je ne ferois rien; qu'il ouvriroit les oreilles et se gouverneroit selon que les affaires luy conseileroient.

Et lors je luy représentay ce que Du Pin avoit désiré de moy de la part du roy son maistre de faire envers luy qu'il m'envoyast vers les princes protestans, à mon retour, pour excuser la réception de la royne sa femme, par les raisons qu'il m'en avoit communiqué, pour ce que Ségur¹ qu'ilz y ont envoyé ne faict

1. Cette appréciation du rôle de Ségur en Allemagne, que l'on va voir développée dans les pages qui suivent, paraît plutôt inspirée par la haine de La Huguerye que par le soin de la vérité historique. A son témoignage nous devons opposer, en nous bornant aux documents inédits : 1° Une lettre de Guillaume d'Orange à Condé, du 18 novembre 1583, dans laquelle le prince promet d'aider Ségur dans ses négociations diplomatiques en Allemagne et montre l'espérance de son succès (orig., V^e de Colbert, vol. 29, f. 737). — 2° Une lettre beaucoup plus explicite de Condé à Ségur, sans date, dans laquelle le prince félicite l'ambassadeur navarrais des résultats qu'il a déjà obtenus et lui recommande d'affirmer le parfait accord qui existe entre le roi de Navarre et lui (autog., V^e de Colbert, vol. 402, f. 267).

rien qui vaille. Et S. A. me deist qu'il ne se vouloit point mesler d'excuser cela, saichant comme tous les princes en parlent; « et, puisqu'il ne veult rien faire pour moy, deist-il, qu'il face ses affaires et je feray les miennes, sans plus de respectz à celles d'aultruy. »

Estant tard et S. A. prest d'aller à la table, il alla ouvrir ung coffre qui est tousjours en son cabinet et en tira une bourse qu'il me bailla, où il y avoit trois cens escuz, me commendant de luy dire librement si j'avois plus frayé¹ et qu'il me le vouloit rendre; mays c'estoit plus au lieu de moins. Et me menant à la table avec luy me feist saluer madame la duchesse² sa femme, laquelle me chargea d'ung anneau de rose de rubiz, pour porter à ma femme comme ung présent de nopces.

Mon rapport fait, ne voyant point de nouvelles dud. s^r prince, je le suppliy me donner congé; mays Son Altesse désira avant mon partement advertir led. s^r Electeur de Colongne du peu de fruct de mon voyage, l'assurant toutefois de faire tousjours pour luy tout ce qu'il pourroit, mays que seul et obligé à la tutèle de son nepveu il ne pouvoit tout faire; et que, si j'eusse rapporté ce que je demandois de sa part, il se feust efforcé de faire mieux que devant, sans attendre aultre chose; qu'il entretinst ses affaires le mieux qu'il pourroit par intelligence avec les Holandois; que le temps estoit prest d'enfanter quelque grand effort, comme je luy avois rapporté, qui luy donneroit le moyem de faire encores quelque chose de

1. *Frayé*, dépensé.

2. Elisabeth de Saxe, fille d'Auguste, électeur de Saxe, morte en 1590.

bon pour luy ; pour quoy il me vouloit renvoyer à Sedan pour voir de près comme tout se passeroit en France et l'en advertir. Et me pria S. A. de faire ceste dépesche et d'escripre avec luy du mesme subject aud. s^r Electeur, ce que j'exécuté.

Et prenant congé de luy, avec supplication d'avoir agréable ma retraicte en son estat de bonne heure, pour m'exempter et ma famille de beaucoup de peines, fraiz, alarmes, et traverses que je prévoyois estre pour recepvoir à Sedan, veu le chemin que je craignois devoir tenir led. s^r duc de Bouillon contre son adviz, il me pria instamment de ne partir encores de Sedan que je ne veisse ung aultre temps, et de dire aud. s^r duc de Bouillon, en créance des lectres qu'il luy escripvoit par moy, qu'il se donnast bien garde de prendre aultre party que celui de feu son père; me commendant que, si tost que j'appercevrois que je ne serois pas bien à Sedan, je le vinsse trouver avec ma femme et famille et que je n'aurois faulte de rien qui feust en sa maison, et me donneroit le moyem de passer le mauvais temps; ce que j'acceptay, l'en remerciant très humblement. Et party de Heydelberg le xx^e juillet aud. an 1584.

J'arrivay à Sedan le xxvi^e, où je ne trouvay encores aucunes nouvelles dud. s^r prince, sinon que j'appriens sur la fin de l'année qu'à l'instance du s^r d'Avantigny¹,

1. Le seigneur d'Avantigny était fils de Louis d'Avantigny, seigneur de la Brenallerie et de Montbernard. Après la mort du prince de Condé il se mit au service du roi de Navarre et fut désigné par Turenne comme gouverneur de Castres. Malgré l'opposition de Montmorency, le roi de Navarre lui accorda même la lieutenance de Quercy, Rouergue et Haut-Languedoc pendant

retiré près de luy, et gagné par la dame de La Trimouille¹, il avoit renoué l'affaire de son mariage avec sa fille; qui me feist croire qu'il n'en faloit plus rien espérer, comme je l'escripvy à Son Altesse.

Cependant les affaires de France passoient en brigues et négociations, de tous costez, jusques en l'année suivante 1585, que les armes commencèrent², de sorte que le danger des chemins me contraignit d'envoyer ma femme à Paris, au lieu de moy, pour noz petitz affaires, ne bougeant de Sedan, d'où j'advertissois S. A. de toutes choses.

Les armes estans prises en lad. année 85, je m'estonnay fort du maigre subject contenu en la déclaration de mess^{rs} de Guyse³, m'assurant, quelque chose que le roy feist entendre au roy de Navarre de ne bouger et que c'estoit contre luy-mesmes que les armes estoient prises, que la chance tourneroit tout court contre luy, comme je vey arriver tost après par le traicté de la paix de Dormans, au moys de juing aud. an 1585⁴;

l'absence de Turenne (Faurin, *Journal des guerres de Castres*, dans le t. III des *Pièces fugitives* du marquis d'Aubais).

1. Jeanne de Montmorency, fille puinée du connétable Anne de Montmorency, dame d'honneur de la reine Élisabeth d'Autriche, femme de Charles IX, mourut à Sully le 30 octobre 1596.

2. La Ligue se constitua officiellement par un traité passé, le 16 janvier, au château de Joinville, entre les Guises et Philippe II. Ce traité, daté du 31 décembre 1584, mais antidaté, a été imprimé par Dumont, *Corps diplomatique*, t. V, p. 411.

3. C'est le manifeste de la Ligue, imprimé secrètement à Reims et publié à Péronne le 31 mars 1585. Cet important document se trouve dans les *Mémoires de la Ligue*, t. I, p. 56.

4. L'acte que La Huguerye appelle traité de Dormans est le traité de Nemours, par lequel Henri III se donnait à la Ligue (7 juillet 1585). Il est imprimé dans le *Corps diplomat.* de Dumont, t. V,

ne pouvant avec raison croire que led. s^r duc de Guyse feust si mal conseillé que d'irriter si aigrement le roy contre luy et s'opposer si directement aud. s^r duc d'Espéron¹, qui le possédoit du tout², pour les contraindre de rechercher le roy de Navarre, l'aprocher de la personne du roy et le fortifier de ses forces, au lieu de le reculer et l'affoiblir davantage, jugeant à cet effect au contraire appartenir au bien des affaires dud. s^r duc de Guyse d'entretenir l'amitié du roy plus qu'auparavant et de s'allier très estroitement avec led. s^r duc d'Espéron; et ne me pouvois persuader qu'il n'y eust de l'artifice de la royne mère pour, soubz ceste couleur, assembler des forces et puis les unir contre led. s^r roy de Navarre par une simulation de paix, comme aussy nous en avions semblables advis de la court; qui fut cause qu'au retour de ma femme, voyant la ville de Sedan pleine de noblesse et soldatz retirez, qui ne respiroient que les armes, et led. s^r duc de Bouillon se gouverner du tout au contraire du conseil de S. A., se laissant repaistre de vaines espérances, je commençay à prévoir qu'il n'y feroit guères bon, pour les guetz et gardes, les assemblées de gens de guerre et les levées de deniers qui s'y faisoient et estoient pour croistre, je me résolu de faire ung voyage

p. 453, et, avec d'autres pièces, dans la *France protest.*, t. IX, p. 184. Mais la négociation avait été arrêtée à Epernay le 20 juin (*Journal de Lestoile*, éd. Champollion, p. 186) et Dormans est près d'Épernay. On conserve à la Bibliothèque nationale de nombreux documents sur ce traité dans les volumes 3368, 3369, 3370 et 3371 du fonds français.

1. C'est-à-dire *s'opposer si directement à la mission confiée par le roi au duc d'Épernon.*

2. *Du tout*, complètement.

à Heydelberg, après la S^t Jehan, aud. an 1585, pour discourir de bouche à S. A. ce que je n'osois pas escrire, à cause du danger des chemins.

Et desjà estoit le s^r de Ségur Perdaillan en Allemagne¹, de la part du roy de Navarre, comme j'ay prédit², homme fort mal choisy pour négotier avec les Alemandz, tant au faict de la religion, n'en ayant point que celle de Brocard, son prophète au faict d'estat, où il n'entendoit rien, et en la conversation³, qui estoit odieuse à tout le monde et spécialement aux princes, qu'il alloit visitant et les sollicitant à une confédération générale, avec force coffres qu'il publioit estre plains de pierreries et d'argent pour y contribuer de la part du roy, son maistre; ce que lesd. s^{rs} princes Alemandz, ayant descouvert estre chose faine et qu'au lieu de pierreries c'estoient pierrailles, commencèrent à mespriser et son maistre et luy, de sorte qu'ilz l'empeschèrent au lieu de le favoriser.

Je communiquay mon voyage au s^r de Mouy⁴ seul, qui estoit mon amy et désiroit que je luy aydasse à le faire employer, s'il se parloit de quelque levée d'Ale-

1. Avant d'aller en Allemagne ou après un premier voyage dans ce pays, en novembre 1583, Ségur-Pardaillan était passé en Angleterre avec Buzenval et Calignon. Castelnau rend compte à Henri III de cette mission, dans une lettre datée du 5 décembre (Chéruel, *Marie Stuart et Catherine de Médicis*, p. 278 à 284 et 286 à 289).

2. *Prédit*, dit plus haut.

3. *Conversation*, le sujet de sa mission.

4. Le s. de Mouy avait été envoyé par le roi de Navarre à Sedan (*Lettres de Henri IV*, t. IX, p. 334). En 1587, Mouy faisait partie de l'expédition allemande avec La Huguerye; il demeura fidèle à la cause de Henri IV, assista à la bataille d'Ivry et fut nommé maréchal de camp (*Ibid.*, *passim*).

mans, et party le lendemain de la S^t Pierre, après le retour de ma femme. Et, par divers chemins, arrivay à Heydelberg le xx^e juillet aud. an 1585. Et fei entendre à S. A. le misérable estat de la France par les articles de la paix faicte entre le roy et Mess^{rs} de Guyse que je luy délivray, et que sans doute toutes les forces alloient tomber sur les bras du roy de Navarre, qui auroit tout loisir de regréter qu'il ne m'a creu naguères, comme je luy avois dict, et d'ailleurs que le duc de Bouillon quictoit du tout le conseil de S. A., remplissant sa ville de gens de guerre et y attirant de grands inconveniens, soubz couleur de vaines espérances qu'on luy donne de commender au secours que le roy de Navarre attend d'Alemaigne, et que, prévoyant beaucoup de désastre en son petit estat, je désirois m'en retirer, craignant d'estre enfermé là-dedans par ung siège que je prévoy proche aud. s^r duc de Bouillon, à cause de la retraicte de tant de gens de guerre dans sa ville et villages¹, mesprisant le conseil de Sad. Altesse; et quant aud. s^r prince, qu'il n'y avoit plus d'espérance, comme je luy avois escript, de sorte que c'estoit à S. A. à bien pourvoir à ses affaires et ne se laisser envelopper de telles brouilleries, auxquelles on ne voyoit point de jour.

Sur ce discours, S. A. me pria de passer encores l'hyver à Sedan, pour l'advertir à tous propos du

1. Passionné pour la cause protestante, le duc de Bouillon avait offert un asile à tous les réformés chassés de Champagne par le duc de Guise, ou de Lorraine par le duc Charles. Après la prise de Rocroy (voyez plus loin) et sa réconciliation avec le roi, Bouillon fut obligé d'expulser ces réfugiés. Il demandait pour eux trois mois de délai; le roi les refusa (voyez l'instruction du 29 mai 1587; f. fr., vol. 3396, f. 47).

succez des affaires, et qu'il escriproit aud. s^r duc de Bouillon à cet effect et pour favoriser ma retraicte, quand je verrois que besoing seroit, près de luy, comme il m'avoit commendé, avec ma famille. Et, quant aux affaires qui se passoient près de luy, il me déclara que led. Ségur l'avoit sollicité, comme les aultres princes protestans; et, continuant ainsy généralement sa poursuite, il l'avoit pris au mot sur le subject qu'il luy avoit donné de se tenir dans les bornes de ceste poursuite générale, qui valoit aultant trainer que porter, ayant respondu que, quand il verroit la vérité de ce qu'il disoit de ses coffres et que les aultres princes voudroient entrer en ceste négociation, il feroit comme eux et non plus avant, ayant dict aud. Ségur qu'il n'avoit pas plus d'obligation aux affaires du roy de Navarre que led. s^r roy à l'Electeur de Colongne. Et, quant à ce qui touche led. s^r duc de Bouillon, puisqu'il se vouloit gouverner à sa teste, il prioit Dieu que bien luy en prinst; et, si aultrement luy en arrivoit, il n'auroit à se plaindre d'aultre que de luy, qu'il avoit rendu ses affaires conformes à la recommandation testamentaire de feu son père¹, et qu'il ne s'en mesleroit plus. Et m'ayant donné argent pour mon voyage et lectres aud. s^r de Bouillon, il manda à son officier à Lautern de me faire conduire

1. Henri-Robert de La Marck, duc de Bouillon, mort le 2 décembre 1576, avait nommé par son testament Frédéric III, électeur de Bavière, tuteur de son fils, subrogeant le duc Jean-Casimir à l'office de la tutelle. Frédéric III étant mort en 1576, avant Henri-Robert de La Marck, Casimir avait exercé les fonctions de tuteur du jeune duc de Bouillon (Lettre de Casimir au roi de Navarre, du 1^{er} juillet 1587; V^e de Colbert, vol. 102, f. 106).

vers la Mozelle, sans entrer en Lorraine, pour aller vers Oden et Jametz, comme il feist.

Et arrivay à Sedan à la fin de juillet aud. an, bien tard. Et touteffois ne fuz pas si tost entré que led. s^r duc de Bouillon n'en eust advis, qui me pria de l'aller trouver le lendemain matin, comme je fei. Et, sur plusieurs interrogatz qu'il me feist de l'estat des affaires du roy de Navarre en Alemaigne, je luy respondy que je ne luy en pouvois donner aucun advis et luy délivray les lectres de S. A. ; lesquelles ayant leu, et voyant ne contenir rien qu'une recommandation pour moy telle que dessus, jugea que je disois vray. Et me promist merveilles, me pressant de ne luy céler rien. Je luy diz davantage que je n'avoys veu aucune négociation particulière du roy de Navarre, où j'avois esté; qu'on parloit bien d'une négociation de Ségur vers tous les princes, mays qu'on n'en faisoit point d'estat, et que S. A. avoit respondu, pour son particulier, qu'il feroit comme les aultres; ce qui l'estonna fort, me disant que ce n'estoit pas ce qu'on luy disoit. Je répliquay que j'avois veu ceux qui sçavoient toutes choses et ne m'en avoient rien celé, mays que je n'avois rien appris dont on peust faire estat. Et lors il me deist : « Pour mon particulier, que me direz vous? » Je luy répliquay que S. A. ne m'en avoit donné aucune charge, se contentant de luy en avoir dict souvent son advis par moy, auquel il avoit commendé de passer icy l'hyver et puis me retirer l'esté près de luy. Cela l'estonna encores plus. Et le voyant perplex, je luy diz que j'estois allé en Alemaigne pour mes affaires particuliers et avois passé à Heydelberg pour saluer S. A., que je croiois n'avoir point changé

d'avis en son endroit; qu'il se pouvoit souvenir de ce que souvent je luy en avois dict de sa part. Et sur ce, l'ayant laissé fort pensif, je demeuray à Sedan, reconnoissant¹ les affaires de France, pour en advertir S. A., et de lad. ville, pour ne m'y laisser enfermer.

Cependant y arriva ung gros pacquet du roy de Navarre, apporté par le beau La Roque² à Paris et envoyé à Sedan par luy, plain de lectres adressantes à plusieurs, entre lesquelles y en avoit une dud. s^r roy pour moy, qui me fut délivrée; par laquelle il désiroit que je m'employasse envers led. s^r duc de Bouillon, à ce qu'il embrassast ouvertement son party; et ceux qui en avoient charge me pressoient fort de leur ayder, saichant qu'il avoit quelque créance en moy. Ce qui m'empescha fort, me resouenant du conseil contraire que je luy avois apporté de la part de S. A., et prévoyant le péril qui arriveroit aud. s^r duc de Bouillon de la poursuite dud. s^r roy, s'il s'y laissoit aller, me sentant aulcunement obligé d'ailleurs à sa conservation, pour avoir esté quelque temps à couvert entre ses murailles. Et, y ayant meurement pensé et recongneu que led. s^r roy estoit mal adverty de l'estat des affaires de ceste frontière, et qu'au lieu de tirer service dud. s^r duc de Bouillon, en temps et lieu, au progrez de ses affaires, il luy couperoit les bras et le ruinerait et toute sa maison, environnée d'ennemys

1. *Reconnaissant les...* m'instruisant des...

2. Nous croyons que La Huguerye désigne ici un s. de la Roche qui servait souvent de messenger au roi de Navarre à cette époque (*Lettres de Henri IV*, t. I et II), et qui fut notamment chargé de négocier les préparatifs de l'entrevue de Saint-Bris, entre Catherine de Médicis et Henri, en octobre 1586 (Instr. du 2 oct. 1586; f. fr., vol. 3406, f. 25).

de toutes partz, je remonstray à ceux qui m'en pressoient que je n'estois pas au service dud. s^r duc de Bouillon, que c'estoit aux plus confidens de ses serviteurs qu'il s'en faloit adresser, que je n'oserois tant entreprendre que de luy faire et conseiller une proposition si importante, mays qu'en ce qui deppendrait de moy, lorsque led. s^r duc de Bouillon m'en voudroit communiquer, je ferois mon debvoir; parlant toujours généralement sans m'obliger.

Et touteffois peu à peu cet affaire se mena si chaudement que led. s^r duc de Bouillon, qu'on avoit desjà fort embrouillé en retraictes, assemblées de gens de guerre, entreprises et levées de deniers, se laissa par ung masque d'ambition précipiter en ce mauvais conseil¹. Sur lequel, me demandant ung jour ce qui m'en sembloit, je ne luy respondy rien à propos et le tournay à aultre discours. Et, me pressant là-dessus, je fuz contrainct de luy monstrier les lectres que j'avois receu dud. s^r roy sur ce subject, dont je m'estois excusé de luy donner advis, craignant de faillir d'ung ou d'aultre costé. Et il me deist : « Vous m'avez souvent apporté lectres et advis de mons^r le duc sur l'estat de mes affaires, que vous congnoissez mieux que nul aultre, pour la congnoissance que vous avez des affaires d'Allemagne. » Je respondy que je m'estois fidèlement deschargé des commendemens de S. A., et que, le voyant pressé à prendre aultre conseil, je n'y osois ny pouvois rien adjouster ny contredire; seulement je priois Dieu qu'il luy feist la grâce de choisir le plus

1. Allusion à la prise de Rocroi par le duc de Bouillon. Voyez plus loin p. 367, note 1.

salutaire conseil. « Je voy bien, me deist-il, que vous ne m'en dictes pas ce que vous en pensez et avez crainte d'offenser quelc'un. » Je luy répliquay qu'en mes actions privées je taschois à n'offenser personne; mays, aux commendemens de ceux qui ont puissance sur moy, je ne respectois personne, et que je craignois surtout d'estre accusé d'avoir jamais donné conseil qui feust suivy d'ung mauvais succez. Et ne peult lors tirer aultre chose de moy, qui luy avois tant de fois apporté advis contraire; ce qui le rendoit fort perplex.

Ce nonobstant, ce jeune seigneur mal advisé, mesprisant le conseil de son tuteur, se laissa précipiter au conseil de ceux qui le vouloient embourber avec eux et luy faire porter les premiers coups, par la connivence de ses serviteurs, qui s'estoient laissé gagner. Et feist pis que devant, autorizant les levées de deniers qui se faisoient sur les pauvres gens, chassez de leurs maisons et biens et réfugiez en sa petite souveraineté, où ilz vivoient petitement. pour faire levées de gens de guerre, entreprendre sur les places du roy, jusques à y employer la force; voyant que chacun s'excusoit sur sa misère et pàuvreté, pendant ceste grande affliction, comme je puis dire qu'il en usa ingratement envers moy-mesmes, de qui il avoit receu tant de services et auquel il s'estoit souvent recongneu très obligé, et ce sans avoir esgard à tant de recommandations sérieuses de S. A., qui luy en avoit encores escript fraîchement; ayant voulu que je séjournasse encores quelque temps en sa ville pour son exprès service, ayant envoyé des soldatz de sa garnison en mon logis avec charge de forcer le cabinet de ma femme (du père de laquelle, s^r de La Marsilière, et luy et feu son père

avoient receu tant de signalez services) et prendre ses bagues, si je ne luy délivrois, comme je fuz contrainct de faire, pour éviter à telle violence, la somme de cent cinquante escuz content, qu'il me convint emprunter. Lequel acte barbare scandaliza tellement toute la ville que plusieurs, qui avoient assez de peine à y vivre, tant s'en fault qu'ilz eussent de quoy fournir à ses passions, prirent résolution de se retirer avec moy, qui dès lors me préparay à faire encores ung aultre voyage en Alemaigne, non sans danger, sur les advis que j'avois des desseings desd. s^{rs} de Guyse sur lad. ville et les approches des gens de guerre à cet effect, qui engendroient desjà de jour et de nuict mille alarmes. Et party en hyver, à la Toussainctz, que les eaues estoient extrêmement grandes.

Estant arrivé à Heydelberg, je discouru à S. A. premièrement tous les advis que j'avois et puis le tort qui m'avoit esté faict par led. s^r de Bouillon, nonobstant sa recommandation, et son mespris d'icelle; le suppliant d'avoir agréable que je me retire de ceste ville-là, en laquelle, pour avoir demeuré plus que je ne voulois, pour luy complaire, j'avois desjà receu ce mauvais traictement, qui m'estoit lors plus incommode, que je ne pouvois pas rien tirer de France. Et fei entendre à S. A. le subject de ceste violence avoir esté pour ce que je n'avois pas voulu conseiller à ce jeune seigneur-là de prendre les armes, suivant les lectres que le roy de Navarre m'en avoit escript, que je luy fei voir en original, en hayne de quoy il avoit tiré par force de moy ceste somme. Et avoit ledit s^r de Bouillon auctorisé ceste violence de son nom et de ses armes, ne considérant pas qu'il ne m'estoit convenable de luy

donner conseil contraire à celuy que S. A., son tuteur, luy avoit tant de fois donné par moy-mesmes, mesprisant en cela le respect qu'il est tenu porter à Sad. A., qui en fut extrêmement marry. Et, allant à son coffre, tira une bourse qu'il me donna, non pour réparer la faulte de son pupille, la somme qui y estoit excédant celle qui m'avoit esté extorquée, mays, me deist-il, « pour vous secourir, comme je feray tousjours très volontiers, au besoing, car ceste extorsion-là luy pourra bien couster la ruine de son estat et maison; il ne me congnoist pas bien ny vous aussy, et Dieu m'est bon tesmoing, et vous aussy, que j'ay faict mon debvoir en son endroict, et vous de luy avoir fidelement porté le conseil que je luy ay donné et qu'il a mesprisé; et j'ay ses lectres qui m'en justifieront tousjours et vous aussy et feront congnoistre son ingratitude à tout le monde. Et, s'il envøye vers moy, j'en parleray de sorte qu'il congnoistra qu'il n'a pas faict tort à vous seulement, mays à moy aussy, qui vous avois pressé de demeurer encores là tout l'hyver, comme je luy avois escript, et aura bien à y penser. Et puisqu'ainsy est, voyant la ruine où il va tomber, je suis bien d'advis que retourniez quérir vostre femme et famille et la conduisiez icy, où vous n'aurez faulte de rien qui soit en ma maison. Mays je desire que demeuriez encores quelques jours près de moy, pour m'assister, avant vostre retour, en ung affaire dont je suis extraordinairement pressé par Guitry, le normand, qui est naguères arrivé icy, et ses compaignons, le sage Ségur et le fidèle Clervant. » Ainsy me les nomma-il.

Je luy diz que Guitry estoit celuy qui avoit faict

faire ce bon tour-là à son pupille et que s'il le croit, il luy en fera encores pis, et que c'est beaucoup qu'il le congnoist dès son premier voyage. « Ouy, deist-il, je les congnois bien tous trois, et, quand j'auray Beuttrich et vous avec moy, je leur pardonne, s'ilz me trompent plus. Ce fol de Ségur est allé courant toute l'Alemaigne et a tout gasté¹. Et puis ilz viennent icy pleurer devant moy, me poursuivans de leur faire toucher les deniers de la royne d'Angleterre, qui a donné charge à Palavicin², son ambassadeur, de ne s'en fier qu'en moy, contre leur volonté, que je suis bien adverty avoir tendu à adresser leurs chandele à ung aultre saint. Je m'en suis excusé tant que j'ay peu, suivant ce que vous avez traicté de ma part à Nérac, estant demeuré seul chargé des affaires de l'Electeur de Colongne, ausquelz il fault par nécessité que je m'employe, et pour le bien de l'Empire, selon ma charge, et pour l'assurance de mon nepveu et son estat; ce que j'eusse peu avoir desjà exécuté, si le

1. Plusieurs lettres adressées par le roi de Navarre à Ségur, pendant sa mission en Allemagne, sont imprimées dans le t. II des *Lettres de Henri IV*. Nous pouvons indiquer en outre (f. lat., vol. 9034, f. 1) une lettre du prince à Ségur, datée du 10 mai et de Bergerac, dans laquelle il lui donne commission de solliciter du secours auprès des princes protestants. Cette lettre, en latin, sur parchemin, manque au recueil de M. Berger de Xivrey et aux suppléments et nous paraît inédite.

2. Horace de Pallavicini, gentilhomme génois, avait embrassé la religion protestante et s'était réfugié auprès de la reine d'Angleterre. Favori de cette princesse, il avait assez de crédit pour gourmander les autres ministres (Voy. plusieurs de ses lettres dans la coll. Bréquigny, vol. 97 et suiv.). Il fut un des promoteurs de l'invasion allemande de 1587 en France; on le retrouve en 1591 à la cour de Saxe (De Thou, liv. 101, 1740, t. VII, p. 760).

roy de Navarre m'eust voulu ung peu assister, comme je l'en avois instamment requis par vous, lui ayant remonstré que cela importoit grandement à ses propres affaires, que je ne pouvois suffire aux deux affaires; que de laisser celuy dud. s^r Electeur de Colongne, ce me seroit une grande honte et dommage. A quoy ilz ont remonstré que ce n'a esté que faulte de moyens que le roy de Navarre n'y a faict ce qu'il désiroit, et qu'il a eu toutes les peines du monde de trouver dix mille escuz, dont il avoit donné charge au s^r de Clervant pour employer en l'affaire dud. s^r Electeur de Colongne. Je leur ay dict que ceste excuse estoit nulle et que je n'avois par vous demandé argent content au roy de Navarre, saichant qu'il en est mal garny, mays seulement ung pouvoir et procuration pour en trouver sur ses terres de Flandres, celle qui luy plairoit, et telle somme qu'il jugeroit convenable; que, s'il eust faict cela, il n'eust pas à présent esté contrainct de languir après son secours et eust trouvé une belle armée toute preste en l'Electorat de Colongne, laquelle, ayant jà bien avancé les affaires de l'Electeur, eust incontinent marché pour son service », mays qu'il n'avoit trouvé auleun secours en France pour cet affaire qui le touchoit de si près, « vous ayant prié de prendre la peine d'aller jusques en Gascogne, à cet effect, à cause que vous aviez tout veu et en connoissez l'importance », et qu'au lieu de rien faire pour luy on m'avoit menacé en Gascogne et faict de mauvais traitemens à Sedan, mays qu'il m'en garentiroit bien.

Là dessus reconnoissant leur faulte, ilz viennent aux larmes, remonstrant qu'il n'est raisonnable sur une

faulte du roy de Navarre de laisser périr tant de gens de bien qui n'en peuvent mays; qu'ilz ont eu beaucoup de peine à obtenir de la royne d'Angleterre ce qu'elle a donné charge au s^r Horatio Palavicin de fournir; que si S. A. luy faict telle response, il s'en retournera sans rien faire, n'ayant charge de traicter avec aultre qu'avec S. A. « Ouy, deis[t]-il, pour ce qu'elle sçait le service que je luy ay faict, elle s'en est adressé à moy contre vostre intention, qui vouliez vous en adresser à qui bon vous sembleroit, saichant bien que ne m'aviez pas donné de subject de vous faire plaisir; et toutefois, encores que j'eusse excuses légitimes de ne m'employer en voz affaires, si est-ce que pour le respect de la royne, qui n'y contribue pas sans son intérêt particulier, je ne les veux pas empêcher. Et sur cela je suis demeuré et vous prie de m'en dire vostre advis, ne vous voulant céler que de m'y employer en personne, je ne voy pas que je le puisse seurement et honestement faire. »

Je luy diz que les rejecter du tout ce seroit se courroucer contre son ventre et laisser aller les affaires de France à vau l'eau; que de s'obliger aussy particulièrement à leur dévotion, ilz ne luy en avoient pas donné subject, et que je voyois la vérité venue de ce que j'avois prédiet au roy de Navarre et à Du Pin, son secrétaire, à Nérac, que ne faisant rien pour S. A., à mon instance, cela tourneroit en bref au grand préjudice de ses affaires, mays que S. A. pourroit, malgré eux et de leurs propres forces et moyems, exécuter ce qui pourroit restablir les affaires de l'Electeur de Colongne, par intelligence avec les Estatz de Holande, en prenant le rendez-vous et chemyn de l'armée par

l'Electorat de Colongne, pour aller après par le pays de Liège à Sedan; que les Estatz de Holande faisans leur debvoir par le derrière et l'Espaignol empesché aux affaires de France, il y auroit subject d'espérer de bous effectz en peu de temps, réservant toute la disposition de l'armée à sa discrétion et pour la place monstre et pour le chemyn, et, en faisant quelque chose à l'avantage des affaires de Holande, obtenir d'eux du secours sinon d'argent, dont ilz n'ont pas trop, au moins d'artillerye et munitions, pour forcer promptement quelques places de retraicte; en quoy faisant S. A. seroit craint et redoubté, estant en armes ou en personne ou par ung prince, son amy et confident, et feroit ses affaires de l'armée fraische, la faisant passer à Sedan, pour la réparer à demy deffaicte, et que c'est ainsy qu'il fault traicter avec telles gens, qui ne viennent à luy que par force et ont fait ce qu'ilz ont peu pour s'en passer. « Je¹ suis bien aise de vous avoir ouy là-dessus, et Beutterich et moy ne sommes pas esloignez beaucoup de vostre advis; sur quoy je me suis laissé persuader de traicter avec led. s^r Palavicin, ambassadeur de la royne d'Angleterre, et, pour le secret, j'ay choisy le chasteau de Neuchloos², où je désire que vous assistiez. Et dès ceste heure je vous descharge de l'eaue qui est espandue sur tous ceux qui n'y ont jamais esté. Jamays vous ne veistes gens plus estonnez, quand ilz vous verront. Escoutez-les, ne leur

1. Ici l'auteur fait parler Casimir de Bavière.

2. La lettre par laquelle Casimir de Bavière donne rendez-vous à Ségur avec Clermont, Guitry et de Fresne, à Neuchloos, « pour le mardi suivant », est datée du 1^{er} avril 1586. Elle est conservée à la Bibliothèque nationale (Orig., V^e de Colbert, vol. 401, f. 289).

dictes mot ; dictes que vous estes venu vers moy pour voz affaires. »

Le lendemain, S. A., estant prest à partir, m'envoya appeller et me mena avec luy et Beutterich à Neuchloos, où lesd. Ségur, Guitry et Clervant avoient assignation avec led. s^r Palavicin. Et, quand ilz me veirent, ilz furent estonnez comme fondeurs de cloches, pensant que je les empescherois comme je pouvois faire ; et ilz sçavoient qu'ilz m'en avoient donné subject. Et commença Ségur à me parler, comme celuy duquel je n'avois aucune occasion de me douloir, me priant de servir à faciliter leurs affaires, puisque je m'y trouvois à propos, et que si Clervant avoit faict chose mal séante en la charge que j'avois, à S^t Jehan, et Guitry, à Sedan, ilz estoient là prestz à le réparer, et que luy y tiendrait la main, avant que je partisse de là. Je luy respondy, quant à Clervant, qu'il n'avoit rien du mien au jugement de mons^r le prince et de toute l'assistance, mays que c'estoit à S. A. à se plaindre de luy de ce que, sans avoir respect à la charge que j'avois de luy, il avoit esté si hardy que d'entreprendre contre moy ; que j'en avois faict mon rapport à S. A., auquel la réparation en appartient ; et, quant à Guitry, que l'exaction qu'il a sollicité estre faicte par force de moy à Sedan, où j'estois de la part et par commendement exprès de S. A., m'a esté réparée par Sad. A., comme faicte à son occasion, m'ayant commendé de demeurer encores à Sedan, sans lequel commendement on ne m'y eust pas trouvé, quand on y exécuta telles violences.

Sur quoy led. Ségur s'en adressa à S. A., désirant nettoyer cela, qui luy deist que véritablement Clervant

avoit eu tort en toutes sortes, et qu'une reconnoissance guérissoit la faulte; mays, quant au faict de Sedan, que véritablement il m'avoit faict ung petit présent, pour m'ayder à conduire ma famille près de sa personne, mays que ce n'estoit que de pitié qu'il avoit qu'en ma nécessité on m'eust faict ung si barbare traictement, à son occasion, et pour m'ayder à rendre à ceux qui m'avoient presté la somme; qu'on feroit chose à luy agréable de m'en rembourser et de quelque chose plus pour le dommage que j'avois receu par la précipitation de la vente de mes meubles. Beutterich en parla bien plus asprement, disant que, si on le tenoit en quelque lieu, on luy feroit bien pis, et que ce n'estoit pas ainsy qu'il falloit traicter les bons serviteurs du party. Sur quoy led. s^r de Ségur donna sa parole à S. A. et aud. Beutterich de donner si bon ordre pour cela à Sedan qu'à mon arrivée je serois remboursé, sinon qu'estant icy de retour il faisoit serment ès mains de S. A. de me délivrer de sa bourse la somme de deux cens escuz.

Cela faict, ne tendant ceste petite assemblée à aultre effect qu'à retenir et asseurer par quelque gentil expédient les deniers d'Angleterre et les faire fournir par led. s^r Palavicin, en luy donnant quelque contentement soubz les contrepromesses et assurances touteffois desd. ambassadeurs, à la descharge de S. A., résolu secrètement d'en raccommoier les affaires de l'Electeur de Colongne et d'en servir au soulagement des Estatz de Holande et Zélande, il y fut longtemps traicté et couché ung accord par escript sans que led. s^r Palavicin s'en voulust contenter, désirant des expresses promesses et obligations de Sad. A. Et, après avoir

discouru quatre ou cinq jours sur les escriptz qui furent réformez plusieurs fois, j'en dressay enfin ung agréable à tous, par lequel S. A., en somme, promist de faire levée de huit mille chevaux et quatorze mille hommes de pied Suisses et lansquenetz et quatre régimentz, deux de Suisses de six mille et deux de lansquenetz de huit mille, avec armes, munitions et artillerie nécessaires, se contentant S. A. pour cet effect des moyens que lesd. ambassadeurs luy promettoient faire toucher des deniers du roy de Navarre, avec la somme de cent mille escuz, qu'ilz luy feroient aussy délivrer d'ailleurs (et c'estoit à dire de la royne d'Angleterre, qui ne vouloit estre nommée), laquelle levée S. A. promectoit tenir preste, rendre à la place monstre et en faire faire la monstre et la conduire au secours dud. s^r roy de Navarre en France, le plus tost que faire se pourroit, selon les traictez, accordz et capitulations qui seroient faictes avec les ambassadeurs; et que par eux S. A. en seroit requis (qui estoient les motz de la descharge de S. A., pour laquelle je dressay une contrepromesse desd. ambassadeurs toute contraire, se remectans de toutes choses à la bonté et discrétion de S. A.); et, si par quelque accident S. A. estoit empesché de conduire lad. armée, en personne, il promectoit d'en establir ung en sa place, capable de la conduite et gouvernement d'icelle, duquel il seroit assuré qu'il exécuteroit la charge et feroit le voyage de France, pour lequel elle estoit levée; laquelle armée ainsy conduite entreroit en France pour le service dud. s^r roy de Navarre et de son party jusques à une paix faicte au contentement de tous. Toutes lesquelles choses S. A.

promettoit, soubz son seng et seel d'accomplir infailiblement.

C'estoit le sommaire du traicté qui fut appellé de Neuchloos, faict seulement pour assurer les deniers d'Angleterre; lesquelz, sans la promesse de S. A., n'eussent jamais esté délivrez. En quoy je me puis vanter que je fei lors ung service signalé aud. s^r roy de Navarre, tenant la plume et y pouvant glisser prou de termes qui eussent mis led. Palavicin sur ses gardes et l'eussent aultant esloigné de la délivrance de ses deniers que lesd. ambassadeurs l'en vouloient approcher. Et sans cela il n'eust esté aulcunement secouru, S. A., à cause du passé, outre son naturel aisé à aigrir, estant en telle disposition et mescontentement que peu de difficulté l'eust desgouté du tout, dont lesd. ambassadeurs me feirent mille remerciemens, reconnoissans à la vérité que ma plume avoit beaucoup servy en ce traicté. Et je leur diz que c'estoit beaucoup, mays peu de chose s'ilz n'en sçavoient bien user, et qu'ilz prinssent bien garde à ne donner aulcun mescontentement à S. A., se souvenans bien d'exécuter tout ce qu'ilz luy promectoient à poinct nommé; que c'estoit le moyem de le pratiquer. Et pensant le s^r de Ségur que je parlasse pour moy : « Je l'ay faict, dist-il, et vous nous en direz des nouvelles, à vostre retour. » Et Guitry adjousta : « J'en ay faict ma promesse à mons^r de Bouillon. » — « Je verray, dis-je, et me gouverneray à l'œil. J'ay affaire à S. A. qui ne me laissera pas. » Et sur ce nous mismes tous à boire d'aultant et ennyvrasmes l'Anglois plain de vin aussy bien que l'avions ennyvré de paroles.

Tost après je party de Heydelberg, et arrivay à Sedan, malade d'une fiebvre lente qui me print en chemyn et me feist séjourner à Jametz. Et me mis au liet pour m'excuser d'aller voir led. s^r de Bouillon, auquel je n'avois affaire; qui ne faillit touteffois à m'appeller. Et, sur l'excuse de mon mal, il m'envoya le s^r de Nueil, gouverneur du chasteau, pour apprendre des nouvelles de moy, qui avois esté commendé de tenir tout secret, sans me parler de mon argent. Et led. s^r de Nueil me pressant de me lever et aller voir son maistre, je l'assuray qu'il m'estoit impossible et que depuis que son maistre m'avoit faict ce tort de me forcer à ceste levée et en cela offenser S. A., qui estoit seul cause de mon séjour en sa ville, je n'avois eu ung seul jour de bonne santé; et, sur ce qu'il me pressoit tant je ne luy pouvois dire aultre chose, sinon en général, qu'il congnoistroit en peu de temps combien ses procédures estoient préjudiciables à son service; que du mal qu'il m'avoit faict je tirerois ce bien d'en éviter ung plus grand, qui est à la porte, auquel je me feusse trouvé enveloppé, si je n'eusse esté picqué par ung si rude traictement de m'en retirer.

Il me respondit que son maistre n'estoit cause de cela, qui avoit esté faict de l'autorité du roy de Navarre, et que c'estoit chose fort aisée à réparer. Je répliquay qu'il faisoit tort à la qualité de son maistre, qui est prince souverain, d'y laisser lieu à l'autorité d'ung aultre prince; que je sçavois comment cela s'estoit passé, et ne servoit rien de le desguiser; et que je n'avois peu estre forcé à cela que par l'auctorité et forces de son maistre, en récompense de tant de service qu'il a receu et estoit encores pour recepvoir de

moy s'il ne m'en eust changé la volonté, mays que j'espérois tirer de l'utilité de sa violence. Et me pressant de rechef de vouloir donner ung bon advis à son maistre, auquel il parleroit de ma doléance et feroit que j'aurois contentement, je luy diz que ceux qui avoient sollicité ce mal-là en estoient bien avant à la pénitence, et que Ségur avoit assuré à S. A. que Guitry en avoit fait à mons^r de Bouillon sa promesse pour me le rendre, et, à faulte de cela, Ségur s'estoit obligé à S. A. de me délivrer deux cens escuz de sa bourse, voyans bien le moyem que j'ay de me ressentir à présent de telle indignité, et que j'avois respondu que S. A. ayant jugé, comme il estoit vray, que ce tort m'avoit esté fait à son occasion, pour ce que, me voulant auparavant retirer près de luy, il avoit voulu que je demeurasse encores à Sedan, m'en avoit récompensé au double, et en sçauroit bien avoir sa raison.

Ces propos l'estonnèrent, et plus, quand je redoublay que c'estoit à S. A. à qui en apartenoit la réparation, estant lors à Sedan pour son service, et m'en ayant remboursé au double, encores qu'il ait déclaré à Ségur que ce qu'il m'avoit donné estoit pour m'ayder à faire partir ma famille et payer ceux qui m'avoient presté, pour bailler à son maistre, le priant bien fort de me laisser en repos, affin que je me puisse guérir, pour aller trouver S. A. et me retirer de telles violences, et, quand je seray en Alemaigne, on congnoistra la faulte plus que devant. « J'espère, me deist-il, que vous ne partirez pas d'icy que ne soyez très content de mon maistre, auquel je vous prie de faire part de ce qui se passe en Alemaigne et luy conseiller sur cela ce qu'il a à faire. »

Je le priay encores une fois de croire que je ne luy dissimulois rien, qu'il n'y avoit rien de prest en Alemaigne, ny qui peust estre prest d'ung an; et, quant à ce que son maistre avoit à faire, qu'il estoit trop avant en la bourbe pour s'en retirer, que le conseil de S. A., qu'il n'avoit voulu suivre, luy eust esté bien plus utile, demeurant libre de faire ce que le temps luy conseillerait, plustost que s'engager en sa défense, environné d'ennemys de toutes partz, avant qu'il peust espérer aulcun secours; que ce n'estoit pas dans les murailles du chasteau de Sedan qu'on apprenoit ceste science-là, et que ce n'estoit pas du masque du commandement d'une armée alemande, quand elle seroit preste à marcher, qu'il falloit faire estat; que j'avois servy à en lever quatre belles en ma vie, pour le service de mon maistre et de S. A., et que la plus belle n'avoit eu que six mois de durée; que tout ce que je luy pouvois dire estoit qu'il pourveust bientost à la défense de sa ville et de son pauvre petit estat, qui estoit à la veille de beaucoup de maux; et que, quand, estant en Alemaigne, je verrois venir leurs plaintes, prières et larmes vers S. A., qui aura lors subject de dire *Qui ayme le péril, périsse*, je louerois Dieu de ce qu'il s'est servy de son maistre pour me donner ung coup d'esperon à m'en faire retirer. Sur quoy il cessa de me presser, me priant de ne prendre tant à cuer ce qui s'estoit passé, et qu'il m'asseuroit de le faire réparer.

Tost après, je prins résolution de faire vendre mes meubles, pour me retirer avec ma femme. Et, comme ma belle-mère le sceut, se doubtant bien que je sçavois toutes choses, elle prinst semblable résolution avec ses

enfans ; ainsy que, à mon exemple, feirent aussy plusieurs aultres, comme la dame de Sizy, qui avoit d'aussy bons advis que moy qu'i n'y faisoit pas bon ; dont led. s^r duc de Bouillon fut extrêmement marry. Et, au lieu de me donner le contentement que disoit led. s^r de Nueil, je fuz bien adverty qu'à la sollicitation de Guitry on m'eust volontiers empesché d'aller en Alemaigne, où il ne me voyoit pas volontiers, saichant que je luy rivois bien ses cloux. Et n'eus pas tant de peine à me garder des ennemys et voleurs libres en mon chemyn que dud. s^r de Bouillon. Qui fut cause que, contre son espérance, je prins le chemin de Triefves¹ par le Luxembourg, avec tout nostre bagage, comme si nous voulions aller à Spa. Et arrivay seurement à Frankenthal avant la S^t Jehan en l'an 1586, où je logey ma famille, jusques à ce que S. A. me manda à Heydelberg, où il me donna traictement honorable pour estre ordinaire près de luy, suivant le commendement que j'avois de mon maistre de faire ce qu'il me disoit.

Le premier service que j'y fei fut de dresser les lectres et instructions de mons^r le comte de Montbéliard², à présent duc de Wirtemberg, chef des embassadeurs de tous les princes et estatz protestans, envoyez vers le roy de France pour moyenner une paix touchant S. A. et dresser ce jeune prince de grande espérance aux affaires et aux armes pour s'en ayder en ceux qu'il avoit en main, pendant la tutèle de son nepveu, qui

1. *Triefves*, Trèves.

2. Frédéric de Wurtemberg, né le 19 août 1557, d'abord comte de Montbéliard, puis duc de Wurtemberg à la mort de son cousin Louis (8 août 1593), se rendit indépendant de la maison d'Autriche (14 janvier 1599), et mourut le 29 janvier 1608.

l'obligeoit à ne partir de l'estat palatin, qui fut le point par lequel S. A. voulut commencer pour, au deffault d'une paix, avoir plus juste subject de prendre les armes, et eut bien de la peine à pratiquer cela vers lesd. s^{rs} princes, visitant les plus grandz en personne et dépeschant vers les aultres à cet effect, à grandz fraiz. Et ayant dressé lesd. instructions plaines de raisons et persuasions vifves sur la qualité du temps, intérêt du roy et desd. s^{rs} princes, S. A. la trouva si bonne qu'il résolut de me faire faire ce voyage avec led. s^r comte pour servir à la direction et aux poursuites et dépesches de l'embassade, qui estoit très honorable¹. Et, comme je me préparois à cela, j'en fuz bien empesché par une ardente fiebvre tierce qui me prinst en suite d'une longue fiebvre lente que j'avois rapporté de Sedan, qui me contraignit de rompre ce dessein, au grand desplaisir de S. A., qui espéroit que j'apprendrois en court beaucoup de choses qui luy serviroient grandement en la conduite de cet affaire.

Comme j'avois eu commendement de mon maistre d'obéir du tout à S. A., aussy m'avoit-il ordonné d'avoir, en tout ce qui se passeroit près de Sad. Altesse, soing de son honneur et service; à quoy m'employant affectueusement à toutes occasions je n'y

1. L'ambassade avait pour objet de demander à Henri III l'exécution des traités de tolérance religieuse. Elle se composait des députés des ducs de Saxe, de Brunswick, de Stettin, de Wurtemberg, marquis et électeur de Brandebourg, landgrave de Hesse, prince d'Anhalt, et des quatre villes libres, Strasbourg, Ulm, Nuremberg et Francfort. Une copie de leur commission, datée du 1^{er} juin 1586, est conservée dans le fonds français, vol. 3974, f. 249.

trouvois pas beaucoup de peine, ayant à faire à S. A. qui aymoit mon maistre fraternellement et estoit fort marry de le voir engagé en Guyenne, si loing de luy. Et les s^{rs} colonelz alemandz l'honoroient et se fioient tant en luy qu'ilz s'affectionnoient, aultant que je le pouvois désirer, à tout ce qui appartenoit à l'honneur et service de mon maistre, désirans seulement de moy que je les advertisse aux occasions ou de bouche ou par escript. Et S. A. et lesd. s^{rs} colonelz le faisoient de tant plus soigneusement qu'ilz reconnoissoient les ambassadeurs dud. s^r roy de Navarre y estre contraires par le commendement qu'ilz en avoient, joint à leur mauvaise volonté envers mon maistre, comme il apparut clairement, quand led. s^r roy de Navarre, par le s^r de Mommartin, feist retourner mon maistre du port d'Oymut¹, en Angleterre², où il s'estoit retiré ayant failly son entreprise d'Angers et La Rochelle³,

1. Weymouth, à l'embouchure de la Wey, dans le comté de Dorset. Tous les historiens rapportent, contrairement aux Mémoires de La Huguerye, que Condé débarqua à Guernesey. Pendant qu'il s'y trouvait bloqué par le manque de ressources, arrivèrent deux vaisseaux de La Rochelle, équipés par Charlotte de la Trémoille. Ce secours lui permit de revenir à La Rochelle. Le mariage du prince et de sa libératrice s'accomplit peu après, le 16 mars 1586. (Duc d'Aumale, *Histoire des Condé*, t. II, p. 153.)

2. La question du passage de Condé en Angleterre était douteuse (duc d'Aumale, *Hist. des Condé*, t. II, p. 153. note). Le présent passage des Mémoires de La Huguerye la tranche affirmativement.

3. Condé était occupé au siège de Brouage (et non de La Rochelle comme dit La Huguerye) quand un capitaine huguenot, Rochemorte, s'empara d'Angers. Le prince forma le projet de le secourir et de transporter la guerre sur les bords de la Loire. Cette expédition, aussi follement conçue que maladroitement conduite, se termina par un désastre (fin oct. 1585). Condé s'enfuit presque seul, et passa la mer. D'Aubigné a raconté avec beaucoup de détails cette campagne. (*Hist. univ.*, 1626, col. 1111 et suiv.)

craignant que d'Angleterre il ne passast en Alemaigne, comme il debvoit faire, et feist une grande faulte de ne l'avoir faict; il eust beaucoup avancé lesd. traictez et capitulations.

Le roy de France, ayant advis ung peu tard de la disposition de cet honorable embassade vers luy, tascha de le retarder et divertir, en prenant une subite résolution d'aller aux eaues de Poucques¹ près Nevers. Pourquoy il commenda au s^r de Moncassin², lors gouverneur de Metz, d'en escripre, comme il feist, à S. A., affin de surceoir led. embassade jusques à son retour desd. eaues, où il ne vouloit penser à aultre chose qu'à sa santé, disoit-il, car ce sont les propres termes des lectres dud. Moncassin, qui ne peult obtenir ce qu'il demandoit, pour ce que cet embassade avoit esté disposé si secrètement, selon mon advis, qu'il estoit bien avancé en son chemyn, avant que le roy en feust adverty³. Au succez duquel embassade tou-teffois je ne fuz pas trompé, n'en ayant rien espéré

1. Pougues (Nièvre). Le roi ne donna pas de suite à son projet. Le 7 août, les ambassadeurs allemands écrivirent au roi pour lui proposer d'aller vers lui « en petit équipage ou en poste. » (Lettre orig. de Brülart au roi du 7 août; f. fr., vol. 6621, f. 32.)

2. Ce personnage était l'un des lieutenants du duc d'Epéron, nommé gouverneur de Metz et du Pays-Messin en 1581; il occupait à Metz un poste moitié militaire, moitié diplomatique. On trouve dans les V^e de Colbert (vol. 10, f. 59) une lettre originale de lui au secrétaire d'État Brülart, dans laquelle il lui fait part des efforts de Clervant et de Beutterich pour lever une armée de reitres à Niefenfelds.

3. Une lettre de Moncassin à Brülart lui apprend que les ambassadeurs allemands sont arrivés le 21 juillet à Metz, « et qu'il ne luy avoit pas été possible de les dissuader de la continuation de leur voyage. » (Lettre orig. de Brülart au roi, du 26 juillet 1586; f. fr., vol. 6631, f. 13.)

qu'une belle occasion aud. s^r prince¹ de prendre amour et mespris de leurs remonstrances ; car le roy les ayant faict attendre et entretenu jusques à la my-octobre² aud. an leur feist enfin à S^t Germain-en-Laye une response par escript, si maigre que rien plus, ne contenant en somme aultre chose que son affection à la religion et le soing qu'il avoit de ses subjectz, leur doinant des loix et les changeant selon l'exigence des cas, comme font tous les aultres princes souverains, ausquelz il laisse le soing de gouverner leurs subjectz ; voulant, à l'exemple des princes d'Empire mesmes, faire le semblable³. C'est le sommaire de sa response, qui fut signée et scellée et contresignée Bruslard, qui

1. Le mot *prince* s'applique au roi ; *leurs remonstrances* désignent les remonstrances des princes allemands.

2. Lestoile dit que les ambassadeurs allemands n'arrivèrent que le 5 août à Paris (édit. Champollion, p. 207). C'est une des rares inexactitudes de cet annaliste. On trouve dans le fonds français (vol. 6631, f. 16) une lettre desdits ambassadeurs au roi, datée du 28 juillet, écrite de Paris, qui prouve qu'ils étaient déjà arrivés dans cette ville.

3. Le 3 septembre 1586, les ambassadeurs d'Allemagne, ayant appris le retour du roi à Vincennes, lui écrivirent de nouveau pour lui demander de les recevoir (Orig., f. fr., vol. 6631, f. 66). Quelques jours après ils se plaignirent à Brûlard des retards calculés du roi et lui dirent qu'ils avaient reçu des lettres de Casimir de Bavière et du landgrave de Hesse, qui pressaient leur retour. Le roi s'excusait toujours sur sa santé ; mais Brûlard lui fit observer avec insistance que les délais n'avaient été que trop prolongés (lettre orig. du 19 septembre, *ibid.*, f. 79). Après de longs délais, Henri III donna audience aux ambassadeurs allemands, à Saint-Germain, le 14 octobre. Le texte de leur requête était d'une fermeté sévère, mais la réponse du roi ne fut pas moins ferme. Ces pièces sont imprimées dans les *Mémoires de la Ligue*, t. I. p. 319. Le volume 6631 du fonds français contient une série de pièces inédites sur cette ambassade.

fut délivrée ausd. ambassadeurs ; lesquelz furent ainsy renvoyez avec beaucoup d'indignitez ; laquelle response je n'insère entièrement pour éviter prolixité.

Et cependant, soubz couleur de cct ambassade ainsy mesprisé, la royne mère entretenoit le roy de Navarre d'ung traité de trefve pour parvenir à ceste paix dont elle avoit faict rejeter les moyens offerts par lesd. s^{rs} princes allemandz, ainsy que led. s^r roy de Navarre le feist très amplement discourir de bouche et par escript à S. A. par les s^{rs} Des Réaux¹ et de Beauchamp², et tout ce que led. s^r Des Réaux avoit sur ce traité avec le roy de France. De quoy ayant conféré par commendement de S. A. avec le s^r Beutterich, nous feusmes d'advis de faire faire par lesd. ambassadeurs du roy de Navarre une bonne dépesche à tous lesd. s^{rs} princes et estatz protestans de l'Empire, laquelle je dressay, tendant en somme, pour briefveté, à joindre au mescontentement qu'ilz devoient avoir de leur response, mespris et indignitez receues une hayne extrême de l'artifice malicieux du roy et de la royne, en faisant semblant de solliciter le roy de Navarre à

1. Le s. des Réaux, conseiller et chambellan du roi de Navarre, et un de ses messagers ordinaires, est souvent nommé dans le Recueil de M. Berger de Xivrey comme chargé de missions en Allemagne et en Angleterre. Au commencement de 1586 il fut envoyé par le roi de Navarre en Suisse, en Allemagne et en Italie, avec une instruction, rédigée par Duplessis-Mornay, qui est imprimée dans l'édition des *Mémoires et Correspondance* de du Plessis-Mornay, publiée en 1824 par M. Auguis (t. III, p. 304).

2. Le s. de Beauchamp, autre messenger ordinaire du roi de Navarre, envoyé en Languedoc, en 1580, en Allemagne, en 1586 et en 1588, et ailleurs. (*Lettres de Henri IV*, t. I, II, III, passim.)

la paix dont ilz rejettoient les moyens¹ proposez par lesd. s^{rs} princes, avec une commisération du piteux estat du royaume de France, la meilleure et plus ferme colonne de leur liberté. C'estoient en somme les troys poinctz qui m'excuseront d'insérer icy l'instruction qui seroit trop longue.

Et, sur ce que led. s^r de Beauchamp et depuis luy le s^r de Mommartin² avoient rapporté de la part du roy de Navarre à ses ambassadeurs de la nécessité de son prompt secours, ilz commencèrent à presser particulièrement S. A., plus que devant, pour le secours de leur maistre; et S. A. au contraire, par ceste nouvelle dépesche aux princes (qu'il avoit encor luy-mesmes visité en leurs païs, à cet effect, à grandz fraiz et peine), fondée sur les instructions desd. s^{rs} de Beau-

1. Afin de prévenir l'invasion des reîtres, Catherine de Médicis essaya de négocier avec le roi de Navarre. L'entrevue eut lieu le 14 décembre à Saint-Bris, près de Cognac; elle n'amena aucun résultat immédiat, mais plus tard elle porta ses fruits. Sur cette conférence, voyez les documents imprimés dans la *France prot.*, t. IX, p. 198, les *Mémoires de Nevers*, t. II, p. 588 et suiv., la *Revue rétrospect.*, t. VII, p. 86 et suiv., et les documents inédits conservés dans les vol. 10 et 16 des 500 de Colbert, 3301 et 3406 du fonds français.

2. Le s. de Montmartin avait fait un premier voyage en Allemagne dans le courant de l'année 1585, comme le prouvent une lettre du roi de Navarre (*Lettres de Henri IV*, t. II, p. 115), et une lettre du secrétaire Dupin (*ibid.*, note), toutes deux adressées à Ségur sous la date du 11 août. Il y fit un second voyage au commencement de 1586 et fut chargé de remettre au duc Casimir une lettre du roi de Navarre, datée de février. L'instruction qui lui fut confiée pour cette seconde mission est également datée du mois de février. Ces deux pièces, probablement rédigées par du Plessis-Mornay, sont imprimées dans l'édition de M. Auguis citée dans l'avant-dernière note (t. III, p. 323 et 325).

champ et de Mommartin, fasoit à entretenir leur négociation en la généralité des poursuites de Ségur vers tous lesd. s^{rs} princes, pour ne se charger seul du fardeau d'ung affaire de telle importance, auquel, pour dire la vérité, il avoit peu de subject de s'affectionner et hazarder particulièrement, n'ayant receu ni du roy de Navarre ny de toute la France le traitement qu'il méritoit. Lequel mescontentement S. A. avoit si avant gravé au cueur que j'avois beaucoup de peine à le faire remectre par les remonstrances que j'en faisois aud. s^r Beutterich, qui s'y trouvoit luy-mesmes bien empesché et disoit souvent que, s'il feust venu le moindre vent du monde du costé de mess^{rs} de Guyse, il eust gasté tout l'affaire ; car oultre le mescontentement de S. A. du mespris de son secours au faict de l'Electeur de Colongne, il avoit tousjours un desdaing extrême de la descouverte de sa négociation avec les colonelz du roy, dont est parlé cy-dessus.

Et toutesfois, quand led. s^r Beutterich et moy congneusmes que toutes les remonstrances des ambassadeurs dud. s^r roy de Navarre n'avoient rien prouffité envers lesd. s^{rs} princes protestans, considérans qu'en ung temps si brouillé une bonne force à la dévotion de S. A., sans y employer son nom, luy pourroit beaucoup servir et au faict de Colongne et en son particulier, nous prinsmes résolution de nous employer à modérer S. A. aux occasions et luy faire gouter les raisons de son service¹.

1. Les conseillers de Henri III paraissent avoir été plus effrayés que le roi lui-même de la menace de la nouvelle invasion allemande. Dans une lettre du 18 septembre, Bellièvre parle au roi en termes émus « de la nuée de reïstres dont vous êtes menacé » (Orig.,

Et d'ailleurs, voyant que S. A. avoit en horreur la façon de traicter desd. ambassadeurs et encores plus dud. Palavicin, qui estoit ung italien pontilleux au possible, et avoit, en rejectant le traicté de Neuchloos, tellement dégousté S. A. qu'il ne vouloit plus traicter avec luy, pour ce qu'il désiroit des escriptz et obligations de S. A., si expresses que cela luy faisoit perdre le nort de la prudence qu'il vouloit observer en cet affaire, nous sembloit pour plusieurs raisons que led. Palavicin, italien, duquel la maison avoit esté employée au service d'ung pape, feust atiltré pour dégouster expressément ce prince et gaster l'affaire, comme il feist, si on n'y eust remédié ; je donnay ung advis ausd. ambassadeurs d'une nouvelle et plus humble façon de leurs poursuites et instances, convenable au naturel de S. A. ; et leur conseillay de traicter eux-mesmes avec led. Palavicin, pour tirer les deniers de sa main, qui estoient le principal fondement de leur secours, puisqu'il ne se contentoit plus dud. traicté de Neuchloos, donnant espérance à S. A. de gagner ce poinct-là et l'en descharger pour servir d'aillant à sa conservation ; ce que S. A. à force de noz remonstrances eut agréable.

A quoy ayant lesd. ambassadeurs satisfait par escriptz de la propre main dud. Palavicin, à son contentement, ilz pensoient estre hors de peyne, quand led. Palavicin se remist à faire tant de nouvelles difficultez sur les poinctz de la capitulation et four-

f. fr., vol. 6631, f. 74). Brûlart énumère, le 19 septembre, les armemens de l'Allemagne (*ibid.*, f. 79). Dans une autre lettre il mentionne, mais sans y croire, le bruit d'après lequel cette redoutable armée serait destinée aux Pays-Bas (*ibid.*, f. 70).

nissement des deniers, taux des monnoyes et changes si excessifz qu'il réduisoit les cent mil escuz de sa maistresse à quatre vingt mille, que, quelques assemblées que nous feissions à Neydenfeldz, où led. s^r Beutterich estoit malade, à Neustat, à Frankenthal, à Worms et à Heydelberg, nous n'en pouvions venir à bout; et, en l'absence dud. s^r Beutterich, le s^r baron de Dhona et moy cachions à S. A. toutes ces difficultés-là tant que nous pouvions, de crainte de l'aigrir de nouveau et luy faire tout abandonner, comme il eust faict, estant prince qui ayroit la rondeur en toutes négociations.

Et je creu lors aussy que c'estoit l'intention dud. Palavicin de rompre du tout ceste négociation. Et, pour couper chemyn à toutes ces difficultez qui traversoient incessamment l'affaire, je m'advisay de proposer ausd. ambassadeurs qu'il estoit besoing de traicter accortement cet affaire avec cet Italien et le contenter tant que faire se pourroit, pourveu qu'ilz m'assurassent de donner une bonne descharge à S. A., au nom de leur maistre, de tout ce qu'il seroit contrainct d'accorder aud. Palavicin, comme faict, à leur requeste, pour son exprès service. Et par ce moyem nous ferions avec eux une très ample capitulation, telle qu'elle doibt estre faicte. Et, puisque led. Palavicin la vouloit opiniastrement avoir, que j'en ferois une petite par extrait des articles moins importants, pour délivrer aud. Palavicin, comme si c'estoit la seule et véritable capitulation, et le contenter et pour luy faire trouver bon et lever tout soupçon de l'obliger à ceste condition. Que ceste petite capitulation seroit enfermée en ung coffre à troys clefz, dont

il en auroit une, S. A. la seconde, et eux la troysiesme; et que led. coffre seroit ès mains d'ung tiers, à Francford, à son contentement, à charge qu'il ne seroit poinct ouvert avant ung temps préfix; que je dresserois lad. descharge et capitulations, et qu'eux capituleroient avec les colonelz des reistres par l'advis de S. A. Lequel conseil, après y avoir advisé, lesd. ambassadeurs approuvèrent, recongnossans que c'estoit le seul moyem de couper broche à toutes difficultez, pourveu que S. A. l'eust ainsy agréable. Auquel led. baron de Dhona, qui le sçavoit bien gagner, le proposa, en discourant avec luy et par forme de devis, comme je luy avois diet et que le s^r Beutterich en avoit esté d'advis. Et y procéda si sagement que nous eusmes le moyem de remectre ce prince en bon chemyn et luy faire trouver bon ce conseil, encores qu'il feist quelque difficulté de s'obliger de ceste façon à la royne d'Angleterre. Et me commenda de voir s'il y auroit moyem de conclure ainsy l'affaire, sans plus de difficulté; qu'aultrement il n'y vouloit plus entendre et renvoyroit du tout led. Palavicin vers sa maistresse.

Jamais gens ne furent plus contens, quand je leur portay ceste bonne nouvelle, que j'espérois avoir faict gouster mon ouverture à S. A. et qu'il s'en contentoit, que la capitulation serviroit de promesse que demande Palavicin de la levée de l'armée, que S. A. luy donneroit quittance de la somme qu'il recepyroit, selou les espèces et leur taux, et feroit la promesse qu'il demande de la réserve de la moitié de la somme pour sa maistresse, en cas que lesd. s^{rs} princes protestans contribuent de leur part à lad. levée, qui estoit une promesse vaine, car ilz n'avoient garde de le faire.

tant Ségur les avoit dégoustés par ses procédures de Gascongne; et S. A. eust voulu rendre toute la somme à la royne et que lesd. s^{rs} princes eussent contribué avec luy, leur société en cet affaire luy estant de plus grande utilité dix fois que celle de la royne. Et selon ceste dernière négociation fut reformé le traicté de Neuchloos.

Pendant les négociations de ceste artificieuse entreveue de la royne-mère et dud. s^r roy de Navarre, elle feist artificieusement aussy courir partout ung bruit de paix, pour dégouster tout le monde des armes et surtout pour refroidir les dispositions qui estoient jà bien avancées en Alemaigne. Pour à quoy remédier, led. s^r roy de Navarre dépescha le s^r de Monglat¹ vers S. A., au moys de septembre aud. an 1586, au mesme temps qu'une poursuite d'une aultre entreveue de la royne par les s^{rs} de Chemerault² et abbé de Gadagne,

1. Robert de Harlay, baron de Monglas, troisième fils de Robert de Harlay, seigneur de Sancy, et de Jeanne de Morvilliers, un des serviteurs les plus dévoués du roi de Navarre, chargé de plusieurs missions en Allemagne, en Languedoc, premier maître d'hôtel du roi, gentilhomme de sa chambre, mourut en 1607. Sa femme fut gouvernante des enfants de France sous le règne de Henri IV.

2. Méry de Barbézières, seigneur de Chemerault, chargé par le roi de plusieurs missions auprès du roi de Navarre et réciproquement. Sous Henri IV, il devint successivement chevalier de l'ordre du Saint-Esprit et grand maréchal-des-logis du roi. Il mourut le 5 mai 1609. Avant d'être envoyé par le roi de Navarre, avec l'abbé de Gadagne, à la reine, Chemerault avait été chargé par Henri III de négocier, de concert avec le duc de Montpensier, une paix définitive avec le Béarnais. Le compte-rendu de sa mission, daté du 11 juin, signé de lui, et adressé à Montpensier, est conservé en original dans le f. fr., vol. 3406, f. 15. Après ce rapport, Montpensier envoya le s. de Caravas et Derray, le 18 juin, au roi de Navarre et au prince de Condé (*ibid.*, f. 15).

priant led. s^r roy S. A. de ne s'arrester à aucuns bruits de paix, de quelque costé qu'ils viennent et les tenir pour suspectz et faux, s'ilz estoient contraires à l'assurance qu'il luy donnoit par led. s^r de Monglat de demeurer ferme et résolu de n'abandonner le party, quoyque le secours vienne ou faille (tenant en cela bien aultre et plus sage langage que ses ambassadeurs, qui menaçoient tout le monde que leur maistre s'accommoderoit à la volonté du roy, s'il n'estoit secouru, ce qui dégouta beaucoup de princes) priant néantmoins led. s^r roy S. A. de haster son secours. Et demuroit tousjours ferme en ceste opinion que l'armée doit entrer par où il a dict à Clervant, qui estoit d'aller à Jametz et à Sedan, prendre et fortifier les lieux et passages propres, selon que le temps le permettroit, pour de là acheminer l'armée vers Paris, qui fut le fondement de la résolution du chemyn¹.

Et, comme j'estois occupé à dresser lesd. capitulations, escriptz et descharge de S. A., pour haster l'affaire et en advertir led. s^r roy de Navarre par led. Monglat et par le s^r de la Borde², venu encores depuis luy de sa part, nous eusmes advis de la surprise de

1. La lettre du roi de Navarre à Ségur, portée par Monglas, datée du 20 septembre, est imprimée dans les *Lettres de Henri IV*, t. II, p. 238. A la fin de novembre, le prince en écrivit une seconde à son ambassadeur. En même temps, le 30 novembre, Condé écrivait à Ségur dans le même sens et pour affirmer encore une fois son accord avec le chef de sa maison (Orig., V^e de Colbert, vol. 402, f. 32).

2. Pierre de La Borde, seigneur béarnais, gentilhomme de la chambre du roi de Navarre, souvent envoyé par le prince en Allemagne, à du Plessis-Mornay, à d'Épernon, à Matignon, etc., était en 1605 grand maître des eaux et forêts en Poitou. Voyez les *Lettres de Henri IV* où il est souvent nommé.

Rocqueroÿ sur la frontière de Champagne, faicte par les gens de guerre retirez à Sedan par led. s^r duc de Bouillon¹, qui en fut plus rudement traicté qu'auparavant et tous ceux du party. Et nous furent envoyées les coppies des lectres du roy et dud. s^r de Guyse aud. duc de Bouillon, sur ce faict-là; lequel le roy luy attribuoit par ses lectres escriptes à S^t Germain en Laye, du xxii^e novembre², et à ce qu'il n'avoit voulu, selon sa prière, faire sortir de Sedan les gens de guerre qui s'y estoient retirez; voulant le roy que led. s^r de Bouillon luy respondit de ce mal-là, avec plusieurs aultres propos de grand mescontentement. Et celles dud. s^r duc de Guyse, du xxix^e dud. moÿs contenoient en substance que, voyant le nombre des gens de guerre réfugiez en sa ville de Sedan, il s'estoit tousjours doubté d'ung tel évènement; luy remonstrant que, du vivant de feu mons^r son père, jamais tel cas ne feust arrivé, estant si sage qu'il sçavoit bien rendre en respect et

1. Dans la nuit du 18 au 19 novembre, une troupe de gens d'armes huguenots retirés à Sedan surprit la ville de Rocroi, tua les défenseurs de la ville et le capitaine Chambéri qui la commandait. Cet événement commença la guerre. Le duc de Guise, gouverneur de Champagne, prit les armes, pilla la campagne autour de Sedan et assiégea Rocroi. Le duc de Bouillon désavoua le coup de main. On conserve dans le f. fr., vol. 3382, f. 23, l'original de la lettre qu'il adressa à ce sujet à son oncle le duc de Montpensier; elle est écrite de Sedan et datée du 27 novembre 1586. Cette petite guerre est racontée avec détails dans *l'Histoire de Lorraine* de dom Calmet, t. V, col. 796 et suiv.

2. Cette lettre fut apportée au duc de Bouillon par Ydron, valet de chambre du roi. Il y répondit, le 2 décembre, par de nouvelles protestations, assurant qu'il avait ignoré l'entreprise de ses capitaines, et envoya à Rocroi un gentilhomme pour engager les défenseurs de la ville à se rendre. Sa lettre est conservée dans les 500 de Colbert, vol. 10, f. 157.

service la protection qu'il recevoit de S. M., comme aussy à ses amys le réciproque du plaisir qu'il en recevoit, et qu'il eust bien empesché cet effect-là, n'eust esté que le roy luy avoit mandé qu'il avoit assurance et promesse dud. s^r de Bouillon au nom de tous les réfugiez. Et aussytost après ces lectres escriptes, led. s^r duc de Guyse pourveut au recouvrement de Rocqueroi¹, résolu d'assiéger après la ville de Sedan², assuré du secours du duc de Lorraine et des Espaignolz, qui estoient à Ivoy et ès environs pour surprendre Jametz³. Pour quoy led. s^r de Bouillon crioit après le secours.

Qui fut bien aise, ce fut moy d'avoir pourveu de si bonne heure à ma retraicte et de voir que led. s^r de Bouillon reconnoissoit par les effectz l'utilité du conseil que je luy avois porté de S. A. et la ruine du conseil contraire, auquel il s'étoit précipité, à l'instance dud. s^r roy de Navarre par Guitry, qui ne l'en releveroient pas, quand on vint représenter tout cela à S. A., en ma présence, à l'instance de Guitry qui

1. Le duc de Guise ne reprit Rocroi que le 24 décembre d'après dom Calmet (*Hist. de Lorraine*, t. V, col. 796 et suiv.). Cependant deux copies de l'acte de capitulation de la ville portent la date du 15 décembre (f. fr., vol. 3902, f. 317; — Arch. nat., K. 1566, n^o 3).

2. Après la prise de Rocroi, le duc de Guise assiégea Sedan et tint la ville investie jusqu'au 19 avril 1587. Le 2 mai, à l'instigation de la reine-mère, Guise et Bouillon signèrent une trêve qui fut renouvelée le 18 juin. (Calmet, *Hist. de Lorraine*, t. V, col. 796 et suiv.)

3. Le duc de Guise bloqua également la ville de Jamets. Quelque temps après, le 24 mai 1587, dit dom Calmet, on surprit une conspiration dont l'objet était de livrer la ville aux catholiques. (*Hist. de Lorraine*, t. V, col. 796.)

vouloit aller à Sedan, pour y commender pendant le siège. Auquel S. A. s'en adressa et deist : « Vous estes cause de ce mal-là ; vous avez tiré ce pauvre jeune seigneur de la résolution qu'il avoit prise, suivant mon conseil, de se gouverner comme feu son père, et attendre à voir plus clair, sans se précipiter en mauvais conseil ; et vous estes encores vengé sur La Huguerye que voilà, par lequel je l'avois souvent exhorté de suivre cet advis, en le faisant contraindre iniquement et par voye de faict à emprunter de l'argent pour faire voz folies. Allez, au nom de Dieu, les réparer, si vous pouvez, ou payer la faulte ; je seray fort aise de ne vous plus veoir ; car il n'y a rien de prest pour le secourir ; et, pour mon particulier, je ne me mesleray point de telles folies. Il ne falloit pas ainsy abuser ce jeune seigneur-là, mon pupille, que j'irois volontiers secourir, si l'armée estoit preste ; aussy bien est-ce le chemyn qu'elle doibt tenir ; mays ce seroit pour faire pendre tous ceux qui l'ont précipité en ce mauvais conseil. Et, si je faisois mon devoir, je laisserois là les affaires de celuy qui en est autheur. » Et, de grande cholère, à cause de ceste nouvelle qu'il avoit préveue, comme moy, il se retira sans faire aucune solide response. Et, luy demandant à part si je minuterois lesd. capitulations, escriptz et descharge, il me respondit tout plat que non, et qu'il ne vouloit plus avoir affaire avec telles gens, et que je n'avois point d'occasion de l'en solliciter, pour le mauvais traictement que j'avois receu, à cause de son conseil, contraire à leurs folies. Et, le voyant extrêmement marry, contre sa coustume, je n'osay répliquer et me retiray seul en mon logis.

Et aussytost Guitry m'y vint trouver avec le s^r de Ménillet, maistre d'hostel dud. s^r duc de Bouillon, qui avoit apporté ces mauvaises nouvelles et sollicitoit le secours de son maistre, se plaignant led. Guitry à moy d'avoir receu ung tel affront et responce de S. A. ; et, craignant que cela ne retardast les affaires que nous avions mis en bon estat, me pria de minuter lesd. capitulations, escriptz et descharge. Je luy respondy que, après son partement, j'avois tasché à modérer ce prince et en prendre le commendement de luy, mays qu'il m'avoit respondu en cholère qu'il ne se vouloit plus mesler de leurs folies ; à quoy je n'avois osé répliquer.

Led. Ménillet fut fort estonné ; et, comme si me resentant du traictement de son maistre, je laissois aller la cholère de S. A., qui en avoit aussy du mescontentement, comme il avoit monstré en ses propos, il me conjura, au nom de Dieu, d'oublier cela et de modérer toutes choses, tant que je pourrois ; qu'il me donneroit avec led. s^r de Guitry une assurance de ma somme et de mes p[ertes], et qu'à son premier voyage il apporteroit l'argent. Ce que je rejecté bien [loin], disant que S. A. m'en avoit desdommagé et que c'estoit à luy auquel en appartenoit la réparation ; et que je n'estois poinct de ces gens-là, qui pour mon particulier intérêt voulusse entreprendre, chose à moy malaisée, de tirer S. A. d'une juste douleur qu'il a de voir son pupille si misérablement conseillé et servy, comme je le sçavois mieux que nul autre ; et que, pour n'avoir voulu adhérer à ung si pernicieux conseil, j'avois receu ung traictement indigne des services que j'avois faict et pouvois faire, comme ilz voyoient,

aud. s^r de Bouillon; mays que ce n'estoit pas sans grande cause que S. A. m'en avoit desdommagé, tant pour ce qu'il estoit cause de mon séjour à Sedan que pour leur oster le moyem de me pratiquer par telles promesses; qu'à la vérité je m'en estois plaint à S. A., mays que je n'eusse jamais creu qu'il l'eust pris tant à cuer que d'en avoir si longue mémoire; et qu'il m'avoit fait souvenir de ce qu'il me deist lors de ma plainte, que telle procédure et violences semblables contre de pauvres affligez ruinerait, par la justice de Dieu, led. s^r duc de Bouillon; et que Dieu deffend d'affliger les affligez; que j'en estois très marry et voudrois qu'il m'eust encores cousté aultres cent cinquante escuz à cent cinquante pauvres et qu'il eust suivy le conseil de S. A., devant lequel je ne conseilloy pas aud. s^r de Guित्रy de se représenter, en la cholère où il est contre luy.

Led. s^r baron de Dhona¹, qui n'estoit lors près de S. A., fut fort estonné quand ilz luy comptèrent ceste histoire; et leur en dist aultant que moy qu'il falloit laisser passer ceste cholère. Et le s^r Beutterich estoit malade à Neydenfeldz; de sorte que je ne vey jamais gens plus estonnez, ne cessans de m'importuner d'appaiser de ma part ce mescontentement; qu'ilz feroient ce qu'il m'avoit dict; et m'en faisoient parler par mes

1. Le baron de Dhona, que nous allons voir tenir le premier rôle dans la suite des *Mémoires* de La Huguerye, était un des capitaines allemands les plus dévoués au roi de Navarre. Une lettre du Béarnais à ce seigneur, datée du 17 février 1586 et portée en Allemagne par Montmartin, le remercie des services rendus et lui en demande de nouveaux. Cette lettre manque au recueil de M. Berger de Xivrey et aux suppléments et nous paraît inédite (copie du temps, f. fr., vol. 4142, f. 479).

amys. Je leur diz en ung mot que j'estois près de ce prince pour le servir, non pas pour le gouverner à la françoise; qu'ilz avoient, à la vérité, très mal faict de précipiter ce jeune seigneur en tel péril et luy faire exécuter par violence des choses barbares; que par tel eschantillon on congnoist l'humeur de l'auteur qui traiteroit des subjectz à la Turquesque, s'il avoit la puissance; et, ce qui estoit le plus estrange, c'est qu'on luy a faict vomir son feu contre ceux qui l'avoient fidèlement servy, au veu et secu de S. A., qui se sentoit en cela mesprisé, pour avoir faict rejeter son conseil à son pupille et mal traicter celuy qui luy en a porté les lectres et créance et n'a voulu adhérer à conseil contraire; que je ne voyois aultre remède à ce mal-là que de bien prier Dieu et se bien défendre; car de secours il n'en faloit pas espérer d'icy.

Guitry filoit doux, qui estoit auteur de tout le mal, et ne s'osoit plus trouver devant S. A.; et auparavant il n'y avoit que pour luy à presser. Et S. A. ne vouloit aucunement traicter avec le s^r de Ségur, le tenant pour ung aussy grand fol ès affaires du monde qu'il estoit en faict de religion, soustenant avec son prophète Brocard, qu'il ne faloit que l'Evangile S^t-Jehan et que les aultres trois estoient inutiles, et disant que des deux religions il en vouloit faire une. Ce sont les propres motz de S. A. Et, quant à Clervant, qui se sçavoit mieux accommoder aux humeurs de S. A., qu'il avoit toutefois grandement offensé, en révélant ses secretz, il estoit en Suisse, occupé en aultres négociations frauduleuses par intelligence avec le roy et son ambassadeur, de sorte qu'ilz ne sçavoient par qui ne à qui s'adresser.

Sur ces entrefaites, ilz receurent lettres du s^r de Salettes¹, maistre des requestes du roy de Navarre, estant en court de France pour son service, comme il ne cessoit d'y négotier par ses confidens, au milieu des armes, ce qui rendoit toutes ses actions et poursuites suspectes; lequel Salettes avvertissoit led. Guitry d'ung aultre stratagème du roy pour tirer à soy led. s^r roy de Navarre, que le roy avoit faict surprendre la royne de Navarre: sa femme, à Carlae en Auvergne, et constituer prisonnière par le marquis de Canhillac², faisant courir le bruit, pendant sa prison, qu'elle estoit morte³; et sur ce bruit faisant entendre aud. s^r roy de Navarre que, s'il vouloit s'accommoder avec luy, il avoit le moyem de faire en ung jour le mariage de luy et de la princesse, sa sœur, avec la fille et le filz aîné de Lorraine⁴, et, par

1. Probablement Arnauld de Salettes, ministre protestant béarnais, auteur de *Los psalmos de David metuts en rima bearnese*, 1583. On trouve à cette époque d'autres membres de cette maison dans le parti protestant en Béarn, notamment un Jean de Salettes, en 1569, président à la chambre des comptes de Pau et au conseil souverain de Béarn (Bordenave, *Histoire de Béarn et Navarre*, p. 278, publiée par M. Raymond pour la *Société de l'Histoire de France*).

2. Jean de Beaufort, marquis de Canillac, gouverneur de l'Auvergne, fut tué au siège de Saint-Ouen, en avril 1589 (De Thou, liv. 95, 1740, t. VII, p. 450).

3. Lorsque la reine Marguerite fut chassée d'Agen, elle se réfugia à Carlat. Canillac la poursuivit et s'empara de sa personne. Devenu son geôlier, il voulut être son amant. Elle lui échappa peu après et se réfugia à Usson. Cette histoire galante est racontée dans les termes les plus vifs par l'auteur du *Divorce satyrique* (*Journal de Lestoile*, 1744, t. IV, p. 486 et suiv.).

4. En 1586, le duc Charles de Lorraine avait trois filles non mariées : Antoinette, Catherine et Elisabeth. Son fils aîné était

ce moyen, réconcilier les deux maisons de Bourbon et Lorraine et faire une bonne paix.

Et tost après, led. s^r de Sallettes, par aultre artifice, escripvit qu'il avoit esté constitué prisonnier en la Bastille; ne sçavoit pourquoy, si ce n'estoit pour ung soupçon que la royne avoit conceu, que, soubz couleur de ses négociations en court, il traictoit ceste réconciliation des deux maisons secrètement; laquelle lad. dame royne mère avoit en horreur, estant l'inimitié et division de ces deux maisons le seul fondement de son règne, et aussy pour avoir donné advis en Alemaigne de ces artifices-là et de l'occasion du retardement de l'audience des ambassadeurs des princes protestans. Et tous ces advis de court n'estoient qu'aussy de soupçons de leurs intelligences avec le roy, très odieuses à S. A. Pourquoy je ne leur conseilloy pas d'en dire mot.

Cependant le temps se passoit et lesd. ambassadeurs ne sçavoient par quel moyen remettre S. A. en bon chemin, comme il estoit auparavant, sinon qu'ilz advisèrent d'employer led. Palavicin, lequel, par ung artifice qu'ilz luy administrèrent, vint à mettre en avant le faict des assurances de lad. capitulation, dont on n'avoit encores point parlé, disant qu'il importoit à la royne, sa maistresse, de voir S. A. bien assuré, pour estre tant plus assurée de ses promesses; laquelle ouverture il nous feist en général, pour en parler à S. A. et resveiller l'affection de ce prince. Et ayant espie l'occasion à propos pour luy

Henri de Lorraine, né le 8 novembre 1563, qui épousa en 1599 Catherine de Bourbon, sœur du roi de Navarre.

en faire rapport, sa cholère estant refroidie, il nous commenda d'escouter là-dessus ce qu'ilz voudroient proposer, estant le poinct principal de lad. capitulation; ce que leur ayant déclaré pour avoir loisir d'y penser, ilz s'avisèrent enfin de nous proposer ung moyem qu'ilz avoient projecté de longtems de payer leurs debtes aux despens de leurs ennemys, dont premièrement ilz désirèrent me communiquer à part, pour sur cela avoir mon advis, ce que je leur accorday.

Et peu de temps après, nous estans assemblez à cet effect, ilz me discoururent par la bouche dud. Guitry des malheurs et guerres suscitées en France, depuis cinquante ans, par l'ambition de ceux de la maison de Lorraine, appuyez des alliances et faveurs des roys, au préjudice de la maison royale de Bourbon. Voyant bien où ilz tendoient, je les déconseillé de leur dessein. Et, pour ce que ce discours touche les affaires de mons^r le duc de Lorraine, je le réserve pour le commencement du traicté desd. affaires, que je veux adresser aud. s^r duc particulièrement¹, aux despens duquel les François vouloient payer leurs debtes.

Au lieu de ceste ouverture des François, que le s^r Beutterich avoit, en se gossant, escript à son Altesse, qui, en sa réponse s'en mocquant, s'estoit par l'artifice de Beutterich, qui le sçavoit extrêmement bien disposé, remis à l'affaire qu'il avoit protesté de laisser, renouvelant pour ses assurances la mesme chose que led. s^r prince, mon maistre, luy accorda

1. Le *Discours touchant les affaires de M. le duc de Lorraine* formera le t. III des Mémoires de La Huguerye.

en capitulant avec luy à Freidelzheim, pour le secours de La Fère, en l'année 1580, qui estoit d'obtenir la paix, faisant que les villes de Metz, Thoul et Verdun feussent mises entre les mains de ceux du party, tant pour leur servir d'assurance de lad. paix que des payemens des soldes passées et à venir de S. A. et de tous ses gens de guerre, à la charge que lesd. villes feussent gardées soubz l'obéissance du roy et de la couronne et princes du sang de France par gouverneurs, cappitaines et soldatz françois du mesme party, nommez par led. s^r roy de Navarre et prince de Condé et agréables à S. A. et soubz le commendement et gouvernement général de sad. Altesse, selon l'original de lad. promesse, signée Henry de Bourbon et cachetée de ses armes à Freidelzheim, le 4^e juing 1580, que S. A. exhiba¹, adjoustant pour contenter aucunement lesd. ambassadeurs qu'en retirant led. s^r duc de Lorraine² de la Ligue (s'il y estoit entré), à sa neutralité³, on pourroit tirer de luy quelque somme d'argent qui viendroit fort à propos pour ayder au payement entier de l'armée, par le moyem de la négociation que j'avois ouverte à la fin de mon discours, dont led. s^r Beutterich luy avoit escript, et que d'avantage ces trois villes-là serviroient à le tenir en bride, sans luy

1. La Huguerie a dit un mot de ce traité, mais sans en préciser la date.

2. Le duc Charles de Lorraine avait interdit l'existence de la réforme dans ses États aussitôt après la Saint-Barthélemy (De Thou, t. IV, p. 630). Ses tendances, sa parenté avec les Guises le faisaient supposer complice de la Ligue, et il la soutenait, en effet, secrètement.

3. *A sa neutralité*, c'est-à-dire en lui promettant de le traiter comme neutre.

faire tort ny donner umbrage à son voisin et subject de craindre quelque accident de sa ruine. Et m'appellant S. A. à luy, après avoir leu les lectres de Beutterich, me deist que j'avois mieux respondu pour luy qu'il n'eust faict luy-mesmes sur ce poinct-là et qu'il en falloit là demeurer, comme il l'escripvoit aud. Beutterich, affin de faire response aud. s^r Palavicin, qui ne la trouva pas mauvaise, et pensa porter bonnes nouvelles ausd. ambassadeurs de ce que sur ceste proposition d'assurance, il voyoit S. A. remis au train de ceste négociation pour le secours de leur maistre.

Mays, quand lesd. ambassadeurs veirent la demande des assurances de S. A., au lieu de leur proposition, ilz ne sceurent que dire sur sa response. Ségur, à son accoustumée, se mist en cholère, disant ne vouloir traicter de rien qui appartient à la couronne de France¹; mays Guitry, qui avoit esté présent comme moy à lad. promesse de l'an 1580, ne pouvoit contredire à ce qu'il avoit une fois approuvé. Et touteffois, quand ilz m'en communiquèrent, je fei semblant de n'en rien sçavoir, et recongneu bien qu'ilz doubtoient qu'au lieu de tenir led. s^r duc de Lorraine en bride par la force desd. traitez, ce feust ung moyem secret au cueur de

1. Le roi de Navarre, malgré ces négociations apparentes, hésitait à tirer l'épée contre le roi de France. Il hésitait encore quatre mois après l'époque où nous sommes arrivés. Voyez sur ce sujet une importante lettre de Henri III à Matignon, en date du 1^{er} mai 1587 (Orig., f. fr., vol. 3321, f. 110). Dans tous les cas, comme on le voit par ce passage, il n'hésitait pas sur la nécessité de sauvegarder l'intégrité du royaume.

S. A. pour le délivrer de la contraincte en laquelle led. s^r duc se retrouve de s'accommoder à la couronne de France et peu à peu l'en retirer du tout et lesd. villes aussy pour l'amitié qu'ilz voyoient que S. A. portoit aud. s^r duc de Lorraine, pour le respect duquel il s'estoit desporté, fors de demander aussy les troys éveschez de Metz, Thoul et Verdun, comme il avoit faict auparavant, en l'an 1575. Et, encores que je ne sceusse rien au vray de cela, si'est-ce que je les excusay sur leur discours, plain d'apparence et possibilité; mays Guitry deist plus sagement que Ségur que ceste promesse de l'an 1580 estoit ung coup de maistre, tel qu'estoit led. s^r prince en personne, qui se pouvoit bien défendre; et, quant à luy, qu'il n'oseroit entrer en ceste obligation-là, sans exprès commendement et pouvoir spécial dud. s^r roy de Navarre; auquel il leur seroit besoing d'en faire une dépesche exprès, si S. A. y demeuroit résolu. Laquelle response desd. ambassadeurs S. A. accepta, pour délayer, espérant que le temps luy apporteroit encores quelque remède sur les difficultez esquelles il se retrouvoit, de se charger seul de ceste levée.

Cependant que lesd. ambassadeurs feirent leur dépesche sur ce poinct-là et aultres leurs affaires, nous achevasmes d'esplaner¹ toutes les difficultez avec led. s^r Palavicin, le plus pontilleux Italien que je congneu jamais et si grand menuisier d'affaires qu'il nous gasta tout plusieurs fois. Et, sur ce que j'asseurois tousjours S. A. que led. s^r roy de Navarre ne gousteroit jamais

1. *Esplaner*, aplanir.

le poinct desd. villes de Metz, Thoul et Verdun, comme il congneut évidemment depuis, il me commenda de me rompre la teste, comme il parloit à ses serviteurs, pour trouver quelques aultres bonnes assurances. Sur quoy je diz depuis à S. A. que, si led. s^r roy ne le vouloit assurer sur choses qui sont de la couronne, qu'il le pouvoit au moins et devoit faire sur ce qui est de son domaine particulier, et, qu'après lesd. lectres, je ne voyois meilleure assurance spéciale que sur les terres appartenans aud. s^r roy ès Païs-Bas, que je congnoissois fort bien et sçavois valoir une fois payées deux millions d'or ou environ, quand il y auroit submission d'entrer en possession desd. terres à faulte de paiement dans certain terme; faisant dès à présent l'obligation dud. s^r roy pour les troys mois de solde de l'armée et le mois de séjour avec les aultres fraiz, pour sur icelle se faire mectre de faict et décréter de droict par provision et généralement sur tout son bien avec les aultres assurances générales et communes; dont S. A. me deist qu'il se contenteroit, et que, si led. s^r roy de Navarre en faisoit difficulté, il romproit du tout avec luy. Et me commenda de minuter à loisir les capitulations sur le modèle de celle qui fut faicte, aud. an 1580, avec mon maistre.

Comme nous travaillions à tout ce qui estoit nécessaire, led. s^r Palavicin nous rebrouilla derechef par ses pontilles d'Italie, et nous feist sentir à bon escient, tout le temps de ceste négociation, qui dura près de deux ans par les difficultez qu'il faisoit naistre l'une après l'autre, combien la royne, sa maistresse, avoit failly de faire eslection de luy pour ceste affaire.

.

.

Nous supprimons ici un passage qui occupe dans le manuscrit les fol. 239 v^o à 250 et qui contient le récit des conférences de La Huguerye avec Pallavicini et des difficultés soulevées à chaque article par l'ambassadeur de la reine d'Angleterre. Les deux plénipotentiaires, ne pouvant se mettre d'accord sur le chiffre de la subvention que la reine Élisabeth s'engagerait à payer à Casimir de Bavière pour prix de son invasion en France, se rendirent à Heidelberg. Les conférences reprirent le 8 décembre en présence du baron de Dhona et du trésorier Schregel. Pallavicini formulait des exigences inacceptables sur le chiffre et l'emploi de la somme promise par sa maîtresse et sur la qualité des gages présentés par le roi de Navarre pour assurer le remboursement. — Les 40, 44, 42, 43, 44, 45 décembre 1586, nouvelles conférences entre les plénipotentiaires. Pallavicini, qui semble prendre à charge de faire échouer le traité, menace de se retirer. La maladie de Beutterich entrave les négociations. — 48, 22 décembre, nouvelles conférences. La Huguerye accuse les représentants du roi de Navarre de l'échec de leur maître. Guitry supplie La Huguerye de prendre la défense du duc de Bouillon dans les conseils de Casimir. — Prétentions de Pallavicini sur le change et la taxe des monnaies; Guitry se soumet à ses exigences; il retourne à Frankenthal (26 décembre). — La Huguerye aplanit toutes les difficultés; il est décidé que le roi de Navarre fournira 70 mille écus, et Pallavicini 450 mille florins.

.

.

Ainsy nous capitulâmes et fîmes toutes les promesses, escriptz et obligations. Et fut lad. capitulation passée et signée l'unziesme janvier 1587¹. Dont, n'es-

1. Une copie de cette pièce (copie du temps) est conservée dans le f. fr., vol. 3375, f. 71. Elle a été imprimée plusieurs fois; on la trouve notamment dans le recueil A-Z, lettre G, p. 160.

toit la longueur, coppie seroit cy-insérée; mayz ses articles seront aisez à recongnoistre par les contraventions à icelle qui seront cy-après déclarées.

Et, sur les advertissemens que je leur fei, lorsque lad. capitulation estoit preste à signer, que, si la royne d'Angleterre ne fournissoit encores quelque chose, il seroit impossible à S. A. de contenter si bien l'armée à la place monstre que leur maistre en peust tirer ung bon service, dont S. A. ne vouloit estre responsable, ilz promirent d'en faire une dépesche à la royne et l'en faire poursuivre par le s^r de Buzenval¹, agent de leur maistre près lad. dame, suppliant S. A. d'y envoyer ambassadeur exprès, lequel ilz accompagneroient de leurs lectres et [feroient] accompagner en ses poursuites par led. s^r de Buzenval: aultrement S. A. leur protestoit par moy de ne vouloir estre chargé des mauvais succez qu'il prévoyoit de ceste armée; dont je leur demanday une promesse conforme à ce que dessus.

Toutes ces promesses, escriptz, obligations et capitulations faictes, il fut question de faire toutes les dépeschés nécessaires; et n'y avoit que moy seul qui y peust travailler. La première fut celle de Suisse, Languedoc et Dauphiné, pour la levée desd. Suisses, de 4000 harquebuziers et 100 chevaux françoys, suivant lad. capitulation, soubz la charge de mons^r le comte de Colligny, s^r de Chastillon, qui commendoit

1. Paul Choard, seigneur de Grandchamp et de Buzenval, gentilhomme ordinaire du roi de Navarre, reçut plusieurs missions diplomatiques en Allemagne, en Suisse, en Angleterre, dans les Pays-Bas. Il est très-souvent nommé dans les *Lettres de Henri IV*, qu'il servit fidèlement jusqu'à sa mort (31 août 1607).

au Bas-Languedoc, et pour le fournissement de leurs deniers; dont je dressay les lectres à mons^r de Mommorency et de Chastillon, pour ce fait-là, et à mons^r de Lesdiguières, tant pour les deniers que pour le passage et renfort dud. s^r de Chastillon, et pour la Chartrouze, proche de Strasbourg, affin d'en faire l'achapt du couvent de Grenoble, pour servir à ung desseing d'importance; et bien particulièrement aud. s^r de Clervant pour sa levée, et à tous ceux du conseil du party, tant en Dauphiné que Languedoc, pour tenir la main à l'effect des choses susdictes pour le bien de leurs affaires. Et en fut la charge, créance et instruction donnée aud. s^r Sarrazin.

La seconde dépesche, très importante, fut dud. s^r de La Borde vers le roy de Navarre, retenant led. s^r de Monglat pour la première nécessité; duquel la créance estoit d'avertir led. s^r roy de la capitulation et assurance de son secours; que Guitry partoit pour aller capituler avec les colonelz; que Clervant faisoit la levée de Suisse; que Sarrazin estoit envoyé en Languedoc pour la levée dud. s^r de Chastillon, son passage, sa conjunction aux Suisses et les effectz qu'on espéroit de leur voyage par la vente de toutes sortes de vivres par luy conduitz à Genefve, pour la ravitailler en son besoing aux despens de son ennemy, et aultres grandz et avantageux effectz, aux occasions que la troupe choisira; la dépesche d'Angleterre, pour avertir la royne et tirer encores quelque chose d'elle; la dépesche de Ségur vers les princes, pour les remercier de leur embassye, leur remonstrer la nécessité de son secours et les exhorter à y contribuer, comme ilz avoient promis, après leur d. embassye;

que c'estoit à S. M. à tenir tout secret, selon le serment qui en a esté pris dud. La Borde et du secrétaire Picheron, qui a esté renvoyé vers mons^r le comte de Soissons, son maistre, avec charge seulement d'envoyer vers S. M. pour sçavoir ce qu'il a à faire, combien que par les lectres dud. Palavicin au s^r de Stafford¹, ambassadeur d'Angleterre en France, portant advis de délivrer dix mille écus aud. s^r comte, luy deust estre une enseigne certaine de l'assurance de toutes choses; car aultrement Palavicin ne l'eust osé escrire aud. Stafford, selon les instructions de la royne, sa maistresse. Plus S. A. aversitissoit led. s^r roy de gagner artificieusement le temps, sans toutefois s'engager en auleun traicté, pour obéyr à lad. capitulation, et sans rompre aussy jusques à ce qu'il en soit temps, et, avec le secret requis, dissimulant sagement son secours, avancer l'union des princes de sa maison. Auquel effect led. s^r secrétaire Picheron retournoit vers son maistre préparer doucement ses forces pour estre en nombre requis et prestes au temps porté par lad. capitulation; presser mons^r de Mommorency et mons^r de Chastillon pour la levée desd. quatre mille harquebuziers, comme pour la guerre de Languedoc et leur passage en Dauphiné, comme pour le secours dud. s^r de Lesdiguières, ausquelz S. M. en doibt donner charge expresse; faire

1. William Wentworth, comte de Strafford, d'une ancienne maison du Yorkshire alliée à la maison de Tudor, ambassadeur en France. Plusieurs des lettres de Pallavicini à Strafford ont été copiées par Bréquigny, à Londres, et sont conservées à la Bibliothèque nationale, vol. 97 et suiv. Entre autres particularités, elles nous révèlent que Strafford était très-joueur, ce qui lui attire des reproches du favori de la reine.

amaz de deniers pour le payement de l'armée à sa conjunction, affin de la rendre plus agréable; et envoyer une ratification de lad. capitulation, selon la minute délivrée aud. s^r de La Borde. Auquel je donnay davantage par escript ung petit billet en chiffre, portant que les princes Alemandz ne faisoient rien pour luy, et partant qu'il ne rompe point avec le roy et tire prouffit de l'armée, pendant qu'elle sera fraische et gaigliarde, s'il n'a le moyem de l'entretenir, donne surtout ordre à assembler des deniers, affin que sa venue en l'armée soit plus agréable, autrement qu'il tombera, comme le duc d'Alençon, en mespris.

Ainsy furent dépeschez lesd. s^{rs} Sarrazin, La Borde, Ségur, Guitry et Picheron, de bonne heure, et moy le dernier pour aller en Angleterre. Et puis asseurer qu'il ne manqua rien de l'affection et diligence de S. A. et de tous ses conseillers qui furent envoyez pour traicter avec lesd. colonelz, led. s^r baron de Dhona et Schregel, bien que S. A. feust extrêmement affligé de la mort dud. s^r Beutterich, advenue le xij^e febvrier, aud. an 1587. Duquel, par le commendement de S. A. et, comme son amy intime, j'ay dressé le tombeau en langue latine, contenant ung sommaire de sa vie tel qui s'ensuit :

.

Le manuserit rapporte ici une sorte d'oraison funèbre de Beutterich en latin, laquelle ne nous apprend rien de nouveau. L'auteur y rappelle la naissance du défunt à Montbéliard, ses études, son entrée au service de l'électeur Frédéric de Bavière, ses missions en France, en Suisse, en Lorraine, en Angleterre, en Flandre, la part qu'il prit à la guerre doctorale, et enfin sa mort à Heydelberg le 12 février 1587, à l'âge de 42 ans.

A la suite vient une apologie en latin du duc Casimir de Bavière qui n'est guère qu'un abrégé de l'histoire de ce prince telle qu'elle a été présentée. L'auteur prend son sujet à l'année 1560, au début de la guerre civile, causée, suivant lui, par l'apostasie d'Antoine de Bourbon et par l'ambition des Guises; il rappelle en passant l'entrevue de Bayonne, la bataille de Saint-Denis, la première campagne de Casimir en France, la campagne de 1574 en Frise, la bataille de Mookerheide et la mort du duc Christophe, la fuite de Condé en Allemagne, l'invasion de 1576 et la perfidie du duc d'Alençon, l'entrée de Casimir dans les Pays-Bas en 1578, le voyage de ce prince en Angleterre, la reprise de la guerre civile en France en 1580, les péripéties de la guerre doctorale en 1583 et le secours porté à Gebhard Truckses, la mort de l'électeur Louis de Bavière et la tutelle du jeune duc Frédéric qui avait été confiée à Casimir. Enfin, anticipant sur les événements, La Huguerye raconte l'histoire de la campagne en France de l'armée allemande commandée par le baron Dhona, son désastre, qu'il attribue au roi de Navarre, l'empoisonnement de Condé, l'assassinat de Henri III, les secours demandés *impudentissime* par Henri IV après son avènement aux princes allemands, et enfin les dernières années de la vie de Casimir jusqu'en 1593, date de sa mort¹.

.

Après toutes ces expéditions, arriva led. Beauchamp, de la part dud. s^r roy de Navarre, pour presser son secours; lequel nous renvoyasmes avec ung rafraichissement de la dépesche dud. s^r de La Borde et lectres ausd. s^{rs} roy et prince et au vicomte de Tureyne, affin que l'ung des deux arrivast seurement vers led. s^r roy, sollicitans aussy ses ambassadeurs de satisfaire à leur promesse pour la dépesche d'Angleterre, tou-

1. La partie que nous supprimons occupe dans le manuscrit les fol. 250 v^o à 253.

chant les choses contenues en leurs obligations et descharges, dont nous leur envoyasmes mémoyres, par led. s^r Schregel, qui leur remonstra amplement que sans ceste dépesche-là et l'effect d'icelle, avec adjonction de quelque notable somme, ilz ne pouvoient rien espérer qui feust assuré et convenable au secours de leur maistre, ayans au contraire tout subject de craindre que sans cela le remède soit plus dangereux que la maladie, comme nous le prévoyons tous, affin qu'ilz ne pensassent pas d'avoir tout faict à la françoise, quand ilz avoient promis et donné des obligations; desquelles aultrefois les Alemandz, faisans aultant d'estat de la parole que de l'effect, s'estoient contentez, may, y ayans esté si souvent trompez, on ne se veult plus contenter de papier.

Cependant que chacun travailloit à sa charge, selon lesd. dépesches, S. A., qui n'avoit personne près de luy que moy, ayant perdu Beutterich, me donna charge de faire ung project de l'armée, selon la somme de deniers qu'il recepvoit tant d'Angleterre que de France, à sa plus grande descharge que faire se pourroit, affin de se reigler sur ung tel estat et ne l'excéder, comme je fei, prenant mon fondement pour la cavalerie sur la levée de deux mil reistres Clévois¹, que led. s^r duc de Bouillon avoit assuré de faire et d'en avancer les fraiz et le moys pour en estre colonel, et sur la levée de cinq cens chevaux légers italiens, soubz le comte Octavio, dont Clervant estoit chargé par obligation, et environ cinq cens aultres chevaux légers françois, tant dud. s^r duc de Bouillon que du

1. *Clévois*, du pays de Clèves.

s^r de Chastillon, qui en debvoit faire cent; de Guitry qui en debvoit faire aultant, comme mareschal de camp françois, pour aller faire les logis; du s^r de Haraucourt¹ et aultres.

Et pour l'infanterie, je prins mon fondement sur la levée de deux régimentz de huit mille Suisses, dont led. Clervant estoit aussy obligé, sur la levée de 4000 harquebuziers françois, soubz le commendement dud. s^r comte de Colligny, s^r de Chastillon, pour demeurer et loger près des reistres, dont le roy de Navarre estoit chargé par la capitulation, qui donnoit liberté à S. A. de les prendre à solde et coucher en l'estat de la guerre, s'il vouloit, pour en tirer plus de service et d'obéissance soubz led. s^r de Chastillon, colonel général, et le s^r de Mouy son lieutenant; de sorte que je me résolu qu'ayant assurance desd. 12 mille hommes de pied suisses et françois, il suffiroit d'ung fort régiment de lansquenetz de trois mille hommes, qui feroient en tout 16000 hommes de pied alemandz, suisses et françois, et que, pour la levée et demy-mois, dont il convenoit faire contenter toute l'armée, seroit assez de vingt mille florins; et que, pour la cavalerie, il suffiroit de lever six mil reistres en donnant cinq cornettes à Book, quatre cornettes à Clotz, à Bern-dorff et Frideric von Berren, à chacun trois cornettes,

1. Philippe de Longueval, seigneur de Haraucourt, comte de Cramail, avait été gentilhomme et maître de la garde-robe d'Antoine de Bourbon. Sous Henri III, il commanda, pour le compte du roi de Navarre, un régiment de lansquenets et servit utilement son maître pendant les guerres de 1589 et des années suivantes. Maréchal de camp en 1592, intendant général du roi en Flandre, il mourut avant 1596 suivant les uns, en 1620, suivant les autres. Il est souvent nommé dans les lettres de Henri IV.

et à Dommartin, que j'avois réconcilié à S. A., soubz l'assurance qu'il luy avoit [donnée] de me payer, trois cornettes, dont il promettoit faire les fraiz de la levée, q[ui] deschargeroit S. A. de dix mille florins; lesd. trois régimentz de cavalerie [de] chacun mil chevaux. Toutes lesquelles cornettes, avec la renefanen de Rum....¹, feroient led. nombre de six mille chevaux, qui cousteroient pour la levée et le demy moys, hors mys les dix mille florins de la levée dud. Dommartin, cent dix mille florins; qui seroit, en tout ce qui conviendroît desbourser à S. A. pour lad. levée et le demy moys, cent trente mille florins; que Palavicin fournissoit cent cinquante cinq mille florins au moins et les François treute cinq mille florins, qui est en tout cent quatre vingt dix mille florins; dont partant il resteroit encores, après avoir satisfait à lad. levée et demy moys, soixante mil florins, pour employer à l'artillerie, qui suffiroit pour en avoir ung bel équipage, convenable au nombre de l'armée, qui seroit, selon mon estat, composée de huict mil reistres et mil chevaux légers françois et italiens et seize mil hommes de pied Alemandz, Suisses et François, faisant en tout vingt cinq mille hommes de pied et de cheval; qui est une très belle armée, et plus grande nuiroit plus qu'elle ne serviroit.

Ainsy je conseillay à S. A. de reigler à cela la levée des six mil reistres et 4000 landsquenetz, et, en donnant ce commendement-là à ceux qui assisteroient de

1. L'extrémité des pages du manuscrit est quelquefois rongée par l'usure. Nous remplaçons les mots que nous pouvons deviner, mais nous ne pouvons remplacer un nom propre qui figure pour la première fois.

sa part à la capitulation des colonelz, leur ordonner aussy de pratiquer envers eux et leurs reittermaistres que chacun chariot feust attelé de cinq chevaux qui passeroient à la monstre, à la charge de fournir le v^{me} à l'artillerie; qui seroit pour cornette vingt cinq chevaux et pour vingt cinq cornettes en tout six cent chevaux ou environ; qui deschargeroient S. A. en achapt de chevaux ou en imposition sur ses subjectz de trente cinq mille florins ou environ; duquel nombre de chevaux le département se feroit de sorte que deux cent suffiroient pour mener huict canons, soixante pour mener quatre couleuvrines et quarante pour dix pièces de campagne; et les 300 chevaux de reste seroient pour mener les pouldres, bouletz, cordages, pics, pesles et aultres ustensiles d'artillerye et de pionniers; que cent mille livres de pouldre à troys batz la livre cousteroient vingt mille florins; et les quarante mille florins de reste suffiroient pour l'achapt des chariotz, bouletz, cordages, pics, pesles et aultres ustensiles et pour lever mil pionniers et les payer pour deux mois; de sorte que par ce moyem, en se gouvernant ainsy, S. A. auroit mis sus la plus belle armée qui soit sortye d'Alemagne, depuis tous les troubles, et la mieux composée, sans y employer de son costé aultre chose que son auctorité; et, s'il venoit entre-cy et la monstre-place quelque aultre somme d'Angleterre et [si] les ambassadeurs satisfaisoient à leurs obligations, ce seroit pour achever le moys à l'armée et en réserver quelque chose pour ses nécessitez. Et, si le s^r Schwering continuoit en sa volonté et avoit ses deniers prestz pour faire cinq cornettes à ses despens,

tant pour la levée que le moys, ce seroit ung moyem d'en retrancher aultant des six mille chevaux pour employer au payement du moys entier.

Ce que ayant bien amplement discouru à S. A., en son cabinet, et vérifié par le calcul sur l'estat que j'en avois dressé, qu'il voulut avoir, l'approuvant et voulant suivre du tout et m'en remerciant fort, comme il estoit prince bien aise de se voir descharger de despenses, il feist selon cela les dépesches à ceux qui alloient de sa part faire lad. levée, nommément pour les chevaux d'artillerie, affin de les pratiquer, s'il estoit possible; sinon il me deist qu'il avoit ung aultre moyem sur son estat par l'obligation de ses subjectz, quand il veult monter à cheval. Et pressa la sollicitation dud. s^r Schwering; et, à toutes occasions, pressoit Clervant et les s^{rs} de Chastillon et de Mouy et aultres, tant pour la cavalerie que pour l'infanterie, trouvant, plus il lisoit mon estat, l'armée bien proportionnée et forte, à sa grande descharge, me commandant de ne communiquer led. estat à personne, affin de laisser lesd. ambassadeurs en l'opinion que je leur avois faict concepvoir que S. A. n'en seroit jamais quiete de son costé pour deux cent mille florins, ce que je fei, et ne fut jamais veu que par S. A. jusques à présent.

Ainsy passèrent toutes choses, après avoir vaincu de très grandes difficultez et eschappé plusieurs dangers de rupture. Et furent délivrez les deniers de Palavicin et des François, sur les quietances de S. A.; lequel faisoit aussy cependant tout ce qu'il pouvoit pour délivrer led. duc de Bouillon du siège qu'il avoit

attiré sur luy¹, par le mauvais conseil de Guitry et d'aultres ses serviteurs, en escripvant avec le duc des Deux-Pontz au roy², affin de le maintenir en sa protection et faire cesser telles hostilitéz, comme il arriva depuis.

Et pressoit aussy S. A. la dépesche d'Angleterre, aux fins de restablir la perte des cent mille écus et de fournir encores une somme, ayant envoyé ausd. ambassadeurs la minute de ses lectres pour la communiquer aud. Palavicin, qui ne luy voulut jamais communiquer les siennes, comme il avoit promis, monstrant en cela ung argument évident de sa mauvaise volonté et qu'il estoit mal habille homme, en ayant peu faire une de mesme subject que celle de S. A. et luy envoyer, et adjouster par une aultre tout ce qu'il eust voulu faire au contraire.

Après ceste dépesche partye, S. A. n'y pouvant plus envoyer Beutterich, comme il eust fait, s'il eust

1. Henri III, désireux avant tout d'éloigner ou de ne pas augmenter les difficultés, cherchait à dissuader de faire la guerre au duc de Bouillon le duc de Guise, qui, affectant un grand zèle pour la cause royale, était acharné contre lui. Tandis qu'il resserrait la ville de Sedan, le roi lui envoya sans succès Hautefort, Rambouillet et Bassompierre. La minute originale de l'instruction confiée à Bassompierre, sans date, est conservée dans le f. fr., vol. 3395, f° 37.

2. Le duc Jehan de Deux-Ponts, dont nous avons parlé plus haut (p. 149, note). Le 27 février 1587, il écrivit de Heidelberg à Schomberg, représentant du roi, qu'il remerciait le roi du pardon accordé au duc de Bouillon, mais qu'il avait appris avec surprise que, malgré ce pardon, le duc de Guise continuait à resserrer Bouillon dans Sedan. Cette curieuse lettre jette un grand jour sur la faiblesse du roi et les tendances des princes allemands (Copie du temps; f. fr., vol. 3314, f° 61).

vescu, désira que je feisse ce voyage; dont je m'excusay en toutes sortes, tant sur le service que je luy faisois et qui luy estoit encores lors plus nécessaire que devant que sur la longue expérience que j'avois [de] l'humeur de la royne, qui me faisoit désespérer de rien tirer d'elle, et la cr[ainte que] j'avois que Palavicin n'y feist de mauvais offices, à couvert, comme j'avois senty [par le] refus qu'il avoit faict de luy communiquer ses lectres, saichant bien que l'i[n]tention de la royne n'est pas de faire le roy de Navarre si fort qu'il puisse faire une fin des [affaires] de France, mays de ne le laisser pas si foible qu'il feust exposé à la mercy [de ses] ennemys, entretenant seulement la guerre en France comme en Flandres.

Et touteffois, [me] voyant si souvent pressé de ce prince, je luy diz que je dresserois tousjours les lectres et instructions, tant pour led. s^r Electeur de Colongne¹ et comte de Leycestre² en Holande, en y passant, que pour l'Angleterre; et, s'il ne se pouvoit accommoder d'aulture pour ce voyage-là, que je congnoissois plain de difficultez et dangers et subject à mille traverses, qui s'y trouverroient tant de Palavicin et Guitry³

1. L'électeur de Cologne en 1587 était Ernest de Bavière (voyez ci-dessus, p. 236, note 1), celui-là même qui avait supplanté Gebhard Trucksess. Ce passage prouve que, bien que catholique, Ernest de Bavière ne séparait pas ses intérêts de ceux de l'Allemagne protestante.

2. Robert Dudley, comte de Leicester, était ambassadeur d'Angleterre dans les Pays-Bas depuis 1585. Voyez t. I, p. 290, note.

3. Peu de temps après, à la fin de mars, Guitry était à Heidelberg et recevait du duc Casimir une mission confidentielle pour Ségur (Lettre orig. du 31 mars 1587; V^e de Colbert, vol. 402, f^o 55).

qu'aultres, marriz de ce que je ne dissimulois pas leurs faultes, que je m'esforcerois de satisfaire à sa volonté, bien que ce me feust une grande peine de laisser ma femme et famille si longtems en pays estranger, en danger d'y avoir besoin de leurs commoditez en mon absence. Ce qui esmeut fort S. A., qui estoit prince fort humain, à me dire que, s'il se pouvoit accommoder d'ung aultre qui peust faire le voyage avec mes instructions, il m'excuseroit très volontiers, ayant à toutes heures affaire de moy plus que devant, pour se voir privé du conseil de Beutterich, et qu'il y penseroit; que je tinsse cependant toutes choses prestes, comme je fei, laissant le nom de l'embassadeur en blanc.

Et, luy faisant voir les lectres et instructions, elles le contentèrent de sorte qu'il les signa et cacheta, me disant lors sérieusement que j'estois tellement instruit de l'affaire, que j'entendois mieux que luy ny aultre de son conseil, veu ce que j'en avois couché par escript, qu'il ne se pouvoit résoudre à faire aultre eslection que de moy, m'assurant qu'en mon absence ma femme et famille n'auroient faulte de rien et qu'il y donneroit si bon ordre que je n'aurois occasion d'en estre en peyne; que j'advissasse à mon partement en bref, affin d'estre tant plus tost de retour pour le secourir en la place-monstre de l'armée, et que je regardasse bien à tout ce qui m'estoit nécessaire et qu'il y satisferoit, comme il feist, ne m'en pouvant plus excuser. Ainsy je remply les blancs de mon nom.

Et fei ce voyage au commencement de mars, aud. an 1587. Et, pour ce que sur ceste négociation je

désire adresser ung livre au roy d'Angleterre¹, pour plusieurs raisons, j'en passeray le discours et diray que j'en retournay à Heydelberg, le xv^e de juing, aud. an seulement. Oû, ayant faict mon rapport à S. A., l'asseurant qu'il ne falloit pour l'effect de ma charge rien espérer de la royne, il se trouva fort court, se voyant obligé à ung affaire duquel, faulte de prince (luy ayant osté toute espérance du duc Otho de Lunebourg²) et de moyems, il n'y avoit aucune apparence de bon succez. Sur quoy je diz à A. S. qu'il debvoit plus que jamais avoir esgard à sa conservation et commencer, dès ceste heure, à ne faire parler aucunement de luy en ceste expédition, dont sans doubte on ne pouvoit rien espérer, à ce que j'avois recongneu en Angleterre de l'humeur de la royne, qui regrettoit ses deniers et s'ilz estoient à fournir ne les fourniroit, et de l'intelligence des deux roys, qui n'engendreroit que tromperies, et sur tout de ce que le roy de Navarre avoit descouvert, à ce que j'avois apprins de Buzenal, l'intelligence dud. s^r prince mon maistre, avec S. A., par la rupture de l'escu³ d'Angleterre,

1. Nous ne savons si La Huguerye a donné suite à ce projet. En tout cas, s'il existe, le *Livre au roi d'Angleterre* n'est pas encore découvert.

2. Othon, duc de Brunswick-Lunebourg, né le 25 septembre 1528, épousa, le 8 septembre 1551, Marguerite de Schwartzembourg et mourut le 20 oct. 1603.

3. C'était un usage répandu au moyen âge et même au xvi^e siècle que de rompre un écu, au moment d'une convention ou d'une résolution destinée à rester secrète, et d'en donner une moitié à chacune des deux parties contractantes. L'envoi de l'une des moitiés à celui qui possédait l'autre servait de signal pour l'exécution d'une entreprise.

dont led. s^r prince portoit sa part, pendue à un bracelet, au bras droiet, qui avoit esté cause que ne luy ayant osé envoyer l'aultre pièce, dont j'estois chargé, je luy en avois seulement escript en termes couvertz, l'asseurant que je l'avois, affin qu'il feist ce que ce signal-là luy signifioit, sinon il envoyast vers moy celuy qui luy avoit porté et que je luy ferois voir; de sorte que, par la jalousie dud. s^r roy de Navarre, je prévoyois que led. s^r prince ne pourroit venir.

Et sçavois qu'il avoit exprès fait passer le comte de Soissons¹ vers luy, pour l'empescher de joindre et commender l'armée, selon qu'il en avoit esté donné espérance aud. s^r Picheron, son secrétaire, en l'absence dud. s^r prince, son frère, se doubtant que led. s^r comte de Soissons feroit ce que led. s^r prince, son frère, voudroit, et que, par ce moyem, l'armée seroit à leur dévotion; et que de là, prévoyant que l'armée seroit sans chef du sang, selon la capitulation, tout s'en iroit en fumée; et pour ceste cause qu'il convenoit à S. A. d'esloigner de luy le plus qu'il pourroit les ambassadeurs dud. s^r roy de Navarre et le faire artificieusement, sans leur en dire la raison, leur défendant expressément de ne venir plus vers luy et de ne luy plus escrire, ains au s^r baron de Dhona ou à moy, qui leur ferions response de sa volonté; remonstrant à S. A. le grand tort que lesd. ambassadeurs luy avoient fait, pendant mon voyage, principalement Guitry d'avoir escript partout ce qui s'estoit passé et assuré le secours non seulement à Sedan

1. Charles de Bourbon, comte de Soissons, dont nous avons parlé (t. I, p. 259, note); ce prince désirait épouser Catherine de Bourbon, sœur du roi de Navarre.

mays jusques en Normandye, contre son serment; comme j'avois veu par lectres de gentilzhommes normandz en Angleterre, n'ayant, quant à Sedan, esté besoing de faire aultre chose que de pourvoir à la levée du siège¹, comme S. A. avoit faict, laissant le duc de Bouillon en sa maison, lequel aultrement je voyois qu'à force de tromperies ilz embourberoient² au malheur que je prévoyois de ceste guerre par l'intelligence desd. deux roys, laquelle la royne d'Angleterre sçavoit au vray et pourquoy elle n'avoit, à ma requeste, plus voulu avancer le secours dud. s^r roy de Navarre, qu'elle congnoissoit assez fortifié de la faveur du roy; et que de l'intelligence de ces deux roys on ne devoit attendre que tromperies tant d'ung costé que d'aultre, le but de leur intelligence estant de destruire tous les chefs de party dans le royaume; qui me faisoit grandement appréhender le péril dud. s^r prince, mon maistre; pourquoy, n'eust esté la crainte que j'avois de trop demeurer, pour l'incertitude des ventz, et en cela de desplaire à S. A., qui m'avoit commendé de faire diligence, j'eusse passé jusques à La Rochelle.

1. La prochaine arrivée de l'armée allemande décida le duc de Guise à lever le siège de Sedan. Le 27 avril, il signa une trêve qui devait se prolonger jusqu'au 25 mai (Copie du temps; f. fr., vol. 3398, f. 137).

2. Des négociations pour une paix définitive s'engagèrent entre les ducs de Bouillon et de Guise. Elles étaient si dures que Bouillon, avant de les accepter, demanda au roi l'autorisation de consulter son oncle le duc de Montpensier (Lettre orig. datée du 10 mai; f. fr., vol. 3395, f° 46). Dans une autre lettre, datée du 15 mai, il se plaint de la façon dont les gens du roi entendent et pratiquent la trêve, qui lui devient plus onéreuse que la guerre (ibid., f° 4).

Sur lequel discours, qui estoit une partye du secret de mon voyage, S. A. d[emeura] long temps fort pensif et enfin se résolut pour son particulier comme je luy [conseillois], me déclarant, quant au duc de Bouillon, qu'il n'en avoit peu empescher la v[olonté], qu'il n'avoit voulu suivre son conseil; et, quant aux finances, qu'il suivroit l'avis [que je] luy avois donné et ne desbourseroit que le moins qu'il pourroit. Pourquoi il [ne laisseroit] d'avertir par moy lesd. ambassadeurs de mon retour d'Angleterre sans aucun effect du tout, contre leurs promesses, et que partant ilz pourveussent, à faulte de [cela], promptement à ce à quoy ilz estoient tenuz par leurs obligations, qu'aultrement ilz ne feissent aucun estat du fruit de ceste levée, ce que je fei par messenger exprès.

Et tost après arriva une dépesche du duc de Bouillon et de Guiry qui estoient en chemyn, venans de Sedan avec une troupe de gens de pied et de cheval en Alemaigne; et, faisant les discretz, donnoient à S. A. en leurs lectres ung nom déguisé, luy escripvans néantmoins tout ouvertement, contre leurs promesses, et luy demandant avis de ce qu'ilz avoient à faire, en l'avertissant que le s^r de Saubolle¹, gouverneur de Metz, les avoit assisté de batteaux en leur passage de Mozelle au dessus de Thionville, avoit permis à la jeunesse de Metz de les suivre et s'estoit saisy

1. Roger de Cominges, seigneur de Saubolle et de Chantelle, né en 1553, conseiller d'État, chevalier de l'ordre, gouverneur de Saint-Béat dans le comté de Cominges, capitaine de cinquante arquebusiers allemands, lieutenant du roi au pays Messin et gouverneur de Metz, se rattacha à Henri IV après la mort de Henri III, garda ses fonctions à Metz jusqu'en 1603 et mourut le 24 juillet 1615.

du chasteau de Pange¹, où il avoit mis garnison pour empescher que la Ligue ne s'en serve.

S. A. congneut par là ce que je luy avois dict de l'intelligence des deux rois² et fut fort marry de ce qu'on luy escripvoit ainsy, me commendant de leur défendre par le s^r de Menillet, en ma response, asseurant led. Menillet que, s'ilz le faisoient encores une fois, ilz feroient la guerre tous seulz à leur poste; ce que je fei, escripvant sans signature. Et redoublay en forme d'instruction par Belot, valet de chambre du s^r comte de La Marck, qui avoit par luy escript à S. A. pour respondre de deux mille écus pour luy à Strashbourg. Auquel Belot je donnay mémoyre par escript d'aller trouver le duc de Bouillon aux Deux-Pontz, où il estoit arrivé, affin qu'il l'adresse au chemyn desd. gens de guerre, donnant charge à Guित्रy de se loger où on luy avoit dict, à son partement, pendant que les forces s'acheminoient, et, s'il ne pouvoit à cause de la garnison qu'on y avoit mys (c'estoit à Phaltzbourg), qu'il descendist la montagne et se logeast entre Saverne et Haguenau, en lieux qui ne soient d'amys les plus fortz³, et qu'il s'y bar-

1. Pange, près de Metz.

2. L'intelligence des deux rois de France et de Navarre n'était qu'à l'état latent et ne se révélait pas encore dans les faits. Chacun d'eux, entraîné par les passions de son parti, était forcé de faire la guerre à l'autre. On conserve, de cette situation, à la date où nous sommes, un beau témoignage inédit : c'est une éloquente lettre de Henri III à Matignon, du 1^{er} mai 1587. Le roi, consterné des préparatifs militaires du roi de Navarre, déplore d'être obligé de publier l'édit de juillet 1585 qui équivalait à une déclaration de guerre civile (f. fr., vol. 3321, f. 110).

3. C'est-à-dire *en lieux* qui ne soient tenus que par *des amis* et où ils soient *les plus forts*.

rique¹ sans courir ny gaster la plaine ; qu'il escripve à Strasbourg son arrivée, de la part de son maistre, et à aultres villes et s^{rs} favorables, assurant de vivre modestement et demandant vivres, et que Guitry n'abandonne point la troupe, pour avoir soing de tout, mectant au dessoubz que par la main ilz congnoissoient d'où procède ce commendement.

Le 22 juing, S. A. receut de Hambourg ung paquet dud. s^r Palavicin, lequel luy escripvoit qu'il luy renvoyoit la dépesche qu'il avoit receu de S. A. pour me donner en Angleterre, composée de lectres de S. A. à la royne, au s^r comte de Leycester et au s^r de Walsinglant², avec les coppies d'icelles, une lectre de S. A. à moy, une du s^r conseiller Schregel et une du s^r de Couvrelles, qui m'escripvoit de Brunswich, portant toute ceste dépesche assurance certaine de la levée et capitulation faicte avec les colonelz des reistres, nonobstant les empeschemens de Saxe, advenuz par l'imprudence dud. Guitry, et que les princes protestans ne faisoient rien. Laquelle dépesche led. Palavicin retint malicieusement à Hambourg, où il séjourna longtems, ne voulant arriver en Angleterre pendant que j'y estois, et ne la voulut envoyer avec la dépesche qu'il y feist le xxv^e apvril, pour m'empescher de tirer effect de mon voyage, contre sa promesse. Et feist bien pis, car il ouvrit le paquet de S. A., veit

1. *Barriquer*, barricader:

2. Francis Walsingham, dont nous avons parlé (t. I, p. 38, note 1), le plus perfide des persécuteurs de Marie Stuart, était depuis 1573 secrétaire d'état d'Angleterre et spécialement chargé, dans les conseils de la reine, de la conduite des négociations extérieures.

tout et retint les lectres originales de S. A. adressantes à la royne; dont il fut extrêmement marry, recongnissant la meschanceté toute manifeste dud. Palavicin, pour traverser au lieu d'avancer ma négociation, et combien cela avoit nuy à mon affaire; dont il se plaignit à la royne aigrement, par dépesche exprès adressée au s^r de Buzenval, agent dud. s^r roy de Navarre, pour la présenter et en parler de sa part selon les lectres que S. A. luy en escripvoit aussy, assurant S. M. que cela seroit cause de la ruine de l'armée et perte de ses deniers.

Et fut secu au vray que Guitry luy avoit conseillé de ce faire, estimant avoir l'honneur de faire tout sans moy avec ses dépesches que portoit led. Palavicin, ce qui fut cause d'ung grand préjudice. Et j'ay congneu que ce que led. Guitry en feist fut pour ce que led. s^r de Couvrelles m'escripvoit toute l'histoire, comme led. s^r de Guitry avoit esté cause de rompre l'assemblée des colonelz, avoit esté prins prisonnier et avoit failly à rompre du tout l'affaire qu'ilz avoient renoué sans luy aud. lieu de Brunswich; m'escripvoit dadavantage qu'il avoit, par dépesche faicte exprès à son maistre, empesché du tout la venue dud. s^r prince, demandant le vicomte de Tureyne, estimant que, si avant partir d'Angleterre j'avois assurance de la levée, je le ferois venir de La Rochelle et prendrois plustost la peine de l'aller quérir, comme à la vérité j'eusse faict en ce cas, ayant la moitié de l'escu d'Angleterre en main, que S. A. m'avoit baillé, à cet effect, suivant les lectres que, dès le viij^e de mars, S. A. en avoit escript aud. s^r roy et aud. s^r prince, comme avoient faict depuis tous les colonelz.

Nonobstant l'advis et commendement donné cy-dessus de n'escripre plus à S. A. nous ne recepions tous les jours que lectres, ne taschans lesd. ambassadeurs à aultre chose qu'à embourber S. A. en leurs brouilleries. Et luy escripvit Clervant de Basle, du iv^e juillet, par le cappitaine Monet, portant en bouche ung advis qu'il avoit faict levée de vingt-et-un mille Suisses¹, en q[uatre régimentz], desquelz il en envoyoit ung en Dauphiné et Languedoc pour tenir lieu d'es[corte aux] harquebuziers que led. s^r de Chastillon amenoit², avec assurance d'une en[trée] desd. troupes, ce qui mist S. A. en une extrême peine, prévoyant que c[este] grande troupe de Suisses nuiroit plus à l'armée qu'elle ne serviroit et que cela estoit faict pour avoir la force à leur discrétion, contre la capitulation³; et, [lors] que Monet luy respondit

1. Clervant était parti pour la Suisse chargé par le roi de Navarre de faire des levées. Le 13 avril, il signa avec les colonels et capitaines des cantons, à Bâle, une convention stipulant le nombre d'hommes qu'ils mettraient sous les armes, leurs gages, les conditions de leur retour après la guerre, etc. Cette pièce est conservée à la Bibliothèque nationale (copie du temps, f. fr., vol. 3975, f. 36).

2. François de Coligny, seigneur de Chastillon, dont nous avons parlé (t. I, p. 291, note) avait levé dans le haut Languedoc et en Dauphiné une petite troupe d'arquebusiers (De Thou, liv. 87, 1740, t. VII, p. 26). Sa jonction avec le reste de l'armée est présentée par Casimir à Ségur (lettre du 20 juillet), et par Ségur à Casimir (lettre du 25 juillet) comme le fait le plus important de l'entrée en campagne (V^e de Colbert, vol. 402, f. 138 et 146). Nous verrons dans le tome suivant que cette jonction ne s'accomplit qu'en septembre.

3. Outre l'accord du 11 janvier dont nous avons parlé (p. 380, note), le roi de Navarre signa le 9 mars une ordonnance d'exécution qui complétait la capitulation du 11 janvier. Cette pièce, contre-signée le 27 avril par les capitaines allemands, nous

qu'il n'en falloit rien craindre, d'aullant que la levée [se] faisoit par la faveur et intelligence de l'embassadeur du roy, il en fut encores plus m[arry], me disant à part que lesd. Suisses seroient à la dévotion du roy et gasteroient tout, en si grande force.

Pourquoy, ayant congneu les difficultez de ceste nation, p[ar] la levée qu'il en feist en 76, il manda par led. Monet aud. Clervant qu'il feist simplement pour l'armée ce qu'il estoit tenu de faire par son obligation, faisant ce qu'il voudroit pour envoyer au Languedoc et qu'il y envoiast plustost tout le reste des Suisses; qu'aullrement il n'avoit besoing de luy demander advis si avec ceste troupe il passeroit au dessus de la montagne¹, et qu'il s'asseuroit que ses colonelz ne voudroient marcher avec tant de Suisses, qui les ruineroyent à les attendre par les chemins et ne feroient point de service; luy recommandant sur tout de haster le passage dud. s^r de Chastillon avec ses 4000 harquebuziers et 400 chevaux légers, pour le joindre avec ses 8000 Suisses et 500 chevaux légers [Italiens], et qu'il ne vouloit que cela; sans quoy il ne falloit faire estat de rien.

Ce que j'escrivy aud. Clervant, sans m'en vouloir fier aud. Monet, et de tenir la main à ce que Guitry fournisse les trois mille écus; que j'ay de quoy vérifier [les deniers] arêtés en Angleterre pour employer en ceste levée; qu'aullrement voulans ainsy disposer des deniers publics, luy des dix mil escuz de Coulougne,

paraît inédite. Nous pouvons en signaler deux copies du temps conservées à la Bibliothèque nationale (f. fr., vol. 3396, f^o 49, et 3975, f^o 46).

1. *La montagne* de Saverne, le passage des Vosges.

Guitry des trois mille écus d'Angleterre, et Ségur des deniers que son maistre luy a commis, ilz cherchassent qui fourniroit ce qui est encores nécessaire pour faire partir l'armée; Guitry et Palavicin ayant empesché ma négociation en Angleterre au lieu de l'avancer comme ilz y estoient tous obligez.

Ségur faisoit encores pis, traictant, sans le sceu de S. A., avec le prince de la Petite-Pierre¹, pour honorer son filz aîné² du commendement de ceste armée en la place de sad. Altesse, qui en fut extrêmement marry et me commenda d'escripre aud. Ségur les raisons pour lesquelles il ne le pouvoit avoir agréable, et que la royne d'Angleterre avoit surtout voulu qu'il ne choisist ung jeune prince. Et, sur ceste signalée entreprise contre l'autorité de S. A., il me commenda d'escripre aud. Ségur qu'il hastast la venue dud. s^r prince de Condé ou d'ung aultre prince du sang, selon lad. capitulation, de laquelle aultrement il n'attendist aucun effect.

Ségur, ayant leu et releu plusieurs fois lad. capitulation et saichant fort bien cet article-là, feist néantmoins par sa response semblant de l'ignorer et, tant

1. Georges-Jean de Veldenz, prince de La Petite-Pierre ou de Lützelstein, comte palatin, parent collatéral de la maison de Bavière, né le 11 avril 1543, épousa, en 1563, Anne-Marie, fille de Gustave, roi de Suède, obtint en 1566 la souveraineté des domaines que son père n'avait eus qu'en apanage, ce qui lui donna voix et séance à la Diète, et mourut le 26 mars 1592.

2. Georges-Gustave de Veldenz, prince de La Petite-Pierre ou de Lützelstein, né en 1564, épousa d'abord Élisabeth de Wirtemberg, puis Marie-Élisabeth de Deux-Ponts, et mourut le 2 juillet 1634. Sur les mobiles qui le poussaient à demander le commandement en chef de l'armée d'invasion, voyez la note de la page 405.

pour faire leur debvoir en cela que tous les aultres pointz, demanda lad. capitulation. Je ne fuz pas d'advis de l'envoyer, craignant qu'il ne la publiast expressément, pour descouvrir S. A., qui touteffois, pour leur couper broche à toute excuse, l'envoya au s^r Weyher¹, son trésorier en l'armée, demeurant à Strasbourg, pour la délivrer aud. Ségur et en prendre son récépissé portant nouveau serment et promesse de ne la publier et s'en servir seulement pour l'accomplissement des pointz ausquelz ilz estoient obligez, luy mandant de rechef de faire délivrer aud. trésorier les trois mille écus d'Angleterre, qui sont ès mains de Guitry.

Nonobstant tous ces advertissemens, ilz publièrent incontinent lad. capitulation et ne laissèrent de continuer à escrire tous les jours à S. A. des lectres plaines d'advis qu'ilz disoient avoir des préparatifz des ennemis et du besoing qu'ilz avoient d'estre fortifiez². Sur lesquelz lectres je leur fei response, les exhortant de rechef à escrire au baron de Dhona ou à moy, sans plus escrire à S. A., auquel ilz faisoient ung tort

1. Ce fut La Huguerye qui envoya lui-même, sur l'ordre de Casimir, le texte de la capitulation au trésorier Isaac Weyher à Strasbourg. Il l'accompagna d'une lettre adressée à Ségur dans laquelle il en résumait les points principaux : obligation pour le roi de Navarre de se mettre en campagne un mois avant l'armée allemande; obligation d'envoyer à l'armée un prince de son sang pour la commander. L'original autographe de cette lettre est conservé dans les V^o de Colbert, vol. 402, f^o 97.

2. Une de ces lettres est adressée par Ségur à Casimir de Bavière. Elle lui apprend que l'ennemi se fortifie à Phalsbourg, que les Suisses se lassent et désertent; elle le somme de se mettre en campagne (Minute datée du 25 juillet 1587; V^o de Colbert, vol. 402, f. 146).

irréparable de publier ainsy la capitulation et la communiquer à tant de gens; qu'ilz seront tous estonnez, s'ilz continuent, qu'ilz verront ce qu'ilz ne voudroient pas sans plus de remède. Et pour les contenter je les adverty par les mesmes lectres de l'unziesme juillet que Clervant nous asseuroit que mons^r de Chastillon et les Suisses marchioient et que le baron de Dhona¹ faisoit passer ses reistres et Schregel estoit allé armer les landzquenetz.

Cependant se présentant une commodité d'escripre en court en Angleterre par le conseiller Junius, S. A. fait, dès le vi^e juillet, une bonne dépesche à la royne et à ses conseillers, se plaignant de rechef du peu de fruict de mon voyage et de la faulte de Palavicin, qui avoit retenu ma dépesche de l'assurance de la levée; pressant S. M. de contribuer encores promptement, ou aultrement que tout ira mal. Et fut lad. dépesche adressée aud. s^r de Buzenval, pour la présenter et en solliciter l'effect pour le secours de son maistre. Et S. A. en avoit peu auparavant escript par led. s^r de Buhy², retournant vers la royne d'Angleterre, affin d'exécuter quelques entreprises qu'il avoit dressées pour son service contre l'Espaignol, en la frontière de Luxembourg.

Guitry commençoit desjà à faire sentir les effectz

1. Fabian, baron de Dhona, rejoignit l'armée allemande à Strasbourg dans les premiers jours de juillet. Une lettre de Casimir, qui informe Ségur du départ de Heidelberg de ce capitaine, est datée du 7 juillet 1587 (Orig., V^e de Colbert, vol. 402, f. 114).

2. Pierre de Mornay, seigneur de Buhy, frère aîné de Du Plessis-Mornay. Une lettre de La Huguerye à Ségur, du 17 juillet 1587, parle avec quelque détail de la mission de Buhy (Orig. autog.; V^e de Colbert, vol. 402, f. 136).

de son ambition au duc de Bouillon¹, entreprenant sur luy; dont il se plaignit à S. A. du XII^e juillet. Et S. A. me commenda de luy faire response que cela ne luy estoit poinct nouveau, qu'il l'avoit de longtems préveu et que pour cela en partye il luy avoit donné le conseil que je luy avois porté et qu'il n'avoit voulu suivre, et que ce n[estoit] pas là le plus grand mal qui luy en arriveroit; luy conseillant tout[effois], puisqu'il s'y est embarqué de sa teste et par l'advis mauvais de ses serviteurs, [de] s'y gouverner sagement et se maintenir sans violence, car il estoit i[mprudent de] s'attaquer aud. Guitry, qui méritoit bien d'estre chastié, mays sa q[ualité] et le bien des affaires ne le permettoient pas; exhortant led. duc de B[ouillon] d'avoir patience jusques à ce que toute l'armée feust assemblée. Auquel es[cripvois que] nous hastions tout le monde et sur tous mons^r de Chastillon², duqu[el] S. A. espéroit plus que de tous les Suisses de Clervant, qui nous en asseuroit par toutes ses lectres fausement, saichant bien que Ségur et Guitry empeschoient tant qu'ilz pouvoient la venue dud. s^r de Chastillon, contre la capitulation.

Ségur recommença de plus belle à presser le fait du prince de La Petite Pierre et, d'autre part, s'excusa de l'advis qu'on avoit donné à S. A. qu'il traictoit

1. Une lettre de Casimir au roi de Navarre, datée de Heidelberg, du 1^{er} juillet 1587, contient une chaude recommandation du duc de Bouillon. Il n'y est fait aucune allusion aux mauvais services rendus par Guitry (Orig., V^e de Colbert, vol. 402, f. 106).

2. Une lettre de Casimir à Ségur du 7 juillet 1587, datée d'Heidelberg, exprime le regret de n'avoir reçu depuis longtems aucune nouvelle de la marche de Clervant et des Suisses et de l'armée de Chastillon (Orig., V^e de Colbert, vol. 402, f. 114).

avec le s^r de Tantonville¹, pour le fait de Lorraine. Dont S. A. se contenta; mais, pour le prince de La Petite Pierre, il me commenda d'insérer un avis dans la response, par laquelle Ségur estoit adverty que S. A. ne vouloit point mesler ses affaires particuliers avec les affaires généraux, pour ce que led. Ségur sollicitoit une entrevue de S. A. pour le prince de La Petite Pierre, assurant S. A. que led. prince luy donneroit contentement sur le différend qui estoit entr'eux², pour lequel S. A. eust esté [lors] conseillé d'armer son filz; et au reste me commenda d'adjouster qu'il sçavoit ce qu'il avoit promis et ce qui deppendoit de luy, qu'il exécuteroit le plus exactement qu'il pourroit,

1. Le s. de Tantonville, gentilhomme lorrain. Le bruit s'était répandu qu'il avait passé un traité avec Ségur, au nom du duc de Lorraine, pour exempter la Lorraine du passage de l'armée d'invasion, moyennant la somme de cent mille francs (Lettre orig. de Casimir à Ségur, du 4 juillet 1587; V^o de Colbert, vol. 402, f. 112). Dans une seconde lettre, du 12 juillet, Casimir écrit au même ambassadeur qu'il a appris avec plaisir que la nouvelle de ce traité était fausse (Ibid., f. 134).

2. Nous ne savons quels étaient les différends qui pouvaient exister entre Casimir et le prince de La Petite-Pierre, mais les documents originaux nous apprennent que le prince, soit pour obtenir des faveurs ou de l'argent du roi, soit pour épargner à ses États le passage de l'armée allemande, s'entendait avec Henri III et n'épargnait rien pour faire échouer l'expédition. C'est probablement dans ce but qu'il poussait son fils au commandement de l'armée. Ses négociations avec la cour de France durèrent pendant tout le printemps de 1587. Le 8 avril, il écrivit au roi pour lui demander l'envoi d'un agent confidentiel (Orig., f. fr., vol. 3314, f. 24). Le s. de Praillon, au nom du roi, fit un voyage à Lützelstein. Une longue lettre du prince de La Petite-Pierre à Henri III, du 29 mai 1587, bien que rédigée à mots couverts, avec une obscurité toute germanique, fournit des éclaircissements sur ce sujet (Orig., f. fr., vol. 3314, f. 29).

sans qu'aultre s'en mesle; et qu'il pourvoye seulement à la venue du prince du sang et dud. s^r de Chastillon, selon lad. capitulation; qu'il congnoissoit mieux que luy la personne et l'affaire dont est question et que, s'il continuoit à se mesler ainsy de ce qui deppend de ses affections, raisons et conservation, il le mescontenteroit extrêmement et luy donneroit subject de laisser tout là, l'exhortant de rechef à satisfaire au poinct d'ung chef françoys du sang et le laisser faire d'ung chef allemand; que la royne d'Angleterre ne veult poinct d'ung jeune prince et, pour ce, avoit elle-mesmes escript et donné congé au duc Ottho de Lunebourg¹, son pensionnaire, qui s'en est excusé à moy-mesmes sur sa maladie, l'ayant trouvé en sa maison au liet.

Led. Ségur ne laissoit pour cela de continuer à faire choses désagréables à S. A., le sollicitant d'avoir agréable la personne de Dietz Schonberg², gendre dud. Clervant, homme qui avoit faict tant de mauvais tours en ses charges précédentes, tant en France qu'en Flandres, que S. A. n'y vouloit entendre.

Le duc de Bouillon³ estant bien adverty que lesd. Ségur et Guitry empeschoient la venue dud. s^r prince

1. Othon-Henri de Brunswick-Lunebourg, né en 1555, âgé de 32 ans en 1587, mourut sans alliance le 15 oct. 1591.

2. Dietrich de Schomberg dont nous avons parlé (t. I, p. 269, note).

3. Le duc de Bouillon signa avec le duc de Guise, le 15 juin, une nouvelle trêve qui devait commencer le 18 et durer jusqu'au 27 juillet (Orig., f. fr., vol. 3393, f. 115). En même temps il se recommanda à la reine-mère et au roi (Orig., f. fr., vol. 3395, f^{os} 58 et 56) et demanda à Georges-Jean de La Petite-Pierre, comte palatin, de se porter garant de sa fidélité à Henri III (Lettre du comte palatin au roi, du 22 juin 1587; f. fr., vol. 3314, f. 36).

de Condé et avoient fait mander le comte de Soissons par le roy de Navarre en Guyenne, et que, par ce moyem, l'armée seroit sans chef françois, print subject d'importuner S. A.¹ pour estre honoré de ceste charge-là, ayant gagné led. Guitry, espérant commender soubz la jeunesse et inexpérience de ce seigneur-là; auquel il conseilla d'envoyer à cet effect le Menillet², son m^e d'hostel, à Heydelberg, et d'y venir après luy-mesmes, prier S. A. d'escripre au roy de Navarre pour avoir ses affaires en recommandation et prier les François de l'armée de le reconnoistre pour général d'icelle, jusques à ce que le roy de Navarre y eust pourveu, selon qu'il estoit tenu par lad. capitulation³;

1. Le duc de Bouillon était à Reims le 15 juin et signait en personne une trêve avec le duc de Guise (Orig., f. fr., vol. 3393, f. 115). Le 22 juin il était de retour à Sedan et écrivait au roi une lettre pleine de protestations de fidélité et de plaintes contre Guise (Orig., f. fr., vol. 3395, f. 56). Mais dans l'intervalle, il s'était rendu auprès du prince de La Petite-Pierre (Lettre orig. du prince au roi, du 22 juin; f. fr., vol. 3314, f° 36), et avait envoyé son maître d'hôtel, Menillet, à Casimir (Lettre orig. de Casimir au roi, du 28 juin; *ibid.*, f. 39), pour solliciter le commandement de l'armée d'invasion.

2. Une pièce sur la campagne de 1587 imprimée dans le recueil A-Z (Lettre G, p. 201) dit que Menillet, lorsqu'il vint demander le commandement de l'armée pour le duc de Bouillon, était accompagné du s. de Beauchamp, messenger du roi de Navarre, qui appuya la demande.

3. Une note, qui est conservée à la Bibliothèque nationale dans les papiers de Bellièvre et qui fut probablement transmise par lui au roi, nous apprend que, dans les premiers jours de juin, Guitry avait été envoyé par le roi de Navarre au duc de Bouillon afin de le décider à prendre le commandement de l'armée expéditionnaire. Ainsi tombe une partie des accusations portées par La Huguerye contre Ségur, Guitry et les autres serviteurs

ne demandant lesd. Ségur et Guitry aultre chose que d'en estre priez par S. A.; lequel sur ce laissa retourner led. duc de Bouillon, et luy envoya par Ménillet qu'il laissât lectres aud. roy de Navarre, en termes généraux, pour la recommandation de la personne et affaire dud. duc de Bouillon, avec une lectre aud. Ségur, fondée sur ce qu'il sçavoit bien qu'il ne faisoit son devoir de faire envoyer ung prince du sang, et sur le mal qui en arrivera indubitablement, s'il ne pourvoit que les François ayent ung chef, excepté mons^r de Chastillon, et ses troupes qui sont obligez aux estrangers jusques à n'en pouvoir prendre en solde, s'il leur plaist, par lad. capitulation, et qu'il ne luy sembloit pas mauvais en attendant que le roy de Navarre y eust pourveu, selon lad. capitulation, de se servir dud. duc de Bouillon pour la charge desd. François seulement, qui ne sont de la capitulation, et sans y préjudicier en rien. Mays ilz vouloient estre priez de le faire général, ce que S. A. ne vouloit pas faire, pour ne faire tort aud. s^r prince de Condé que luy et les colonelz avoient demandé¹.

Après avoir ainsy dressé l'affaire, S. A. me com-menda de me tenir prest pour aller en l'armée; auquel effect je luy présentay ung mémoyre de tout ce qui

du prince béarnais. La note de Bellièvre, datée du 19 juin 1587, est conservée dans le f. fr., vol. 15872, f° 114.

1. La Huguerye se trompe. Casimir accepta avec empressement l'idée de mettre le duc de Bouillon à la tête de l'armée d'invasion. Bien plus, il écrivit le 30 juin à Ségur pour lui recommander ce jeune prince comme chef, en attendant que le roi de Navarre y ait autrement pourvu. Sa lettre est conçue en termes pressants (Orig., V^o de Colbert, vol. 402, f° 104).

estoit nécessaire, qu'il me deist que je tinsse prest, les pouvoirs pour la guerre et la paix, selon la capitulation, avec une instruction d'estat, où il nomma le baron de Dhona pour feld-mareschal en sa place, le s^r Schregel pour colonel des landsquenetz et le s^r von Bold¹, son chancelier, pour estre au conseil, et moy pour avoir la charge des affaires et de la chancellerie. Et avec lesd. pouvoirs et instruction il me délivra les capitulations faictes avec luy avec les reistres, avec les lansquenetz et les Suisses, avec l'estat de l'armée de 76 et les coppies collationnées des obligations desd. ambassadeurs, et la ratification de leur maitresse.

Quand je vei qu'il me falloit résoudre à ce voyage de guerre, plain de [difficultez], je remonstray à S. A. que seul je ne pourrois pas maintenir les [capitulations en] l'estat qu'elles ont esté promises et jurées; que je voyois l'audace et impud[ence desd.] ambassadeurs envers S. A., mesmes en sa présence et en ce qui deppend [uniquement] de luy; que ce seroit pis en son absence, en une armée sans chef de cap[acité et] autorité requise et promise, composée de volonte[is] du tout contraires de celles de S. [A.] pour la conservation des choses promises, de celles desd. ambassadeurs et leu[rs dispositions] pour les rompre, mespriser et annuller du tout; que je voyois une grande disprop[ortion] aux membres de ceste armée

1. On conserve dans les V^o de Colbert (vol. 30, non paginé) un état de l'armée allemande d'invasion. Le s. von Bold n'est pas nommé parmi les membres du conseil à moins qu'il ne faille le confondre avec un s. La Lobbe qui figure sur la liste. Ce même personnage est appelé *La Laube* dans une autre pièce sur cette campagne imprimée dans les *Mémoires de la Ligue*, in-4^o, t. II, p. 211.

par l'excès de la levée de Clervant, qui en cau[seroit] la ruine; quand se viendroit à la monstre, pour les réduire au nombre promis, que ce seroit pitié; que je prévoyois un grand mal au choix d'un chef, tant général, par provision, que sur les Alemandz et quand le s^r de Chastillon seroit arrivé; dont je doubtois fort une autre grande difficulté, pour l'establi[r] en l'avant garde; pour le faict des finances, encores prévoyois un pire traictement en Guित्रy¹, qui s'estoit saisy de la charge de mareschal général de camp, et en choisiroit soubz luy à sa poste, et, envoyant par tout au devant, venderoit à deniers contens les sauvegardes des lieux, [dont l'exemption] destourneroit le chemin de l'armée, pour tirer argent des [exemptés; et] logeroit à cet effect souvent l'armée en lieux désadvan[ta]geux et pleins] d'incommoditez; et que, pour ce qui touche la négociation de Lorraine, [lesd. s^{rs}] l'empescheroient du tout et y feroient mille ravages, rejectant [tout sur] luy; que je confessois que la capitulation reigloit toutes choses, mays que seul je ne suffirois à la faire conserver; que le baron de Dhona s'occupe[ro]it en sa charge avec ses reistres et Schregel avec ses landsquenetz; que von Bold n'estoit pas expérimenté en telles difficultez, desquelles je ne me pouvois seul charger, si S. A. n'en donnoit un commendement très expès ausd. s^{rs} baron et Schregel; et que ce n'estoit assez de leurs personnes, qu'il y convenoit obliger les colonelz des reistres, à ce qu'ilz employent leur autorité à faire observer toutes choses promises,

1. Guित्रy figure sur l'état de l'armée dont nous avons parlé à la note précédente comme grand maréchal de camp (V^e de Colbert, vol. 30).

avec protestations, à faulte de ce faire, de s'en retourner en Alemagne, et avoir cet esgard-là, non seulement sur les choses promises par la capitulation, mais aussy sur le chemyn de l'armée qui a esté résolu, affin de le tenir vers Sedan et non aultre, tant pour le rafraichissement d'icelle que pour en servir à S. A., si on le vouloit attaquer; qu'à tout cela je ne voyois aultre remède que la main forte des colonelz des reistres et lansquenetz.

Auquel discours S. A. presta fort l'oreille, et demeura longuement pensif en souspirant plusieurs fois, et enfin me deist que je feisse deux lectres, l'une ausd. ambassadeurs, l'aultre au s^r de Chastillon, et me commenda de dresser mon discours en forme d'instruction, qu'il signeroit pour créance, qu'il en escriroit une de sa main aud. s^r baron pour luy et les colonelz, affin de m'ouyr là-dessus et leur faire entendre par led. s^r baron, pour tirer d'eux une promesse solennelle d'employer leur force et autorité, en faisant leur service, à faire accomplir aussy les promesses faictes à S. A. et à eux, par leurs capitulations, qu'aultrement S. A. auroit subject à leur retour de s'en prendre à eux, qu'il désiroit cela d'eux, pour ce qu'il n'y pouvoit estre, et, en son absence, les prioit de croire du tout led. s^r baron et ses conseillers et faire ce qu'ilz adviseroient pour le bien général de l'armée.

Ceste dépesche me contenta aulcunement, et toutefois je ne laissé de dire à S. A. que je craignois fort que chacun s'amuseroit à ses affaires et n'auroit pas grand soing de satisfaire à sa volonté, ce qui me chargeroit d'une [grande peine] d'en estre le solliciteur

envers tous, comme il me le commenda [très exp]ressément et surtout ce qui touchoit la conservation du duc de Lorraine, si on en pouvoit convenir, sinon faire sortir au plus tost l'armée de ses terres.

Et, pour ce que led. s^r baron debvoit exercer la charge de feld-mareschal, il me pria de luy en dresser une instruction, ce que je fei; et luy la communiqua à S. A., qui la trouva tant à son gré qu'il me commenda de luy en faire une coppie. Et mériteroit bien, comme beaucoup d'autres choses, capitulations, instructions d'estre icy insérée, mays cela seroit trop long et feroit un volume à part.

Après avoir faict tout ce que dessus, je prins congé de S. A., laissant ma femme et famille à Heydelberg, d'où je party le lundy xxiii^e juillet, pour aller au camp près la ville de Strasbourg.

Là doibt commencer mon Ephéméride du voyage de l'armée en France.

SOMMAIRES

LIVRE QUATRIÈME

(fin 1577 - 24 juillet 1587).

Négociations de La Huguerye pour unir en une alliance commune la reine d'Angleterre, le prince d'Orange et le prince de Condé, p. 1. — Les Pays-Bas catholiques font des ouvertures au duc d'Anjou, p. 7. — Campagne du duc d'Anjou et de Casimir de Bavière en Flandre, p. 8. — Du Plessis-Mornay, au nom du roi de Navarre, cherche à entraver les négociations de La Huguerye, p. 13. — Catherine de Médicis, par crainte de l'invasion allemande, tâche d'entrer en accommodement avec le roi de Navarre à Nérac (août 1578), p. 22. — Casimir de Bavière passe en Angleterre, p. 22. — Le prince d'Orange s'efforce de traverser, par ses intrigues, l'action de la reine Élisabeth, du prince de Condé et de Casimir de Bavière, p. 25.

Le prince de Condé s'empare par surprise de la ville de La Fère en Picardie (29 novembre 1579), p. 29. — La Huguerye revient en Angleterre (Noël 1579), p. 31. — Dispositions apparentes de la reine Élisabeth à épouser le duc d'Anjou, p. 32. — La Huguerye rejoint à La Fère le prince de Condé (mi-janvier 1580), p. 36. — Casimir de Bavière engage le prince de Condé à abandonner le parti du roi de Navarre, p. 38. — La Noue, au nom du duc d'Anjou, prend possession de Cambrai, p. 42. — Mission de Guitry, agent du roi de Navarre, auprès du prince de Condé à La Fère, p. 47. — Le roi de Navarre se prépare à prendre les armes, p. 47. — Avant de suivre l'exemple du roi de Navarre, Condé envoie La Huguerye en Allemagne, p. 48. — Condé sort de La Fère et s'enfuit en Allemagne (22 mai 1580), p. 55. — Condé passe en Angleterre (avant le 24 juin 1580), p. 60.

Condé se rend en Dauphiné pour y rallumer la guerre (après sep-

tembre 1580), p. 64. — Il arrive à Barcelonnette, p. 68, — à Gap, p. 69. — États provinciaux tenus par lui en Dauphiné (octobre 1580), p. 72. — Il arrive à Nîmes (14 novembre 1580), p. 77. — Le duc d'Anjou lui envoie La Vergne (vers le 11 novembre 1580), p. 82. — Le roi de Navarre lui envoie Beauchamp et Constans, p. 83. — Réponse de Condé à La Vergne, à Beauchamp et à Constans, p. 86.

Traité de paix de Fleix (26 nov. 1580), p. 89. — Le roi de Navarre envoie Turenne auprès du prince de Condé à Nîmes, p. 89. — Efforts de Turenne pour décider Condé à subir le traité de Fleix, p. 90. — Clervant est gagné par le duc d'Anjou et par le roi de Navarre, p. 94. — Manœuvres de Turenne pour balancer l'influence de Condé en Languedoc, p. 97. — Désir de Condé d'épouser Catherine de Bourbon, sœur du roi de Navarre, p. 110. — Tergiversations du prince de Condé, p. 114. — Assemblée provinciale de Nîmes (janv. 1581), p. 120. — Le prince de Condé se décide à se rendre aux États de Montauban (après Pâques 1581), p. 123. — La Huguerye s'oppose sans succès à ce voyage, p. 124. — Jalousie prétendue du roi de Navarre contre Condé, p. 125. — État ou synode de Montauban (mai 1581), p. 132. — Le traité de Fleix est confirmé par le synode de Montauban, p. 135. — Condé débouté de toutes ses espérances, mariage et autres, p. 138.

La Huguerye se rend à Heidelberg pour conférer avec Casimir de Bavière (sept. 1581), p. 139. — Casimir renvoie La Huguerye auprès du prince de Condé à Saint-Jean-d'Angely, p. 145. — Le duc d'Anjou pose sa candidature en Flandre, p. 146. — Départ de La Huguerye pour Saint-Jean-d'Angely (7 janv. 1582), p. 152. — Chargé d'une mission pour le duc de Lorraine, La Huguerye s'arrête à Nancy, p. 153. — Il passe à Sedan auprès du duc de Bouillon (28 janv. 1582), p. 154. — Il lui conseille, au nom de Casimir, une neutralité complète dans les troubles à venir, p. 155. — Monluc de Balagny, favori du duc d'Anjou, prend possession de Cambrai, p. 157. — La Huguerye part de Sedan (1^{er} mai 1582), p. 159. — Il arrive à Saint-Jean-d'Angely (25 mai 1582), p. 159. — Situation amoindrie de Condé devant le roi de Navarre, p. 160. — Proposition d'alliance de Casimir transmise par La Huguerye à Condé, p. 164. — Condé avoue à La Huguerye son projet d'épouser Charlotte de la Trémoille, p. 169. — La Huguerye lui recommande de préférence M^{lle} de Bouillon, p. 170. — Il part de Saint-Jean-d'Angely (5 juillet

1582) et se rend à Sedan, p. 176. — Il arrive à Lautern (25 juillet 1582), p. 176.

Malroy, représentant du duc de Guise, s'efforce d'attirer Casimir à sa cause, p. 177. — Le duc de Guise se prépare à prendre les armes au nom de la Ligue, p. 180. — Conférence de Casimir et de La Huguerye à Heidelberg (1^{er} août 1582), p. 181. — La Huguerye demande en vain l'éloignement de Malroy, p. 183. — Alliance du duc de Guise avec le roi d'Espagne, p. 186. — Condé chancelant dans la pratique de la réforme, p. 190. — Gebbhart Truckses, archevêque marié, électeur de Cologne, p. 192. — La Huguerye se rend à la foire de Francfort pour retirer les bijoux de Condé des mains des prêteurs sur gage (7 sept. 1582), p. 194. — Efforts du duc de Guise pour rassembler des capitaines allemands, p. 195.

Casimir renvoie La Huguerye au duc de Bouillon (29 sept. 1582), p. 197. — La Huguerye conseille encore une fois la neutralité au duc, p. 199. — Détails sur la mission de La Huguerye à Sedan, p. 201. — Condé se retire en Languedoc (fin 1582), p. 208. — Il envoie à Sedan le s. de Bussy la Place (fin janvier 1582), p. 209. — Faiblesse de caractère de Condé, p. 210. — La Huguerye revient auprès de Casimir à Lautern (mars 1583), p. 211. — Suite des négociations du duc de Guise avec Casimir de Bavière, p. 212. — La Huguerye est renvoyé par Casimir de Bavière auprès du duc de Bouillon (22 avril 1583), p. 214. — Difficultés de la succession du duc Guillaume de Clèves, p. 219. — Message de La Huguerye au prince de Condé, p. 225.

Préparation de la campagne de Casimir dans l'électorat de Cologne, p. 226. — La Huguerye prend congé du duc de Bouillon (12 juin 1583), p. 228. — Il arrive à Lautern (16 juin), p. 228. — Armements de Casimir en faveur de la guerre de l'électorat de Cologne dite *guerre doctorale*, p. 229. — Nouvelles démarches du duc de Guise auprès de Casimir, p. 229. — Manifeste de Casimir de Bavière dressé par La Huguerye au sujet de la guerre doctorale, p. 236. — Plan de campagne conseillé par La Huguerye, p. 237. — Tergiversations théologiques et déclarations de Casimir de Bavière, p. 242.

Commencement de la guerre doctorale (fin juillet 1583), p. 246. — Casimir se met en campagne (août 1583), p. 247. — Cologne est resserré par l'armée du duc de Parme, p. 251. — Casimir

- délivre Cologne, p. 252. — Misérable issue de cette campagne (octobre 1583), p. 253.
- La Huguerye part pour Sedan afin de s'y marier (fin nov. 1583), p. 263. — Il arrive à Sedan (8 décembre 1583), p. 266. — Il épouse la fille du s. de la Marsilière (15 janv. 1584), p. 267.
- La Huguerye se rend auprès du prince de Condé en passant par Paris (avril 1584), p. 272. — État désespéré du duc d'Anjou, p. 272. — La Huguerye arrive à Saint-Jean-d'Angely auprès de Condé (1^{er} mai 1584), p. 275. — Sa rivalité avec Clervant, p. 276. — Il conseille au prince de Condé de demander en mariage M^{lle} de Bouillon, p. 284. — Il l'engage à prendre en main la conduite de la guerre doctorale, p. 285. — Il attise la jalousie de Condé contre le roi de Navarre, p. 289. — Condé assure à La Huguerye qu'il n'a rien promis à M^{lle} de la Trémoille, p. 293.
- Le prince de Condé envoie La Huguerye à Nérac, p. 294. — Arrivée de La Huguerye dans cette ville (15 mai 1584), p. 295. — La Huguerye, Sponheim et du Pin, p. 296. — Résumé de l'objet de la mission de l'auteur à Nérac, p. 298. — Il est reçu en audience particulière par le roi de Navarre, p. 299. — Deuxième audience du roi de Navarre, p. 307. — Négociations de Pomponne de Bellière à Nérac, p. 307. — Conférence de La Huguerye avec du Pin, p. 310. — Les ministres du roi de Navarre allèguent la pauvreté de leur maître pour le dispenser de contribuer aux dépenses de la guerre doctorale, p. 311. — La Huguerye est reçu pour la troisième fois par le roi de Navarre, p. 314. — Arrivée de la reine Marguerite au port Sainte-Marie, p. 314. — Henri et Marguerite au château de Nérac, p. 316. — Quatrième audience donnée par le roi de Navarre à La Huguerye, p. 317. — La Huguerye quitte Nérac (19 mai 1584), p. 319.
- La Huguerye arrive à Saint-Jean-d'Angely (28 mai), p. 320. — Il repart de Saint-Jean-d'Angely (1^{er} juin), p. 322. — Il passe à Paris (12 juin), p. 322. — Il arrive à Sedan (28 juin), p. 326; — à Heidelberg (12 juillet), p. 327. — Compte-rendu de son voyage, p. 328. — Il retourne à Sedan pour surveiller les affaires de France et en rendre compte à Casimir de Bavière (20 juillet 1584), p. 331.
- Constitution de la Ligue (16 janv. 1585), p. 332. — Reprise de la guerre civile, p. 332. — Traité de Nemours (7 juillet 1585), p. 332. — La Huguerye vient à Heidelberg pour rendre compte

- à Casimir de Bavière des affaires de France (20 juillet 1585), p. 335. — Il retourne à Sedan (fin juillet), p. 337. — Tendances belliqueuses du duc de Bouillon, p. 339. — La Huguerye, maltraité à Sedan par le duc de Bouillon, se réfugie à Heidelberg (1^{er} nov. 1585), p. 340. — Influence fatale de Guîtres sur le duc de Bouillon, p. 342.
- Insuccès de l'ambassade de Ségur en Allemagne, p. 343. — Conférence de Neuchloos entre Casimir de Bavière, son conseiller Butterich, Pallavicini, ambassadeur de la reine d'Angleterre, Ségur, Guîtres et Clervant, représentants du roi de Navarre, p. 347. — Traité de Neuchloos, p. 350. — Casimir de Bavière s'engage à marcher au secours des Huguenots de France, p. 350. — La Huguerye revient à Sedan, p. 351. — Il quitte cette ville et s'établit à Franckenthal avec sa famille (juin 1586), p. 354.
- Expédition aventureuse du prince de Condé à Angers et sa fuite à Weymouth, en Angleterre, p. 356. — Ambassade des princes protestants d'Allemagne envoyée au roi de France (août 1586), p. 357. — Reconstitution du traité de Neuchloos sous l'inspiration de La Huguerye, p. 361. — Difficultés soulevées par Pallavicini, ambassadeur d'Angleterre, p. 362. — Le roi de Navarre envoie en Allemagne le baron de Monglas (sept. 1586), p. 365.
- Surprise de Rocroi par le duc de Bouillon (19 nov. 1586), p. 367. — Casimir de Bavière reproche à Guîtres les imprudences de ce prince, p. 369. — Suite des négociations de Ségur, de Guîtres, de Clervant, de Pallavicini et de Casimir de Bavière, p. 370. — Le duc de Bouillon envoie son maître d'hôtel, Menillet, pour demander du secours à Casimir de Bavière, p. 370. — Marguerite surprise et faite prisonnière à Carlat par le marquis de Canillac, p. 373. — Nouvelles difficultés soulevées par Pallavicini (déc. 1586), p. 380. — La Huguerye accorde toutes les prétentions, p. 380. — Capitulation signée par l'ambassadeur de la reine d'Angleterre, ceux du roi de Navarre et le duc Casimir de Bavière (11 janv. 1587), p. 380.
- Mort de Butterich (17 février 1587), p. 384. — Son éloge funèbre par La Huguerye, p. 384. — Apologie latine de Casimir de Bavière, p. 385.
- Constitution de l'armée d'invasion proposée par La Huguerye, p. 386. — Les arquebusiers du comte de Chastillon, p. 387. — La Huguerye est envoyé par Casimir en Angleterre (mars 1587),

p. 393. — Intrigues du duc de Bouillon, du prince de La Petite-Pierre et du comte de Soissons pour obtenir le commandement de l'armée, p. 395. — Grande levée de Suisses préparée à contretemps par Clerfant (3 avril 1587), p. 401. — Les ambassadeurs du roi de Navarre, en rendant publique la capitulation du 11 janvier, causent un tort irréparable à la formation de l'armée, p. 404. — Suite des intrigues pour la nomination du général en chef, p. 406. — Casimir nomme le baron de Dohna feld-maréchal, p. 411. — La Huguerye reçoit de Casimir l'ordre d'accompagner l'armée, p. 411. — L'instruction donnée par Casimir au baron de Dohna est rédigée par La Huguerye, p. 413. — La Huguerye entre en campagne et se rend au camp de Strasbourg (24 juillet 1587), p. 414.

HF.B
L1848m

La Huquerye, Michel de
Mémoires; éd. Ruble. vol. 5.
30108

DATE

**University of Toronto
Library**

**DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET**

Acme Library Card Pocket
LOWE-MARTIN CO. LIMITED

